THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Juillet 1739.

BIBLIOTHECA ... ENSIS SOC. JESU

MEMOIRES

Collegii POUR Billom;

L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trévoux, & dediés à Son Altesse Seré-nissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

Soc. *Juillet 1739.* Jesu.

Catal. Inscriptus

Imprimé à Paris, & se vend
A LYON,
Chez PLAIGNARD, rue Merciere.

M. DCC. XXXIX.

Avec Approbation & Privilége du Roy.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois, en blanc, & brochés 16 s.

Années.

1701.	9. vol.	1721.	12. v.
1702.	12. v.	1722.	12. v.
1703.	12. v.	1723.	12. v.
1704.	13. v.	1724.	12. v.
1705.	12. v.	1725.	12. v.
1706.	12. v.	1726.	13. v.
1707.	12. v.	1727.	12. v.
1708.	12. v.	1728.	12. v.
1709.	12. v.	1729.	12. v.
1710.	12. v.	1730.	12. v.
1711.	12. v.	1731.	12. v.
1712.	12. v.	1732.	12. v.
1713.	12. v.	1733.	12. v.
1714.	12. v.	1734.	12. v.
1715.	12. v.	1735.	14. v.
1716.	12. v.	1736.	15. v.
1717.	12. v.	1737.	13. v.
1718.	12. v.	1738.	13. v.
1719.	12. v.	1739.	8. v.
1720.	5. v.		

OCCULTATIO TAURI A LUNA.

Quod astrum unâ literâ indicatum duæ Stellæ Quintæ Magnitudinis *a.* & *b.* componunt.

Observata in Specula Astronomica Collegii Academici Soc. JESU Viennæ Austriæ. 9. Augusti ante Meridiem 1738.

Ordo-phasium.	Tempus verum H.	M.	S.	OBSERVATIONES
1.	2	49	30	Stella *a.*, quæ integro minuto pallidior pleno limbo lunari inhæserat, aliquot secundis distingui non potuit.
			44	Eadem ultimò videtur.
2		51	23	Stella *b.* seu inferior simili phasi à pleno limbo ☽ tegitur.
3	3	32	17	Stella *c.* in linea recta cum utroque cornu, distabat à cornu superiore 7′ 5″
4		57	44	Stella *b.* emergit ex limbo obscuro, quo tempore paralellus cornu superioris altior fuit parallelo stellæ 24′ 25′
5	4	1	55	Stella *a* emergit Parallelus stellæ à parallelo cornu superioris distabat 19′ 38″
6		22	0	Stella *a.* transit per horarium.
			6	Ad eundem appellit stella *b.*
		23	18½	- - - - Cornu superius
			43	- - - - Cornu inferius

Declinatio Borealis, limbi pleni superioris major fuit, quam stellæ *b.* 28′ 12″ Differentia declinationis duarum stellarum *a.* & *b.* 5′ 32″

Diameter ☽ in altitudine 38° limbi superioris fuit 30′ 12″ Quantitas ☽ illuminatæ 10′ 6″

ECLIPSIS SOLIS

Ibidem observata 15. Augusti ante & post Meridiem 1738.

Ordo-phasium	Tempus verum H.	M.	S.	Partes obscuratæ. Dig.	Min.
1	11	59	45	2	23
2	0	14	29	3	1
3		18	15	3	4
4		28	56	3	14
5		31	4	3	16
6		44	2	3	2
7		49	11	2	55
8	1	1	19	2	14
9		9	19	1	51
10		14	34	1	22
11		20	6	1	2
12		26	9	0	25
13		31	8	*Ultimus contactus* ☽.	

Hoc solare deliquium, quod, cum in Meridiem inc[illegible]ret, singularem attentionem merebatur, integrum observare non licuit; ab ipso enim matutino crepusculo densissimæ nubes toti cælo infusæ solem paucis tantùm minutis ante meridiem per vices retexerunt; reliquæ tamen phases favente deinde cœlo tam micrometro quàm camera obscura notari potuerunt. In transitu Solis per instrumentum culminatorium observatum est differentiam ascensionis rectæ inter centrum Solis & intersectionem superiorem discorum ☉ & ☽ per plura minuta non variâsse, quæ in cornu seu intersectione inferiore 7″½ intra tria minuta temporis decreverat Cornu superius ad meridianum appulit. 11h 58′ 55″ ½; ad eundem pervenit cornu inferius 11h 59′ 48″ ½. Tribus minutis ante finem Eclipseos ingentem undulationem in limbo lunari notavi.

OCCULTATIO PALILICII A LUNA

Ibidem observata 2. Octobris post meridiem 1738.

Ordo-phasium	Tempus verum H.	M.	S.	OBSERVATIONES.
1	9	39	52	Appulsus limbi pleni Orientalis ☽ ad horarium.
		41	40	Ad eundem pervenit Palilicium, quo tempore parallelus stellæ altior fuit parallelo limbi superioris ☽ 3′ 26″

Junii 1739.

limbi

2	10	43	4	Immerſio ſtellæ in limbum plenum ☽. Declinatio ſtellæ minor fuit quàm limbi ſuperioris 5′. 45″. Ante immerſionem ſtella ſenſim defecit & 7′ intra diſcum Lunæ apparuit.
3	11	44	34	Emerſio ex limbo obſcuro non nihil ſupra parallelum centri ☽
	3	Octobr.		
4	0	36	20	Palilicium tranſit per horarium 3′ 35″ ante limbum plenum orientalem ☽. Eodem tempore parallelus ſtellæ inferior fuit parallelo limbi pleni ſuperioris ☽. 21′. 7″. Diameter ☽ in altitudine 13°. 33′. limbi ſuperioris ☽ 29′. 50″. Quantitas ☽ illuminatæ 23′ 23″.

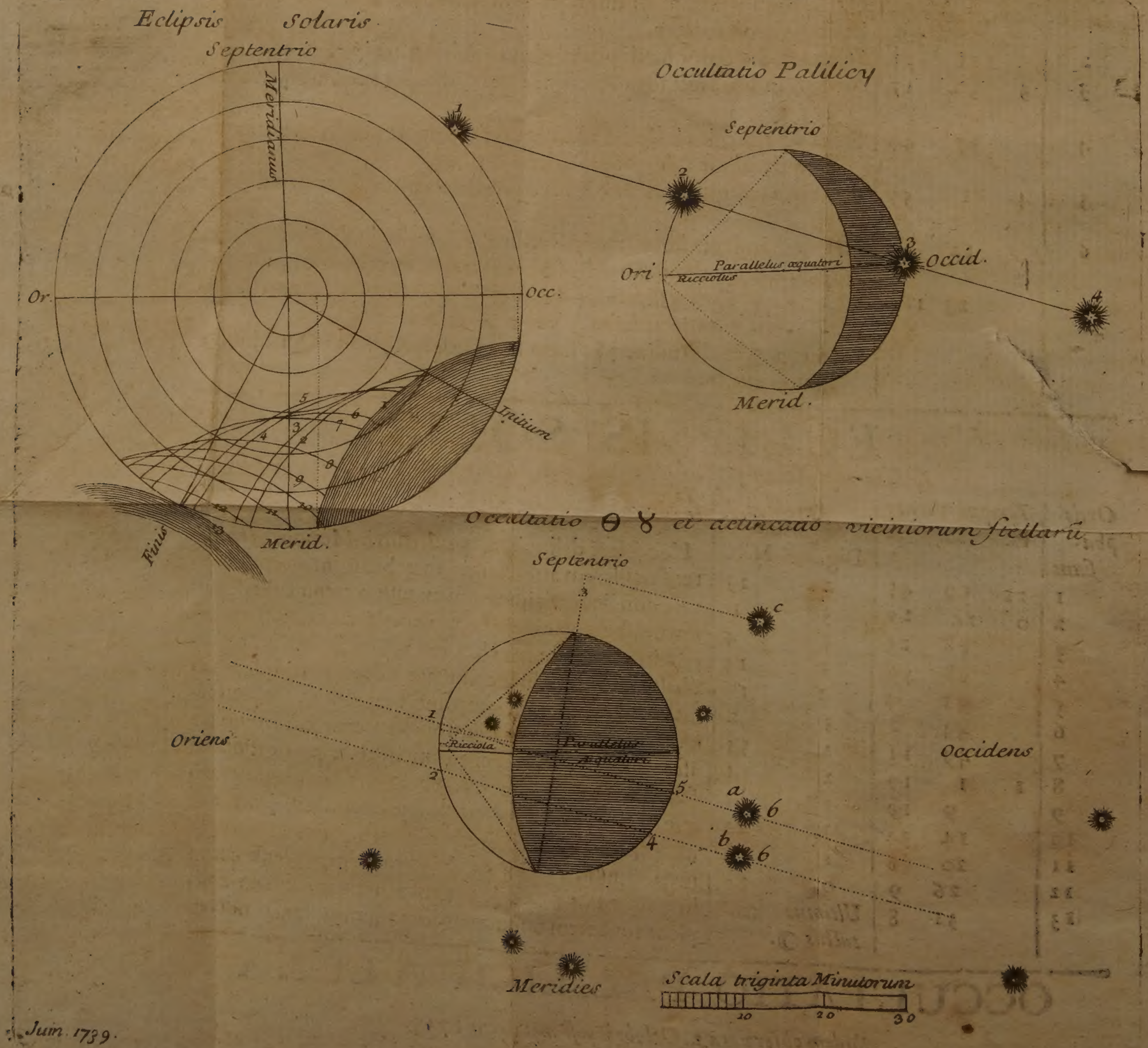

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Juillet 1739.

ARTICLE LXII.

LE SPECTACLE DE LA Nature, ou Entretiens ſur les particularités de l'Hiſtoire naturelle. Troiſiéme Partie. Tome quatriéme, contenant ce qui regarde le Ciel & les liaiſons des differentes parties de l'Univers, avec les beſoins de l'homme. A Paris chez la Veuve Etienne, ruë S. Jacques à la Vertu. 1739.

LE Spectacle de la Nature, Livre si justement estimé, devient plus estimable que jamais, dans ce quatriéme Volume. Nous avons parlé des autres. Donnons une idée de celui-ci. En général, il contient ce qui regarde le Ciel, & les liaisons des differentes parties de l'Univers, avec les besoins de l'homme. L'examen des plus petits animaux & des plantes, celui des dehors & de l'intérieur de la Terre, formerent la premiere & la seconde partie, c'est-à-dire, les trois volumes précédents. La troisiéme consiste dans l'étude du Ciel & dans les rapports que nous venons de dire. Car le but de l'Auteur est toujours le même, c'est de nous faire admirer & aimer le Créateur dans ses Ouvrages uniquement faits pour nous.

Ce Volume n'est point traité comme les autres sous la forme de Dialogues, l'ingénieux Auteur les a sagement abandonnés. Il leur a

ſubſtitué des diſcours très-bien écrits, qui ſans avoir l'interruption des dialogues en ont la variété avec le même nom, celui *d'Entretiens.* Il y en a vingt en tout, dont chacun a ſon titre propre, & ſon objet particulier ſuivant la ſuite naturelle des matieres.

Premier Entretien. Le premier eſt intitulé *Plan de l'étude du Ciel.* L'Auteur ſe propoſe de rendre cette étude facile & ſûre aux gens du monde. 1°. En expoſant « tout » uniment, ſans diſpute, ni éclair» ciſſemens mathématiques, ce » que nos yeux & les premieres » apparences nous découvrent de » la ſtructure du monde, ce que » le ſens commun nous apprend » de l'excellence des bienfaits que » nous recevons de Dieu avec l'u» ſage du jour & des révolutions » céleſtes. 2°. En joignant à notre expérience les obſervations des hommes qui nous ont précédés; c'eſt-à-dire, la Phyſique expérimentale ou l'Hiſtoire des découvertes, ſans y admettre le récit

des opinions ou la Phyſique Syſtematique.

Le premier article de cette diviſion comprend douze entretiens, & le ſecond huit. Entrons dans le détail.

Premier Article.

Qu'eſt-ce qui frappe tous les hommes ſoit ſimples ſoit ſçavans, dans le Ciel ? Ce ſont la nuit, la lune, le crépuſcule, l'azur du Ciel, l'aurore, le lever du Soleil, la lumiere, ſes routes, les merveilles de la viſion, les couleurs, l'ombre, l'uſage du feu, & ſa Théorie. Tels ſont les objets expoſés d'abord ſuivant la méthode dont nous venons de parler ; Méthode ſimple qui n'éxige que des yeux & du bon ſens d'une part, pour produire de l'autre la plus tendre & la plus vive reconnoiſſance envers le Créateur.

Second Entretien. Véritablement la nuit qui n'eſt qu'une interruption de lumieres, & un néant, devient fertile entre les mains de

Dieu. Elle nous inſtruit. L'Auteur, également pieux & ſage Philoſophe, en fait ſentir tout l'avantage en s'étendant ſur la néceſſité du repos, ſur l'utilité du progrès des ombres qui ne viennent pas bruſquement interrompre nos travaux & nos voyages, ſur les lumieres que nous nous procurons pour ſuppléer au jour, ſur la fraicheur de la nuit, ſur la beauté d'un Ciel étoilé, & particulierement ſur les avantages qui réſultent des Etoiles. Outre la bouſſole qui nous indique les poles, que ne doit-on pas à la variété des aſpects que nous préſentent les aſtres dans l'ordre différent de leur lever, de leur coucher, & du lieu du Soleil! Enfin les nuits d'été ſont, comme le reſte, une ample matiere de réfléxions.

Troiſiéme Entretien. De tous les aſtres la Lune eſt un de ceux qui en fournit le plus, particulierement pour quelqu'un que l'on ſuppoſe ici ouvrir les yeux pour la premiere fois, réfléchir, aller de raiſon-

nemens en raiſonnemens très-ſimples, imiter en un mot les Bergers de Caldée & d'Egypte. 1°. Le croiſſant tourné tantôt à l'orient, tantôt à l'occident, l'apparition & la diſparition de la lune, nouvelle lune, pleine lune, quartiers de lune, phaſes de cet aſtre d'où vient tout cela ? 2°. Eclipſes de lune toujours arrivées entre le dernier croiſſant d'un cours fini, & le commencement de la nouvelle lune &c. 3°. Donc cet aſtre eſt un corps éclairé par le Soleil. Cette vérité une fois connuë par les yeux tout le myſtere eſt dévoilé.

Sans éxaminer encore ſi la terre tourne ſur elle-même ou ſi le Ciel tourne autour d'elle avec les aſtres cloüés, en admettant même cette derniere ſuppoſition, l'Auteur explique ou plutôt ſemble laiſſer expliquer au lecteur le mouvement de la lune, ſes phaſes, ſes éclipſes, la lueur foible de l'orbe dans les quartiers, & chôſes pareilles. Car c'eſt moins l'Auteur qui paroit inſtruire dans ces entre-

tiens, que le lecteur qui croit développer sa pensée, en lisant ce livre : Art extrêmement précieux, mais rare dans ceux qui se mêlent de parler en public, de converser, ou d'écrire : Il faut pour bien faire qu'ils donnent de l'esprit aux autres & qu'ils fassent éclorre des pensées dont ils n'ont que le germe. Voilà le talent de notre Philosophe, qui pour arriver toujours à son but général fait sentir dans la lune même l'application souveraine du Créateur à nos besoins.

Quatriéme Entretien. Les entretiens suivans sont dans le même goût. C'est l'œil qui développe le secret du Crépuscule, c'est-à-dire du brisement des rayons du Soleil éloigné dans l'atmosphere. Si ces rayons ne l'éteignent pas, ou s'ils ne font que la froisser légérement, ils se perdent dans l'immensité du Ciel. Mais s'ils la pénétrent ils se plient, & nous donnent le Crépuscule ; ce qui arrive quand le Soleil est environ à 18

dégrès d'éloignement de l'horiſon. L'on ſent bien que tout ceci eſt inſinué avec ſcience, ſans affectation, de ſorte que l'on penſe avoir imaginé ce qu'on lit. Nous le répétons pour la derniere fois, afin que l'on juge ainſi de tout l'ouvrage. L'atmoſphere cauſe donc non ſeulement la réfléxion & la refraction de la lumiere, la chaleur, la ſplendeur, le jour, mais encore ce bel azur qui orne le Ciel. Otez l'atmoſphere; adieu tout cela. On le fait ſentir, pour ainſi dire, au doigt & à l'œil, de façon qu'il en réſulte à la fin du diſcours, une ſuprême admiration pour l'Auteur de la nature: Concluſion générale & détaillée dans chaque ſujet de cet ouvrage.

Cinquiéme Entretien. Vient l'aurore. On en parle poëtiquement d'abord, puis ſimplement & ſçavamment. Il faut bien pardonner aux Poëtes de l'avoir tant célébrée, aux payſans & aux bergers de la connoître mieux que leurs maîtres, & aux ſçavans de nous l'expliquer.

Mais on doit ſçavoir gré à notre Auteur de nous rappeller à l'uſage que le Souverain maître en a fait pour l'ordre conſtant de ce monde. Rappel au travail, retraite des bêtes ſauvages, roſée du matin, vents doux, beauté du Ciel aux approches du Soleil, tout eſt peint avec beaucoup de délicateſſe.

Sixiéme Entretien. » La nature »offre enfin ce qu'elle a de plus »grand : le Soleil ſe leve. Un pre-»mier rayon échappé de deſſus »les montagnes qui nous le déro-»boient encore, coule rapidement »d'un bout de l'horiſon à l'autre. »De nouveaux traits ſuivent & »fortifient le premier. Peu à peu »la rondeur du Soleil ſe dégage : »Il ſe montre en entier, & s'a-»vance dans le Ciel avec une ma-»jeſté qui attire & arrête ſur lui »tous les yeux. . . . Qu'eſt-ce que ce »globe... Je n'en puis ſoutenir »l'aſpect ; & le fonds de ſa natu-»re échappe à toutes mes recher-»ches. Eſt-ce un globe tout de

» feu ? Qu'eſt-ce que ce feu & cet-
» te lumiere qu'il lance de toutes
» parts ? La lumiere & le feu ſont-
» ils un ſeul & même Eſtre ? En
» ſont-ce deux qui marchent de
» compagnie, ou dont l'un pouſſe
» continuellement l'autre ? Com-
» ment ce globe peut-il agir ſi
» puiſſamment & à de ſi grandes
» diſtances ! Depuis ſix mille ans
» qu'il éclaire & échauffe la natu-
» re, comment n'a-t-il pas perdu
» la meilleure partie de ſa ſubſtan-
» ce en la portant ſans ceſſe au
» dehors? A-t-il un réſervoir qui
» lui rende ce qu'il perd ? Y-a-
» t-il une circulation de feu & de
» lumiere qui reporte continuelle-
» ment au Soleil ce qui s'en écou-
» le ſans interruption ? Où bien
» l'action du Soleil n'eſt-elle qu'u-
» ne puiſſante preſſion de ſes feux
» ſur le corps de la lumiere, en
» ſorte que cet aſtre nous commu-
» nique ſon action ſans affoibliſſe-
» ment & ſans perte ? Nous pour-
» rons par la ſuite chercher les
» réponſes les plus vray-ſemblables

» qu'il soit possible de faire à ces » magnifiques questions. Renfer» mons-nous pour le présent dans » ce qui est au dessus de toute con» testation, & sçachons ce qu'on » peut sçavoir avec certitude de » la grosseur de ce globe, de » sa distance, & de ses opéra» tions. »

Ces trois choses sont effectivement le sujet de cet entretien tourné ainsi que les autres à la gloire du Créateur. Nous avons cité ce morceau digne d'un Philosophe Chrétien, afin de donner une idée de la maniere de notre Auteur qui finit ainsi. » Dieu ne nous » cache que ce qui est inutile ou » dangereux pour le présent. Mais » refuser de connoître le vrai qu'il » nous révéle, ce seroit entendre » mal nos intérêts, sur lesquels il a » réglé l'étenduë des connoissances » qu'il nous donne de ses œuvres. » On prend ensuite sur la distance & la grosseur du Soleil ce que le bon sens & la Géométrie naturelle peut fournir, la moitié moins

de ce que les Cassini & les Newton en inférent de leurs sçavans calculs. De cet esprit naturellement géométre dans presque tous les hommes, & de cette méthode de les faire penser, on tire toute cette premiere Physique qui peut être nommée, celle de l'œil & du sens commun.

Septiéme Entretien. La propagation de la lumiere ou » les opéra» tions du Soleil se réduisent à trois.
» Il éclaire, il colore, il échauffe. » Lumiere, couleur, chaleur, ce sont trois choses supérieures à nos connoissances quant à la sensation de l'ame & à la nature des causes de cette sensation. Ne prenons que ce que Dieu nous permet d'en connoître. La raison, l'expérience, l'Ecriture nous laissent voir que la lumiere est un fluide immense dont nous sommes environnés. Mais ce fluide quel qu'il soit, n'est pas toujours ébranlé, ni également ébranlé. L'application de la lumiere aux fluides plus connus nous méne, par rapport à elle, à des conjectures

raisonnables qui en font concevoir les effets principaux, sa pression causée par le mouvement du Soleil, son ressort, sa structure même, & sa propagation semblable à celle de l'air mû ou de l'eau agitée.

Huitiéme Entretien. Sur ce principe, on explique très-simplement les routes de la lumiere, sa réfléxion, sa réfraction, l'opacité ou la transparence des corps. Car après avoir consideré d'une vûe generale l'impulsion du Soleil sur le fluide lumineux, la communication de ce mouvement qui se fait à la ronde en lignes droites, il en résulte une idée nette du jeu & de l'affoiblissement de ces lignes ou réflechie par la rencontre des surfaces ou pliées lorsqu'elles entrent dans les corps transparens, ou dissipées dans les corps où elles s'égarent, & qui par là deviennent ténébreux à un certain point. Il faut dire à un certain point; puisque les lames très-minces des corps les plus opa-

ques, sont quelque peu transparentes.

Delà on passe aux merveilles de l'œil pour qui la lumiere a été faite. On la suit dans ce labyrinthe si régulier. Nous passerons sa description & celle de l'optique si connuë d'ailleurs, & cependant exprimée ici d'une maniere toute nouvelle. L'art des bons écrivains est de varier, de faciliter, d'étendre, de resserrer des choses déjà dites, de les redire sans paroître les répéter, d'y donner en un mot la grace de la nouveauté. Mais pour se rendre cet art sensible il faudroit les lire & non les extraire. L'Auteur place un spectateur sur un lieu extrêmement élevé, pour lui faire naître 10 ou 12 réfléxions intéressantes sur la multitude prodigieuse de raïons pour un seul œil, sur ces raïons toujours prêts à servir tous les yeux, sur les raïons efficaces & inefficaces, sur la comparaison de ces raïons dont la terre est remplie, avec ceux qui remplissent la Sphere de l'Univers,

ſur lès calculs infaiſables de cet infini lumineux, ſur la parfaite netteté de l'image dans l'œil unie avec une extrême petiteſſe, calcul plus facile en le bornant à 6 lieues quarrées, d'où il ſuit que dans cet eſpace l'image de la gallerie du Louvre n'occupe pas dans un œil la quatre cent quatre vingt-milliéme partie d'un pouce d'étenduë. Enfin ſur l'ingratitude & la folie des impies qui prétendroient que les âſtres n'ont pas été faits pour l'homme, & ſur l'incompréhenſibilité du myſtére de la viſion, qui paroît ſi naturel, & que notre Auteur ne balance point à mettre en quelque ſorte autant au deſſus de notre intelligence que les myſtéres mêmes de notre Sainte Religion.
» Que mon œil, dit-il, par une
» image de ſix lignes, ou que mon
» ame par un organe d'un demi
» pouce voye huit ou dix lieuës
» quarrées, & démêle la beauté,
» la forme, les ſituations, & les
» diſtances d'un million d'objets
» diſperſées ſur cette plaine, voilà

»un myſtere inacceſſible à tous »nos raiſonnemens. Cette ac»tion ſera corporelle ou ſpirituel»le. Qu'on la ſuppoſe telle qu'on »voudra ; elle paſſe également no»tre raiſon. C'eſt un abîme impé»nétrable. Mais c'eſt une vérité ; »c'eſt un fait aſſuré.»

Neuviéme Entretien. Autre myſtére de fait. Ce ſont les couleurs. Mais l'Auteur le rend un peu moins myſtére, ou plutôt il croit le ſecret dévoilé par le fait même. Car après nous avoir peint éloquemment, à ſon ordinaire, la terre ſans couleur puis tout à coup colorée pour la diſtraction & la variété des objets, pour l'ornement de la nature & de la ſociété Civile, &c. il entre dans le ſecret des couleurs & nous méne droit au Newtonianiſme d'abord pas à pas, puis de plein vol. Car il décrit la lumiere colorée comme s'il la démontroit le priſme à la main. Mais il nous permettra de lui dire qu'il paroît ici ſortir un peu de cette ſimplicité de Phyſique montrée au doigt

& à l'œil. Car quelque ſpirituelle que ſoit la lumiere Newtonienne, quel homme ſi ſimple à la vûe des couleurs priſmatiques ne peut pas lui dire : Non, ce n'eſt point là un rayon pur anatomiſé ou analiſé par le verre, & diviſé en ſept couleurs. C'eſt un rayon altéré par les refractions, qui ſans être tel que vous voulez le faire entendre, ſans être un pinceau dont les poils ſéparés portent chacun par ſa nature même un trait propre à cauſer la ſenſation des couleurs de l'Iris, n'eſt qu'un enchantement facile à expliquer par le jeu même des angles ou des plis du rayon dans le priſme. Montrez-nous, ſi vous le pouvez, un rayon pur de lumiere directe à travers un trou de volet, & tâchez de le décompoſer en ſept traits colorés. C'eſt ainſi que l'on connoît ſi bien ſans erreur la lumiere refléchie qui rend ſon objet coloré & renverſé par des trous de divers diamêtres & ſous différentes grandeurs proportionnées à chaque diamêtre, & le tout

ſans verre. Voilà une objection bien naturelle à laquelle on ne voit pas que tout le méchaniſme ingénieux du priſme Newtonien puiſſe ſatisfaire. Ce ne ſont donc pas les yeux & la raiſon qui nous ménent à ce ſyſtême nouveau. Nous diſons ſyſtême, ſans vouloir imputer ce nom à l'explication de notre Auteur, qui fait profeſſion de ne vouloir rien de ſyſtêmatique. Nous verrons ſi quelquefois il n'adopte pas la choſe ſans admettre le nom.

Dixiéme Entretien. Il eſt vrai qu'il fait uſage des expériences les plus ſimples. Par exemple pour nous répréſenter les avantages de l'ombre, il nous la fait conſidérer en elle-même comme une lumiere diminuée, priſe dans la peinture, & dans la gravûre des deux manieres. Il obſerve juſqu'à la fraicheur de l'ombre. Il explique en peu de mots le ſecret de la Gnomonique, la méridienne, la chambre obſcure & la comparaiſon des hauteurs par celle des ombres.

Onziéme Entretien. Le feu & le service qu'il nous rend mériteroit seul un détail circonstancié de notre part comme il l'est de celle de l'Auteur. L'on connoit grossierement ses usages, il les fait connoître avec une finesse de réfléxions très rare, & toujours par rapport au Créateur. C'est à proprement parler la Physique d'Adam & des Patriarches, Physique simple, naturelle, sensée, digne de l'homme fait par le Seigneur & pour lui. Dieu veuille qu'elle se renouvelle & qu'elle ne s'oublie jamais par l'illusion du matérialisme !

Douziéme Entretien. Nous disons la même chose de la Théorie du feu (sujet du douziéme entretien,) avec cette différence qu'il n'est pas vrai-semblable, & qu'il étoit inutile, qu'Adam, Noë, & les Patriarches en pénétrassent la Théorie par égard à leurs besoins, comme ils en démêloient la pratique. Dieu réserve toujours au monde croissant quelque chose à connoî-

tre, pour l'aimer & l'admirer de plus en plus, sans compter ce qu'il abandonne aux disputes sçavantes, & ce qu'il se réserve à lui seul, comme les secrets du Souverain Fabricateur.

SECOND ARTICLE.

Ou Histoire de la Physique expérimentale.

Il est composé de huit entretiens écrits sur des choses très-connuës, mais à la maniere de l'Auteur qui ne perd pas de vûë son unique but, la gloire du Créateur, & qui employe l'heureux talent de rendre palpables les matieres les plus abstraites. Ces entretiens roulent tous par une progression insensible sur l'invention du Zodiaque, la découverte de l'étoile Polaire, les voyages des Anciens, la rondeur de la terre, les progres de la Géographie, les Spheres, la boussole, les Indes orientales & occidentales, le renouvellement des Sciences, le Telescope, le microscope & toutes les inventions

inventions des modernes pour la connoiſſance du Ciel & de la terre, enfin ſur la Phyſique Syſtématique. L'Auteur n'en veut point. Et il en adopte pourtant ſans le vouloir, car le moyen de tout expliquer ſur la Phyſique même des yeux & du bon ſens, ſi l'on ne ſuit quelque ſorte d'hypotheſe pour proceder (comme les Mathématiques) des axiomes & des demandes aux raiſonnemens. Mais cette diſcuſſion nous méneroit loin, auſſi bien que l'extrait détaillé des huit excellens entretiens. Finiſſons, ſauf à reprendre cette partie conſidérable de l'ouvrage dans quelqu'autre occaſion.

ARTICLE LXIII.

LA FRIPONERIE LAIQUE des prétendus Esprits forts d'Angleterre, ou Remarques de Phileleuthere de Leipsick sur le discours de la liberté de penser. Traduites de l'Anglois sur la septiéme édition. Par M. N. N. A Amsterdam chez J. Wetsteins & G. Smith. 1738. Suite de l'Article **XLV.** au mois de Mai.

C'Est par des remarques, que le Docteur Bentley procéde à la réfutation de Collins son adversaire. Or comme Bentley n'est après tout qu'un Docteur de Collége, ses Remarques outre l'impolitesse, qui y regne assez souvent, ne sont souvent non plus que des chicanes de Grammaire, ou d'une érudition fort scholastique & fort triviale. Cependant comme cet Auteur est un Sçavant, & un homme d'esprit, d'un esprit vif, & trenchant, on y trouve des traits lumineux & intéressans, qui font lire le Livre avec

plaisir, & le rendent utile à bien des égards. Les Notes du Traducteur sont d'un assez bon goût, rélativement au texte & au sujet. Elles contiennent quelques Anécdotes historiques, qui vont fort bien à ce genre d'érudition.

Il y a bien de la chicane dans les premiéres Remarques. Collins avoit dit, que comme il n'y a que des Fanatiques illuminés, qui se donnent pour guides dans les *matieres de spéculation;* aussi les esprits foibles ne choisissent point d'autres guides, que ceux-là. Bentley incidente bien plus sur la maniére tortillée & captieuse dont l'Auteur a exprimé tout cela dans sa langue, que sur le vrai fonds de venin qui y est enveloppé. Les matiéres de spéculation substituées ici aux matiéres de Religion, sont une pure supercherie de Collins, qui n'a d'autre but, que de peindre tous les Ecclésiastiques, ceux au moins de son pays, comme des enthousiastes illuminés; & les peuples comme des sots, qui se laissent mener par des fripons.

Bentley remarque assez bien que tous ces Déïstes beaux esprits, qui dogmatisent si volontiers & si hardiment, ne laissent pas d'être des enthousiastes & des illuminés, qui ne décrient avec tant d'acharnement ceux qui menent les Peuples, que pour les mener, s'il étoit possible, à leur tour. Le piége est grossier; tous ces beaux esprits en sont d'autant plus les dupes, qu'il n'est pas possible que d'autres puissent l'être avec eux. Car qui est-ce qui voudroit se laisser mener dans la moindre affaire sérieuse, par un de ces prétendus esprits, la plûpart incapables de se gouverner eux-mêmes? Et dans les affaires de Religion c'est bien pis, rien n'étant plus décrié que les esprits forts sur l'article, & sur celui-même de la probité & de l'honneur.

On peut croire que notre Docteur releve comme il faut la folle prétention de Collins, qui s'imagine que sur sa parole, on va supprimer les revenus des Ecclésiastiques, pour les attribuer à la Secte nais-

ſante, qui profeſſe avec lui la grande liberté de penſer. Qu'on ne s'y trompe pas, une imagination ſi folle & ſi bizarre, eſt celle de tous ces petits maîtres en eſprit. Ce n'eſt que par baſſe jalouſie & par ſordide avarice, qu'ils ne ceſſent de déclamer contre les revenus Eccléſiaſtiques, qu'ils exagérent avec excès, qu'ils dévorent des yeux, & dont ils ont la ſotiſe miſérable de ſe croire très-dignes de la part du public, & de ceux qui diſtribuent les récompenſes, les penſions & toutes ſortes de faveurs.

Dans la ſeptiéme Remarque, il s'agit du ſçavoir d'Homere, que Collins traite d'homme univerſel, apportant en preuve la deſcription d'un Char, que ce Poëte, dit-on, *n'eut pû faire auſſi bien qu'il la faite, s'il n'avoit pas eu la connoiſſance particuliére d'un Maître faiſeur de Caroſſes.* Sur quoi M. Bentley s'égaïe, & dit, qu'Homere ayant ſi ſouvent parlé des Bottes & de la Chauſſure des Grecs; on ne peut lui refuſer la connoiſſance particuliere de Ty-

chius σκυτοτόμων ὄχ' ἄριστος. *Le plus habile Cordonnier de son tems.* Poussant la pointe jusqu'à l'Epigramme, Bentley ajoûte, que si Collins *n'avoit pas de Cordonnier plus habile que le vieux Poëte, il marcheroit avec tout aussi peu de liberté qu'il pense.* Ce que nous ne rapportons, que pour faire connoître le goût de Critique du Docteur Anglois.

Après Homere qui a tout sçû, vient la Bible qui est aussi, selon Collins, un abregé de tous les Arts & de toutes les Sciences, & n'en vaut pas mieux pour cela au jugement de ce grave Auteur, à qui Bentley demande un compte sévere de sa propre science, & du droit qu'il a de juger des choses, si despotiquement & si de travers; puisqu'il ignore même les Langues originales de la Bible, & d'Homere, le Grec & l'Hébreu. Car voilà l'audace de ces Esprits forts; ils croyent qu'il n'y a qu'à avoir de l'esprit pour soumettre le sacré & le profane à leur Tribunal. Et le plus souvent encore, rien n'est plus min-

ce, que ce bel esprit de coterie, qui les enyvre & les rend si entreprenans.

Bentley ne passe pas à Collins, que les Egyptiens ayent adoré les chats, les chiens, les reptiles ; mais seulement qu'ils les ayent regardés comme quelque chose de sacré, & comme des organes dont la Providence se servoit pour faire du bien aux hommes ou pour les punir. Il y avoit pourtant bien de la superstition, & de l'idolâtrie par conséquent, dans tout ce culte des Egyptiens : sinon peut-être dans son origine, dans ses progrès au moins & dans sa popularité.

La dixiéme Remarque qui suit, vange avec plus de raison les Peres de la corporeïté qu'on prétend avec Collins, qu'ils mêloient dans l'idée de Dieu. Bentley fait voir, que les idées philosophiques du corps & de l'esprit, n'étant pas au tems des Peres, aussi précises ni aussi analysées qu'elles le sont aujourd'hui, & la distinction des deux substances n'étant pas aussi éclaircie, ni aussi

bien conftatée qu'elle l'eft, il a pû fe gliffer des expreffions d'une métaphore un peu trop dure dans leurs difcours, fur Dieu & fur les Etres fpirituels.

Dans la onziéme Remarque, Bentley eft prefque malgré lui d'accord avec fon adverfaire, qui fe trouve en paffant être celui de l'Eglife Romaine, au fujet de l'infaillibilité & du culte des images, & des Reliques. Ce qu'il y a de merveilleux; c'eft que Bentley traite Collins d'ingrat envers les Auteurs de la Réformation, qui ont acquis à fa Secte la liberté de penfer, aux dépens même de leur propre liberté & de leur vie.

Atque animas, dit Bentley, *pulchrâ pro libertate dederunt.*

C'eft-là avouer en termes affez formels, que la liberté de Collins n'eft pas fi mauvaife, à l'Athéïfme & au Déïfme près, fur lefquels il plaît à Bentley de modérer un peu plus que Collins cette belle liberté, *pulchrâ libertate.* Au refte les deux Antagoniftes font fi bien d'accord fur la liber-

té de penser, & de parler contre l'Eglise Romaine, qu'à l'occasion de l'attaque de Collins, contre l'infaillibilité que cette Eglise s'attribuë, Bentley prend celle de rappeller un mot un peu libre, vrai ou faux de Sixte V. qu'il a encore la mauvaise foi ou l'imprudence de confondre avec Pie V. sur quoi le Traducteur a pourtant la bonne foi lui-même, tout Protestant qu'il est, de le rélever dans les Notes, plus néanmoins pour y rapporter au long le mot, que Bentley n'avoit fait qu'indiquer, que pour y justifier la mémoire d'un Pape aussi saint que l'étoit Pie cinquiéme. Ces Messieurs veulent bien d'une liberté de penser, qui aille jusqu'à l'Héréfie ; mais non jusqu'à l'Atéïsme ; comme si après avoir secoué l'autorité de l'Eglise, ils en étoient restés en possession à leur gré pour fixer les autres au point où ils se sont librement arrêtés eux-mêmes.

Dans la douziéme Remarque, il s'agit de la liberté de voir, à laquelle Collins compare la liberté de pen-

ſer. Bentley n'en a pas ſenti tout le venin, & il n'étoit pas trop propre à y apporter le contrepoiſon. Collins ſuppoſe une cabale, qui ſous prétexte de la tranquillité publique ou pour d'autres fins importantes, ſe déclareroit contre la liberté de voir, offuſqueroit la vûë des gens & leur preſcriroit *un Symbole de Foi oculaire.* Ce ſont ſes termes.

Cette cabale, ſelon Collins, ne ſeroit qu'une aſſemblée de fols ou de fripons. « Car, dit-il, tous les » Articles de leur *Credo* ſeroient en » contradiction avec la vûë : enſui- » te ils exigeroient des ſignatures; ils » défendroient de combattre aucun » de ces Articles ; ils les explique- » roient, les paraphraſeroient & les » commenteroient ; ils donneroient » des penſions & des gages à des » perſonnes qui ſeroient chargées » de les prêcher & de les répandre ; » ils calomnieroient, puniroient & » perſécuteroient à outrance, tous » ceux qui refuſeroient de s'y con- » former. »

Bentley ne réfute tout cela, qu'en le traitant *de tour de paſſe paſſe, de*

ſuppoſition, *de miſérable petition de principe*, *de fade & d'ennuyeuſe* déclamation, & en remarquant qu'il n'y a là ni preuve ni démonſtration contre la vérité de la Religion Chrétienne & la foi de nos Myſtéres. Nous ſouſcrivons aſſez volontiers aux qualifications de Bentley, & à ſes moyens de défenſe & de réfutation. Mais nous remarquons auſſi, que cet Auteur peut avoir eû ſes raiſons pour n'entrer point trop en diſcuſſion ici avec ſon adverſaire, & qu'en général même ſes diſcuſſions roulent communément plus volontiers ſur le profane, que ſur le ſacré; parce qu'il étoit bien plus Docteur litteraire que Théologien, & qu'après tout il ſentoit le foible de la Religion Proteſtante & arbitraire, vis-à-vis de quelqu'un, qui ſur le même principe de foi arbitraire, juge à propos de n'en avoir point du tout.

Le prétendu raiſonnement de Collins n'eſt pas une pure ſuppoſition, & il va plus directement au but, que ſon adverſaire n'a fait ſem-

blant de le voir. La comparaison de la liberté de penser avec la liberté de voir, est fort captieuse, & n'est pas une simple comparaison. Collins outre la chose ; mais au fonds nous ne rougissons pas d'avouer, que la foi intéresse la liberté de voir, presqu'autant que la liberté de penser.

Abraham vit trois personnes & n'adora pourtant en elles qu'un Dieu, *tres vidit & unum adoravit.* Bentley auroit pû saisir cet Article, qui est sans doute un de ceux, qui composent son *Credo.* Celui du Mystére de l'Eucharistie se présente plus vîte, & peut avoir tout d'un coup arrêté le fil du raisonnement du Docteur Anglois. Bien surement celui là combat la *foi oculaire.* On voit du pain, on touche du pain, on mange en apparence du pain, & l'on n'adore pourtant sous cette apparence de pain, que le sacré corps de Jesus-Christ. On ne voit pas ce qui est, on voit ce qui n'est pas, & on croit ce qu'on ne voit pas.

La question n'est pas favorable à

remuer par maniere de controverſe, pour un Proteſtant. Il n'auroit pû ſe joindre ici à Collins contre nous, ſans indécence , & ſans convenir que ſon droit d'examen menoit à la perfection de l'héréſie, qui eſt le Déïſme & l'Athéïſme même. Et comment le combattre ſans fournir encore des armes à l'Egliſe Romaine ſur ce point, comme ſur tous ceux qui les ſéparent de ſa communion?

La Remarque ſuivante, qui eſt la treiziéme donne plus de jeu au Théologien Proteſtant. Collins , pour qui tout ce qui a le nom de Religion, le Paganiſme, le Calviniſme, l'Arianiſme, le Catholiciſme ſont la même Religion, n'en voulant d'aucune eſpéce, paſſe ici aux *Temples à Oracles*, & aux *Egliſes des Payens*. Voilà le vrai objet du zéle de Bentley. Il releve à merveille ces *Temples* & ces *Egliſes* Payennes; & étale une fort bonne érudition au ſujet de la part, que les Dieux des Payens prenoient à leurs ſacrifices.

La quatorziéme Remarque laiſſe paſſer les traits lancés par Collins contre le Clergé Arménien, Grec & Romain, contre le Miracle de Saint Janvier &c. Mais elle releve un trait lancé contre l'impanation Luthérienne, juſqu'à ménacer Collins du cachot ou des petites Maiſons, juſqu'à s'échauffer tout de bon contre la trop grande liberté de parler dont on joüit en Angleterre; juſqu'à ſouhaiter même qu'on la reſtreigne un peu, quand ce devroit être aux dépens de la *liberté des honnêtes gens.* Il n'eſt pas mal que Meſſieurs les Proteſtans ſentent les inconvéniens de cette prétenduë liberté.

La quinziéme Remarque mérite bien de l'attention; c'eſt peut-être la meilleure & la plus ſaine de tout ce Livre. L'Auteur y oublie un peu ſes principes Proteſtans, & à l'aide du ſeul bon ſens, la vérité reprend ſes droits en faveur de l'autorité de l'Egliſe dans la diſcuſſion du Dogme de la Foi. Collins *ſe propoſe d'examiner, ſi la Religion Chrétienne a*

été divinement revelée. Et pourquoi ne se le proposeroit-il pas en bon Protestant? Bentley en est pourtant scandalisé. *Il se propose*, dit-il, *de faire cet examen, & d'en décider par lui-même.* Et pourquoi non, encore une fois? Bentley va nous le dire; *c'est que la décision d'un juge si partial & si peu éclairé n'est pas difficile a prévoir.* Son Livre même nous montre qu'il a *préjugé, & qu'il est dans le goût de trouver les ténébres, plus belles & plus brillantes que la lumiere.*

Tout ceci est fort sain, " on trai-
» teroit d'imprudent, continuë l'*Au-*
» *teur des Remarques*, de téméraire,
» d'étourdi, d'entêté, de fou à lier
» tout homme, qui feroit le même
» dans le train commun de la vie.
» Est-on malade? On appelle un
» Médecin. Est-on en Procès? On
» a recours aux meilleurs Avocats.
» Mais s'agit-il d'une affaire, de
» laquelle dépend le sort de votre
» ame immortelle; s'il en faut
» croire ces Messieurs, vous ne de-
» vez implorer le secours de per-
» sonne. »

Bentley porte cette ſageſſe ſpéculative de conduite, juſqu'à remarquer que cette docilité, à s'en rapporter au jugement d'autrui dans les affaires de Religion, ſur tout de Dogme & de Foi, ne peut être ſujette à aucun inconvénient, qu'encore vaudroit-il mieux ſe tromper ſous la conduite des autres, que d'être plus éclairé ſoi-même en un point, au hazard d'éprouver la foibleſſe d'une confiance trop préſomptueuſe, en mille autres points tout auſſi eſſentiels.

Que c'eſt dommage, que ces Docteurs ne veuillent point appliquer à l'Héréſie, ce qu'ils débitent ſi ſenſément ſur l'Athéïſme, & qu'ils refuſent ſi opiniâtrément de voir qu'en matiére de Dogme, & de Myſtéres revélés, la docilité eſt encore plus néceſſaire qu'en matiére de Dogmes naturels, tels que ſont la créance d'un Dieu, & même d'une Religion en général. Ces Meſſieurs ne peuvent ſe tirer de-là, qu'en nous renvoyant à leurs Synodes : mais s'ils nous renvoyent à

leurs Synodes ; nous les rappellons tout de ſuite aux nôtres, à nos Conciles, & à l'Aſſemblée générale de l'Egliſe toujours ſubſiſtante, toujours vivante, toujours réunie dans l'unité d'un même eſprit, d'un même Dogme, d'une même Foi : union qu'ils ont rompuë par leur Schiſme : unité qui ſubſiſte même après leur ſéparation, comme elle ſubſiſtoit avant.

Ils reconnoiſſent en général la néceſſité d'une conduite étrangere, d'une autorité extérieure pour chaque particulier, en matiére de Religion. Mais en ſe laiſſant conduire, ils veulent conduire leurs Conducteurs ; ils veulent les choiſir, ils veulent prendre des avis de gens qui ſoient de leurs avis. Un Calviniſte ne reconnoît de Synodes capables de le dominer, que les Synodes Calviniſtes. Un Luthérien ne reconnoît que les Luthériens &c. Ils nous diront qu'un Papiſte n'en reconnoît que de Papiſtes.

Mais il y a bien de la différence, le Papiſte ne choiſit point ſes ju-

ges ni ses Conducteurs en matiére de Foi. Le Tribunal auquel nous nous soumettons n'est point de notre façon. L'établissement en remonte à Jesus-Christ, & aux Apôtres. Celui des Calvinistes, des Luthériens est d'institution moderne, & ne passe pas Calvin & Luther; sans parler des autres fins de non-recevoir, qu'on y trouve dans toute sa constitution. En fait de conduite & de direction, la sagesse ne consiste pas précisément à se gouverner par l'avis d'autrui; mais sur tout par l'avis de gens, qui ayent droit d'en donner, & un droit indépendant de nos caprices, & de nos jugemens, un droit émané de Dieu même, ou d'une autorité émanée elle-même de Dieu.

C'est bien nous, qui pouvons dire, que si on nous trompe, notre erreur est excusable, & qu'encore vaut-il mieux pour nous être dans l'erreur avec l'Eglise, que d'être sages & éclairés tout seuls à nos yeux. Mais nous avons par-dessus M. Bentley qui donne un si sage avis,

de dire, & d'être bien aſſurés que nous ne pouvons jamais être dans l'erreur avec l'Egliſe, étant ſûrs que l'Egliſe ne peut y être. La maxime en queſtion n'eſt qu'une maxime de ſageſſe humaine pour un Proteſtant : oüi, il vaut mieux pour lui ſe tromper avec ſon Synode, que d'être ſage tout ſeul. Mais ce qui eſt une regle de vrai-ſemblance & de probabilité à ſon égard, eſt à notre égard une régle infaillible de vérité ſacrée & ſur-naturelle. L'autorité de l'Egliſe non-ſeulement nous raſſure contre les ſuites, & contre l'imputation de l'erreur, elle nous aſſure contre l'erreur même.

La fin de cette quinziéme Remarque de M. Bentley, eſt encore plus exacte que le commencement. Cet Auteur qui eſt d'un eſprit vif & naïf, obſerve fort bien, que s'il n'y avoit ni enfer, ni menaces dans la Religion, on n'y verroit pas un ſeul Athée n'y ayant pas un ſeul eſprit tant ſoit peu judicieux, qui n'embraſſât volontiers l'eſpérance d'un Paradis, & qui n'aidât même

à l'illusion, si ç'en étoit une. De cette observation que nous croyons vraye, il suit qu'il n'y a guéres d'Athées de bonnes mœurs ni de bonne foi, quoiqu'en disent, d'après Bayle, bien des gens à qui la politesse seule empêche tous les jours, qu'on ne dise ce qu'on pense de leur prétenduë probité.

Dans quelques Remarques suivantes, l'Auteur réfute son adversaire sur les bons effets, que celui-ci attribuë à la liberté de penser, d'avoir diminué en Angleterre le pouvoir du Diable, d'en avoir chassé les Sorciers, les Devins, les maléfices & d'en avoir banni la superstition. Ce sont ici ces morceaux de discussion Littéraire, où triomphe le Sçavant Bentley. Car Collins, qui ne distingue jamais le profane du sacré & pour qui l'imposture des Prêtres de Bel, ou des Bonzes, ou des Talpoins est une démonstration de la fripponerie de tous les Ecclésiastiques en général Papistes, Calvinistes, Luthériens ou Anglicans, avoit beaucoup cité

Ciceron, Virgile, Horace, Lucrece contre la superstition. Or c'est là-dessus, que Bentley étale une merveilleuse érudition, pleine de sagacité & de bonne critique.

Un des points sur lesquels brille avec le plus d'avantage l'érudition de Bentley, c'est celui des *variantes* ou *diverses leçons* du Nouveau Testament, diversité que quelques Auteurs ont fait monter à 30. mille: nombre exorbitant que Collins & les Libertins exagérent jusqu'à l'anéantissement total de la Religion. On ne peut pas traiter ce point particulier avec plus de sagacité & d'érudition, que le fait notre Docteur: il fait voir d'abord, que si nous n'avions qu'un seul Manuscrit Grec du Nouveau Testament, nous n'aurions point de variantes, & que cependant alors nous serions moins & 30. mille fois moins assurés d'avoir le vrai texte, que nous ne le sommes avec ces trente mille variantes, qui résultent d'une grande diversité de Manuscrits.

Il remarque que parmi les Au-

teurs profanes, il y en a dont il n'eſt reſté qu'un ſeul Manuſcrit, tels que *Velleius Paterculus* de la part des Latins, & *Heſychius* de la part des Grecs, & que ce ſont auſſi ceux dont le texte eſt le plus en déſordre, ſans qu'on puiſſe eſpérer de le rétablir jamais. D'un autre côté Térence eſt un des Textes les plus correcͭs que nous ayons. Or M. Bentley aſſure y avoir trouvé lui-même plus de 20. mille variantes, quoique le Texte n'en approche pas de l'étenduë du Nouveau Teſtament, & que ni lui ni perſonne n'en ait collationné les Manuſcrits *avec la même préciſion, avec la même minutie, qu'on l'a fait de ceux du Nouveau Teſtament.* Bentley eſt perſuadé qu'on pourroit trouver dans Térence plus de 50. mille variantes. Sur tout cet article notre Auteur dit des choſes extrêmement ſçavantes & bien penſées. On ſent un eſprit lumineux d'analyſe critique, qui ne laiſſe rien échapper & prévient juſqu'aux plus petits doutes, & aux plus légeres objections.

Il conclut, que si les variantes étoient une raison suffisante pour rejetter un Ecrit ancien ou pour le rendre suspect, nous n'aurions point d'Auteur Grec ou Romain ni d'aucune autre espéce, qui ne fût suspect ou rejettable ; nous n'aurions ni Ciceron, ni Virgile, ni Homere, ni Démosthêne, ni Térence, ni Horace, ni Titelive, ni Quintecurce, ni Tacite, & il faudroit tout brûler. Ç'a été l'opinion de quelque Sçavant moderne ; mais on sçait combien elle a révolté les esprits.

Sur Térence nommément Bentley remarque, que " malgré les variantes infinies qu'on y trouve, tout cela ne va point jusqu'à faire disparoître l'œconomie, & l'intrigue des piéces. Qu'il n'y a pas même une seule scene, qui en souffre, n'y en ayant aucune dont le sens, le dessein & la liaison ne soient très-visibles au travers de l'espéce d'obscurité, que les diverses leçons y répandent. *Bentley ajoûte*, l'application au Nouveau Testament est facile. ,,

« Aux 30. mille variantes ajoû-
» tez-en si vous-voulez 30. mille au-
» tres. Peut-être que de nouveaux
» Manuscrits nous en donneroient
» cette somme, ce ne sera que tant
» mieux pour le Lecteur intelligent,
» judicieux, & sage critique. Il n'y
» verra que plus clair à discerner
» ce qui vient de la source. Mettons
» même au pis les personnes du ca-
» ractére le plus opposé. Quelque
» sinistres que soient leurs vûës,
» quelque choix qu'elles fassent des
» plus mauvaises leçons, nous les
» défions de venir jamais à bout ou
» d'éteindre la lumiere d'un seul
» Chapitre, ou de défigurer si fort
» la Religion Chrétienne, qu'elle
» ne conserve encore tous ses traits.

Bentley ajoûte. « Cette seule
» considération prévient & réduit
» à rien l'autre tour que l'on pour-
» roit donner à la chose. Ce seroit
» de prétendre &c. . . . . . Mais à
» quoi bon ce miracle continuel,
» si malgré les divers changemens
» survenus cette Ecriture a encore
» toute la perfection nécessaire, &
» suffit

» suffit aux grandes fins de sa pre-
» miere destination? ...... Ce se-
» roit donc pour s'accommoder au
» caprice de quelques malheureux
» opiniâtres, qui ont pris parti con-
» tre la Religion, de quelques entê-
» tés qui refusent de croire Moïse &
» les Prophétes, & qui demandent
» que quelqu'un des morts ressus-
» cite, & vienne travailler à leur
» conversion. Que ces gens-là con-
» noissent bien peu les voyes de la
» Providence, & les premiers éle-
» mens de la Religion Chrétien-
» ne? Cette Religion ne veut nous
» attirer à elle que par des *cordeaux*
» *d'humanité*, que par des motifs de
» de raison, de conscience & de de-
» voir, & non par une conviction
» Mathématique, ni par de nou-
» veaux Miracles. Mais, que dis-je?
» S'ils ne croyent ni les Apôtres
» &c. »

Que cela est bien! Que nous y applaudissons volontiers, & à mille endroits de la plus grande sagacité critique, qui brillent dans cet en-

droit & dans quelques autres de ce curieux ouvrage. Mais que c'eſt dommage que l'héréſie & le ſchiſme plus ſubtils que le Déïſme & l'Athéïſme, échapent à une telle pénétration d'eſprit, & que ce beau morceau même ſoit infecté des préjugés les plus ridicules, & finiſſe juſtement par des contes de bonne femme, de la part du Traducteur & de l'Auteur.

Car c'eſt à la ſuite & dans le corps même de ces ſçavantes & très-orthodoxes Remarques que Bentley vengeur de la friponnerie attribuée en général à tous les Eccléſiaſtiques par le Laïque Collins, démontré mille fois fripon lui-même, ſe trouve tout d'un coup par un petit quart de converſion, en ſociété, dirons-nous, de *friponnerie* avec lui, pour harceler non avec ces puiſſantes armes d'une lune critique, qui l'ont fait triompher du Déïſme, mais en quelque ſorte avec ces petits fleurets, ces petits lieux communs, ces, *peut-être*, ces *on dit*, ces Hiſtoriettes de par-

ti, qui font pitié aux hérétiques mêmes, qui ont du sens, & un reste de probité. Voici l'Histoire ou le Roman.

Collins se trouve, en passant, d'accord en un point, avec le *P. Simon* de l'Oratoire ; & sur cela seul voilà Bentley aux champs. Il oublie, que Collins est Déïste & Athée, & va le combattre à feu & à sang, comme un Papiste. Car c'est quelque chose de pis pour un Protestant. *Cette ruse*, dit-il, *est donc une friponnerie Ecclesiastique à la Romaine.* Bentley oublie tout, il oublie, que Collins, est un fripon Laïque, & que son titre supplée par le Traducteur n'en veut qu'aux Laïques.

Et comment se fait-il *continuë Bentley*, » qu'un homme, qui fait » profession de déclarer la guerre, » à tous les Prêtres, & à toutes les » friponneries Ecclésiastiques, se » rencontre juste avec un Prêtre » Catholique Romain, & l'appuye, » avec tant de chaleur, dans les » pieuses intentions, de maintenir

» la cauſe des Papes ? Ces pieu» ſes intentions , ſont de trop. » Bentley les devine , & les prête » au Déiſte & Athée Collins. Ben» tley pourſuit ſon ſiſtême Proteſ» tant.

Que dire , que penſer de cette conduite ? » Vous qui êtes ſur les » lieux , éxaminez un peu , je vous » prie , qui ſont les gens qui com» poſent la Secte. » Remarquez en paſſant que la Secte en queſtion eſt celle de la liberté de penſer la plus antiromaine & la plus Proteſtante qui fut jamais , ſelon Bentley. Il ajoûte pourtant , » eſt» il vrai , qu'un de leurs chefs fai» ſoit profeſſion de Papiſme ſous » le regne de Jacques II. Je l'ai » oüi dire à Leipſich , & je vous » avouerai qu'un Etranger ſeroit » fort tenté de croire,que les miſté» rieux deſſeins de la nouvelleSecte » tendent bien plus à favoriſer » le Papiſme que l'Athéiſme. » Quelques lignes plus bas Bentley croit tout , & ne doute plus de rien ; mais ce n'eſt pas trop la peine d'al-

longer d'un pareil verbiage un extrait déja assez long.

Mais ce que Bentley ne dit qu'en général, & accompagné d'un verbiage bien plus étendu, & plus détaillé en forme de notes & de Commentaire par le respectueux Traducteur; c'est-là qu'on trouve les bons contes de vieilles femmes &c. dont le premier insinuë que le fameux *Jean Roland* le plus déterminé Athée, qu'ait eu l'Angleterre, *étant né Papiste, continua de l'être* &c. Mais le conte de *Thomas Heath* Ministre Anglican de naissance & de profession & découvert Jesuite & Papiste de fait par un papier tombé de sa poche, & ramassé par un Marguillier de Paroisse, est une Histoire grave & sérieuse pour tous les honnêtes Ecclésiastiques, soi disant tels, du parti de Luther ou de Calvin.

Voilà l'Extrait de la premiere & de la plus considérable partie des Remarques de Bentley sur Collins. La seconde partie, qui n'est

qu'une ſimple continuation de la premiere, eſt de même goût quoiqu'en diſe le Traducteur, qui imagine que Bentley ait été plus Théologien dans la premiere, & qu'il n'eſt preſque que critique & Litterateur dans la ſeconde. Il n'eſt en vérité, que cela par tout. Meſſieurs les Proteſtans ſe croyent de grands Théologiens & de grands Controverſiſtes, lorſqu'à propos de Religion ils ont épluché bien des paſſages Grecs, Hébreux, & Latins. C'eſt à cela ſeul que la plûpart de leurs ſçavans, ont borné tout leur prétendu droit d'éxamen.

Ils nous inſultent à notre crédulité ſur le Principe qui nous fait captiver notre raiſon ſous le joug de l'autorité de l'Egliſe & de la Foi, & ils ſe croyent fort raiſonnables ſur le ſens particulier auquel ils ramenent tous les points du dogme & de la Religion. Mais par l'évenement il ſe trouve qu'il n'y a pas de Religion, qui donne plus de jeu à la raiſon, à l'é-

xamen judicieux, à la ſaine Logique, à la Métaphyſique même la plus ſubtile, que la Religion Romaine. Le grand déchainement des Proteſtans & de tous les Sectaires modernes contre la méthode ſcholaſtique & la Méthode Géométrique font la même méthode pour ceux qui connoiſſent les deux. Or la Méthode Géométrique eſt la méthode de la vérité. En voilà de reſte pour faire un peu connoître en Extrait celle de Bentley, & de tout ſon Livre qui n'eſt qu'un Recueil de Remarques & de notes libres & nullement Méthodiques.

ARTICLE LXIV.

PRIMORDIA CORCYRÆ post Editionem Lycienſem anni MDCCXXV. ab Autore nuperrime recognita, & multis partibus adaucta. Brixiæ excudebat Joannes-Maria Rizzardi. In 4°. Page 224.

L'Origine & les commencemens de Corfou ; Ouvrage revû, & enrichi de beaucoup d'augmentations par l'Auteur, depuis l'Edition de 1724. A Breſſe, chez Jean-Marie Rizzardi. 1738.

QUand on annonce l'Origine & les Antiquités d'une Ville, ou d'un pays, Antiquités qui remontent à trois mille ans, & au de-là ; quand on les annonce ſous le nom d'un Ecrivain d'une érudition profonde & recherchée, d'une critique ſévere & éclairée, d'un travail infatigable ; on doit s'attendre, à trouver

des choſes, peu connuës du commun des ſçavans mêmes, & diſcutées avec toute l'exactitude que promettent les qualités que nous reconnoiſſons dans l'illuſtre Auteur de cet Ouvrage. Peut-on moins attendre en effet d'un Prélat toujours occupé du ſoin de faire fleurir les ſciences parmi les peuples qu'il gouverne, attentif à procurer aux Bibliotheques de ſa Ville Epiſcopale, un grand nombre de Livres des meilleurs & des mieux choiſis, principalement à celle de ſon Séminaire; d'un Prélat, qui excite par ſes libéralités l'émulation des Etudians, ſurtout de ſes jeunes Eccléſiaſtiques, & qui récompenſe leurs travaux d'une maniere utile & non commune? Tel eſt Mgr. le Cardinal *Querini*, Evêque de *Breſcia*, qui joignant l'éxemple aux autres moyens, comme le plus efficace, donne à des études ſérieuſes tout le tems que lui laiſſent les fonctions plus eſſentielles à ſon Miniſtere, dont il s'acquite avec une régula-

rité vraiment paſtorale. Pour entretenir le gout du Grec dans une ville où il a été autrefois fort cultivé, il a établi, & entretient dans la Capitale un Maître très-habile ; il a procuré à ſon Imprimeur *Rizzardi* de fort beaux caracteres de cette langue, comme on peut en juger en jettant les yeux ſur le Livre dont nous allons rendre compte. Enfin il ne néglige aucune eſpéce de ſciences utiles. Outre les Livres de Philoſophie & de Mathématique la plus ſublime, qui ſont ſortis de la même preſſe, il a fait travailler à une Edition magnifique des anciens Peres de l'Egliſe de *Breſſe*, qui peut à préſent être achevée.

C'eſt à *Corfou*, dont Mgr. *Querini* étoit alors Archevêque, qu'il a compoſé les *Antiquités* de cette Iſle. Mais les Sçavans de *Breſcia*, depuis qu'il en eſt Evêque, ayant ſouhaité que l'Ouvrage fut réimprimé, S. E. s'eſt donné la peine de le retoucher, & de l'augmenter conſidérablement.

Tout ce Traité eſt diviſé en vingt-cinq Chapitres, dans leſquels l'Auteur expoſe avec beaucoup de méthode & de clarté ſes ſçavantes recherches ſur l'*Origine* & les Antiquités de l'Iſle de *Corfou*, remontant juſqu'aux tems fabuleux. Le plus ancien nom qu'ait porté cette Iſle, eſt *Deprane* ou *Depranum* : c'eſt ce que témoignent les Scholies, ſur l'*Odyſſée* d'*Homere*, données ſous le nom de *Didyme*, *Euſtate* autre ſcholiaſte du même Poëte, & *Etienne* de *Byzance* dans ſa Géographie, dont on trouve ici les paſſages, ou rapportés, ou indiqués. Les Poëtes & leurs anciens Interprêtes tirent ce nom de Δρεπάνη (une Faulx, ou Faucille) de la Faulx cachée dans un lieu ſecret de l'Iſle ; inſtrument dont *Cerès*, qui l'avoit habitée, apprit aux *Titans* à ſe ſervir pour couper les bleds ; inſtrument auſſi de la mutilation exécutée par *Saturne* ſur *Cœlus*, ou par *Jupiter* ſur *Saturne* ; car on rapporte l'une & l'autre origine. Comme on ſuppoſe

que cette faulx si fameuse fut jettée à la mer, & que flottant sur les Ondes, elle aborda en divers lieux; c'est de ces avantures qu'on fait venir le nom de *Drepanum*, Ville de *Sicile*, aujourd'hui *Trapani*, & celui du Promontoire d'*Achaïe* nommé aussi *Drepanum.* On pouvoit, en la faisant promener davantage, étendre cette étymologie à d'autres lieux encore qui portent le même nom. Le sçavant Prélat, après avoir rapporté ces opinions fabuleuses, croit beaucoup plus probable que l'Isle a été nommée *Drepane*, ou *Drepanum*, à cause de sa figure courbe, qui a quelque ressemblance avec une faux. Et ce sentiment bien plus raisonnable, est appuyé de l'autorité du Scholiaste d'*Apollonius*, & confirmé par *Servius*, lequel, sur ce vers de *Virgile*;

Hinc Drepani me portus, & illætabilis unda
Accipit.

Donne la même Etymologie au

Drepanum de *Sicile*. *Cluvier* n'a pas douté que ce ne fut en effet la vraie origine de ce nom.

L'Isle de *Corfou* en a eu encore plusieurs autres. Elle fut nommée *Macris*, de *Macris* Nourrice de *Bacchus*, ou plûtôt à cause de sa longueur ἀπὸ τῆς μακρότητος: *Scheria* Σχερία de ἴσχειν, & poëtiquement χεῖν *retenir, arrêter*; parce que *Cerès* craignant que les fleuves d'*Epire*, roulant des sables vers leur embouchure, ne joignissent l'Isle au Continent, pria *Neptune* d'en arrêter le cours. C'est *Aristote* qui rapporte cette origine, sans parler de plusieurs autres Auteurs qui la confirment. *Bochart* fait venir *Scheria* de *Schara*, qui en Phénicien signifie *lieu de Commerce*, ce que les Latins appellent *Emporium*.

Mais le nom sous lequel cette Isle est plus connuë, c'est *Corcyra* ou *Cercyra*; Κόρκυρα & Κέρκυρα, nom qui lui fut donné à cause de *Corcyra*, fille d'*Asopus* & de *Méthone*, que *Neptune* enleva & emmena dans cette Isle; & cette étymo-

logie a pour garants *Diodore* de *Sicile*, le Géographe *Etienne* de *Byſance*, *Euſtate*, & *Pauſanias*. *Bochart* veut que *Corcyra* vienne de *Carcara*, en Arabe, *une terre où l'on vit tranquillement & en paix*, ce qui convient à l'Iſle de *Corfou*. C'eſt de *Corcyra*, ſans doute, que vient le *Cercurus* de *Plaute*, ſorte de Vaiſſeau des *Corcyriens*, peuples très-expérimentés dans la navigation. Mais de trouver dans cette Iſle les montagnes où s'arrêta l'Arche de *Noë* après le déluge, parce qu'elles ſont nommées Κορκυρᾶοι par *Alexandre Polyhiſtor*, c'eſt ce qui n'a pas le moindre fondement, & ne méritoit pas qu'on s'y arrêtât: mais l'Auteur, à qui rien n'échappe, n'a pas voulu qu'il manquât un ſeul trait d'érudition au ſujet ſur lequel il écrit. Au reſte *Polyhiſtor*, lui-même place ces monts *Corcyriens* dans *l'Arménie*, & la difficulté eſt levée par celui-là même qui l'a fait naître.

De *Corcyra* on a fait *Corfù*, comme les Italiens l'écrivent, & *Cor-*

fou, comme nous disons, ou plûtôt de Κορυφῶ qui se trouve dans les Auteurs du moyen âge ; & ce dernier pourroit bien venir de Κορυφὴ suivant la description que fait *Nicetas Choniate* du Promontoire des *Corcyriens*, qui s'éleve, dit-il, jusqu'aux nuës.

Le premier qu'on prétend avoir regné dans cette Isle est *Pheax*, fils de *Neptune*, & de *Corcyre.*

De ce *Pheax*, l'Isle prit le nom de *Phæacia*, & les Peuples celui de *Phæaces.* Les anciens ne nous apprennent rien du regne, ni des actions de ce Roi, & tout ce que *Marmora* en raconte, étant mis avec raison au rang des Histoires fabuleuses, l'Auteur remplit ce vuide par de sçavantes Remarques sur les noms *Phæacia* & *Phæaces*, & sur la *Phæacide*, Poëme d'*Homere* dont parle *Ovide* dans le quatriéme Livre *de Ponto.*

Nausithoüs, le second Roi de *Corcyre* dont il soit parlé dans les Auteurs, est un peu plus connu

que *Pheax.* Il étoit fils de *Neptune* & de *Peribée. Homere* raconte que les *Phéaces*, peuples d'*Hyperée* étant extrémement incommodés par les brigandages des *Cyclopes* leurs voisins, *Nausithoüs* les transporta dans l'Isle *Scheria*, leur bâtit une Ville & des Temples, & leur distribua des Terres. *Plutarque* ajoûte que séparés du reste des hommes, ils y menerent une vie très-agréable. Comment accorder ce récit avec les Auteurs qui disent que les *Phéaces* sont les naturels de l'Isle *Scheria*, ou *Corcyre* αὐτόχθονες *indigenæ*, qui prirent ce nom de leur premier Roi *Phéax?* Autre difficulté. Quelle est cette *Hyperée* d'où les *Phéaces* vinrent s'établir dans l'Isle *Scheria*? Est-ce la Ville de *Sicile* nommée depuis *Camarina*? Est-ce l'Isle de *Malthe*, comme *Cluvier* en étoit persuadé? Sur ces tems fabuleux, si reculés, & si obscurs, que peut-on attendre des plus sçavantes recherches, qu'un éxamen éxact des passages des anciens Poëtes Grecs, & des autres

Ecrivains, pour démêler, s'il est possible, la vérité des Fables dont elle est enveloppée? Encore y restera-t-il toujours de l'incertitude & de l'embarras.

Homére donne deux fils à *Nausithoüs*, *Rexenor* & *Alcinous.* Un ancien Auteur (*Conon*) cité par *Photius*, en ajoûte un troisiéme, qu'il appelle *Locrus. Rexenor* ne laissa qu'une fille, nommée *Arêta*, laquelle fut mariée à son oncle *Alcinoüs. Conon* raconte que *Locrus* & *Alcinoüs* ayant eû dispute au sujet de la succession au Royaume de leur Pere, (c'étoit selon lui *Pheax*) ils s'accommoderent en cette maniere. *Alcinoüs* demeura Roi de *Corcyre*; *Locrus* eut pour sa part le mobiliaire, & passa en *Italie* avec une partie des Corcyriens. Il fut fort bien reçû par le Roi *Latinus*, qui lui donna en mariage sa fille *Laurina.* Après d'autres traits fabuleux, qu'il est inutile de rapporter, l'Auteur ajoûte qu'*Hercule* ayant tué *Locrus* sans le connoître, fit bâtir au lieu où étoit son tom-

beau, une ville à laquelle on donna le nom de *Locres*, pour honorer la mémoire du mort. Tout cela eſt ſi contraire à ce qu'on lit dans les anciens Hiſtoriens, Géographes, Scholiáſtes & autres Auteurs, que M. Le Cardinal *Querini* s'étonne qu'aucun des Modernes qui ont écrit ſur les Antiquités Romaines, ou ſur la Géographie ancienne, n'y ait fait attention, & n'ait remarqué cette différence, non pas même les plus ſçavans & les plus exacts, *Cluvier*, & *Cellarius*. *Conon* vivoit du tems d'*Auguſte*, puiſqu'il avoit dédié ſon Ouvrage à *Archélaüs Philopator*; & *Photius* obſerve que ſes *Narrations* contiennent bien des choſes communément ignorées. Ce jugement convient fort à celles que l'on vient de voir.

L'arrivée des Argonautes en l'Iſle de *Corcyre* donne lieu au Sçavant Cardinal d'expoſer, ce qui ſe paſſa entre ces fameux Navigateurs & les Corcyriens. *Apollonius* dans ſon Poëme ſur les Ar-

gonautes lui a fourni ce qu'il en raconte. Il ne laiſſe pas de trouver quelques circonſtances autrement rapportées par d'autres Anciens qui ont parlé de la même avanture.

Sous le regne du même *Alcinoüs* qui avoit ſi bien reçû les Argonautes, *Uliſſe* vers la fin de ſes courſes, fut jetté par la tempête ſur la côte de *Sheria*, ou *Corcyre. Homere* dans l'*Odyſſée* raconte fort au long ſon arrivée dans cette Iſle, l'accueil qui lui fut fait par *Nauſicaë* fille du Roi, & par ce Prince même, le ſéjour qu'il fit à ſa Cour, les longs diſcours, les contes merveilleux & amuſans dont le Grec diſert & beau parleur enchanta ſes hôtes, & paya leurs politeſſes. Ces Contes célébrés chez les Anciens, fondérent le Proverbe : Αλκινόυ ἀπόλογοι *les Contes d'Alcinoüs* ; non ceux qu'*Alcinoüs* fit à *Uliſſe*, comme quelques Sçavans l'ont crû, entre autres *Perizonius*, mais ceux dont *Uliſſe* l'entretint, ainſi que notre Auteur le montre.

fort bien. *Homere* fait une deſcription charmante de la magnificence du Palais d'*Alcinoüs*, de ſes Jardins délicieux & ſi vantés, de ſa Capitale. Il nous apprend le génie, le caractére, les mœurs, les arts, les exercices, les jeux, la forme du gouvernement, la Religion des *Phéaces*, ou Corcyriens. Belle & ample matiere, riche fond pour quelqu'un qui entreprend d'écrire les Antiquités de *Corcyre*. M. le Cardinal *Querini* en a enrichi ſon Ouvrage, non en ſimple Compilateur qui ſe contente de coudre enſemble les morceaux qui ont rapport à ſon ſujet; mais en ſçavant maître de ſa matiere, qui la poſſede, & qu'une lecture vaſte & réfléchie a mis en état de rapprocher, de comparer, de diſcuter, d'éclaircir tout ce que l'éloignement des tems, la diverſité des relations ou des idées, les nuages de la Fable ont embroüillé & obſcurci. Nous ne ferions que gâter les brillantes deſcriptions d'*Homere* en les abrégeant, ou les tra-

duisant. Ce Poëte est entre les mains de ceux qui peuvent y avoir recours. Tant de Grec sied bien à un Traité particulier écrit en langue sçavante, & seulement pour les Sçavans à certain dégrè ; mais il ne conviendroit pas à un Ouvrage courant, fait pour faciliter la connoissance des sciences & des Arts. Nous nous contenterons de quelques remarques sur ce que nous venons d'indiquer.

Puisque le même *Alcinoüs* reçût dans son Isle d'abord les Argonautes, & ensuite *Ulisse*, qu'il fit reconduire à *Itaque*, il faut, dit M. le Cardinal *Querini*, que ces deux événemens ne soient pas fort éloignés l'un de l'autre, & on pouvoit se servir de cette circonstance pour déterminer à peu près, ou du moins pour rapprocher l'Epoque de la fameuse expédition des héros Grecs en *Colchide*. Il s'étonne que deux des plus sçavants Chronologistes, *Scaliger* & le Pere *Petau* n'y ayent point fait attention. Car, quoique le premier ne mette que

vingt ans ou environ entre la priſe de *Troye*, & le voyage des Argonautes, ce qui eſt aſſez vraiſemblable, & que le ſecond en compte quarante, ce qui pourroit être vrai, cependant ni l'un ni l'autre n'a ſçû profiter des lumieres qu'ils pouvoient tirer du Regne d'*Alcinoüs*, contemporain de *Jaſon* & d'*Uliſſe*, quoique cette convenance de tems ſoit ſi ſouvent répétée dans les Ecrivains Argonautiques. Et ſi l'un ou l'autre a bien rencontré, du moins ont-ils calculé ſur des principes incertains & peu ſolides.

Tout le monde ſçait que les Anciens nous ont peint les Phéaciens comme des hommes de bonne chere & de plaiſir : leur vie molle & voluptueuſe, les feſtins d'*Alcinoüs* avoient paſſé en Proverbe; un Phéacien & un débauché étoient des termes Synonymes. C'eſt ce qu'*Horace* exprime dans ces vers :

Nos numerus ſumus, & fruges conſumere nati,

Sponsi Penelopes, nebulones, Alcinoique
In cute curanda plus æquo operata juventus:
Cui pulchrum fuit in medios dormire dies, &
Ad strepitum citharæ cessatum ducere curam.

(*Epist. II. L. I.*)

Et dans cet autre vers de l'Epître XV. du même Livre.

Pinguis ut inde domum possim, Phæaxque reverti.

Voilà l'idée qu'on a communément de ces peuples, & de leur Roi *Alcinoüs*; mais M. le Cardinal *Querini* ne la croit pas tout-à-fait juste, ni conforme au caractere qu'*Homere* leur donne. Car comment accorder, dit-il, avec cette molesse & cette débauche, cette habileté & cette expérience dans la navigation, ces combats, ces lutes, ces courses, ces jeux de disques, ces exercices enfin qui ne demandoient pas moins de force

que d'agilité & d'adresse, & pour lesquels ils étoient si passionnés, qu'ils mettoient leur principale gloire à y réussir, comme le dit à *Ulisse Laodamas*, l'un des fils d'*Alcinoüs*? Aussi d'anciens Critiques, de sçavants Interprêtes d'*Homere* n'ont-ils point vû dans ce Poëte le luxe immodéré, les mœurs voluptueuses qu'on reproche aux Phéaciens, mais seulement un amour modéré d'un plaisir honnête, & renfermé dans des bornes plus étroites qu'on ne le pense ordinairement. L'illustre Auteur a mis leurs preuves dans tout leur jour, & personne n'a mieux fait l'apologie des Phéaciens, ni plus sçavamment.

Il oppose encore au portrait qu'on a fait de ces peuples, leur Religion, leur pieté envers les Dieux, leur humanité & leur politesse envers les étrangers. Mais il semble que ces qualités ne sont pas incompatibles avec la mollesse & la débauche. On pouvoit être fort dévot à *Jupiter*, à *Neptune*, à *Mercure*,

cure, à *Apollon*, à *Bacchus*, comme l'étoient les Corcyriens, ſans en être plus ſage, ni plus réglé dans ſa conduite. De tels Dieux n'inſpiroient point les vertus qu'ils n'avoient pas, & dont ils ne donnoient pas l'exemple. Pour ce qui eſt de l'hoſpitalité, de l'amitié avec laquelle ils recevoient les étrangers, les hommes du caractére qu'on attribuë aux Phéaciens ſont ordinairement d'un commerce fort-aiſé, ils aiment la compagnie & la joie, & la partagent volontiers avec ceux qui ſont ſenſibles au bon accueil qu'on leur fait, tels que ſont ſur-tout les étrangers. C'eſt ce qui a fait donner à *Corcire* l'épithéte de φιλοξεινωτατη, ſuppoſé que ce ſoit la véritable leçon de *Callimaque* dans ſon Ode ſur l'Iſle de *Delos*, car il y a des manuſcrits qui portent κακοξεινωτάτη, qui ſignifie tout le contraire. Mais l'une & l'autre convient parfaitement, comme l'obſerve le ſçavant Prélat; la premiere aux Princes, à la Cour, aux Seigneurs,

la seconde, au Peuple. Cette différence est très bien marquée dans l'*Odyssée*. L'Auteur prend encore la défence des Phéaciens sur la simplicité qu'on leur attribuë. Ce reproche étoit fondé sur la crédulité & l'étonnement avec lequel ils écoutoient les contes étranges qu'Ulisse leur faisoit. On répond qu'ils distinguoient bien le fabuleux de ce qu'il pouvoit y avoir d'historique & de vrai. On pouvoit dire qu'*Homere* ne les met à la bouche d'*Ulisse*, que pour avoir occasion de les raconter, & d'en orner son Poëme, sans qu'on en puisse rien conclure contre les Phéaciens, non plus que contre ceux qui les lisent avec plaisir dans *l'Odyssée*.

Les occupations des femmes Phéaciennes, & leurs exercices, ne marquent pas moins que ceux des hommes, combien ces Peuples étoient éloignés de cette délicatesse qu'on pardonneroit aisément au sexe. On voit dans *Homere Nausicaë* conduire courageusement son char;

& c'étoit un ſujet ordinaire pour les Peintres fameux de l'Antiquité. On la voit avec ſes femmes laver elle-même ſes habits, & tandis qu'ils ſéchoient, ſe divertir à joüer à la paume. On atrribuë même à la Princeſſe *Nauſicaë* l'invention de ce jeu. C'eſt ce qui a donné lieu à une mépriſe bien étrange dans un ſçavant comme M. *Nevvton*. Le mot Σφαῖρα, qui ſignifie une balle, & généralement tout corps ſphérique, il l'a pris pour la ſphére céleſte, & il dit dans ſa *Chronologie des Anciens Royaumes Réformée*, imprimée à *Paris* en 1728, que *Nauſicaë* inventa la Sphere Artificielle qui repréſente les mouvemens du Ciel. M. le Cardinal *Querini* n'a pas manqué de relever cette faute. *Homere*, *Athénée*, *Suidas* ne laiſſent aucun lieu à l'erreur; &, ſi le mot Σφαῖρα a pû donner l'idée de la ſphere celeſte, au moins Σφαιρίζειν auroit-il dû detromper M. *Nevvton*. *Athénée*, après avoir dit qu'*Anagallis* Grammairienne de

Corcyre attribuoit à *Nauſicaë* l'invention de la balle à joüer, σφαίρας, ajoûte que *Nauſicaë* eſt la ſeule Héroïne qu'*Homere* repréſente σφαιρίζουσαν, joüant à la paume. Que devient après cela tout le ſyſtême que bâtit *Nevvton* ſur cette prétenduë ſphere de *Nauſicaë*, pour le paſſage des Argonautes par l'Iſle de *Scheria*, & l'Epoque de leur expédition? Il ſeroit à ſouhaiter, dit le ſçavant Auteur, que ceux qui écrivent ſur les mœurs & les uſages des tems anciens & fabuleux, luſſent *Homere* plus aſſiduëment; ils éviteroient bien des fautes qui ne ſont point d'honneur à leurs Ouvrages. Le ſien peut ſervir d'un bon Commentaire ſur tous les endroits du Poëte qui ont rapport à ſon ſujet.

Après quelques remarques Hiſtoriques & Géographiques à l'occaſion du paſſage d'*Enée* proche des côtes de *Corcyre*, l'Auteur vient aux Colonnies qui ont peuplé cette Iſle, & à celles qui en ſont ſorties pour habiter d'autres pays. Il

y a encore là, comme dans tout le Livre, beaucoup de doctrine, & ceux qui recherchent les origines des anciens peuples, peuvent en tirer des lumieres & des secours considérables. Ils y trouveront des points d'Histoire & de Chronologie éxaminés avec soin, & sçavamment approfondis. Les Auteurs conviennent que *Chersicrates* s'établit avec une troupe de Corynthiens dans l'Isle *Scheria* : quelques-uns disent qu'il y bâtit *Corcyre*, & que c'est de-là que l'Isle a pris ce nom. *Marmora* qui a donné une Histoire de *Corfou*, imprimée à *Venise* en 1672, fait une descriptjon de cette ville bâtie par *Chersicrates*, & en a fait graver un Plan aussi détaillé, qu'on pourroit le faire d'une ville subsistante, en le levant éxactement sur les lieux. Cependant on ne voit plus dans le quartier de *Corfou* appellée *la Vieille-ville*, *Palæopolis*, que quelques restes d'une ville qui paroît véritablement avoir été magnifique, mais où il est impossible de reconnoître

les Temples, les Palais, les Portiques, les Bains, les Fontaines, les Statuës, les Mosaïques &c. dont il a plû à *Marmora* de l'embellir. Les Auteurs ne fournissent pas plus pour cette description, que les monumens qui restent de l'ancienne *Chersopolis*, ainsi que l'Historien de *Corfou* la nomme.

Les Corcyriens habiles & fort exercés dans la navigation ne renfermerent pas leur domination dans leur Isle; ils l'étendirent au dehors par des Colonies qu'ils fonderent de concert avec les Corynthiens. On attribuë à ces deux peuples celle d'*Epidamnus*, ou *Dyrrachium*, celles d'*Apollonia*, de *Leucate & d'Anactorium.* Il est vrai qu'il y a quelque varieté sur cela dans les Auteurs : mais leurs passages rapprochés & comparés, appuyez d'autres monumens les accordent entre eux, & lévent les difficultés.

Les Chapitres XXI, XXII, & XXIII. expliquent quelques Antiquités de *Corcyre*, Dons consacrés

aux Dieux, Médailles, Inſcriptions. Ces dernieres ſur tout avoient beſoin d'une main habile pour les débrouiller. Un Sçavant des plus connus, & des plus laborieux l'avoit entrepris : mais M. le Cardinal *Querini* fait voir qu'il falloit y revenir, ſi l'on vouloit en connoître le véritable ſens.

Ces explications ſont ſuivies de quelques traits de l'Hiſtoire de *Périandre* Roi de *Corrynthe*, qui gouvernoit auſſi l'Iſle de *Corcyre*; de ſon fils *Lycophron*, & de quelques autres évenemens concernant les Corcyriens. L'Auteur a mieux aimé ſe contenter de peu de traits échappés & épars, qu'il a ramaſſés avec ſoin, que de remplir les vuides par des faits inconnus, ou démentis par les Anciens, comme a fait *Marmora.*

L'Ouvrage finit par les démêlés des Corcyriens avec les Corinthiens, par la guerre qu'ils ſe firent & qui donna commencement à celle du *Péloponneſe.* On peut voir dans *Thucidide* le détail de ces trou-

bles, & leurs suites. Nous avons dit dès le cemmencement qu'il régnoit dans ce Livre une Critique sévere & éclairée, & nous en avons donné quelques éxemples. Un sçavant de *Brescia*, amateur de la Littérature Grecque, l'ayant lû, a goûté sur tout les endroits où les Auteurs les plus célébres sont redressés & critiqués. Il les a extraits, & fait imprimer chez *Rizzardi*, pour s'en servir comme de modele dans de semblables Etudes.

A la suite des Antiquités profanes de *Corfou* le Libraire a imprimé un Appendice dont voici le tître : *Appendix sacra quædam Corcyræ Primordia repræsentans, scilicet recens initam rationem ab Autore superioris Libri, dum ejus Insulæ Episcopatum gereret, pro innocente retinenda quæ ibi viget inter Latinos & Græcos in sacris consuetudine.* Je ne sçai pourquoi on lui a donné ce tître, & je ne vois pas quel rapport il a aux Piéces qu'il contient. La premiere est une

Lettre de Mgr. *Querini* nommé à l'Archevêché de *Corfou*, après avoir renoncé à l'Abbaye du *Mont Cassin*, dont il n'avoit pas pris possession. Elle est dattée du xxx de Novembre 1723. & addressée au Clergé & au peuple de *Corfou*. Il leur fait part de sa nomination, & les éxhorte à la paix, par ces paroles de l'Apôtre : *si fieri potest, quod ex vobis est, cum hominibus pacem habentes.*

La seconde Piéce est une Lettre du même Prélat au Pape *Benoît* XIII. Il lui rend compte de la maniere dont il gouverne son Diocese, de l'union & de la bonne intelligence dans laquelle il est avec les Grecs de *Corfou*, qui avoient fait beaucoup de peine à ses prédécesseurs, de la déference & de l'estime qu'ils lui témoignent, des honneurs qu'ils lui rendent. Il le consulte sur la conduite qu'il doit tenir dans les ordinations des Grecs, qui ont un Evêque de leur rit à *Corfou*. On y apprend quelques usages de cette Eglise

partagée entre les Latins & les Grecs, qui méritent d'être remarqués. Le Pape, après avoir fait l'éloge du Prélat, le renvoye, pour la réponse qu'il lui demande, au Cardinal *Tolomeï*. Et ce Bref est la troisiéme Piéce du Recueil.

La Lettre suivante écrite par le Cardinal *Origbi* à l'Archevêque de *Corfou*, au nom de la Congrégation du Concile de *Trente*, n'est qu'un compliment au Prélat, sur son zéle, la sagesse de son gouvernement, & ses qualités personnelles.

Suit l'Epître par laquelle Mgr. *Querini* dédie à Benoît XIII. son *Enchiridium Græcorum*, ou Collection des décrets des Papes sur les dogmes & les rits des Grecs. Il y marque quelques abus introduits parmi eux au sujet de la Confirmation, du Mariage, & des Images : ce que le Pape confirme dans sa Réponse.

En 1727. Mgr. *Querini* nommé à l'Evêché de *Brescia*, prit congé de son peuple de *Corfou* par une

Lettre où il exprime les ſentimens & emprunte les paroles de S. *Paul* quittant les Ephéſiens, pour ne les plus revoir. On l'a imprimée dans ce Recueil.

Dans les deux dernieres Lettres le Prélat remercie ſes nouveaux Diocéſains, premierement de la joie qu'ils avoient témoignée du choix qui le leur donnoit pour Evêque, & enſuite de celle qu'ils avoient fait éclater à ſa promotion au Cardinalat. Elles ſont toutes deux de la même année 1727. Et tel eſt le Recueil que l'Imprimeur nous donne ſous le nom de *Sacra Corcyra Primordia.*

ARTICLE LXV.

PIECES QUI ONT remporté le Prix de l'Académie Royale des Sciences en 1738. selon la fondation faite par M. Rouillé de Meslai, ancien Conseiller au Parlement. A Paris de l'Imprimerie Royale 1739. volume in-quarto *Pages 217.*

AUcune Piece n'ayant paru mériter pleinement le Prix, l'Académie l'a partagé à trois Piéces qu'elle a jugées les meilleures de toutes celles qui lui ont été adressées. La premiere est de M. Leonard Euler célébre Professeur de Petersbourg. Elle est en Latin. Le sujet proposé au reste étoit sur la nature & les Propriétés du feu.

M. Euler établit d'abord, comme indubitable que le feu consiste dans un mouvement violent des plus petites parties des corps. Il remarque ensuite deux choses. 1°.

Qu'on ne ſçauroit procéder ſans hypotheſes, dans les matieres de Phyſique. 2°. Qu'il ne faut pas cependant abuſer de la liberté d'en imaginer. Rien n'eſt plus ſage, & plus vrai; & ceux qui ne veulent point d'hypotheſes ſont le plus ſouvent en contradiction avec eux-mêmes, & toujours avec la raiſon.

Mais de toutes les hypotheſes, qu'on peut imaginer, M. Euler trouve les moins convenables, celles qui s'arrêtent à l'explication des deux Propriétés qu'a le feu, d'échaufer & d'éclairer, qui ſont pourtant les principales, & comme la baſe ou le reſultat de toutes les autres. Il croit plus aſſortie à l'hypotheſe ou à l'explication Phyſique, la propagation ou la communication du feu d'un corps à l'autre, & cela par la raiſon même qu'il paroît plus difficile de l'expliquer; ce qui pourroit bien être vrai, l'eſprit s'endormant en quelque ſorte ſur les petites difficultés dont il croit entre-

voir la résolution, & ne daignant se réveiller que pour les difficultés qui semblent le défier & le piquer vivement.

Ce qui fait la grande difficulté de cette propagation du feu, est qu'elle paroît d'abord contraire aux Loix de la nature & du mouvement, une petite éteincelle suffisant, pour exciter un grand incendie; c'est-à-dire, un petit mouvevement pour en causer un très-grand. Cette Observation n'est pas d'un Physicien vulgaire. Et la suite de cette Dissertation répond fort bien à la réflexion que nous faisons ici.

Pour rendre cette difficulté de la Propagation du feu moins forte, il lui donne toute sa force, & la considere dans l'inflammation comme soudaine de la poudre à canon. Or il remarque d'après d'autres Philosophes, que l'air renfermé dans cette poudre, est la principale cause de cette rapide propagation du feu: & il est persuadé que la premiere éteincelle du feu don-

nant lieu à l'air de se dilater avec force, avec explosion, cette seule explosion d'une seule particule d'air donne lieu à toutes les autres particules aëriennes, en rompant leurs prisons par les débris de la sienne & des leurs.

Il rend cette action sensible par un entassement de petites bulles ou bouteilles de verre, pleines d'un air comprimé, dont il suffiroit d'en casser une, pour casser toutes les autres : ce qui est extrêmement bien pensé, & mérite beaucoup d'attention de la part des Physiciens. On pourroit croire que les fameuses larmes de Prusse ne sont qu'un amas de pareilles bulles de verre pleines d'air comprimé, qui les brise toutes à l'aide de leurs fragmens mutuels. D'où M. Euler conclut avec toute sorte de vraisemblance que toutes les fois qu'on voit dans la nature un effet supérieur à sa cause, on doit regarder cette multiplication de causes & d'effets résultans, comme apparente, & l'on doit croire que

les vrayes causes effectives en subsistoient déja dans l'intérieur des matieres, & dans leur disposition prochaine au mouvement.

Descartes par le seul instinct du génie Philosophique, le plus beau qui fut peut-être jamais, avoit prévenu cette explication en remplissant tout de matiere subtile, le seul vrai Element du feu qu'il reconnut, & que l'on sera peut-être de nouveau tenté de reconnoître, après que la mode de quelques hypotheses courantes aura cédé ou rendu la place au goût de la saine Physique, que ce Philosophe avoit introduit.

Les Dissertations suivantes sont en François. La seconde est du *P. Lozeran du Fesc*, connu depuis près de 20. ans dans nos Mémoires, & célébre par d'autres Prix remportés dans diverses Académies. Son explication du feu, est aussi dans les bons Principes de la saine Physique, comme celle de M. Euler. Elle est même plus Cartesien-

ne, & tout-à-fait Mallebranchiste par les petits Tourbillons dans lesquels le P. Du Fesc fait consister la nature du feu, comme il l'avoit fait il y a bien des années dans sa belle Dissertation sur le tonnerre, qni remporta le Prix à Bordeaux, & dont nous rendîmes compte il y a 12. ou 15. ans.

La troisiéme dissertation qui a partagé le Prix avec les deux précédentes, est de *M. le Comte de Crequy*, qui est aussi Cartesien ou à peu près, dans sa maniere générale de Philosopher; ce qui nous fait esperer que la contagion du vuide & de l'attraction ne gagnera pas tous les esprits. Pour expliquer le feu, M. de Crequy se jette dans la considération de la matiere magnetique, qu'il ramene ensuite à son but.

Il établit un double courant de cette matiere, & fait voir qu'elle pénétre tous les corps, excepté le fer & l'aimant, & quelquefois par accident d'autres corps ou atômes

qui s'oppoſant à ſon cours en ſont quelquefois unis, & quelquefois diviſés les uns des autres, & diviſés avec fermentation, avec chaleur, avec feu. Car pour bien rendre cette penſée nouvelle, nous allons emprunter les paroles mêmes de l'Auteur, qui conclut ainſi. » Je finis par conclure, *dit-il*, » du contenu en cette Diſſerta-» tion, que le feu n'eſt autre cho-» ſe que la diſſolution des corps » combuſtibles par un agent invi-» ſible qui eſt le double cours, & » qui communique ſon mouve-» ment lorſqu'il y a obſtruction » à la pénétrabilité diamétrale » & réciproque des deux courans. » &c.

Ces trois pieces qui ont partagé le prix, ſont ſuivies de deux autres qui méritent auſſi bien de l'attention. Elles ſont précédées d'un avertiſſement qui eſt tel.

» Les Auteurs des deux Pieces » ſuivantes s'étant fait connoître » à l'Académie, & lui ayant mar-

»qué qu'ils ſouhaitoient qu'elles
»fuſſent imprimées, l'Académie
»y a conſenti volontiers, ſur le té-
»moignage que lui ont rendu les
»Commiſſaires du prix, que quoi-
»qu'ils n'ayent pû approuver l'i-
»dée qu'on donne de la nature
»du feu, en chacune de ces Pie-
»ces, elles leur ont parû être des
»meilleures de celles qui ont été
»envoyées, en ce qu'elles ſuppo-
»ſent une grande lecture & une
»grande connoiſſance de bons ou-
»vrages de Phyſique, & qu'elles
»ſont remplies de beaucoup de
»faits très-bien expoſés, & de
»beaucoup de vûës. La Piece N°.
»6. eſt d'une jeune Dame d'un
»haut rang. Et la Piece N°. 7.
»eſt d'un de nos premiers Poë-
»tes.

Peut-on s'y méprendre? & quand les deux illuſtres Auteurs en queſtion ne nous auroient pas permis de les nommer diſtinctement par leur nom, aucune Dame pourroit-elle diſputer le Prix de la Philoſophie-Phyſique à Ma-

dame la Marquise du Châtelet, & aucun Poëte à M. de Voltaire? Comme leurs Dissertations ont du neuf & même du singulier, nous en rendrons un compte un peu détaillé.

Madame la Marquise du Châtelet se rencontre d'abord avec M. Euler, & prétend comme lui, que la chaleur & la lumiere ne sont pas les Phénomênes les plus propres à faire connoître la nature du feu. Elle établit qu'il y a des lumieres sans chaleur. Telles sont en effet les lumieres de la Lune, des vers luisans &c. Et que de même il y a des chaleurs sans lumiere. Ce qui du reste s'accorde avec la diversité dont ces deux Phénomênes sont produits, quoique par le même agent.

Quel est donc l'effet le plus universel du feu, demande ce Philosophe éxact & plein de méthode; nous ne flatons point, & il est vrai que rien n'est plus méthodique & d'un stile plus philosophique que cette Dissertation. Cet

effet universel, est la rarefaction, au moins selon l'Auteur. A cette notion du feu elle oppose tout de suite bien des objections suivies de leurs réponses. *La rarefaction des corps par le feu*, lui *paroit une des loix primitives de la nature.* Cette loi est dans le goût du Newtonianisme. On ne doit pas en être surpris. Et l'illustre Auteur paroît pancher en passant, à regarder comme une loi aussi le mouvement de rotation des Planetes, autour de leur centre, ou plûtôt de leur axe.

Le singulier ici, est que le feu reconnu cause du mouvement, n'en est point reconnu l'effet, d'où l'Auteur conclut, que *le feu est un être à part, qui ne se forme de rien, & ne se change en rien*, & qu'en un mot le feu n'est ni matiere ni esprit. Ce Parodoxe est prouvé par un autre. C'est que l'espace n'est non plus ni esprit ni matiere. Le Newtonianisme, on peut le croire, a besoin de tous ces immatérialismes conséquens, que les

Cartéſiens ſont bien-aiſes de voir éclore plûtôt que plus tard, afin qu'on ſçache à quoi s'en tenir ſur l'eſpece de Phyſique Anti-hypotetique & expérimentale qu'on ne ceſſe de leur oppoſer. Notre Auteur a trop de lumiere dans l'eſprit, pour ne pas convenir en propres termes que ce ne ſont-là *que des conjectures & des vrai-ſemblances.* Ce qui eſt un aveu fort noble dans la bouche d'un Newtonien.

En conſéquence le feu eſt pénétrable, ou du moins n'eſt pas démontré impénétrable : Et à plus forte raiſon il n'eſt pas peſant, ou ne l'eſt pas d'une façon vérifiable par une balance. Quelles ſont donc les propriétés propres & diſtinctives du feu. *Il tend naturellement en enhaut*, ſelon notre Auteur, & *il eſt l'Antagoniſte perpetuel de la peſanteur loin de lui être ſoûmis.* L'Auteur paroît en vouloir beaucoup à cette peſanteur du feu, & pour l'éviter mieux, s'être jettée dans l'extrémité op-

pofée d'un feu immatériel. Si on ne l'évite pourtant que par-là, les partifans du feu pefant ou plûtôt tendant au centre, ne font pas fi à plaindre, fur-tout ayant pour eux mille expériences naturelles, mille obfervations de la nature.

Parmi bien d'autres propriétés Madame du Châtelet penfe que *le feu a reçû du Créateur une portion de mouvement, ainfi que la matiere.* Il eft donc accompagné de mouvement & l'eft même effentiellement *le repos abfolu étant incompatible avec fa nature:* Il eft fuivi de mouvement: Car *il eft, pour ainfi dire, l'ame du monde, & le fouffle de vie répandu par le Créateur fur fon Ouvrage.* Mais il n'eft pas précédé du mouvement, il en eft la caufe, il en eft la forme, & n'en eft pas l'effet. L'Auteur a trop d'intelligence & de ce qui s'appelle pénétration d'efprit, pour ne pas fe demander, *comment le feu n'étant point matiere, peut cependant fe*

mouvoir. La réponse suit de près la demande. *Je repondrai que je ne sçais guére mieux comment un corps se remuë*. Les Newtoniens commencent toutes leurs réponses par l'aveu de leur ignorance sur les choses que leurs adversaires croyent le mieux concevoir, c'est-à-dire par l'aveu de l'ignorance de leurs adversaires qui n'ont pas toujours tant d'humilité. C'est ainsi que pour étayer l'attraction, ils commencent par avoüer qu'on ne conçoit pas mieux l'impulsion. Le tour est au moins ingénieux & fin.

Jusques-là il s'agit de la nature du feu. Il est question désormais de sa Propagation. L'Auteur ne croit pas le feu cause de l'élasticité de l'air, puisqu'il la détruit. Mais il le croit cause de l'électricité. L'explication de la congelation est un morceau bien traité, aux *parties frigerifiques* près, que nous voudrions bien qu'on ne ramenât point dans la Physique, c'est-à-dire dans le raisonnement.

Comme

Comme l'Auteur en veut ſurtout à la peſanteur du feu, c'eſt par ſa non peſanteur qu'il croit démontrer que le Soleil qui eſt au centre du monde n'eſt point tout de feu, & que c'eſt un corps très-ſolide ſelon la penſée de M. Newton. Tout de ſuite cependant il eſt ici prouvé qu'il y a un feu central ; & les preuves dont la plûpart ont ſouvent été répétées dans nos Mémoires, en paroiſſent auſſi ſolides que celles de M. Newton en faveur de la ſolidité du Soleil, à l'excluſion d'un feu tout pareil. Le Soleil peut bien être un corps ſolide comme la terre, & avoir un feu comme elle, capable par ſa grandeur & ſa force de ſe faire ſentir dans ce lointain, ce qui concilie tout.

La Diſſertation de Monſieur de Voltaire commence par deux beaux Vers latins que nous croyons de ſa façon. Ils ſont auſſi heureuſement Poëtiques que profondément Philoſophiques.

Ignis ubique latet, naturam ampleĉti-
tur omnem :
Cunĉta parit, renovat, dividit, unit,
alit.

Ce qui exprime que le feu caché par-tout embraſſe toute la nature, engendrant toutes choſes, les renouvellant, les diviſant, les uniſſant, les nouriſſant. C'eſt le précis de la Diſſertation. Dans une premiere diſcuſſion le célébre Auteur éxamine ſi le mouvement ſeul peut produire la ſubſtance du feu. Deſcartes paroît l'avoir crû, lorſqu'il a ſuppoſé la tranſmutabilité de la matiere ſubtile en matiere craſſe par le repos, & celle de la matiere craſſe en ſubtile par le mouvement. M. de Voltaire penſe avec une parfaite juſteſſe, que l'élement du feu, éxiſte ſans aucune tranſmutabilité ; indépendamment des autres corps & de leurs mouvemens, & qu'il forme une ſubſtance corporelle a part. Cette tranſmutabilité des

Elemens eſt une choſe inſoûtenable dans la Phyſique, & rien n'a porté tant de préjudice au ſyſtême Cartéſien que cette fragilité, dont tous les eſprits ſolides ſont ſcandaliſés. Cependant Mallebranche a porté cette fragilité à l'excés, par ſa matiere molle & uniforme à l'infini. Notre Auteur eſt tout-à-fait dans les bons principes de la ſaine Phyſique ſur l'inaltérabilité des ptemiers Elemens, air, eau, terre & feu, réfutant fort bien M. Newton même, qui d'après Boyle croyoit l'eau tranſmuable en terre, & la terre en eau.

M. de Voltaire ne doute pas que le feu ne ſoit un corps impénétrable & peſant. Il prétend que le mouvement conſtituë la propre nature de l'Element du feu, & que c'eſt par ce mouvement, qu'il produit la chaleur, qu'il tient écartées les parties des autres corps ſolides, qu'il cauſe l'élaſticité, nommément celle de l'air. On eſt ſurpris dans le courant de ceci,

de voir M. de Voltaire rejetter la matiere ſubtile & admettre le vuide. Cependant au vuide près, la matiere ſubtile de Deſcartes a toutes les propriétés, que Monſieur de Voltaire attribue à l'Element du feu, lequel étant très mobile & très pénétrant, comment n'eſt-il pas une matiere ſubtile? L'Auteur ne s'accorde avec celui, dont nous venons de parler, qu'en ce qu'il attribue auſſi l'électricité au feu. Il y a dans ces deux Diſſertations mille traits d'une ſaine Phyſique & d'un raiſonnement éxact, & conſéquent aux Principes adoptés par les deux illuſtres Auteurs.

ARTICLE LVI.

RECUEILS DE DIVERS Ecrits pour ſervir d'Eclairciſſement à l'Hiſtoire de France, & de Supplément à la Notice des Gaules. Par M. l'Abbé Lebœuf. Suite de l'Article L. au mois de Mai. 1739.

DIſſertation ſur l'Etat des Sciences dans les Gaules, depuis la mort de Charlemagne juſqu'à celle du Roi Robert.

Il n'y a perſonne, pour peu qu'ils ſoit inſtruit de notre Hiſtoire, qui ne ſçache les grands efforts, que fit Charlemagne pour retirer ſes Sujets de l'ignorance profonde, où les avoit plongés l'inondation des Barbares dans les Gaules; les ſoins qu'il ſe donna pour faire élever les Princes ſes Enfans dans l'étude des Sciences; & le progrès, que la plupart y firent, ſur tout Louis le Debonnaire, ſon ſucceſſeur à l'Empire. On ſçait

auſſi que le zéle de quelques-uns de ſes Deſcendants, & l'émulation, que le renouvellement des études avoit excitée parmi les François, conſerverent encore quelque temps le goût des Lettres en France, même pendant les guerres Civiles, qui agiterent ce Royaume après la mort de Louis, & qui furent bientôt ſuivies des ravages des Normands ; d'où vient qu'au commencement de ces ravages il ſe trouva des Ecrivains, qui repréſentoient les Lettres extrêmement floriſſantes en France, tandis que d'autres gémiſſoient ſous leur décadence. C'eſt que ceux-ci, voyoient revenir l'ignorance à grands pas, & que ceux-là ne faiſoient attention qu'à ce grand nombre de Sçavans & de Beaux Eſprits, qui tâchoient de retenir les Lettres fugitives.

D'ailleurs les écoles établies ſous Charlemagne dans toutes les Cathedrales & dans les principaux Monaſteres, ſubſiſterent encore quelque tems, & pluſieurs ſe ga-

rantirent des fureurs des Normands, & produisirent une succession des Sçavants, qui n'a point été interrompüe. On forma des Bibliotheques en divers endroits & » s'il parut quelque vuide dans » la litterature de France à la fin » du neuvieme siecle & au commencement du dixiéme, ce fut » peut-être, dit M. Lebœuf, parce que Alfrede Roi d'Angleterre » en avoit tiré quelques unes des » meilleurs têtes, pour faire fleurir les études dans son Royaume; » Mais pour achever de détruire le préjugé général que ces deux siecles furent pour les sciences & pour les arts un tems de barbarie parmi les François, M. Lebœuf passe en revûë toutes les sciences, ausquelles on s'appliquoit alors, & nous expose, à ce qu'il nous paroît, avec beaucoup de sincérité, l'état, où elles se trouverent jusqu'au regne de Robert.

Il commence par l'étude des Langues, de la Grammaire, des Auteurs profanes & des Humani-

tés, il prouve assez bien qu'on ne négligeoit point la connoissance des Langues, ni anciennes, ni modernes, sur tout celle du Grec, il rapporte plusieurs disputes Grammaticales des Sçavants de ce tems-là; il fait voir qu'on lisoit les Auteurs Latins, & qu'on les entendoit assez bien, mais qu'ordinairement on écrivoit mal en cette Langue: à l'occasion d'une Lettre d'Hincmar de Reims à son neveu Evêque de Laon, il remarque que dès le neuviéme siécle, les Enfants aprenoient le Latin par principes & par méthode, ce qui prouve qu'il y avoit dès-lors une Langue vulgaire en France, dont l'usage étoit universel. Il cite plusieurs Ouvrages de Grammaire & de Rhétorique de ce siecle, qui sont encore estimés, & surtout celui d'un nommé Gunzon, qu'il croit avoir été l'Abbé de Ste. Colombe de Sens, de ce nom. » L'Auteur, » dit-il, y épuisa toute la Littératu- » re des anciens Grammairiens, » pour prouver qu'ils ont quelques-

» fois employe un cas pour un au-
» tre que la ſimleſe eſt quelques-
» fois en uſage chez les Poëtes ;
» & pour faire voir.... que la Gram-
» maire n'eſt pas la ſeule Science ,
» dans laquelle il ſoit verſé , il fait
» une digreſſion ſur la Dialectique ,
» la Rhétorique , la Muſique , l'Aſ-
» tronomie , & il finit par des vers
» Hexametres de ſa façon , qui ne
» ſont pas mauvais.»

Il convient néanmoins que de pareils Sçavans étoient rares, qu'on trouvoit bien de l'ignorance juſques dans les Monaſteres. » Un
» Abbé, dit-il , tel que Gunzon ,
» étoit bien different de ceux , dont
» le Concile tenu à Troſſy , en la
» Province de Reims , l'an 909. a
» dit que lorſqu'on leur repréſen-
» toit le Livre de la Regle , ils ré-
» pondoient , *neſcio Litteras* , n'é-
» tant pas capables d'y lire une ſeule
» ligne , » Et il ajoûte dans une note que Benoît, Prieur de Cluſe en Lombardie, au rapport d'Ademar de Chabannes , diſoit *In Aquitaniâ nulla ſapientia eſt*, om-

nes sunt rustici & si aliquis de Aquitaniâ parum didicerit Grammaticam, mox putat se esse Virgilium. In Franciâ est sapientia, sed parum, nam in Longobardiâ, ubi ego plus didici, est fons sapientiæ.

Mais si on lisoit & si on transcrivoit les Auteurs Profanes dans les Cloîtres, on s'y occupa encore davantage à faire des copies de la Bible & des Peres de l'Eglise. Il est certain d'ailleurs que dans la question du culte des images, que les Grecs engagerent Louis le Debonnaire à éxaminer de nouveau, les Evêques de France prirent assez bien leur parti, qu'ils n'improuverent que l'excés de ce culte, & qu'à cette occasion il se fit quelques Recueils semblables à ceux des Livres Carolins, mais plus modérés, dit notre Auteur.

Les Controverses sur l'Eucharistie vinrent après, & firent beaucoup de bruit, on y proposa des questions si peu décentes, comme l'a remarqué le P. Mabillon,

que dans les Ecrits, qu'on s'envoyoit de part & d'autre, on mettoit le nom d'*Eucharistie*, ou *de corps de N. S.* en Lettres renversées, même en Grec, de crainte apparemment de blesser la modestie du commun des Fideles, si ces Ecrits fussent tombés entre leurs mains. Enfin, dit M. Leboeuf, » l'on vit s'introduire » quelques differences dans les » manieres Théologiques de par- » ler parmi ceux, qui pensoient de » même. » Ce qu'il attribuë au trop de familiarité avec les distinctions puisées dans les Philosophes, au trop de curiosité à sonder les mysteres, & au trop d'attachement à certains endroits des Peres, sans prendre la peine de les confronter avec d'autres. Il croit pouvoir inferer d'un Canon du Concile de Meaux de l'an 895. que les nouveautés de Doctrine venoient principalement des Monasteres, parce qu'on y avoit plus commodément des Li-

vres, & qu'on y étoit plus ſtudieux. M. Lebœuf ne juge apparamment pas que tous ceux, qui parloient alors ſur les matieres Théologiques autrement que les autres, penſoient comme eux. Gotheſcalc, & le Moine de Corbie, qui prétendoit qu'il n'y avoit qu'une ſeule & même ame dans tous les hommes, ne péchoient pas ſeulement dans la façon de s'exprimer.

Pluſieurs Evêques & d'autres Sçavans de France écrivirent auſſi contre Photius, qui avoit attaqué l'Egliſe Latine, mais leurs Ouvrages, ſelon notre Auteur, ne furent que de ſimples compilations d'autorités, ſi on en excepte celui de Ratramne, où l'on remarque plus de Doctrine & de raiſonnement. En un mot de ce grand nombre de gens, qui écrivoient ſur les matieres Théologiques, la plupart s'amuſoient ſouvent à des minuties de Grammaire; d'autres cherchoient du myſtique par tout. Hincmar, qui fut regardé comme le plus ſçavant des Evêques de ſon

tems s'abandonna dans ſes traités ſpirituels à des calculs pueriles.

A la fin du neuviéme ſiécle & au commencement du dixiéme, l'étude des Livres SS. & de la Théologie ſe trouva preſqu'uniquement renfermée dans les Cloîtres. Notre Auteur cite à propos de cela ſur pluſieurs Ouvrages, qui parurent alors, & ſur les erreurs, qui ſe répandirent en France juſqu'au regne de Robert, des traits aſſez curieux, mais qui ne ſçauroient être abrégés.

Il en eſt de même de l'Article ſuivant, lequel regarde l'étude du Droit Canon : on liſoit les Décrétales & les Conciles, on en faiſoit des Compilations, on dreſſoit & on recueilloit des Statuts Synodaux, mais il regnoit par tout un défaut de critique. Pour ce qui eſt du Droit Civil, il ne paroît pas qu'on ſuivît alors aucune regle ſûre. Les Comtes, dit M. Lebœuf, jugeoient tantôt ſuivant les Loix Romaines, & tantôt ſuivant les Capitulaires de nos Rois, ſelon les differents

intérêts, qu'ils prenoient dans une affaire. Sous le Roi Robert on commença à témoigner plus d'eſtime pour l'étude du Droit Civil.

L'Hiſtoire & la critique étoit encore plus négligées. La crédulité n'eut point de bornes ; on ſuppoſa bien des Ecrits aux plus célébres Auteurs ; quantité de fables, dont on a eu bien de la peine à revenir, doivent leur naiſſance aux Hiſtoriens de ces deux ſiécles, leſquels écrivoient d'ailleurs dans un ſtyle barbare,& montroient fort peu de diſcernement. On peut voir dans notre Auteur, ceux qui méritent d'être exceptés de ce nombre d'Annaliſtes & d'Hiſtoriens ſi peu digne de ces noms.

Ce fût auſſi alors que les Martyrologes & les Calendriers commencerent à devenir fort communs. » Mais cette matiere, dit M. Le» bœuf a été tellement rebatuë par » deux Sçavans, morts au commen» cement *du ſiécle*, où nous vivons » (M. M. Baillet & Chatelain)

» qu'il ne me convient point de
» m'y arrêter, encore moins à l'é-
» tude de la Liturgie, ſur laquelle
» il y auroit à compoſer des Vo-
» lumes entiers. »

Ce n'eût pas été un défaut dans les Hiſtoriens d'alors, que le ſoin qu'ils eurent de marquer avec la plus grande éxactitude les Eclypſes, l'apparition des Cometes & d'autres ſemblables phenomenes, ſi la ſuperſtition ne s'y fût pas mêlée ; mais comment euſſent-ils évité cet écueil, puiſque les Aſtronomes mêmes y échouoient. M. Lebœuf rapporte pluſieurs éxemples, où l'on voit que les plus habiles hommes de ce tems-là ne pouvoient regarder une aurore boreale, ni le moindre metore, tant ſoit peu extraordinaire, ſans y trouver un avertiſſement, ou une menace du Ciel.

Ce n'eſt pas qu'ils ne convinſſent que tout cela pouvoit être naturel, & qu'ils n'expliquaſſent aſſez bien les Eclypſes du Soleil par l'interpoſition de la Lune, & celles de

la Lune, par l'interpoſition de la Terre. » C'étoit toujours, dit le » ſçavant Chanoine, le ſiſtême de » Ptolomée, qui ſervoit de fonde- » ment à tous leurs raiſonnements. » & par ſa contrariété, il fit pen- » ſer à trouver dans les Aſtres des » éloignements ſemblables à ceux » des ſons les uns aux autres. C'eſt » à dire, la même proportion. » Sur quoi il renvoye à une Piéce de vers du Volume de la Bibliotheque du Roi, intitulée *naturalis concordia vocum cum Planetis.*

Le plus habile homme, qu'ait eu la France en ce genre au dixiéme ſiécle, fut Gerbert, lequel étant paſſé en Eſpagne, y apprit l'Aſtrologie des Sarraſins, il dreſſoit des Sphéres, qu'il formoit au Tour, puis il les couvroit de peaux & avec des couleurs il repréſentoit le Lever & le Coucher du Soleil : il enſeigna auſſi, dit notre Auteur, à trouver pendant la nuit, par le moyen du tuyau ou de l'Aſtrolabe, le pole boreal.

Mais il n'y eut point de ſcien-

ce, qui fut plus en vogue dans ces ſiécles, que celles des calculs, & on en fit ſur toutes ſortes de matieres. Loup de Ferrieres & Eginhard eurent quelque commerce de Lettres ſur l'Arithmetique. On étudia auſſi avec quelque ſuccès le comput & le cours des Aſtres ; & un Auteur, qui vivoit au commencement du regne de Charles le Chauve, réfuta par des raiſons ſans réplique ceux, qui croyoient que Pâques ne pouvoit jamais arriver le vingt-cinquiéme d'Avril.

Le rafinement de Gerbert en fait d'Arithmétique alla jusqu'à imaginer un jeu de chiffres qu'il appelle *Rithmomachia*, dont il donne des regles aſſez ſemblables à celles du jeu des échets. Il y avoit des noirs, des blancs, & des rouges, des Pyramides, & on y faiſoit mention de *priſes.* Il n'y cite aucun Auteur que Boëce ; cependant on croit qu'il avoit pu puiſer ce jeu, ou combat de chiffres dans Pythagore : ces regles intitulées, *Ludus, qui dicitur* Rithmo-

machia, ſont en quatre pages dans un Manuſcrit de M. Colbert à la ſuite du Traité de Géometrie des mêmes Auteurs. La Géographie a beſoin de l'Aſtronomie & comme le nombre des Aſtronomes étoit alors fort rare, celui des Géographes l'étoit auſſi: ceux mêmes, qui s'appliquerent le plus à cette ſcience, y firent des fautes énormes. Glaber, qui vivoit ſous le Roi Robert, croyoit la France quarrée; & faiſoit dériver le nom d'Orleans d'*Oriligiana*, & traitoit d'ignorans ceux, qui diſoient que cettte Ville tiroit ſon nom de l'Empereur Aurelien; mais que pouvoit-on attendre d'un Géographe qui plaçoit le mont Veſuve en Afrique & appelloit la Méditérannée *Mare Oceanum*. Adémar, célébre Défenſeur de l'Apoſtolat de S. Martial de Limoges, s'imagina que le nom d'*Aquitania* venoit d'*Aquarum janua*, parce que, ſelon lui, cette Province étoit la premiere des Gaules, qui avoit été lavée des eaux du Baptême; cela montre

qu'il n'avoit pas lû les Commentaires de César.

La Musique fut peut-être la partie des Mathématiques la plus cultivée sous les Successeurs de Charlemagne. Dès le regne de cet Empereur, des Chantres Romains avoient appris aux François à chanter avec plus de propreté, ils leur enseignerent même à organiser leur chants, à quoi servit beaucoup une orgue, qui avoit été envoyée de Constantinople, notre Auteur dit à Charlemagne, d'autres disent à Pepin. On en fit bientôt d'autres sur ce modéle, & Waafridre Strabon écrit qu'une femme fut si extasiée d'en entendre joüer une, qu'elle en perdit la vie.

A l'orgue succederent bientôt des instrumens à corde & à vent; mais on ignoroit le secret d'enseigner & de noter le chant & cette invention est communément attribuée à Guy Aretin, Moine Bénédictin d'Italie; car quoiqu'on en trouve quelques indices dans la Chronique de Corbie en 985.

Aretin, dit M. Lebœuf, n'en passe pas moins pour l'inventeur des signes du chant par échelles & par clefs. On verra avec plaisir dans le Livre même ce que notre Auteur dit des simphônies triples de Walafridre Strabon du Traité que fit sur le même sujet un Clerc ou Moine de Reomé, nommé Aurelien, & ce qu'il ajoûte de la maniere, dont Remi d'Auxerre, qui commenta Marcien Capella sur les Arts libéraux, traita de la Musique.

Il y eut encore plus de Poëtes que de Musiciens dans l'intervalle de tems, dont nous parlons, mais comme chacun se mêloit de faire des vers, cette foule de mauvais Versificateurs étouffa le bon goût de la Poësie; quelques-uns pourtant, mais en petit nombre, se garantirent de la contagion; comme Théodulphe, Evêque d'Orleans, qui eut de la réputation sous Charlemagne, & sous Louis le Debonnaire & qui est l'Auteur de l'Elegie *gloria laus & honor*,

que l'Eglise a adoptée : Florus de Lion : Walafridre Strabon, qui passa pour le Virgile de son tems, & dont M. Lebœuf dit, qu'il y a dans sa description des Plantes quelques endroits dignes du siécle d'Auguste ; Heric Moine d'Auxerre » dont on a une vie de S. » Germain, qui peut être regar- » dée comme un des plus beaux » morceaux du regne de Charles le » Chauve. » Mais la Poësie, ajoûte notre Auteur, paru dégénérer à mesure qu'on approcha de la fin du neuviéme siécle, & que les guerres des Normands devinrent plus violentes.

On étoit alors dans l'usage de mettre en vers les Martyrologes & les Vies des SS. Abbon, Moine de S. Germain, y mit la description du Siége de Paris, Hucbaud de S. Amand s'avisa de composer à la louange de Charles le Chauve une piece de cent trente-six vers, dont tous les mots commençoient par un C. d'autres vouloient que les premieres Lettres

de chaque vers formassent un acrostiche : d'ailleurs on ne se gênoit pas beaucoup, & on prenoit hardiment des licences jusqu'à *Latiniser* des mots Grecs, pour les faire entrer dans les vers. Heric & quelques autres firent mieux, car ils les laisserent écrits en Grec. Ce qui contribua le plus à faire tomber la Poësie dans le dixiéme siécle, fut que les sciences n'étant plus guères cultivées, que dans les Cloîtres, & surtout dans l'Abbaye de Cluni, S. Odon & S. Maieul firent tout ce qu'ils purent pour dégoûter les jeunes Moines de la Lecture des Poëtes du siécle d'Auguste, » & comme la Poë-» sie a cela de particulier qu'après » avoir été négligée, elle ne peut » reparoître que difficilement dans » son premier éclat, elle ne reprit » pas de nouvelles forces dans le » même tems, que plusieurs des » autres sciences resusciterent avec » le commencement du regne des » Capetiens. » Au reste l'usage s'étoit introduit dès le neuviéme

ſiecle de faire rimer dans les vers Hexamettres la céſure avec la fin, & l'on mit auſſi dès lors en vogue la Proſe rimée, dont les Syllabes étoient comptées.

La Poëſie en Langue vulgaire avoit commencé à être à la mode ſous Charlemagne ; mais Louis le Debonnaire, qui y avoit été formé dans ſa jeuneſſe, ne la goûtâ point : elle reprit vigueur ſous les regnes ſuivants, & il paroît que les Chanſons, dont on ſe ſervoit pour célébrer les grandes actions des hommes illuſtres, étoient rimées.

Du défaut de Critique, qu'on reproche au neuviéme & au dixiéme ſiécle, M. Lebœuf conclut que la Logique & la Dialectique n'y étoient pas fort cultivées. En effet, ajoûte-t-il, » on ne connoiſ-
» ſoit alors que la Dialectique, qu'on
» attribuoit à S. Auguſtin. Cet
» Ouvrage n'eſt autre que le Trai-
» té des dix categories & il te-
» noit lieu de Logique. » Pour ce qui eſt de la Phyſique, com-

me on ne s'attachoit point à faire des expériences on ne pouvoit en parler qu'hiſtoriquement,ou en raiſonner que par conjectures ; cependant on étoit très éxact à marquer par écrit tout ce qui ſe paſſoit d'extraordinaire ; mais quand on ne pouvoit pas l'expliquer naturellement ; ce qui arrivoit ſouvent , on avoit recours aux explications myſtiques, ou l'on mettoit ſur le compte des Demons ce qu'on ne comprenoit pas. Notre auteur en rapporte pluſieurs traits aſſez curieux.

La ſcience des Medailles n'étoit point connuë dans ces temps-là, on ne laiſſoit pourtant pas de conſerver avec aſſez de ſoin les antiques, qu'on découvroit de tems en tems ; à la vérité quelques uns , & des Sçavants mêmes , ne trouvoient pas bon qu'on exposât en public , ni que l'on conſervât dans les Cabinets les figures des Payens & des Dieux de la gentilité , & un Abbé du Languedoc conſeilla au Prince des Danois de fondre un Jupiter & un Neptune , qu'il avoit , pour faire de l'un une ai-

guiere

aiguiere, & de l'autre une Marmitte.

Mais tous ne penſoient pas de même : nous apprenons d'Aimoin que les Religieux de Fleury ſur Loire avoient placé à l'extrémité de leur nef un buſte de Raynold chef des Normands, un des plus mechants hommes, qui fût jamais. On employoit auſſi pour des uſages ſacrés des vaſes, qui avoient ſervi à des Payens, mais il y avoit alors dans les Livres Pontificaux une oraiſon ſpeciale pour les purifier.

Quelques Ecrivains ont avancé que Gerbert avoit le ſecret de trouver les thréſors cachés, mais notre auteur prétend qu'on attribuë ſouvent à Gerbert des découvertes d'un Gebert Aſtronome & Medecin Arabe. La peinture employée dans les Egliſes étoit fort groſſiére. M. Lebœuf en a vû d'Heric, Abbé de ſaint Germain d'Auxerre, qui étoient horribles, & dont cet Abbé ſe glorifioit néanmoins beaucoup. Anſtée, Moine

de Gorze, fut un très habile Architecte au dixiéme siécle, mais ni lui, ni ceux, qui pouvoient lui ressembler, n'eurent pas beaucoup d'occasion de faire valoir leurs talens, parce que communément on regardoit la fin de ce siécle comme devant être celle du monde. Ainsi on n'entreprenoit point de grands bâtiments.

ARTICLE LXVII.

HISTOIRE D'EPAMINONDAS *pour servir de Suite aux Hommes Illustres de Plutarque, par M. l'Abbé de Seran de la Tour, à Paris chez Didot rüe du Hurpoix à la Bible d'Or.* 1739. in-12. *pages* 298, *sans compter la Préface, le Parallele d'Epaminondas & de Scipion &c.*

LE goût qui regne aujourd'hui parmi nous pour l'Histoire ancienne a du naturellement amener celui d'en contempler les Heros blus à loisir & de plus près qu'une

Histoire generale ne peut les offrir à nos regards. Ils n'y paroissent pour ainsi dire qu'en perspective, c'est même une perspective changeante où les personnages divers, se succédent trop rapidement les uns aux autres, pour nous permettre de bien démêler leurs traits; si la magnificence du spectacle éblouit notre imagination, le vuide qu'il laisse souvent dans notre esprit, nous fait sentir qu'il y a encore quelque chose à désirer dans la connoissance de l'Antiquité pour l'intérêt de notre curiosité & celui de notre instruction.

En effet, l'ordre Chronologique de la succession des Républiques & des Empires, le détail des siéges & des batailles, le tableau de ces grands évenemens, qui entraînent le renversement des Trônes & la chûte des Rois, n'est point ce qui dévoile à nos yeux le génie, le caractere propre d'un siécle, ce qui forme le cœur & l'esprit d'un Lecteur, ce qui satisfait le discernement délicat de quelqu'un plus

avide d'étudier les hommes, que d'orner sa mémoire & de juger en connoisseur que de discourir en Pédant. Un Lecteur de cette espece, cherche l'homme sous le masque du Heros & du Conquérant & aime mieux connoître l'antiquité par le détail de ses mœurs, que par celui de ses révolutions. C'est pour ces esprits Philosophiques que travailla autrefois Plutarque grand Philosophe lui-même ; & c'est pour eux, que M. l'Abbé de la Tour s'est engagé dans la même carriére. Il manquoit à la suite des hommes illustres de Plutarque, le Portrait d'Epaminondas. *L'Historien Grec*, dit M. l'Abbé de la Tour, *en avoit fait la vie. Les mêmes accidens qui nous ont dérobé plusieurs autres de ses Ouvrages nous ont aussi enlevé celui-là.* Par les avis de M. l'Abbé de S. Pierre, M. l'Abbé de la Tour a entrepris de nous dédommager de cette perte. M. le Chancelier l'a éxhorté à continuer ce travail. Un Ouvrage commencé & mis au jour sous de si heureux auspices peut-

il manquer d'intéreſſer le Public?

L'Auteur ſe plaint de quelques critiques & croit avoir beſoin de précautions pour ſe mettre à l'abri de leur cenſure. Il les prend dans ſa Preface. Ses éclairciſſemens roulent ſur le ſoupçon injuſte qu'on pourroit ſe former, que M. l'Abbé de La-Tour, ne fut redevable de ſon projet & de l'éxécution, qu'au modele que lui en auroit tracé M. l'Abbé Gedoyn à la derniere ouverture de l'Académie des belles Lettres, où il lut une vie d'Epaminondas qu'il venoit de compoſer.

J'avois fait, dit M. de La-Tour, *à peu près le premier Livre de cette hiſtoire lorſqu'une perſonne de diſtinction m'apprit que M. l'Abbé Gedoyn étoit prêt à la donner. J'allai ſur le champ voir M. l'Abbé Gedoyn. Je lui temoignai ſincérement la crainte que j'avois de me trouver en concurrence avec lui........... M. l'Abbé Gedoyn me parla avec la même ouverture. Il m'aſſura qu'il avoit choiſi les*

plus belles actions du fameux Genéral Grec pour être la matiere d'un discours qu'il devoit prononcer à l'Académie des belles Lettres, mais qu'il ne pensoit point du-tout à en donner une vie complette. Il finit par m'exhorter à continuer mon entreprise. &c.

Voilà l'origine du Livre & les incidens qui en ont précédé ou accompagné la naissance développés de façon à mettre l'Auteur & l'ouvrage hors d'atteinte sur cet article.

Le reste de la Préface est consacré à prouver par l'exemple du passé, la sage docilité qu'on peut attendre de l'Auteur pour les critiques équitables qu'on feroit de son Livre.

Au lieu de chicanner sur deux ou trois traits de son histoire de Scipion, faciles à excuser & qui n'intéressent en rien les faits qu'il avoit à établir, il se soumet à la censure qu'on a fait de ces articles avec une candeur d'autant plus estimable qu'elle est plus rare parmi les gens de Lettres. Ce procédé fait autant

d'honneur au discernement de M. l'Abbé de La-Tour, qu'à la noblesse de ses sentimens.

La Préface est suivie d'une Lettre de M. Belin Ingenieur au dépôt des Cartes & Plans de la Marine. Il y rend compte d'une Carte nouvelle de la Grece qu'il a dressée pour être à la tête de l'histoire d'Epaminondas. Cette piece est recommandable par la correction & l'éxactitude que M. Belin a coutume de donner à ses Cartes, comme sa Lettre l'est par la justesse de son raisonnement & par le tour aisé & naturel de son stile.

Après cette Lettre on trouve un discours sur les différences du grand homme & de l'homme illustre par M. l'Abbé de S. Pierre. C'est lui, *qui le premier a exhorté M. l'Abbé de La-Tour* à parer son ouvrage de cet ornement. Rien en effet n'étoit plus propre qu'un pareil éclaircissement à mettre un Lecteur à portée de se faire une juste idée du mérite d'Epaminondas. Le soin que nous avons eû d'inferer, il y a plusieurs

années ce diſcours dans nos mémoires, nous diſpenſe d'en faire ici le précis. En ſouſcrivant aux principes ſolides qui y ſont établis ſur la diſtinction du grand homme & de l'homme illuſtre, nous nous croyons obligés d'avertir, que, ſi Deſcartes a mérité d'être placé au râng des grands hommes, ce n'eſt point à la ſtupidité des autres mortels, c'eſt à la ſupériorité de ſon génie qu'il eſt redevable de cet honneur. Long-temps avant lui, & de ſon tems encore, bien des gens qui ne devoient rien à ſes leçons, raiſonnoient Théologie, Juriſprudence, Géométrie, Phyſique même avec un ordre, une netteté, une ſolidité qui n'étoit point inférieure à celle de Deſcartes; & qui frayerent à ce grand homme la route ou le don d'invention, L'étenduë & le tour Syſthématique de ſon eſprit le conduiſirent, en matiere de Phyſique, plus loin que ſes maîtres & que ſes émules. Son diſcernement lui avoit inſpiré pour pluſieurs d'entre-eux une eſtime que ſes Diſciples les plus

zélés pourroient renouveller ſans donner atteinte à la gloire de leur maître ni déroger à celle où ils aſpirent en marchant ſur ſes traces. Quiconque penſe délicatement eſt plus flatté de devoir les avantages qu'il remporte à l'éminence de ſon mérite qu'à la médiocrité de ſes concurrens. La victoire pour être mieux diſputée, n'en eſt que plus brillante. Le progrès de la doctrine de Deſcartes auroit-il été ſi rapide, ſi plus d'un autre Philoſophe n'avoit travaillé avant lui & en même tems que lui à amener le gout de la bonne Phyſique & de la Géométrie? S'il étoit permis de changer l'extrait en Diſſertation il ſeroit aiſé de prouver combien les eſprits étoient tournés déja du côté de ces connoiſſances lorſque Deſcartes vint profiter de ces heureuſes diſpoſitions. Pour s'inſtruire de l'état où étoient alors les Mathématiques en particulier; Il n'y a qu'à jetter les yeux ſur la ſçavante & ingènieuſe diſſertation qu'on voit à la tête de la traduction du traité de M. Stô-

ne sur les infiniment petits.

Ce que la vie d'Epaminondas fourniroit à un extrait se réduiroit précisément à l'abrégé qu'a fait Cornelius Nepos de la vie du plus grand homme que la Grece ait vû naître dans son sein. Cet Auteur est d'un usage si commun qu'on nous sçauroit mauvais gré de n'écrire que pour le copier. D'un autre côté les détails, le développement, les principes & la suite des grands événemens où ce héros a eû part, & que M. l'Abbé de La-Tour a puisé dans Pausanias, Xenophon, Polybe, Plutarque, Justin, Diodore de Sicile pour en remplir le canevas tracé par Cornelius Nepos, sont tout à la fois trop longs & trop intéressans pour qu'un simple précis en fasse sentir le mérite. La seule ressource qui nous reste, pour placer le Portrait d'Epaminondas dans un nouveau jour, pour donner quelque idée du goût & du travail de l'Auteur & du prix de l'ouvrage, c'est de rapporter ici le principaux traits du pa-

rallelle qu'à l'imitation de Plutarque l'Abbé de La-Tour a fait du héros Grec avec un héros Romain. Il a choisi pour la comparaison Scipion, dont il a depuis peu donné la vie au Public. Il commence le parallele par leur naissance.

Epaminondas & Scipion reçûrent la naissance de parens ilustres. Epaminondas descendoit des Rois de Thebes. Scipion étoit sorti d'une des plus anciennes maisons de Rome. Mais la naissance, qui étoit un grand avantage à Rome, n'en procuroit aucun à Thebes. Le gouvernement populaire y rendoit tous les Citoyens égaux. Le sang des Rois y étoit indistinctement confondu avec celui des Pâtres & des Artisans, les talens mêmes & les vertus y étoient, avant Epaminondas, dans un si grand mépris que c'étoient des moyens peu sûrs de se distinguer.

Il n'en étoit pas ainsi à Rome: Les familles Patriciennes y tenoient le premier rang, en être né c'étoit avoir droit aux plus grands emplois & aux

premieres dignités, dont la plûpart étoient affectées au corps des Patriciens. Les Phébéïens avoient cependant déja depuis cent trente ans au moins commencé à partager avec eux le Consulat, lorsque Scipion vint au monde.

Ensuite l'Auteur rapproche leur éducation. *Par-là on voit d'abord que Scipion fils d'un Patricien & d'un Patricien Consulaire eût déja un grand avantage sur Epaminondas. Il est vrai que tous deux pûrent avoir les mêmes secours pour l'éducation, pour les belles Lettres & pour la Philosophie. Mais Epaminondas n'en trouva point d'autres dans sa patrie. L'art d'attaquer & de défendre une place, de prendre avantageusement un camp, de livrer une bataille à propos, de faire une retraite, de discipliner des troupes, de conduire une armée, la science militaire en un mot étoit absolument ignorée à Thebes.*

Scipion au contraire eût des maîtres domestiques, son Pere & son Oncle sous lesquels il avoit fait ses

premieres campagnes à l'âge de dix-sept ans. Il avoit même dès-lors assisté à la bataille du Tésin que perdit son pere à qui il eût la gloire & le bonheur d'y sauver la vie. Né dans Rome, qui n'étoit pour ainsi dire qu'un camp de Soldats, il fit son apprentissage de l'art militaire à la guerre même. Sous quels maîtres encore? Sous les plus grands Généraux de leur temps. Aussi eut-il le commandement des armées, & remporta-t-il même des victoires, dans un âge où Epaminondas n'avoit peut-être pas encore étudié les premiers élemens de la gueure. Il ne s'y appliqua que dans un âge déja mur. Son génie capable de tout fut le seul maître qu'il eût dans une science qui ne s'apprend gueres par la spéculation.

Aussi grand politique que grand Philosophe, & à la situation où éroient de son tems les affaires de la Grece, il prévit d'un coup d'œil tous les malheurs dont étoit menacé sa patrie & il conclut en même

temps que la guerre ſeule étoit capable de l'en garentir. Il s'y appliqua donc entierement. Il étoit déja en état de commander & de vaincre, lorſque ſes Concitoyens ignoroient encore qu'il fut Soldat. La ſupériorité de ſes talens trahit ſeule ſa modeſtie. Il vouloit être capable de remplir toutes les fonctions dont il pourroit-être chargé par ſa République, mais il s'embarraſſoit peu qu'on ſçût qu'il l'étoit. Il ne briguoit que l'excluſion des premieres places. Il montre après cela par quelle porte ils entrerent dans les emplois Publics.

Scipion tint une conduite bien différente. A l'âge de vingt ſept ans * *il ſe propoſa lui-même pour occuper en Eſpagne la place la plus importante de la République, & dans*

* Tite-Live, Eutrope & la plû-part des Auteurs ne lui en donnent que vingt-quatre, ou vingt cinq.

Tite Live dit même *viginti quartuor fermè annos natus.*

le temps même ou elle l'exposoit à de plus grands périls. Un ambitieux prononceroit d'abord que l'ambition seule dut le porter à cette démarche. Un juge plus doux & peut-être plus équitable sera persuadé que c'étoit le besoin qu'il crut que les débris de l'armée & du parti des Romains en Espagne avoient d'un homme tel que lui. Sûr de son talent pour la guerre, il s'en crût sans doute comptable à sa patrie. Pourquoi ne rapporteroit-on pas au zele qu'il eût toujours pour elle ce qui lui appartient peut-être bien plus qu'au desir de commander ? Ce zéle étoit le même que celui d'Epaminondas. Ce dernier pensoit que c'étoit à ses concitoyens à le connoître, à le démêler dans l'obscurité, dans laquelle il se plaisoit à vivre, & à l'employer comme ils le jugeroient à propos. Scipion pouvoit croire, que dans les occasions difficiles on peut se laisser voir à découvert tel qu'on est, & qu'on n'est peut être pas innocent lorsqu'on cache des qualités supérieures qui peuvent être utiles à toute une nation. Ces deux sentimens quoique différens n'ont rien qui ne puisse

s'allier, & qui ne puiſſe partir du même principe, Le deſir de la gloire & du bonheur de la patrie. On peut même ajouter en faveur de Scipion, que la défaite des Romains en Eſpagne par Aſdrubal, & la mort des deux Généraux qui la commandoient, l'Oncle & le Pere de Scipion, avoient répandu la terreur à Rome & que tout le monde refuſoit de leur ſucceder. Le juſte déſir de venger ſur l'ennemi de la Patrie un ſang qui lui étoit ſi cher pouvoit encore entrer dans ſes vûës.

Les travaux,les ſuccès dans le commandement, les ſervices rendus à la patrie par ces deux grands hommes étoient l'objet le plus intéreſſant. Voici comment M. l'Abbé de La-Tour traitte ce morceau : *parvenus au commandement, l'un en le fuyant, & l'autre en le demandant, (Scipion & Epaminondas) ſe comporterent d'une maniere entierement ſemblable. Il eſt étonnant qu'il ſe trouve une ſi grande conformité dans les principaux évé-nemens de leurs vies. Mêmes ſituations des deux Républiques, mêmes dif-*

ficultés à surmonter, mêmes dangers à courir, mêmes motifs pour s'y exposer, mêmes moyens employés par tous deux pour leur justification, même succès de ces moyens, mêmes avantages procurés à leur Patrie, même considération dans les ennemis qu'ils eûrent à combattre..... Ressemblance entre les Généraux dans les qualités essentielles au Général, étenduë de génie, présence d'esprit inalterable, zele pour la discipline, prudence, habilité, valeur... On est même porté à croire que le Grec surpasse le Romain dans l'art d'instruire & de former des Soldats. Il suffit à Scipion.... pour en avoir d'excellens de ranimer le courage des Legions abbatuës par plusieurs années de disgraces c'étoient des hommes faits aux exercices & aux fatigues de la guerre & insatiables de gloire, leur passion générale & dominante.

Epaminondas forma son armée d'un peuple tout neuf dans l'art militaire, accoutumée depuis long-temps à languir dans l'oubli & le mépris de ses voisins, il lui fallut d'abord détruire

l'esprit de mollesse, d'oisiveté & l'amour de l'inaction des Thébains. Ce n'étoit que la moitié de l'ouvrage. Il falloit substituer à cet esprit pernicieux celui de l'émulation, de la valeur, de l'intrépidité ; du désir de se distinguer, il créa dans sa patrie la science & l'amour de la guerre. Peut-être Scipion l'auroit-il fait comme lui s'il eut été nécessaire.................

Scipion ayant réduit l'Espagne sous l'obéïssance des Romains, conçût que le seul moyen de délivrer sa patrie des entreprises des Carthaginois étoit de porter la guerre dans leur pays, & de les forcer eux-mêmes à se tenir sur la défensive............. au péril de sa tête il quitte son armée, contre la Loi expresse qui le défendoit aux Généraux, passe la mer, se rende à la Cour de Syphax, fait alliance avec lui & revient en Espagne. Ainsi son zele lui fit génereusement exposer sa vie pour le salut & l'honneur de son pays.

Epaminondas avant lui s'étoit comporté de même. Au plus fort de ses succès le temps de son commandement

touchoit à son expiration. Ce n'étoit qu'à Thebes qu'il pouvoit être prolongé dans la fonction de Géneral. En s'y prolongeant de son autorité il attaquoit ce que le peuple a de pluscher, l'honnorable & frivole, (on pourroit aussi bien dire pernicieux) *avantage de créer ses maîtres. Cette entreprise devoit naturellement le livrer aux ressentimens de toute une nation jalouse de ses Privileges. D'un autre côté en allant à Thebes il abandonnoit tous ses avantages sur l'ennemi. Il exposoit son pays à être bien-tôt la victime de la supériorité des forces des Lacédemoniens. Dans ces circonstances il n'hésita pas de donner à Scipion l'exemple d'interpréter les loix suivant les circonstances, & d'entrer par leur violation même apparente & réelle, quand il le faut dans l'esprit des Legislateurs qui est toujours le plus grand bien Public.*

Mais le plus grand bien public, sur-tout dans une République, n'est-ce point la fidélité scrupuleuse aux Loix qui fixent les bornes de l'autorité des premiers Magistrats? Et

l'exemple qu'auroit donné Epaminondas en ſacrifiant à cet important devoir le plaiſir de pouſſer ſes conquêtes n'auroit-il point été plus précieux pour Thébes & plus glorieux pour lui que le mince ſuccès qui ſuivit ſes armes & le foible avantagequ'il remporta ſur Sparſe en ſe continuant dans le commandement. Les ſuites même que pouvoit avoir un jour un pareil exemple n'étoient-elles pas plus à craindre pour un état libre que la perte d'une bataille, ou de l'heureuſe occaſion de mettre le comble à une victoire remportée.

La faute de Scipion fut bien moindre. Il ne violoit qu'une loi de Police militaire, dont la ſituation où il avoit mis les affaires des Romains en Eſpagne lui permettoit de ſe diſpenſer ſans riſquer autre choſe que ſa propre diſgrace & ſans déroger à l'eſprit de la Loi ? Son exemple ſuivi par d'autres Capitaines & en d'autres circonſtances entraîneroient peut-être

la perte d'une armée: & celui d'Epamipondas la perte de la liberté Publique.

L'Auteur finit ſon parallele par les différences délicates qui ſe trouvent toujours dans le caractére perſonnel des Héros les plus reſſemblans d'ailleurs par les ſituations, les évenemens, les vertus mêmes.

La ſévérité des mœurs d'Epaminondas donne à ſon caractére un air d'auſtérité incapable de fléchir, qui le rend encore plus admirable. On l'eſtimoit parce qu'on ne pouvoit refuſer ſon eſtime à ſes ſentimens, qui ne cherchoient dans la vertu que la vertu ſeule. Il la montroit toute nuë & la dépoüilloit pour ainſi dire de tous ces agrémens qui la ſont aimer en la faiſant paroître encore plus belle.

Scipion au contraire la montroit avec tous les embelliſſemens dont elle eſt ſuſceptible, la douceur de ſon commerce, la nobleſſe des ſes manieres, le charme de ſa converſation la paroient de cet attrait ſéduiſant qui

cache ce qu'elle a de dur & de difficile, ſous ce qu'elle peut offrir de plus aimable.

Ce fut peut-être le ſeul beſoin que les Thébains eurent d'un homme tel qu'Epaminondas qui les força à l'élever aux premiers emplois de leur Republique, malgré la répugnance naturelle qu'ils avoient pour un Cenſeur perpetuel & inéxorable & pour un Chef d'une rigidité infléxible. Les Romains au contraire ſouhaitoient l'élevation de Scipion autant que lui-même. Tout portoit dans ſa perſonne & dans ſes mœurs cet heureux caractére qui prévient, qui touche & qui intéreſſe. Les cœurs ſe donnoient à lui par gout & par réfléxion. Epaminondas les enlevoit par une eſpece de violence que faiſoit à ſes ennemis mêmes la ſeule ſupériorité de ſon génie, de ſes talens & de ſes vertus. C'eſt-à-dire qu'Epaminondas eſt, pour quiconque viſe au parfait héroïſme, précisément un objet d'eſtime, & Scipion un modele.

La part qu'eut Epaminondas, & qu'eurent les Thepains pendant que ce Capitaine

vécut, aux grands événemens qui agiterent la Grece ont autorisé M. l'Abbé de La-Tour à rappeller dans son ouvrage tout ce que l'Histoire Grecque de ce temps-là a de plus intéressant. La tendre amitié qui rendoit tout commun entre Epaminondas & Pelopidas, & la liaison intime des rôles qu'ils joüerent ensemble pour l'intérêt de leur patrie ont engagé aussi l'Auteur à mêler à la vie d'Epaminondas les principaux incidens de celle de Pelopidas. Le titre *d'Histoire d'Epaminondas* qu'il a donné à son Livre lui permettoit plus aisément l'usage de ces especes d'Episodes, que le titre plus génant & plus précis de *vie d'Epaminondas* lui auroient interdits. Si le dévelopement des faits, la politesse & l'élégance du stile font honneur aux talens de M. L'Abbé de La-Tour, les instructions solides & les saines maximes dont l'ouvrage est rempli en font encore plus à ses sentimens.

Ce recueil est terminé par les

obſervations de M. le Chevalier Follard ſur les batailles de Leuctres & de Mantinée. Les ouvrages du Chevalier Follard ſont trop connus depuis long-temps & par eux-mêmes & par le compte qu'en ont rendu tous les Journaux Littéraires, pour que le Public ait beſoin qu'on en faſſe de nouvelles Analyſes.

ARTICLE LXVIII

HISTORIA DA ACADEMIA Réal da Hiſtoria Portugueſa. &c. Voyez l'Article LIX. Au mois de Juin.

NOus nous ſommes engagés à donner une idée des diſſertations contenües dans ce volume; nous en avons choiſi de différentes eſpeces; & nous commençons par celles, qui ont pour objet quelques anciens Ecrivains, comme Marcus Maximus, Luit-prand, Julien, Flavius Dexter & Haubert de Seville. Trois Académiciens ayant été

été chargés d'examiner quel fond on pouvoit faire sur leur autorité, D. Diego de Mendoça Cortereal Secretaire d'Etat, & D. Joseph da Cunha Brochado, du Conseil du Roi & des Finances, & Chevalier des Ordres Militaires, répondirent en peu de mots, qu'ils avoient toujours panché pour le sentiment de ceux, qui regardoient ces Auteurs comme nuls, mais qu'y ayant eu sur cela de grandes disputes entre les Sçavans, ils croyoient qu'avant que de prendre un dernier parti, il étoit nécessaire d'examiner plus à fond cette matiere; qu'en attendant, leur avis étoit de ne rejetter absolument de ces Ecrivains, que ce qui ne pouvoit pas s'accorder absolument avec ce qui se trouve dans des sources plus pures.

Le troisiéme, qui étoit le Pere Raphaël Blutteau, Clerc Régulier, auteur du Grand Dictionnaire Portugais Latin, qui a été si bien reçu du Public, lut ensuite un assez long discours, dont voici la

ſubſtance. Il obſerve d'abord que Georges Cardoſo avoit déja prouvé par l'autorité de pluſieurs Sçavans anciens & modernes que les Auteurs, dont il étoit queſtion, ne ſont rien moins qu'apocriphes ; qu'à la vérité tout ce qui eſt ſous leurs noms n'eſt pas recevable, mais que ce n'eſt pas une raiſon pour les rejetter abſolument, d'autant plus que dans les Hiſtoriens les plus eſtimés, il y a bien des choſes, qui ſouffrent de grandes difficultés, à quoi il ajoûte que ſi Flavius Dexter & les autres ont eu des Adverſaires de nom, ils ont eû auſſi des approbateurs eſtimables.

D'ailleurs, dit-il, il pourroit bien être arrivé à ces Auteurs ce qu'on ſçait certainement de Luitprand, auquel on a attribué bien des ouvrages, qui ne ſont point de lui, ou en tout ou en partie. Comme ce qui ſuit le chapitre 5. du ſixiéme Livre : Les actes des Papes depuis ſaint Pierre juſqu'à Formoſe, qui ſont d'un Moine Al-

lemand du 9. ſiécle ; une Chronique, où il eſt parlé de pluſieurs Princes, qui n'ont jamais exiſté, & qui eſt remplie de fable & de fictions pueriles. En un mot il prétend que tout ce qui eſt de Luit-Prand, eſt bon, mais il faut, dit-il, ſçavoir diſcerner le faux Luit-prand du véritable.

Il n'eſt pas moins zélé pour la réputation de Flavius Dexter, & il ne trouve pas qu'il ſoit vrai-ſemblable qu'un Perſonnage, qui fut étroitement lié avec S. Jerôme, dont ce S. Docteur a fait l'éloge en ces termes ; *Flavius clarus apud ſæculum, & fidei deditus*; & à l'inſtance duquel ce même Saint a composé ſon catalogue des Ecrivains Eccleſiaſtiques, ait écrit une hiſtoire fabuleuſe, & ait eû l'aſſûrance de la dédier au Saint Docteur. Il fait à peu-près le même raiſonnement en faveur de Julien & d'Haubert de Seville pour prouver que toutes les bévûës, qu'on leur a reprochées, ont été miſes ſous leurs noms par des inconnus du même calibre

que ceux, qui ont attribué à Albert le Grand un petit ouvrage intitulé *de secretis mulierum*, & à S. Thomas un traité *de aquis super cœlestibus*.

Son sentiment fut donc que ces Auteurs ne doivent pas à la vérité être tenus, en tout ce qui porte leurs noms, comme Auteurs Classiques, mais qu'il ne faut pas non plus les rejetter absolument comme Auteurs fabuleux, & qu'il est nécessaire en les citant, de prendre toutes les précautions, que demande une Critique sage & éclairée. L'Académie ne décida rien pour-lors sur cette controverse, mais quelque tems après l'affaire fut de nouveau discutée ; le Comte d'Ericeira & D. Martin de Mendoça de Pina & de Proença furent priés de l'examiner, avant qu'on prît une derniere résolution, & ils le firent par un écrit, qu'ils signerent.

Ils y déclarerent qu'ils ne prétendoient point porter leur jugement sur tous les ouvrages ou par-

ties d'ouvrages, qu'ils croyent ſuppoſées, mais qu'ils ont pour principe de n'admettre rien de faux, & de n'affirmer rien de douteux, & d'établir le vrai autant qu'il eſt poſſible. A la fin de cet écrit, qui nous a parû ſolide & bien raiſonné, mais dont l'extrait nous meneroit trop loin, il y a une Liſte des Auteurs, qu'ils ont jugé être de nulle autorité, & tous ceux, dont le P. Blutteau avoit pris la défenſe, y ſont compris. L'Académie l'approuva & en ordonna l'impreſſion, afin que tous euſſent à s'y conformer.

Le Comte d'Ericeira ne montra pas moins de bonne Critique dans un Mémoire, qui fut pareillement approuvé, & dont voici le ſujet. Le P. D. Manuel Caëtano de Souſa ayant propoſé à la Compagnie de faire une Loi de ne contredire en rien ce que le Bréviaire Romain & ceux des Egliſes particulieres contiennent d'Hiſtorique, non plus que les Traditions de ces mêmes Egliſes, le Comte s'y

opposa pour les raisons suivantes.

1o. Cette loi seroit injuste ou inutile ; injuste, si les points Historiques, qui se trouvent dans les Breviaires, ne sont point des articles de foi. Car en ce cas elle répugne à la liberté d'une République Littéraire : inutiles, s'ils sont de foi, car se seroit vouloir apprendre le Catéchisme à tout un corps de Sçavans.

2o. Elle réduiroit le travail de ceux, qui doivent écrire l'Histoire Ecclesiastique, à celui de simples Copistes des Légendes & des Traditions, sans leur permettre aucune Critique, ce qui décréditeroit la Religion des Portugais, l'établissement d'une Académie Royale, & l'érudition de ceux, qui la composent, elle égaleroit les Auteurs de ces Légendes & de ces Traditions à ceux des Livres sacrés, quoiqu'il s'en faille beaucoup que l'Eglise en les insérant dans les Bréviaires, apporte les mêmes précautions, dont

elle uſe dans la Canoniſation des Saints.

3o. Elle feroit le procès aux plus célebres Auteurs de l'Hiſtoire de l'Egliſe & des Saints leſquels n'ont pas fait difficulté de contredire les Légendes des Bréviaires, & les Traditions reçûës communément dans pluſieurs Egliſes, tels ſont Baronius, les Bollandiſtes, l'Abbé Fleuri & quantité d'autres. Combien même de changemens n'a-t-on pas fait dans le Bréviaire Romain & dans tous les autres? Preuve certaine qu'on n'a jamais crû que leur autorité fut inconteſtable.

4o. Elle impliqueroit contradiction, puiſque ces Bréviaires ſe trouvent ſouvent en oppoſition. Témoin ce qui regarde l'Apôtre S. Jacques. Le Bréviaire Romain dit que ce Saint convertit pluſieurs perſonnes en Eſpagne, que de ces nouveaux Chrétiens S. Pierre en choiſit ſept, qu'il les ordonna Evêques & les envoya en Eſpagne. Tout cela eſt contredit

par le Bréviaire de Brague.

Le Comte d'Ericeira conclut de tout ceci, qu'il faut laisser à chacun la liberté d'employer les matériaux, qu'il jugera à propos, & dans l'examen, qui se fera des ouvrages, avant que d'en permettre l'impression, ne condamner personne, sans avoir oüi ses raisons; enfin que les Dissertations Académiques doivent se faire avec poids & avec jugement, & n'y rien censurer avec précipitation.

Dissertation sur l'Epoque appellée Era *par Dom Joseph da* Sylva. Les Auteurs ont beaucoup varié sur l'Etymologie de ce mot. Plusieurs ont prétendu que cette Epoque ayant été instituée pour marquer les années du Regne d'Auguste, les Notaires pour dire *annus erat Augusti Cæsaris*, écrivoient par abbréviation A. ER. A. Cæs. Et que des quatre premieres Lettres initiales on avoit fait *AERA*. D'autres l'ont tiré du mot Hebreu *Arac* qui signifie compter : d'autres

d'Hera ou d'*Herus*, d'autres du Grec ἔρανος ou du Latin *Erania*, qui signifie collecte, don gratuit, tribut volontaire. La premiere de ces opinions a été solidement réfutée par Baronius & par André de Resende, les autres ne sont dignes que de mépris, & notre Académicien s'en tient au sentiment qui est aujourd'hui unanimement reçû, à sçavoir qu'*Æra* tire son origine d'*Æs*, *Æris*, comme le marque expressement S. Isidore, *dicta autem Æra ex eo quod omnis orbis Æs reddere professus est Reipublicæ.*

Cette Epoque est nommée *Æra Cæsaris*, parce qu'Auguste avoit pris le nom de César après la mort de son oncle, & on l'appelle aussi *Æra Hispanica*, parce qu'elle fut instituée en Espagne, non pas la huitiéme année après la réformation faite par Jules César, comme l'a prétendu Scaliger, mais sous Auguste, comme le prouve fort bien l'Académicien Portugais. Il s'agit maintenant de sçavoir à quelle année du Regne d'Auguste il faut fixer sa naissance. S.

Isidore dit, *constituta est à Cæsare Augusto, quando primum Censum exegit, ac Romanum orbem descripsit.* Suivant ces paroles, on pourroit croirequ'elle commença l'année même de la naissance de J.C. qui fut la quarante deuxiéme d'Auguste; ce qui est insoûtenable, puisque l'Erre dont il s'agit précédoit de 38. ans l'Erre Chrétienne, à moins qu'on ne dise, comme l'Académicien paroît l'insinuer, que S. Isidore ne parle point de la même description de l'Empire, dont il est fait mention dans l'Evangile, mais de celle, qui se fit sur la fin de la quatriéme ou au commencement de la cinquieme année du regne d'Auguste, lorsque par le partage, que firent entr'eux les Triumvirs, l'Espagne commença d'être soumise à Auguste.

Baronius, fondé sur l'autorité de Dion Cassius, soûtient qu'il y eut deux partages des Provinces, l'une, la premiere année du regne d'Auguste, l'an 712. de la fondation de Rome: l'autre, deux ans après,

par lequel ce Prince eut, non-seulement les Espagnes, mais encore les Gaules, la Sardaigne & la Dalmatie : que l'année d'après les Peuples de Cerdaigne, qui s'étoient révoltés, ayant été soumis par Domitius Calvinus, on décerna le triomphe à Auguste, & que ce fut à l'occasion de ce triomphe, que l'Espagne seule, selon Dion, ayant envoyé à ce Prince ce que toutes les autres Villes de l'Empire avoient accoûtumée de fournir par ces sortes de dépenses, ou, suivant Suetonne leur libéralité ayant surpassé celles de toutes les autres Provinces, les Espagnols en firent une Epoque qui fut nommée *Æra Cæsaris* & qui dans la suite fut mise en usage dans tout l'Empire.

En effet Denys le Petit fut le premier, qui sous le regne de Justinien compta les années depuis la naissance de J. C. & son éxemple fut bientôt suivi par tout, excepté en Espagne où l'on continua l'Ere d'Auguste jusqu'en 1180. Alors

Alphonse le Chaste, Roi d'Arragon & le Concile Provincial de Tarragonne ordonnerent que l'on comptât les années de l'Incarnation du Verbe. En 1358. Pierre le Cérémonieux, Roi de Castille voulut qu'on suivît l'Ere Chrétienne, qui datte de la naissance de J. C. & Jean premier, Roi de Portugal, ordonna la même chose en 1422. Cependant le Docte Académicien montre par plusieurs éxemples que l'Ere Chrétienne a été employée dans les Royaumes de Castille & de Portugal longtems avant le regne des deux Princes, dont nous venons de parler.

Eloge Historique de D. Julio de Mello de Castro, par le R. P. D. Joseph Barbosa, *Clerc Regulier.*

Ce n'est pas le Sécrétaire de l'Académie de Portugal, comme dans celle des Sciences de Paris, ni le successeur de l'Académicien, ni celui, qui répond à ses discours, comme dans l'Académie Françoise; mais celui que le Directeur choi-

fit, qui fait l'Eloge du Défunt. Le P. Barbosa commence celui de son illustre Collegue par un passage de Pline le Jeune, dont l'application lui a paru d'autant plus naturelle, qu'il n'a pas même fallu changer le nom propre de celui, qu'il entreprend louër.* *Illud planè non triste solùm, verùm etiam luctuosum, quod Julius (Avitus) decessit.* Il dit ensuite que pour faire sentir, comme il convient, une si grande perte, il faudroit avoir l'éloquence de cet ancien Orateur, mais que pour suppléer à ce que la nature lui a refusé, il tâchera de le prendre pour modele & de le suivre pas à pas.

D. Julio nacquit en 1658. à Goa & eut pour Pere D. Antonio de Mello de Castro, Vice-Roi des Indes, & pour Mere D'Anna Moniz da Sylva. Il fit ses premieres armes en Asie, & de retour en Portugal il se distingua en plusieurs rencontres. Il paroît que sa derniere Campagne fut sur la flot-

* Epist. 5. Saturnino.

te, que le Regent du Royaume envoya en 1682. à Nice. » & » dont la Providence, dit le P. Barbosa, ne permit point que l'effet » répondît à l'intention du Prince, » ce qui néanmoins tourna à l'a» vantage de cette Monarchie. » On sçait que cette flotte, où la fleur de la Noblesse Portugaise étoit embarquée, devoit amener en Portugal le Duc de Savoye, pour y épouser l'Infante, & que ce mariage ne se fit point.

Depuis ce tems-là D. Julio ne s'occupa plus qu'à cultiver les sciences & brilla dans toutes les Académies, qui fleurissoient alors en Portugal. Dom Fernand Correa de Lacerda en tenoit dans son Palais une, qui avoit pris le nom d'*instantanea*, parce qu'on y parloit sans préparation sur les sujets, qui s'y proposoient : D. Julio y fit souvent admirer la grande facilité & la merveilleuse fécondité de son esprit *dicit ex tempore sed tanquam diù scripsisset.* * Il fut Président, de celle *Dos Generosos*, renouvellée en 1684

* Id. L. 2. Epist. Nepoti.

chez D. Antonio Alvarez da Cunha. Il eut part aux Conferences ſçavantes, qui ſe tinrent chez le Comte d'Ericeira depuis 1696. juſqu'en 1699. Dans l'Académie Portugaiſe, établie en 1716. il fut chargé d'écrire les Eloges des Grands Hommes de la nation, & il s'en acquitta avec l'élégance, dont ces ſortes d'Ouvrages ſont ſuſceptibles. On admira ſur tout le parallele qu'il fit du Roi Dom Alphonſe Henriquez avec le célebre D. Vaſco de Gama, le premier, qui s'ouvrit par mer un chemin juſqu'aux Indes & celui du Roi D. Sanche I. avec le brave Edouard Pacheco.

Il ne ſe fit pas moins d'honneur dans les Academies *Doſ Anonymos* & *Doſ Illuſtrados*. Enfin au mois de Décembre de l'année 1720. Le Roi D. Jean V. le nomma pour remplir une place dans l'Académie Royale de l'Hiſtoire Portugaiſe; & il y fut chargé de recueillir les monumens, qui regardent les Rois,

D. Sanche I. & D. Alphonse II. dont il avoit l'honneur d'être issus au quinziéme & au seiziéme dégré. Il fit cependant ses plus cheres délices de la Poësie, & l'Auteur de son éloge ne craint point de dire qu'il atteignit à la perfection de cet art divin. Il composa plusieurs pieces Lyriques en Castillan & en Portugais. * *Scribit enim, & quidem utrâque linguâ, Lyrica doctissima: mira illis dulcedo, mira suavitas.*

Son esprit étoit si prompt, si »vif, si prodigieusement fecond, »que dans ses œuvres poëtiques, »il y avoit autant de pensées, que »de vers. Chaque pensée lui en »faisoit naître une foule d'autres, »qu'il avoit le merveilleux talent »de mettre au jour & de rendre »sensibles. Sur quelque sujet qu'il »entreprît de discourir, tant de »belles choses se présentoient à lui »que s'il n'avoit pas eu le discer»nement le plus exquis, il seroit

* Id. Ep. L. 3. Calvisio.

» tombé dans cette ſorte de diſet-
» te, que produit aſſez ſouvent l'abondance : il s'éleve même quelquefois ſi haut, qu'on a peine à le ſuivre, quoiqu'il ſoit toujours naturel & ſans affectation. Il ne concouroit jamais pour les Prix, qu'il ne fût aſſûré du ſuccès, parce que perſonne ne pouvoit les lui diſputer: mais il s'étoit ſurpaſſé lui-même dans cette fameuſe romance, qu'il avoit commencée & qui devoit comprendre en deux mille ſtrophes toute la Vie de la Mere de Dieu. Sa dévotion envers Marie lui avoit inſpiré une ſi grande élévation, que ſes penſées paroiſſoient plus qu'humaines & les graces de ſa Poëſie étoient couronnées par ſa piété : *cujus gratiam cumulat pietas ſcribentis.* *

D. Julio avoit encore écrit l'Hiſtoire de ſon oncle le Comte Das Galveas, & le P. Barboſa applique à cet Ouvrage ce bel éloge de Pline*

* Ibidem.
* Id. Ep. L. 1. *Sepricio Claro.*

Idem tamen in Historiâ magis satisfaciet, vel brevitate, vel luce, vel suavitate, vel splendore etiam & sublimitate narrandi. Comme le Comte Das Galveas avoit eu plus de part que personne dans la guerre, que le Portugal soûtint l'espace de 28. ans pour maintenir la Maison de Bragance sur le Trône, l'Histoire de sa vie devoit renfermer celle de cette guerre si glorieuse à la nation, mais la mort n'a pas permis à l'Auteur d'en voir la premiere partie imprimée, ni d'achever la seconde & cela seul suffiroit pour dire qu'elle fut prématurée. * *Mihi autem videretur acerba semper & immatura mors eorum, qui immortale aliquid parant*

L'illustre Académicien couronna tant de belles qualités par une patience invincible à supporter les douleurs d'une longue & fâcheuse maladie, & la pauvreté, où l'avoit réduit la perte de tous ses biens, causée par un triste naufrage. Il

* Ibidem ap L. 15. *Maximo.*

mourut le 19. Fevrier 1721. Mais il vivra long-tems dans la mémoire des Hommes. L'Académie à laquelle il a fait verser les premieres larmes, lui donna pour successeur D. Jean d'Almeida, Comte d'Assumar, & le Marquis d'Abrantez Directeur, ayant déclaré ce choix, avec l'Approbation que le Roi lui avoit donnée, fit en deux mots l'éloge du nouvel Académicien, & dit qu'il esperoit que ce Seigneur continueroit avec succès le travail commencé par son illustre prédécesseur.

Le Comte d'Assumar prononça ensuite un Discours de remerciment à la Compagnie, où après s'être exprimé avec cette modestie noble, qui reçoit un nouveau lustre dans la bouche d'une personne de ce rang, sur l'honneur qu'on lui faisoit, il dit que dans l'embarras où le mettoit la nécessité de parler il auroit fort désiré qu'on eût pratiqué à son égard ce que Pythagore faisoit observer à ses Disciples, c'est-à-dire, qu'il lui fût permis de de-

meurer ſept ans dans l'Académie, ſans parler & ſans écrire pour apprendre dans une ſi belle Ecole à faire l'un & l'autre d'une maniere digne de la Compagnie, d'autant plus qu'il y occupe la place d'un Académicien, dont l'élegance du ſtyle & la fécondité des expreſſions ſublimes ſeront toujours inimitables pour lui.

Le reſte de ce Diſcours, qui a toutes les graces & la nobleſſe d'un bel eſprit élevé à la Cour de Portugal, roule principalement ſur les louanges du Monarque, que l'Académie reconnoît pour ſon Fondateur, ſon Protecteur & l'ame de tout ce qu'elle produit. Le Comte d'Aſſumar releve avec toute l'éloquence Portugaiſe le zele de ce Prince pour le ſalut & pour la gloire de la Chrétienté, qui le porta au commencement de ſon regne à ſecourir les Vénitiens & l'Empire contre les efforts de la puiſſance Ottomane : ſon attention à rendre ſes Peuples heureux & ſon Royaume floriſſant, ſurtout

par l'établissement d'une Académie d'Histoire, qui fera connoître à toutes les nations, & immortalisera le nom Portugais: enfin les bénédictions que le Ciel répand sur son regne, en ouvrant pour lui dans le sein de la Terre des Trésors plus abondants que ceux d'Ophir, d'où Salomon tira tant de richesses.

Comme il ne se passe guéres de Séance dans l'Académie où quelqu'un ne rende compte de son travail & de ses découvertes, cela produit dans ses mémoires une variété, qui en rend la lecture fort intéressante. On y trouve même des Discours & des Dissertations assez étendus, remplis d'une grande érudition & qui ne peuvent manquer de prévenir le Public en faveur d'une Histoire préparée avec tant de précaution, & composée avec tant de concert. Il n'est pas possible que nous rendions compte de toutes; un simple extrait ne suffiroit pas même pour les indiquer. Nous ne dirons que deux

mots de deux diſcours, l'un Portugais, & l'autre Latin : Le premier, du P. Louis de Lima, Clerc Régulier, & le ſecond, de D. Jeronymo Godinhoo de Niza, ſur la néceſſité & la maniere de ſe ſervir des mots nouveaux, en écrivant en latin l'Hiſtoire de Portugal.

Le Marquis d'Allegrette Directeur ayant propoſé d'éxaminer comment on devoit exprimer en Latin beaucoup de choſes, dont les Romains n'ont point parlé, D. Antonio Rodriguez da Coſta dit en deux mots qu'il lui paroiſſoit qu'il falloit ſe conformer en cela aux Hiſtoriens Eccleſiaſtiques les plus eſtimés, tels que Salien, Baronius & quelques autres du premier rang.

Le P. de Lima, qui s'étoit préparé pour répondre ſur ce ſujet, lut une aſſez longue Diſſertation où il établit d'abord qu'on ne doit point toucher à une langue morte ; que les Romains avoient bien adopté dans la leur des expreſ-

ſions tirées des langues étrangeres, & ſur-tout de la Grecque, pour remédier à ſa diſette, dont Quintilien ſe plaignoit encore de ſon temps *paupertate ſermonis laboramus.* Cela étoit bon, ajoûte-t-il, tandis que la langue Latine étoit encore vivante, & que les mots introduits de nouveau pouvoient être autoriſés, & pour ainſi dire, naturaliſés par l'uſage. Mais l'uſage, qui eſt le Tyran des Langues perd toute ſon autorité, quand elles ceſſent de vivre.

Cependant, continuë-t-il, on peut diſtinguer deux Langues Latines, l'une Payenne & l'autre Chrétienne. On ne peut regarder comme une langue morte, que la premiere, la ſeconde n'a point ceſſé d'être en uſage & par conſéquent on y peut prendre la même liberté, que dans les Langues vivantes, il eſt permis d'y introduire des mots nouveaux, quand il eſt beſoin d'exprimer des choſes nouvelles. Le Sçavant Académicien va même plus loin, & prétend que

les mots Latins conſacrés par l'uſage des Auteurs Eccleſiaſtiques ne doivent point ſe changer en d'autres pris de l'ancienne Langue des Romains ; ainſi il blâme avec raiſon le Cardinal Bembo d'avoir écrit *Dii immortales*, en parlant du vrai Dieu, & d'avoir donné à la Sainte Vierge le titre de *Dea*, d'avoir dit *Magiſtratus* pour *Pontifex* ou *Epiſcopus* & de s'être ſervi de ces mots *interdictio ab aquâ & igne*, pour exprimer l'excommunication.

Il revient même un peu ſur ſes pas & avoüe qu'il ne faut pas reſtraindre la liberté d'introduire de nouveaux termes Latins aux ſeuls Ecrivains Eccleſiaſtiques. Les Romains, dit-il, ne connoiſſoient point quantité de Machines de guerre & d'ouvrages de fortifications qu'on a inventées depuis ; aux Arts & aux Manufactures de leur tems on en a ajoûté ou ſubſtitué pluſieurs ; leurs Géographes & leurs Hiſtoriens ignoroient quantité de pays qu'on a découverts depuis : enfin les Gra-

des

des militaires, les Charges Publiques, les Magiſtratures d'aujourd'hui ne répondent pas tous à ceux de la Republique Romaine, ainſi on ne trouve pas dans la langue des Anciens Romains des termes propres à exprimer toutes ces choſes, & les Auteurs modernes, qui ont le mieux écrit dans cette langue, n'ont pas fait difficulté d'en inventer de nouveaux. On trouve dans Strada *ſupremus rei tormentariæ Magiſter*, *pulvis bellicus*, *ſemilunare munimentum*: Maffée, Muret, Manuce, Oſorio, les Cardinaux Sadolet & Bembo ont uſé de la même liberté, &après de telles autorités on ne doit point ſe faire une fauſſe délicateſſe de dire *Abbas*, *Epiſcopus*, *Archiepiſcopus*, ni croire qu'il eſt mieux d'écrire *purpurâ Vaticanâ ornatus*, que de ſe ſervir tout ſimplement du terme de *Cardinalis*. S'ily a des inconveniens à employer des mots nouveaux, il y en a encore plus à ne ſe rendre pas intelligible au commun de ſes Lecteurs.

Le Diſcours de D. Jeronymo de Niſa eſt intitulé *judicium de*

notatis Sacrorum Magistratuum nominibus. L'Académicien s'étend beaucoup sur le mot *Cardinalis*, dont il donne l'Etymologie ordinaire. *Sicùt à Principe principalis*, dit-il, *ita à Cardine Cardinalis, eo modo quo cardo rei pro præcipuo sumitur.* Et à cette occasion il rapporte à S. Gregoire le Grand l'institution du College des Cardinaux ainsi, selon lui, ce S. Pape & S. Jerôme n'ont point été revêtus de cette dignité.

A l'occasion du mot *Episcopus*, il nous apprend qu'il y avoit à Athênes deux Magistrats, qui portoient ce nom. Le premier, dit-il, rendoit la justice au peuple. *Quod Episcopis nostratibus verè competit.* Le second avoit l'inspection sur le pain & sur tout ce qui est nécessaire à la vie. *Quo in sensu congruit utique nominis appellatio, cum Episcoporum officium sit gregem dominicum pasci, & cœlestibus pascuis saginare, unde potiùs translatio nominis est, quam vocis innovatio, meritoque latii jura obtinebit.*

L'Académicien est un peu plus embarrassé sur le terme, dont on

doit se servir pour exprimer en latin ce qu'on appelle en Portugais *Meyo Conego*, & en françois, Semi-Prebendier, il n'aprouve point celui de Semi-Canonicus, parceque le Chanoine, qui n'a qu'une demie prébende, n'est pas pour cela Chanoine à demi, puisqu'il est égal en dignité à celui, qui a une prébende entiere, on pourroit peut-être, dit-il, se servir des termes de *Canonicus duplaris* & *Canonicus singularis*, comme Julius Jacobinus * nous apprend qu'on appelloit autrefois parmi les Romains *Eques duplaris* le Chevalier, qui avoit deux chevaux & une paye double. Et *Eques singularis* celui, qui n'avoit à lui qu'un Cheval & la paye simple, mais ajoûte-t-il, peu de gens entendroient ces termes & il y faudroit joindre un Commentaire.

Discours du Docteur Jean Alvarez da Costa, *Maître des Requêtes où il examine si les Juifs dans les premiers siécles du Christianisme pouvoient avoir des esclaves Chrêtiens*

*In appendice de prisca Cœsorum gente.

& les punir de mort. Il paroît que ce point Historique fut discuté dans l'Académie à l'occasion du Martyre de S. Mancio ou Manços, que tous les Historiens conviennent avoir été mis à mort par les Juifs, mais que de faux actes, démontrés tels par le P. Papebroëch au 3?. de May, supposoient être un des Disciples de N. S. & avoir été le premier Evêque d'Evora. Nous en avons parlé dans nos mémoires * au sujet de S. Menge, en latin *Memmius*, premier Evêque de Châlon sur Marne, qu'on a voulu confondre avec S. Mancio.

D. Jean Alvarez da Costa prétend de son côté que le P. Papebroëch ne prouve pas bien que S. Manços fut conduit de Rome en Portugal par des Juifs, qui l'y avoient acheté, & qu'il fut martyrisé par ces mêmes Juifs : Il se fonde sur une loi de Constantin, renouvellée depuis par l'Empereur Honorius, par laquelle il étoit défendu aux Juifs d'avoir des Esclaves Chré-

* Avril 1737.

tiens, encore moins de les faire mourir : mais il faut diſtinguer ici deux choſes : le droit d'avoir des Eſclaves Chrétiens, & celui de les faire mourir. L'un & l'autre avoient été interdits aux Juifs par la loi de Conſtantin, mais comme cette loi n'étoit pas obſervée du tems d'Honorius, ce Prince la renouvella, de ſorte néanmoins qu'il tolera du moins qu'ils puſſent avoir des Chrétiens Eſclaves, mais qu'il leur défendit de les maltraiter pour les faire renoncer au Chriſtianiſme.

Cela étant, il n'y a rien que de vrai-ſemblable à dire, comme a fait le P. Papebroëch, que Saint Mancio fût achetté à Rome par des Juifs, qu'ils l'emmenerent avec eux en Portugal, où l'autorité Romaine étant fort affoiblie par l'entrée des Sueves dans ce Royaume, les Juifs voulurent forcer leur Eſclave à embraſſer leur Religion & ſur ſon refus le martyriſerent. Du reſte tout ce diſcours du Sçavant Académicien nous a parû rempli

d'une saine & profonde érudition.

ARTICLE LXIX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

PAYS-BAS.

DE LA HAYE.

Mr. *Bruzen de la Martiniere* vient de publier des *Eclaircissemens essentiels sur la premiere Edition du Grand Dictionnaire Géographique & Critique imprimé en Hollande* &c. Il y déclare nettement que cette premiere Edition n'est que l'*Ebauche*, *le Préparatif*, *le Canevas*, & même un *Canevas très-imparfait* du Dictionnaire qu'il est prêt de donner au Public : qu'il ne l'a faite *que pour consulter les Sçavans* & les mettre en état de lui communiquer *leurs lumieres. Des Etudes postérieures*, dit-il, *des Lettres*;

les avis de divers Sçavans tant du Midi que du Nord, tant de l'Orient que de l'Occident, des Recueils entiers de rectifications, des Eclairciſſemens inſtructifs, des Articles importans ſur la Géographie du Moyen âge, ou ſur la Moderne, qui étoient ou omis ou eſtropiés par les Auteurs qui m'avoient guidés, de nouvelles ſources indiquées, & qui après l'examen ſe ſont trouvées préferables à celles où j'avois puiſé d'abord, tout cela m'a fourni une ample moiſſon de changemens & d'additions néceſſaires. Il ajoûte: » Je les ai ménagées pour la ſeconde Edition, » que j'appelle *le vrai Dictionaire.* » Je me vois à la veille de publier » ce nouveau fruit de ſeize ans » de recherches. Et je puis hardiment promettre qu'il ſera très » différent du premier : Car ſans » parler des corrections qui ſont » ſans nombre, on y trouvera » par milliers des Articles dont il » n'y a pas la moindre trace dans » la premiere Edition, & quantité d'autres entierement, ou preſqu'entierement refondus ſur des

» Mémoires de meilleur aloi. » Il entre encore dans un plus grand détail des qualités & des avantages du nouveau Dictionnaire qu'il prépare, & que le Public *n'attendra pas long-temps, parce que pour éviter les lenteurs de l'impression, il sera mis sous autant de presses qu'il y aura de volumes.* Enfin il avertit que *tous les changemens, augmentations & corrections seront insérés dans le corps de l'Ouvrage, & qu'il n'y aura point de Supplément.*

FRANCE

DE STRASBOURG.

M. *Schoepflin* a payé encore cette année le tribut ordinaire de louanges, par un nouveau Panégyrique du Roi sur la Paix. La Publication qui vient de s'en faire, les réjouissances Publiques qui ont suivi confirment les sentimens exprimés dans ce Discours, & l'annonce ne pouvoit venir dans des circonstances plus convenables. Le Panégyriste, Professeur en Histoire, ainsi qu'en Eloquence, remonte à la source des

diversions & des guerres presque continuelles entre des peuples de même origine, la nation Germanique & la France: il expose les moyens employés de tems en tems pour les réconcilier; négociations, Traités, Alliances, rien n'avoit pû établir une paix ferme & durable. » Ce bonheur, » Sire, *ajoûte-t-il*, étoit réservé à vô» tre regne: C'est vous qui le premier » après tant de siécles, avez étouffé » ces sentimens ennemis qui ani» moient les deux Peuples, & qui par » cette heureuse concorde, avez fon» dé une Epoque mémorable dans » l'Histoire d'*Autriche*, & dans celle » de *France*. Un *Louis* en *Allemagne*. » (*Louis le Germanique*) dit-il ailleurs, » & un *Charles* en *France*. (*Charles le* » *Chauve*) avoient été autrefois les » premiers Auteurs de ces funestes » divisions; aujourd'hui un *Louis* en » *France*, & un *Charles* en *Allemagne* » les terminerent enfin par la paix » dont nous joüissons. » Il en marque les caractéres & les avantages, & fait paroître par-tout cet attachement qu'on lui connoit aux intérêts du Prince & de la Nation.

TABLE DES ARTICLES DU mois de Juillet 1739.

ART. LXII. Le Spectacle de la Nature, ou Entretiens sur l'Histoire Naturelle. 1337

ART. LVIII. La Friponnerie Laïque des prétendus Esprits fors d'*Angleterre* &c. 1358

ART. LXIV. *Primordia Corcyræ* &c. L'Origine & les Commencements de *Corfou* &c. 1388.

ART. LXV. Piéces qui ont remporté le Prix de l'Académie Royale des Sciences en 1738. &c. 1416

ART. LXVI. Recueil de Divers Ecrits pour servir d'Eclaircissemens à l'Histoire de *France* &c. 1433

ART. LXVII. Histoire d'*Epaminondas* &c. 1454

ART. LXVIII. *Historia da Academia* &c. 1479

ART. LXIX. Nouvelles Littéraires. 1506

ART. LXX. *Occultatio Tauri à Luna* &c.

Errata pour le mois de Juin 1739.

PAge 1150. Lig 25. la Géometrie, pour le dire &c. *lisez* la Géométrie n'est, pour le dire &c.

Page 1154. Ligne 14. Ouvrage, *lis.* Ouvrages.

1156 Lig. 2. n'en peut être : *lis.* n'en est peut-être.

1158 Lig. 13. quand li le faut. *lis.* quand il le faut.

1194 Lig. 13 essentielles *lis.* essentiels.

Ibid. Lig. 16. Nous essayerons de donner, *lis* de les donner.

1205 Lig. 9. Alverez, *lis.* Alvarez.

1206 Dans le titre le Chevalier Aleman *lis.* d'Aleman.

1265 Lig. 2. au Sud-Est *lis.* au Sud-Ouest.

1285 Lig. 3. Ugehlli *lis.* Ughelli.

Lig. 23. Mannuel *lis.* Manuel.

1309. Lig. 4. détail éxacte *lis.* éxact.

1325 Lig. 8 *M Bernard Siegfgied.* lis. *Albinus* Siegfried.

1326 Lig. 13 M. *Siegfried* lis. M. *Albinus* & par tout de même.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier le préſent *Journal*, dont il m'a paru que l'impreſſion pouvoit être permiſe. LEROUGE.

De l'Imprimerie de C. ROBUSTEL.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS;

Aout 1739.

Premiere Partie.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701. à Trévoux, & dédiés à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

Août 1739

Premiere Partie.

Imprimé à Paris, & se vend

A LYON,

Chez PLAIGNARD, rue Merciere.

M. DCC. XXXIX.

Avec Approbation & Privilége du Roy.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois, en blanc, & brochés 16 s.

Années.

1701.	9. vol.	1721.	12. v.
1702.	12. v.	1722.	12. v.
1703.	12. v.	1723.	12. v.
1704.	13. v.	1724.	12. v.
1705.	12. v.	1725.	12. v.
1706.	12. v.	1726.	13. v.
1707.	12. v.	1727.	12. v.
1708.	12. v.	1728.	12. v.
1709.	12. v.	1729.	12. v.
1710.	12. v.	1730.	12. v.
1711.	12. v.	1731.	.2. v.
1712.	12. v.	1732.	12. v.
1713.	12. v.	1733.	12. v.
1714.	12. v.	1734.	12. v.
1715.	12. v.	1735.	14. v.
1716.	12. v.	1736.	15. v.
1717.	12. v.	1737.	13. v.
1718.	12. v.	1738.	13. v.
1719.	12. v.	1739.	9. v.
1720.	5. v.		

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Août 1739.

Premiere Partie.

ARTICLE LXX.

*OEUVRES MELE'ES DE M. l'Abbé Nadal de l'Académie des Inscriptions & belles Lettres trois volumes in-*12. *chez* Briasson *ruë S. Jacques* 1738.

IL n'est point d'espece d'Ouvrage qui mette à plus d'épreuves le discernement & l'applica-cation d'un homme chargé d'en rendre compte au Pu-

blic que les Recueils de ce qu'on appelle communément Oeuvres Mêlées. Les parties differentes d'un pareil Livre, ne ſçauroient ſe preſenter à l'eſprit raſſemblées ſous un ſeul point de vûë, rapprochées de principes qui les réuniſſent, dévelopées dans un ordre qui les diſtribuës, rapportées à un but où elles tendent. Chaque page offre preſque un nouveau ſyſtême à analiſer, un nouvel Extrait à tracer, & ſi l'on veut éviter l'embarras d'un trop mince détail, on ne ſe ſauve de cet inconvenient, qu'en ſe jettant dans un plus grand encore, c'eſt-à-dire, dans la diſcuſſion épineuſe du different dégré de mérite des Pieces diverſes, & de l'intérêt que peut y prendre le Lecteur afin de ne préferer, dans l'annonce qu'on en fait, que celles qui méritent cette diſtinction, qui caractériſent d'une façon plus marquée le génie de l'Auteur & le Prix de ſes Ouvrages.

C'eſt-là préciſement la ſituation

où nous mettent les Oeuvres de M. l'Abbé Nadal. Elles sont pleines de morceaux intéressans. Si dans l'Exposé que nous en allons faire nous nous trompons sur le choix des pieces, ce sera plus au préjudice de l'Auteur qu'à celui du Public. Celui-ci trouvera toujours de quoi se satisfaire, tandis même que le premier aura peut-être à regretter que certaines beautés ayent échappé à notre discernement, ou que les gênes d'un Extrait ne nous ayent pas permis de les placer dans tout leur jour.

D'anciennes liaisons & une juste reconnoissance attachoient trop M. l'Abbé Nadal à la Maison d'Aumont pour lui permettre d'aller chercher ailleurs des Mecenes. L'Epître Dédicatoire de ses Ouvrages adressée à M. le Duc d'Aumont trace un Portrait aussi flatteur que juste & naturel du Pere & de l'ayeul de ce Seigneur. Si le sien n'y paroît pas avec tout les traits qui forment aujourd'hui son caractere,

c'eſt qu'il ne faiſoit que d'entrer dans le monde & d'annoncer par d'heureuſes diſpoſitions qu'il ne démentiroit point le ſang dont il étoit ſorti, lorſque l'Abbé Nadal compoſa cette Epître pour la premiere Edition de ſes Ouvrages.

Les premieres Pieces de ce Recueil ſont l'Hiſtoire des Veſtales, un Traité du Luxe des Dames Romaines, un Traité de l'origine de la liberté qu'avoient les Soldats de dire des Vers Satyriques contre ceux qui triomphoient. Le compte que les Mémoires de l'Académie des belles Lettres a rendu il y a long-tems de ces Ouvrages nous diſpenſe de travailler de nouveau à les faire connoître.

Ils ſont ſuivis d'une Diſſertation ſur les vœux & les offrandes des anciens. Les vœux ſont toujours l'Ouvrage de la Religion. L'inſtinct prépare l'homme à l'hommage que Dieu éxige de lui & le ſentiment de ſes beſoins le porte naturellement à recourir à celui qui en a

le remede entre ſes mains. Ce penchant qui ſe trouve dans un dégré plus ou moins grand chez tous les hommes, dans tous les tems, dans toutes les ſectes ne peut devoir ſon origine qu'à une Providence toujours attentive à donner à l'homme des goûts aſſortis à ſes devoirs & à ſes intérêts. L'abus qu'il fait de ces dons n'en change point la nature, & le déreglement que l'ignorance, la ſuperſtition, les vices avoient introduits dans le culte des anciens, ou que les mêmes travers ou les mêmes paſſions pourroient quelquesfois ramener de nos jours, ne ſçauroient preſcrire contre l'uſage légitime de ce que dicte un pareil inſtinct. C'eſt en ſuivant ſes impreſſions que toutes les nations de l'Univers ſe ſont dans tous les ſiécles fixé des jours & des lieux ſolemnels pour honorer l'eſpece de divinité que la vérité ou le menſonge propoſoit à leur culte. Souvent ce culte, chez le Payen même, n'avoit de vicieux que ſon objet

mais plus souvent encore, au crime de prostituer à une vaine Idole un hommage qu'il déroboit au maître de l'Univers, il joignoit tous les excès que peut enfanter une imagination guidée par la fureur, l'intérêt, la licence, la vanité, le caprice &c. qu'aucun frein n'arrête & que l'erreur seule éclaire.

M. l'Abbé Nadal nous fait un détail intéressant de ces déreglemens. » Tous les âges de la vie, » dit il, étoient marqués chez les » anciens par autant de vœux par» ticuliers.... la variété des incidens » & des situations de la vie avoit » multiplié l'espece des vœux & » des offrandes. Le jour de la nais» sance étoit particulierement ho» noré chez les anciens-... on les » (les enfans) saluoit avec cérémo» nie & dans ces termes *hodie na» te salve*... un enfant n'étoit point » reconnu que le Pere ou quelqu'au» tre par procuration n'eut fait tou» tes les cérémonies requises. C'étoit » la coutume des anciens de met-

» tre les enfans nouveaux nés à
» terre, en invoquant la Déesse,
» Ops, & ensuite ils les relevoient
» en invoquant une autre Déesse
» destinée à ce ministere & nom-
» mée *Levana.* »

» L'expression Latine, *tollere in-*
» *fantem*, marquoit dans les Peres
» cette cérémonie religieuse dans
» laquelle sous la protection d'une
» Divinité particuliere, ils recon-
» noissoient leurs enfans & assu-
» roient par là leur condition. C'é-
» toit dans ces premiers tems de
» l'enfance que la superstition des
» Anciens multiplioit extraordinai-
» rement les vœux & mêmes les
» Divinités. A mesure que la natu-
» re se dévelopoit dans les enfans,
» on invoquoit sur chacune de
» leurs actions l'attention & l'assi-
» stance de quelque Divinité par-
» ticuliere dont les noms souvent ri-
» dicules avoient du rapport à l'es-
» pece de secours que l'on en atten-
» doit.

» La solemnité du jour de la
» naissance se renouvelloit tous les

» ans & toujours ſous les auſpices
» du génie. Les amis ce jour-là
» avoient accoutumé d'envoyer
» des préſens & ſouvent même des
» vers. Martial raille finement
» Clyté, qui, pour avoir des pré-
» ſens, faiſoit revenir le jour de
» ſa naiſſance ſept ou huit fois l'an-
» née *naſceris octies in anno*.... Silius
» Italicus célébroit le jour de la
» naiſſance de Virgile plus ſcrupu-
» leuſement que le ſien même......
» La flatterie mettoit à profit un
» jour dont l'uſage avoit établi la
» ſolemnité, en célébrant la nati-
» vité de ces perſonnes que la fa-
» veur & la fortune avoient mis
» dans les premieres places,
» & par qui ſe diſtribuoient les
» graces & les bienfaits. Le goût,
» la reconnoiſſance, l'amitié en-
» troient quelques-fois de part dans
» ces ſortes d'honneurs... Le jour
» de la naiſſance des Princes étoit
» ſur tout un jour conſacré par la
» piété & par la flatterie des Peu-
» ples.

» Auſſi-tôt que les enfans avoient

» quitté la robe de pourpre, on
» avoit accoûtumé de consacrer aux
» Dieux Penates de petites bou-
» teilles d'or ou d'argent, ou an-
» neaux en forme de cœur que les
» Chevaliers Romains pendoient
» au col de leurs enfans jusqu'à
» quatorze ans.

Bullaque succinctis Laribus donata pependit.

» C'étoit ordinairement à ces
» Dieux domestiques que l'enfan-
» ce étoit confiée.

Parmi les offrandes qu'on faisoit pour les jeunes gens, celle de leurs cheveux tenoit un rang trop distingué pour que M. l'Abbé Nadal oubliât d'en faire une mention particuliere. Il nous apprend que cette oblation étoit réservée pour les occasions importantes; que les Dames Romaines dans les calamités publiques offroient leurs chevelures aux Dieux, qu'elles en balayoient leurs Temples, que sur Mer, les gens ménacés d'un

naufrage offroient les leur à Neptune, que c'étoit pour eux un crime d'y toucher dans un tems calme & ferain, un crime même dont la fouillure fe communiquoit à tout le Navire. On étoit obligé de le purifier, & on expioit la faute par le fang du coupable. Les Efclaves à qui on rendoit la liberté, fe coupoient auffi les cheveux. Etre délivré de la fervitude, c'étoit comme échapper à un naufrage.

« Ce qu'il y a de plus étrange, » dit M. l'Abbé Nadal, eft que » l'antiquité ait en quelque forte » confacré le libertinage & le dé» fordre .... les fonctions du San» ctuaire étoient quelquefois remi» fes entre les mains des Courti» fanes. »

Comme tout le monde fçait, que les paffions les plus infâmes avoient chacune leur Divinité, & un culte dont les cérémonies étoient prefque toujours proportionnées au caractére du Dieu qu'on en faifoit l'objet, M. l'Abbé Nadal a cru devoir s'étendre bien moins fur un

article si délicat que sur les autres. Le sacrifice que font Agamemnon, Idomenée, Jephté de leurs enfans devoit trouver place dans le détail des offrandes bisares & monstreuses. Il y a cependant entre le vœu des Héros Grecs, & celui du Chef des Hébreux une différence bien marquée. Celui des Grecs étoit autorisé par leur Religion. Ils n'étoient ni les seuls ni les premiers, qui eussent arrosé les Autels de leurs Dieux du sang des victimes humaines. Avant eux cet usage barbare étoit solemnellement établi dans le monde idolâtre. Au lieu que chez le Peuple d'Israël, la Loi, la Religion, & ses Pratiques, tout démentoit de pareilles horreurs. Ce n'est qu'en s'écartant des maximes de sa Religion, que Jephté a pû violer les droits de l'humanité.

M. l'Abbé Nadal finit sa dissertation en blâmant ceux, qui prétendent que beaucoup d'évenemens singuliers de l'Histoire profane ne sont, que des larcins faits à l'Hi-

ſtoire ſacrée. " Les ſiécles, dit-il,
» s'écoulent, mais les conjonctures
» ſe renouvellent. „ En effet, à n'envisager les choſes que dans leurs principes, il ſeroit plus naturel que le ſacrifice d'Idomenée fut une réalité fondée ſur des uſages, qui ſurement ſubſiſtoient de ſon tems chez quelques Nations aſſez voiſines de celle où il regnoit, qu'un trait emprunté de l'écriture pour donner du merveilleux aux avantures de ce Prince. Mais il eſt d'autres traits de la Fable, & de l'Hiſtoire profane, dont la critique la plus épurée eſt autoriſée à chercher la ſource dans les Livres Saints, & dans l'Hiſtoire des Hébreux. Ce ſont donc deux excès également à éviter, & celui de vouloir y trouver tout, & celui de ne vouloir y trouver rien de ce que la Théologie Payenne, & les Auteurs profanes ont attribué à leurs Dieux, & leurs Héros. Il faudroit une Diſſertation plus longue que celle dont nous rendons compte : pour établir la néceſſité de garder ſur ce point un juſte

milieu entre ces deux extrêmités oppofées. On peut en voir de bonnes raifons dans la Démonftration Evangélique de M. Huet.

Après la Differtation vient une Lettre à M. D. fur le Livre de M. de la Motte intitulé *Réfléxions fur la Critique.* Les Obfervations qu'y fait M. l'Abbé Nadal fur le peu de juftice que rend M. de la Motte aux anciens font dans le vrai & le naturel. En voici quelques unes.

“ M. de la Motte s'eft créé une » raifon qui lui eft particuliere , un » cérémonial qui n'eft que pour lui » feul, & à proportion il a imaginé » des bienféances , des vertus mê- » mes. C'eft de-là , qu'il part le plus » fouvent pour attaquer les mœurs , » & les ufages du fiécle d'Homere. » D'ailleurs comme les idées de » morale , & de raifon ne font pas » invariables, ni les mêmes dans » tous les Pays , M. de la M. le » plus fouvent fe fait des monftres » pour les combattre.

M. l'Abbé Nadal ne parle ici,

que des idées ſécondaires de raiſon & de vertu ; c'eſt-à-dire, ou de l'application qu'on fait des idées générales aux cas particuliers, ou des conſéquences éloignées qu'on tire des notions primitives de raiſon & de vertu. Ces notions ſont les mêmes dans tous les âges & chez tous les peuples. Il n'y a de variation parmi les hommes, que ſur la ſeconde eſpece d'idées.

" Homere, continuë l'Abbé » Nadal, avoit ſes Dieux particu» liers ... il avoit ſes Héros tels » que la nature encore récente les » lui préſentoit. Ceux-ci ſe mon» troient entr'eux (c'eſt-à-dire en » public) comme aujourd'hui les » nôtres dans leur particulier. Il » n'eſt point, dit-on, de Héros dans » l'intérieur de la maiſon. L'Héroïſ» me en effet ſe jouë, & ce n'eſt » qu'un rôle à le bien prendre. *Le » maſque tombe, & l'homme reſte.* „

M. l'Abbé Nadal rapporte enſuite quelques traits des Lettres de M. de Cambray à M. de la Motte, que ce dernier par un pro-

cédé, que M. l'Abbé Nadal n'a garde d'approuver, avoit rendu publiques : notre Auteur continuë ainsi " dans ce qu'il (M. de Fe-
» nelon) croit devoir reprocher à
» la Religion des Heros d'Home-
» re, il a grand soin d'en excep-
» ter la simplicité du monde naiss-
» sant. Les anciens, ajoûte M. de
» Cambray, ont évité l'écueil du
» bel esprit. Ce trait de critique,
» qui pouvoit regarder M. de la
» Motte, étoit bien délicat. „

L'Abbé Nadal releve deux des argumens qu'employe M. de la Motte contre Homere ; argumens dont l'usage auroit dequoi décréditer le discernement & la critique de M. de la Motte, s'il n'étoit connu que par de pareils raisonnemens. 1°. Il entreprend de faire valoir contre Homere l'Arrêt qui bannit ce Poëte de la République de Platon. Comme si cet Arrêt ne valoit pas un Panégyrique entier, & n'étoit pas fondé sur l'idée qu'avoit ce grand Philosophe des charmes séduisans de la Poësie d'Homere.

2°. M. de la Motte se prévaut de la qualité de *dulcissime vanus*, que Saint Augustin donne à Homere. Le bon sens cependnat le plus simple démêle ici d'abord un éloge. Le *dulcissime* fait de la lecture d'Homere l'amusement le plus riant & le plus délicat ; & le *vanus* ne tombe que sur le peu de secours, qu'on trouve pour la vraye vertu dans un Livre, que le Paganisme avoit regardé comme la source de sa Religion & de sa Morale.

La question sur le mérite des anciens a déja été trop discutée pour souffrir ici de plus longs détails. Qu'il nous soit cependant permis en finissant d'ajoûter encore une Réflexion à tant d'autres, qu'on a déja faites sur cette matiére. Les bienséances sont aux mœurs ce qu'est l'ajustement à la figure. Nos Peintres & nos Sculpteurs modernes s'aviseroient-ils de critiquer Phidias, Paxitele, ou quelqu'autre ancien sur ce qu'au lieu de peindre Hercule en juste-

au-corps, & en cravate, la tête couverte d'un chapeau, & les cheveux en bourſe : tel en un mot, que les Guerriers de nos jours; ils le repréſente preſque nud, les épaules chargées de la dépoüille du Lion de Nemée, & la main armée d'une lourde maſſuë, plus faite ce ſemble pour déſigner un Boucher, que pour caractériſer un Héros. Ce ſpectacle ſi barbare, à le conſidérer en lui même, loin d'être le ſujet de leur cenſure, n'eſt-il point l'objet de l'imitation des plus grands Maîtres, qui ayent fait revivre de nos jours le goût & le génie des Anciens? C'eſt ſur ces principes qu'il faut juger Homere, Virgile &c. Le meilleur Poëte, comme le meilleur Peintre, eſt celui qui peint le mieux les grands hommes, les grands évenemens, les ſituations intéreſſantes, & l'héroïſme propre du tems où il choiſit les ſujets. Qu'il employe ou le Pinceau ou la Plume, que ce ſoit aux yeux ou à l'eſprit qu'il parle, un air de groſſierté, & de

barbarie même dans les personnages, n'ôte rien de son prix à son travail & à son tableau, lorsque tout y est grand, juste, vrai, naturel & animé. La beauté de l'imitation, en ces rencontres saisit si vivement l'esprit le plus délicat, qu'il en oublie même ce que les objets ont de défectueux, pour ne s'occuper que des merveilles de la représentation. Une réfléxion, qui viendra bien tard, lui fera peut-être préférer les modes, les rafinemens de son siécle à cette antique simplicité, qui semble tenir de près à la rusticité : mais son dégout pour les usages antiques respectera le génie du Peintre, qui les étale avec tant d'art, de graces & de noblesse. Qui est-ce qui a mieux réussi en ce genre qu'Homere, & si parmi les modernes on a vû quelqu'un approcher de lui, n'est-ce point parmi les Partisans du pere de la Poësie, & les Fideles imitateurs de son goût & de sa méthode qu'on est réduit à le chercher.

Une autre Lettre à M. * * *. ſur la Tragédie de Pyrrhus par M. Crebillon renferme des obſervations qui méritent notre attention. Voici comment l'Abbé Nadal parle de cette Piéce. " Recevez, » je vous ſupplie, Monſieur, les » complimens que je vous dois ſur » le ſuccès de la Tragédie nouvel» le de M. C. c'eſt au déſir qu'il » a eu de vous plaire, que nous » ſommes redevables des beautés » de ſa Piéce. Je conſervai hier à » ſa premiere repréſentation tout » le récueillement & toute l'atten» tion dont je ſuis capable. Je vous » avouerai même, que j'y portai » quelque choſe de cette émula» tion, qui n'abandonne que rare» ment les gens du métier...... » Mais il ſe trouve auſſi dans de cer» tains Ouvrages, je ne ſçai quelles » beautés impérieuſes, qui ne nous » laiſſent pas long-tems à nous mê» mes.... Telle a été pour moi la » Tragédie nouvelle. J'ai trouvé » de la dignité & de l'éclat dans » tous les Perſonnages. Cette por» tion de vertu répanduë dans tous

» les caractéres les rend tous inté-
» ressans. Ce n'est point aux dé-
» pens d'autrui, que l'honneur des
» sentimens s'y maintient ; ils ne se
» doivent rien les uns aux autres. Le
» contraste est beaucoup plus dans
» les intérêts que dans les mœurs.
» Le Tyran même n'est point
» un scélérat à qui on puisse refu-
» ser quelque sorte de vertus. Nous
» devons, Monsieur, regarder cet-
» te Tragédie dans l'état présent
» des Lettres, comme une pré-
» cieuse acquisition pour le Théâ-
» tre. . . . .
» Elle rétablira ces bienséances
» théâtrales ou tout est subordon-
» né au devoir, & où il entre de la
» vertu jusques dans les foiblesses
» & dans le crime même. Elle ne
» permettra plus de prendre le
» change sur des saillies & des traits
» dont l'usage doit être si modeste,
» & qui ne doivent jamais se pré-
» senter sur la scene qu'avec le
» caractére du sublime &c. „

L'extrait d'une Lettre de M. l'Abbé Nadal sur quelques particularités de la vie de M. le Chevalier

valier de Meré eſt un morceau intéreſſant pour l'hiſtoire littéraire.

Les penſées ſur l'éducation, qui ſuivent cette Lettre, & qui ont déja été imprimées à la ſuite des Œuvres poſthumes de M. le Chevalier de Meré, que M. l'Abbé Nadal a données au public, ſont l'ouvrage de ce dernier Auteur, & le fruit des Réfléxions, que le ſoin d'une éducation diſtinguée * avoit ſans doute fait éclore chez lui. Tout y eſt inſtructif pour ceux, que la nature ou leurs engagemens intéreſſent au ſuccès des éducations. On peut juger par l'obſervation ſuivante du caractére de cet ouvrage. « La nouveauté dans la conduite » de l'éducation ne ſe ſouffre qu'à » l'égard de quelques particuliers, » & ne feroit pas ſans inconvénient » à l'égard du Public. Il en eſt des » Perſonnes, qui y apportent quel» ques changemens, comme de cel» les, qui propoſent de nouvelles for-

* Celle de M. le Duc d'Aumont Pere de celui, qui vit aujourd'hui.

» mes de gouvernement. Ces vûës si
» vastes des spéculatifs deviennent
» toujours impossibles dans l'exé-
» cution. Elles emportent des in-
» conveniens plus dangereux que
» les abus, qu'elles veulent corri-
» ger. „

Dans la Lettre à Madame *** M. l'Abbé Nadal fait remonter l'origine des sociétés de Religieux Mendians jusqu'à Numa Pompilius. " Il consacra, dit l'Auteur,
» les Galles ou Prêtres de la Déesse
» se de Syrde. C'étoit une espece
» de Mendians, dont la subsistan-
» ce n'étoit assignée que sur la libe-
» ralité de quelques particuliers. „

Ce n'est cependant pas pour confondre avec les pratiques superstitieuses du Paganisme les usages établis sur les maximes les plus pures de l'Evangile, que l'Abbé Nadal fait cette observation. Sa Religion sçait mettre entre les uns & les autres les différences, qu'elle méritent. " Cé que j'ai, dit-il,
» l'honneur de vous rappeller ici,
» des Vestales & des Prêtres de la

» Déesse de Syrie; forme je ne sçai
» quel contraste, qui se fait beau-
» coup mieux sentir dans nos Eta-
» blissemens Religieux. L'humi-
» lité Chrétienne, qui en est l'ame,
» met dans tous les Etats une éga-
» lité, qui corrige l'excès des dis-
» tinctions extérieures. Il n'y a que
» des yeux profanes, qui trouvent
» plus de dignité dans les unes,
» que dans les autres. L'esprit d'u-
» ne Religion, plus pure & plus
» éclairée que celle des Romains,
» jette un voile sur les différens
» Ordres que la piété a établis, qui
» les fait revenir tous au même,
» & ne laisse sur cela aucun jour
» à l'orgueil humain. „

Il finit ainsi cette Lettre : " ces-
» sez de souhaiter les honneurs d'u-
» ne Vestale, si sa marche étoit
» un spectacle pour les Romains,
» la piété Chrétienne en est un
» pour les Anges. „ Les Remarques de l'Abbé Nadal sur la Tragédie d'Hérode, & de Marianne & sur celle de Zaïre, toutes deux de M. de Voltaire, entrent

dans un trop grand détail de critique, & demanderoient trop d'observations pour trouver place dans cet Extrait.

L'éloge de feu Madame la Duchesse d'Aumont; la Lettre sur la prise de Philisbourg par M. le Maréchal d'Asfelt, & celle qui est adressée à M. le Duc de Châtillon, Gouverneur de Monseigneur le Dauphin, sur la mort du Marquis de Châtillon oncle de ce Seigneur, sont des morceaux, que leur sujet à dequoi rendre intéressants. La Lettre à Madame la Présidente F. fournit plus à la littérature que ces dernieres.

Elle roule, comme le porte son titre *sur la préférence de la rime sur la Prose*; c'est-à-dire sur l'avantage, qu'a dans notre Langue une Poësie rimée & assujettie aux régles jusqu'ici en usage, sur une Poësie non rimée. Après les réfléxions, qui tendent à prouver cette supériorité, que la coûtume & l'exemple de nos plus sublimes Poëtes établissent encore bien

mieux, que ne font les raisonnemens. L'Abbé Nadal attaque cette nouveauté capricieuse, dont le goût gâte encore plus notre Théâtre, que notre versification.

" On abandonne, dit-il, le » fonds de la conduite d'une Pié» ce, pour se rejetter sur des mor» ceaux détachés & de pure dé» clamation. Le Poëte ne cherche » qu'à se montrer lui-même par » préférence à ses Héros. Les allées » & les venuës ne sont presque ja» mais nécessitées. Il n'y a point de » personnages subalternes, qui n'en» trent indiscretement dans le san» ctuaire de la scene, & comment » y traite-t-on la préparation des » incidens? Ce n'est souvent que » d'après coup, & alors l'expo» sition est informe & sur-char» gée. . . . .

» Il y a eu un tems, où le goût » paroissoit fixe, & où les Loix du » bon sens étoient en vigueur. La » supériorité des génies, qui re» gnoient alors, tenoit les esprits » médiocres en respect; si-tôt qu'ils

» ont diſparu, plus elle (la médio-
» crité) a baiſſé, plus elle eſt de-
» venuë audacieuſe ; elle s'eſt effor-
» cée de ſurprendre le goût du pu-
» blic par de folles ſingularités ....
» Elle a cherché à s'élever ſur les
» ruines des Lettres, & à nous
» affranchir du reſpect des An-
» ciens ...... Corneille & Raci-
» ne ont appris de Sophocle &
» d'Euripide à tourner les évene-
» mens en conſeils, les revers en
» exemples, & les paſſions en pré-
» ceptes ...... Il ſemble que les
» Auteurs des Tragédies ayent per-
» du de vûë leur principal objet,
» & qu'au lieu de placer avec art
» le fonds de leurs maximes, &
» ces traits de morale, qui vont à
» l'inſtruction, il ne ſoit plus que-
» ſtion pout eux, que de parler aux
» paſſions, que de les flatter, que
» d'en ranimer le feu, & de pouſ-
» ſer quelquefois juſques à l'indé-
» cence une nouveauté de ſenti-
» mens, plus connue dans les ruelles,
» que dans un lieu, où le reſpect du
» public doit être ſi marqué. »

Tout le reste de cette Lettre est plein d'observations solides, & ingénieuses, mises en œuvres pour concilier les intérêts de la morale & du bon goût avec ceux du Théâtre. Si les loix du Théâtre & celles des mœurs ont, comme l'assûre l'Abbé Nadal, souffert quelques atteintes dans les ouvrages Dramatiques depuis Corneille & Racine, ne doit-on point s'en prendre bien plus à l'esprit de singularité, d'indocilité, d'indépendance, qui souleve contre la contrainte des regles; la servitude des bienséances, & l'assujettissement à travailler d'après des modeles, qu'au défaut de génie dans plusieurs des Poëtes, qui ont remplacé ces Grands Hommes sur la scene? La dangereuse tentation pour un homme d'esprit & de Lettres, que celle de jouer le role de créateur, d'ériger des modes de penser ou d'écrire, & de ne devoir qu'à lui-même le tour & le fond de ses idées! N'est-ce point à ce séduisant attrait que nous sommes redevables des plus grands écarts de l'esprit humain?

Une autre Lettre à Madame la Présidente F. termine ce premier Volume. Elle roule sur Osarphis Tragédie de l'Auteur dont nous parlerons le mois prochain en rendant compte des deux derniers tômes des œuvres de M. l'Abbé Nadal.

ARTICLE LXXIII.

RECUEILS DE DIVERS Ecrits pour servir d'Eclaircissement à l'Histoire de France, &c. Par M. l'Abbé Lebœuf.
Suite de l'Article LVI. Au mois de Juillet.

Observations sur la position de Metiosedum *voisin de* Paris, *dont il est fait mention dans les Commentaires de* César, contre *le sentiment des Modernes, qui ont cru que c'étoit* Meudon ; *avec quelques Remarques sur l'Isle de* Melun, *& sur l'Isle de* Paris.

IL faut être aussi laborieux que l'est M. l'Abbé *Lebœuf* pour

ne ſe pas rebuter des difficultés, qui ſe rencontrent dans la recherche de la poſition des lieux, dont les plus ſçavans Ecrivains n'ont encore pû convenir. Le *Metioſedum*, dont il s'agit ici, en eſt un exemple des plus marqués. Quoiqu'il ne ſoit queſtion que d'éclaircir un endroit du ſeptiéme Livre de la Guerre des *Gaules*, où *Céſar* raconte le projet, que forma *Labienus* de s'emparer de la ville de *Lutece*, & de combattre les Gaulois, qui la défendoient, les noms propres ſont ſi différemment écrits dans les Manuſcrits, que nous avons des Commentaires de *Céſar*, que ce n'eſt pas un petit travail pour ceux mêmes, qui ſont les plus verſés dans cette lecture, que de démêler les véritables, d'avec ceux, qu'y a introduits l'ignorance des Copiſtes.

Le point de la Controverſe préſente conſiſte à ſçavoir ſi le *Metioſedum*, dont parle *Ceſar*, eſt audeſſus, ou audeſſous de *Paris*. Entre ceux qui le placent au deſſus,

les uns disent que c'étoit *Melun*; les autres veulent que ce fut *Corbeil*. Presque tous ceux qui le mettent au dessous, s'accordent à dire que c'étoit *Meudon*. C'est le sentiment de M. de Valois. Davies & Samuel Clarke se contentent de dire, le premier, que *Metiosedum* étoit quatre milles au dessous de Paris, & le second, plus généralement qu'il étoit plus bas que cette ville.

De toutes les éditions de Cesar on ne connoît que celle de Strada, publiée à Francfort en 1575. Et celle de Londres de 1712. qui ayent donné des figures du Camp de Labienus & de celui de Camolugenus, qui défendoit Paris, mais on n'en est pas plus avancé pour décider la question présente, puisque ces deux Editions se trouvent entierement opposées sur l'Article, dont il s'agit. En suivant celle dc Francfort. *Metiosedum* devoit être au dessus de Paris, parce qu'elle fait partir les Romains du côté gauche de la Seine, com-

me qui diroit de la porte S. Bernard, ou de la place Maubert. Dans l'édition de Londres c'eſt tout le contraire. Labienus y part du fauxbourg S. Antoine & ſa marche nous oblige à conclurre que *Metioſedum* étoit au deſſous de Paris.

M. Lebœuf eſtime le premier ſentiment plus conforme au texte de Ceſar, & il l'appuye des obſervations ſuivantes. 1°. Il prétend que les Editeurs de Londres ont été trompés par le nom de Marais, que porte encore aujourd'hui un quartier de Paris ; que l'ayant vû ſitué au Nord-Eſt de la Cité, ils ont crû que c'étoit de ce côté-là que Labienus ayant d'abord tâché d'avancer, fut retardé par un marais ; qu'ils n'ont pas fait attention au *perpetua palus*, que Ceſar dit ſe rencontrer alors autour de Paris. Ainſi conclut notre Auteur, le ſeul fondement, » ſur lequel eſt appuyée la belle » Eſtampe de Londres, s'évanoüit » par cette premiere remarque.

Voici la seconde. Cesar nous apprend que ce qui fit résoudre Labienus de ramener son armée à Agendic, est qu'il en avoit deux contre lui au voisinage de Lutece: d'un côté celle des Beauvoisins, qui venoit sans doute du Nord, & de l'autre, celle de Camolugenus, qui devoit par conséquent être au midi. Donc puisque Labienus eût besoin de passer la Seine pour attaquer celle-ci, il étoit arrivé de Melun par le rivage droit de la riviere » & par » une autre conséquence il en résulte que lorsque le même Camolugenus s'étoit présenté quelques jours auparavant devant les marais de Lutece, c'étoit devant les marais situés au rivage gauche, puisqu'à son retour il avoit passé la Seine à Melun.

30. Nicolas Samson n'a traduit le *Metiosedum* de Cesar par Meudon, que pour avoir confondu le narré de ce General. Pour bien comprendre toute la justesse de cette observation il fau-

droit la tranſcrire toute entiere.

Ce qui a fait la plus grande difficulté des Commentateurs de Ceſar, c'eſt que dans le langage vulgaire, au lieu de *Metioſedum* on a dit depuis, d'abord *Etioſedum* puis *Joſedum*; enſuite *Joſed*, d'où s'eſt formé *Joſai* comme de *Paredum*, Paray, de *Fontanedum*, Fontenay; & par une ſeconde corruption, bien plus récente, on a dit *Joſas*. C'eſt, ſelon la remarque de notre Auteur, qu'il fortifie de plus d'un exemple, un effet du génie de la langue des François, toujours portée pour les abréviations.

Or ceux, qui ſont inſtruits de la diſtribution des cantons du Diocèſe de Paris, ſçavent que la portion, qui eſt au midi de cette ville, c'eſt-à-dire, au rivage gauche de la Seine, s'appelle dans les titres de pluſieurs ſiécles l'Archidiaconé de *Joſayo* où *Joſaya*: ainſi le *Metioſedum* appellé depuis *Joſedum*, d'où a été formé le » mot » de *Joſay*, devoit être une forteref-

»se Gauloise située sur le côté gau»che de la rivierre, & c'est cet»te forteresse, qui depuis a com»muniqué son nom à tout le can»ton, où *sont* Choisi, Juvisi, »Corbeil, Essônne; tout cela est »du pays de Josay où Josas & »même tout le Doyenné de Mont»lhery.

M. Lebœuf apporte en preuve de ce qu'il avance ici, le Cartulaire de l'Eglise de Paris, publié par M. de Valois dans sa notice des Gaules, à l'article de *Pagus Mauripensis:* il ajoûte que ceux qui ont écrit que *Metiosedum* est Corbeil peuvent avoir rencontré assez juste, quoiqu'en dise Scaliger, pourvû qu'ils entendent seulement par-là qu'il y avoit eu une Forteresse Gauloise à l'embouchûre de la riviere de Juine, ou d'Etampes, dans la Seine du côté d'Essônne, mais il ne pense pas avec M. de la Barre, Auteur des Antiquités de Corbeil, que *Metiosedum* soit un mot latin donné par Cesar à Corbeil, parce-

qu'il en avoit oublié le mot Celtique, lorſqu'il compoſa ſes Commentaires, & qu'il a voulu déſigner la ſituation de ce lieu, *quaſi in medio ſedens.*

Nous ne ſuivrons pas le Sçavant Auteur dans le détail, où il entre enſuite, des variantes, qui ſe trouvent dans les divers manuſcrits des Commentaires de Ceſar ſur les termes de *Melodunum* & de *Metioſedum*, & qui lui a parû néceſſaire, dit-il, pour réformer les jugemens déſavantageux, qu'on a portés de Scaliger, accuſé d'avoir innové contre la foi des manuſcrits, en mettant quelquefois *Metioſedum*, où d'autres Editeurs avoient lû *Melodunum.*

M. de la Barre n'eſt pas le ſeul, qui ſe ſoit aviſé de donner un nom dérivé du latin à une ville ou fortereſſe bâtie avant que les Romains euſſent mis les pieds dans les Gaules; mais on eſt revenu, dit notre Auteur de cette impéritie; » aucun Ecrivain ne » s'arrête, par exemple, aujour-

» d'hui à l'Etymologie de Lutece » tirée du mot de *Lutum*. C'est » dans le langage Celtique... qu'il » faut chercher l'origine des noms » de nos villes, qui sont plus an» ciennes, que l'arrivée des Ro» mains.

Sur ce principe il croit pouvoir reconnoître dans *Metiosedum* ou *Etiosedum* une des racines Celtiques, employées dans le mot même de *Lutecia* ou *Leucotetia*. » Com» me nous n'avons pas, dit-il, un » grand nombre d'anciens Au» teurs, qui ayent laissé par écrit » l'explication des mots de la lan» gue Celtique, dans le besoin » on a recours aux choses signifiées » par ces mots, & lorsqu'on re» marque, par exemple, que les » mêmes choses se trouvoient dans » les lieux, qui avoient à peu près » le même nom, on en a conclu » que le mot Celtique commun » signifioit la chose, en laquelle » consistoit la ressemblance. C'est » ainsi qu'on est tombé d'accord » que *Brivv.* ou *Briva* signifioit un

» pont chez les Celtes, parceque » dans tous les lieux, dont l'ancien » nom commence ou finit par *Briv*, » il y à un pont ſur une ri- » viere, ou au moins il y en a » eu un.

Il remarque enſuite que dans Ceſar *Lutetia* n'eſt pas la ſeule Ville Gauloiſe, qui étoit ſituée dans une Iſſe ; on y trouve auſſi *Decetia*, aujourd'hui Déciſe, qui étoit dans une Iſle de la Loire, & ces deux exemples lui paroiſſent ſuffiſans pour en inférer que chez les Celtes *Etia* ſignifioit une Iſle, non pas que les Gaulois terminaſſent leurs nominatifs comme les Romains, mais ceux-ci avoient coûtume de *Latiniſer* par cette terminaiſon les noms Celtiques comme *Lutetia*, *Dececia*, *Samarobriva*. Pour les faire entrer dans leurs diſcours, apparemment, ajoûte-t-il, les Gaulois prononçoient *Etch* ou *Etchi*, & qui ne voit que ce mot ſe trouve auſſi dans *Metioſedum*! La conjecture eſt au moins ingénieuſe.

Metiosedum étoit donc situé dans une Isle & M. Lebœuf panche à croire que c'est celle, qui est formée par le cours de la Seine à Juvisi, ce terrein, dit-il, étoit d'autant plus propre à une forteresse, qu'encore de nos jours on le nomme Châtillon, c'est-à-dire, petit Chateau.

Il ne reste plus qu'un pas, dit notre Auteur, pour achever de trouver l'Etymologie complette la plus vrai-semblable de Lutece. Il faut se souvenir que le nom primitif étoit *Lutetia* ou *Lucotetia*; or un ancien Auteur nous a appris que *Lucdunum* signifie *Corvi-Mons*; n'en peut-on pas inferer que *Lutetia* vouloit dire *insula Corvroum.* » Ces sortes d'Etymologies sont » les plus simples, & au jugement » des Sçavants, ce sont les meil» leures.

Dissertation *où l'on prouve que le* Vellaunodunum *des Commentaires de César étoit aux environs d'Auxerre, & que* Genabum *étoit aux environs de Gien-sur-Loire.*

M. Lebœuf prétend prouver d'abord que le *Vellonodunum*, dont il eſt parlé dans les Commentaires de Céſar, eſt l'origine de la Ville d'Auxerre ; non pas que cette Ville ſoit préciſément à la place de l'ancienne Ville Gauloiſe ; car il convient, que celle-ci ayant été priſe par les Romains, les Vainqueurs apprirent aux Habitans à profiter mieux qu'ils ne faiſoient de la commodité du Ruiſſeau & de la Riviére, dont ils étoient éloignés d'une demie lieuë ; que ceux-ci s'établirent en effet ſur le bord du Ruiſſeau, qui ſe jette dans la Riviére d'Yonne ; que cette nouvelle Ville conſerva le nom de l'ancienne ; que ce nom fut depuis altéré & changé en celui de *Vallaon* ou *Vallan* ; que la Ville fut plus de deux cens ans ouverte ſans aucune clôture ; qu'avec le tems elle prit le nom d'*Autricum* ; que la Religion Chrétienne y ayant fait quelques progrès, les Fidéles pour ne point participer aux cultes des idolâtres ſe ſéparerent d'eux, & alle-

rent habiter un canton à mi côte, vers le Nord ; qu'étant devenus plus nombreux que les Infidéles, vers le regne de Constantin ou de ses Successeurs, leur quartier fut en état de former une Ville, qui prit le nom d'*Autriciodorum*, d'où est venu par corruption celui d'*Autissiodorum*.

Il s'agit de prouver ces deux transmigrations, & M. Leboeuf commence par la derniere. Sa premiere preuve est générale, quelques Sçavans, dit-il, " ont remarqué que lorsque la foi de Jesus-Christ eut été annoncée dans différens Pays, les Chrétiens des Villes se retiroient peu-à-peu des Infidéles dans un quartier éloigné & détaché de ces Villes ; mais qu'au bout d'un certain tems étant devenus les plus forts, il fallut entourer de murailles le quartier, où ils s'étoient rassemblés. On pourroit apporter différens exemples de cet usage ; mais j'aime mieux m'arrêter aux preuves particulieres que j'ai, pour

» aſſûrer que les choſes ſe ſont ainſi
» paſſées à Autric. „

Notre Auteur avoit écrit en 1723. qu'il croyoit les murs d'Auxerre auſſi anciens que Céſar, & on auroit pû le tourner en preuve contre lui-même ; auſſi ne fait-il aucune difficulté de ſe rétracter, & il le fait ſur l'autorité de pluſieurs Manuſcrits, qu'il cite, & ſur les Actes du Martyre de Saint Pelerin premier Evêque d'Auxerre, qu'il prétend & prouve, ce ſemble aſſez bien, avoir été écrits au plus tard vers le milieu du ſixiéme ſiécle. Or il eſt dit dans ces Actes, que Saint Jovinien compagnon de S. Pelerin fut martyriſé à Autric, qui n'étoit pas encore entouré de murailles : d'où il conclut que les Auteurs de ces Actes parloient comme témoins occulaires de la nouveauté de ces murs ; ce ſont les termes de l'Auteur.

Il y a ici des choſes aſſez curieuſes ſur la maniere, dont les murs d'Autric furent bâtis, ſur l'arrivée de Saint Pelerin dans cette

Ville, vers l'an 260. ſur la véritable ſituation du *mons Autricus*, lequel eſt tout l'eſpace, qui touche à la cité d'Auxerre du côté du Midi & de l'Occident d'Hyver, ſur l'erreur du Moine Heric, lequel a cru que le nom d'*Autiſſiodorum* venoit de ce que les murs d'Autric, de bas & ſimples qu'ils avoient été, furent augmentés en épaiſſeur & en hauteur, *ex augmentatis muris*, comme ſi on avoit voulu dire *Auctiſſiodorum.*

A cette étymologie M. Lebœuf en ſubſtituë une autre, qu'il tire de deux mots celtiques, qu'on a joints enſemble, ſçavoir, *dor* ou *dour* avec l'ancien nom *Autric.* Dour, ajoûte-t-il, eſt un mot aſſez générique dans la langue des Celtes, qui ſignifie de l'eau, & qui convient parfaitement au Ruiſſeau & au Torrent, dont il a parlé, *Dor* ou *Thor* ſignifioit une porte dans la même langue, & en ce ſens *Autriciodorum* vouloit dire l'entrée de la riche Prairie. D'*Autriciodorum*, ſi on en croit les Bollandiſtes, on

a formé *Autissiodorum.* Nous passons les autres preûves de M. Leboeuf, qui nous meneroient trop loin, on les verra avec plaisir dans son Livre aussi-bien que la raison pourquoi l'unique pont, qu'a la Ville d'Auxerre sur l'Yonne, est à l'extrêmité de l'espace, où cette Ville borde la Riviére.

Notre Auteur vient ensuite à la preuve de sa premiere Proposition, que la Ville Celtique appellée *Vellaunodunum* occupoit une partie de la Montagne appellée le *Tureau des Celtes* par les uns, & par les autres *la grande côte*, & qui borde la Ville d'Auxerre du côté du couchant d'Eté? " Un des bouts de » cette Montagne, dit-il, portoit » au septiéme siécle le nom *Teuto-* » *nique* de *Bergniac* ou *Bereniac*, » dont la racine *Berg* signifie la » même chose que *dunum*: Un au- » tre canton de la même Monta- » gne est désigné sous le nom de » *Cellæ veteres* dans des monumens » du treiziéme siécle, ce qui sup- » pose qu'il y avoit long-tems, qu'on

» regardoit ce lieu comme une an-
» cienne habitation. *D'ailleurs* les
» Romains & les Gaulois demeu-
» rant ensemble sur le Ruisseau au
» bas de la Colline, retinrent leur
» ancien droit sur cette Monta-
» gne, où avoit été leur *Vellau-*
» *nodunum.* De-là vient que la ban-
» lieuë d'Autric, & depuis la cité
» d'Auxerre, s'étend jusqu'au bas
» du revers de cette même Mon-
» tagne. „

L'analogie de *Vellaunodunum* avec *Vallaon* qu'on prononce *Vallan* & l'exemple de *Laudunum*, qui a formé Laon, qu'on prononce *Lan*, est une espece de démonstration pour notre Auteur, qui fait paroître son érudition ordinaire, en répondant à l'objection, qu'on pourroit lui faire, sur ce que le nom de Vallan n'est pas demeuré à la Montagne même, mais au Ruisseau, qui en est à un quart de lieuë.

Les deux transmigrations des Habitans de *Vellaunodunum* ainsi expliquées, M. Leboeuf entreprend de concilier ce que disent les Commentaires de César de cet-

te Ville, avec ce qu'il a avancé de ſa ſituation, & cela l'oblige à s'étendre ſur le *Genabum*, dont il eſt parlé dans le même Hiſtorien, à cauſe du rapport eſſentiel, qu'ont ces deux Villes entr'elles, la ſituation de l'une ſervant beaucoup à aſſûrer celle de l'autre.

Après avoir ſuivi Céſar dans une très-longue marche, que la révolte des Gaulois ſous la conduite du jeune Vercingetorix l'obligea de faire pour ſecourir les Boiens, c'eſt-à-dire, les Peuples du Bourbonnois, aſſiégés dans leur Ville par ce Général, il fait voir que le Conquérant des Gaules ſortant du pays de Langres & des environs de Sens, ne pouvoit ſe diſpenſer de ſe rendre dans le Bourbonnois par la route la plus courte, qui ſeroit poſſible, en côtoyant le Berry, par la raiſon que, s'il avoit à défendre les Boiens, il avoit auſſi à prévenir des mouvemens dans le Berry, Céſar dit lui-même, qu'il laiſſa à *Agendicum*, Ville des Sénonois, deux légions avec les ba-

gages & les équipages de toute l'armée.

Dès le second jour de sa marche, il trouva en son chemin *Vellaunodunum*, Ville du Pays Sénonois, il l'assiégea, & la prit: au premier bruit de ce siége les Génabois, persuadés qu'il tireroit en longueur, prirent des mesures pour secourir la Place; mais ils furent prévenus, & César les subjugua à leur tour. Il passa ensuite le Pont & entra en Berry. Vercingetorix apprenant qu'il n'étoit plus qu'à trois journées de lui, leva le siége de la Ville des Boiens, & vint au-devant des Romains. César alla de son côté à sa rencontre, & chemin faisant prit la Ville de *Noviodunum* dans le Berry, & comme il n'étoit plus question d'aller dans le Bourbonnois, d'où Vercingetorix étoit sorti, il tira droit à *Avaricum*, c'est-à-dire, à Bourges, & Vercingetorix s'en approcha pour la défendre.

Or en suivant cette marche M. Lebœuf prétend que César voulant aller

dans le Bourbonnois, ſans s'éloigner du Berry, devoit paſſer près d'Auxerre, & de Gien, par conſéquent que la premiere de ces deux villes n'eſt pas loin de *Vallaunodunum*, ni la ſeconde de *Genabum*, dont Céſar s'empara ſur ſa route; & que ſi ce Général avoit paſſé la Loire à Orléans, où quelques uns ont voulu placer *Genabum*, il eut fait un détour, qui ne convenoit pas à ſes deſſeins. Au lieu que tout s'explique naturellement, en ſuivant le ſyſtême, qu'il a établi.

Enſuite l'Auteur s'arrête à la preuve, que fournit la reſſemblance des noms de *Genabum* & de Gien, preuve, dit-il, qui a ſa force, mais que tout le monde ne peſe & n'admet pas également. Il vient à l'autorité de Strabon, qui parlant de *Genabum*, comme d'une Ville ſituée ſur la Riviére de Loire, ajoûte qu'elle n'étoit pas tout-à-fait au milieu du cours de cette Riviére, ce qui convient parfaitement à Gien, lequel eſt à quatre-vingt lieuës de la ſource & à cent

lieuës de l'embouchure de la Loire.

Indépendamment même du détour, qu'on fait faire contre toute vrai-ſemblance à Céſar, pour paſſer la Loire à Orléans, notre Auteur montre par pluſieurs autres particularitez de la marche des deux Armées, qui ſe cherchoient, que *Genabum* ne pouvoit être ailleurs, qu'auprès de Gien, c'eſt-à dire, à l'endroit qu'on appelle encore le vieux Gien, & où eſt le Fauxbourg qui a conſervé le nom de *Genabie*. En effet, ſi Céſar avoit paſſé la Loire à Orléans, il auroit rencontré *Avaricum* ſur ſa route, & ni ce Général, ni Vercingetorix, qui venoit à lui, ne trouverent point alors cette Ville ſur leur paſſage; mais ils ſe rencontrerent à *Noviodunum*, qui eſt Sancerre, à deux lieuës de Gien.

On ne verra pas avec moins de plaiſir, la maniére dont M. Lebœuf répond aux raiſons de M le Maire, qui a prétendu que *Genabum* étoit Orléans. A *Aimoin*, que cet Auteur apporte en preuve, il oppoſe l'au-

torité de Prudence Evêque de Troyes, qui parlant huit fois de la Ville d'Orléans dans ses Mémoires, la nomme toujours *Aureliani* & jamais *Genabum*, quoique cet Auteur affecte souvent de nommer les Villes de France par les noms Latins usités dans César & dans l'Itinéraire d'Antonin. L'Auteur même de cet itinéraire, qui n'a écrit, comme en conviennent tous les Sçavans, qu'après le tems de Constantin, n'avoit jamais appellé Orléans *Cenapum*, mais *Aureliani*, du nom de son fondateur, ainsi qu'il fait ordinairement à l'égard des Villes, dont il parle. De plus, ce même Auteur, en marquant la route de Paris à Autun, n'auroit pas trouvé son compte, s'il avoit entendu *Cenapum* d'Orléans. C'est ce que M. Leboeuf fait voir évidemment. Les autres Objections de le Maire, & de tous ceux, qui soûtiennent que le *Genabum* de César & le *Cenapum* de l'itinéraire d'Antonin n'est pas le vieux Gien, l'embarrassent encore moins, &

lui donnent lieu de montrer combien il est versé dans l'Histoire Ecclésiastique & profane des Gaules.

Remarques sur les Dons annuels faits aux Rois de France de la seconde Race, où à l'occasion des Livres offerts en forme de présens, on parle de ceux, qui ont été donnez depuis à la Bibliotheque de Charles V. & de ceux, que Jean Duc de Berry, reçût en Etrennes au premier Janvier.

Dès le commencement de la Monarchie Françoise. Clovis, dit M. Lebœuf, succéda au droit, qu'avoient les Empereurs Romains sur les présens, que les Gaulois étoient accoutumés d'offrir volontairement à leurs Maîtres. D'abord ces Dons se faisoient plus communément, lorsque le Prince arrivoit dans une Ville de son Royaume : dans la suite ils devinrent *d'usage annuel*, & le Roi indiquoit un lieu d'assemblée, où chaque Chevalier offroit son don, & chaque Communauté députoit des particuliers, pour présenter ce qu'elle avoit à donner au

Roi. Aucun Monaſtére, non pas même ceux des filles, n'en étoit exempt.

Prudence Evêque de Troyes marque ſous l'année 829. que l'Empereur Louis le Débonnaire, reçût cette année à Orléans avec les formalités ordinaires, *ſolemni more*, les Dons annuels au mois d'Août, dans une Aſſemblée Générale, & il paroît que c'étoit ordinairement le premier jour du mois, qu'on choiſiſſoit pour cette ſolemnité.

D. Mabillon a cependant fait remarquer, à l'occaſion des Livres, qu'on préſentoit au Roi, que c'étoit aux approches des grandes Fêtes, qu'on les envoyoit, ſurtout à la Fête de Noël, parce que l'année commençoit en ce jour; mais M. Lebœuf rapporte quelques exemples de Livres préſentés pour Etrennes au commencement de Janvier dans les ſiécles mêmes, où en France l'année commençoit à Pâques.

Dans l'Extrait, qu'il rapporte de l'inventaire des Livres, qui ap-

partenoient à Jean Duc de Berry, & qui furent trouvés à Meun-sur-Yevre, & à Paris, après la mort de ce Prince en 1416. il y en a un écrit en lettre de *cour* & un autre en lettres de *forme:* sur quoi il fait une note, que nous avons cru devoir transcrire ici. " Ces » deux maniéres d'écrire furent les » plus usitées en France pendant » le quatorziéme & le quinziéme » siécles. On entendoit par *Lettres* » de *forme* les caractéres sembla-» bles aux Livres de chant ; les » Bréviaires, les Missels étoient » tous écrits de ce caractére au » quinziéme siécle ...... Ce ca-» ractére fut aussi quelquefois em-» ployé pour les Livres de Droit. » L'Inventaire du Duc Jean expli-» que ce qu'il entend par *Lettres* » *de cour*. En mettant ailleurs Let-» tres courantes ; c'étoit l'Ecriture » usitée dans les playdoiries & affai-» res temporelles, qui demandoient » moins d'attention. Le même In-» ventaire marque encore des Li-» vres écrits en *Lettres Boulonnoises*

» & ce ſont ſouvent des Livres
» venus d'Italie, ou qui avoient
» ſervi à quelque Prince de ce
» Pays-là. Ces caractéres reve-
» noient aſſez aux Lettres de for-
» me excepté que ces Lettres n'é-
» toient pas ſi remplies de points. „

Explication de quelques deſcriptions marquées ſur des Médailles & ſur des Pierres, dans les Pays Auxerrois, Nivernois & Langrois.

Une Médaille, qui paroît Gauloiſe à M. Lebœuf, & qu'un Vigneron trouva en 1734. à une portée de fuſil du Fauxbourg Saint Martin-lez-Saint-Julien, un peu au-deſſous du Ruiſſeau de Vallaon, parmi un grand nombre de Médailles Romaines de bronze, & toutes des Tyrans, qui envahirent l'Empire dans les Gaules ſous Gallien; une Agathe découverte en 1654. dans le Jardin des Bénédictines du même Fauxbourg, laquelle tenoit encore un peu à la Bague d'or, dans laquelle on l'avoit enchaſſée, & où étoient des caractéres Grecs : une inſcription en

caractéres Romains, qui se voit à Nevers dans un endroit des anciens murs ; deux autres inscriptions, qui n'étoient point encore connuës du public, font le sujet de cette Dissertation, dont il n'est pas possible de rendre compte en détail, sans la transcrire toute entiére: Ainsi nous y renvoyons le Lecteur curieux de ces sortes de monumens antiques.

ARTICLE LXXII.

ABREGE' HISTORIQUE des détours & des variations du Jansénisme depuis son origine jusqu'à présent. 50. *pag.* in-4°. 1739. *sans nom d'Auteur ou d'Imprimeur,*

LES variations dans la Doctrine ont toujours été l'appanage des Sectes. Les Ariens, les Nestoriens, les Eutychiens, les Pélagiens avoient en ce genre servi de modéles aux Protestans. Ceux-ci ont à leur tour eu des imitateurs. " C'est, dit l'Auteur de l'Ou-

» vrage dont nous rendons comp-
» te, c'est l'endroit foible par où
» les Héréſies ont toujours été atta-
» quées & vaincuës. C'est par-là,
» que dans le dernier ſiécle le célé-
» bre M. Boſſuet acheva de ter-
» raſſer le Calviniſme & le Lu-
» thérianiſme. Il ne fit que mar-
» quer les variations de cette Secte
» diviſée en deux, & l'Hiſtoire
» qu'il nous en a laiſſée, fait en-
» core le triomphe de l'Egliſe, &
» le déſeſpoir de la Réforme. N'hé-
» ſitons donc point de tourner con-
» tre le Janſéniſme d'auſſi victo-
» rieuſes armes.,,

L'Ouvrage eſt diviſé en deux Chapitres. Le premier expoſe les variations du Parti Janſéniſme dans l'affaire des cinq Propoſitions de Janſénius, & le ſecond ſes variations dans l'affaire des cent une Propoſitions de Queſnel. Les variations ſur le premier objet ſe réduiſſent à trois principales. Elles ſont expliquées en autant d'article ſéparés.

L'objet de la premiere varia-

tion fut le ſens des cinq Propoſitions. Quand la diſpute s'éleva d'abord dans les Ecoles ſur la Doctrine énoncée par ces Propoſitions, ceux qui l'attaquoient, ceux qui la défendoient, étoient pleinement d'accord ſur le ſens des Proſitions Les uns & les autres les entendoient dans ce ſens, que l'Egliſe y cenſura bien-tôt après, & que les eſprits ſoumis à ſes déciſions regarderont toujours comme Hérétique. Parmi les preuves de ce fait, qui s'offroient ſans nomme à l'Auteur, il en a choiſi les plus ſimples & par là les plus convenables à ſon ſujet.

La premiere eſt tirée des démarches de toute eſpéce, que firent les Défenſeurs des Propoſitions pour empêcher qu'elles ne fuſſent condamnées à Rome : ils n'ignoroient point dans quels ſens on les avoit déférées au Saint Siége. C'étoit préciſément dans celui où on les attaquoit en France, & ſur la catholicité duquel on diſputoit pour & contre. C'eſt-là le point

précis sur lequel le Clergé de France avoit demandé le jugement du Siége Apostolique. L'objet de la décision étoit donc déja fixé d'avance par celui de la contestation. Les mouvemens que se donnerent donc les Partisans des Propositions, leurs sollicitations, leurs apologies, tout conspire à démontrer qu'ils en craignoient la condamnation dans leur sens propre & naturel, dans le sens où les gens diversement intéressées à cette affaire les avoient entenduës jusques alors, dans le sens, sur la catholicité, & non sur la détermination duquel on demandoit la définition du Saint Siége. M. Arnaud sçavoit que, *quand une Proposition est condamnée*, * *on la doit estimer condamnée dans le sens propre & naturel*, & tout le monde sçavoit qu'une condamnation prononcée contre un sens, qui ne pouvoit convenir aux Propositions, que d'une maniére forcée, eut été

* Deuxiéme Lettre de M. Arnaud à un Duc & Pair p. 89.

une cenſure en l'air, qui n'eut point terminé la conteſtation, & qui eut laiſſé les Parties au même point où elles étoient en portant la Cauſe à Rome. Ce n'eſt donc point la crainte d'une pareille cenſure, qui excita les allarmes des Partiſans de Janſénius, & qui leur fit remuer tant de reſſorts divers pour la prévenir.

Cette preuve tirée de la conduite des Défenſeurs des Propoſitions eſt ſoutenuë de celles que fourniſſent leurs Ecrits. 1°. L'Ecrit à trois colonnes préſenté au Pape Innocent X. peu de jours avant que le jugement ſur les cinq Propoſitions fut porté. Le ſens des Propoſitions expoſé dans la premiere collonne de cet Ecrit étoit ainſi qualifié : *Senſus qui malignè affingi poſſet Propoſitioni, quem tamen legitimè ſumpta non habet.* Le ſens des Propoſitions dans la ſeconde colonne étoit celui de Janſénius comme il paroît par l'expoſition, & celui où ſes Partiſans les défendoient, comme il paroît par la qua-

lification qu'ils lui donnent *pro ut à nobis deffenditur* ; ils auroient pû ajoûter *pro ut ab adversariis impugnatur.* Ce sens opposé au sens forcé *que la malignité seule pouvoit leur attribuer* étoit donc le sens naturel des Propositions, & c'est par conséquent celui où elles ont été censurées. Le principe établi par M. Arnaud, & que nous venons de rapporter garantit la légitimité de cette conséquence.

2°. L'Ecrit intitulé la Grace victorieuse, composé aussi pour la justification de ces Propositions. *Nous n'avons aucun sujet*, disent les Partisans de Jansénius, *de craindre les jugemens du Saint Siége sur ces Propositions, qui ne peut que les confirmer, & les proposer aux Fidéles dans le sens de la Grace efficace auquel nous les soutenons.*

Troisiéme espéce de preuves, les Apologistes des Propositions ne nioient point qu'elles fussent de Jansénius, qu'elles fussent comme l'avoient avancé leurs adversaires, le précis de la Doctrine que cet

Auteur avoit développée dans ſon *Auguſtinus.* Nous verrons bien-tôt ce fait mis par l'Auteur des variations dans tout ſon jour. Donc, ſelon ces Apologiſtes, ces Propoſitions dans leur ſens propre & naturel étoient Orthodoxes. S'ils en eu avoient une autre idée auroient-ils ſouffert ſans réclamer qu'on les eut attribüé à l'Ouvrage dont ils avoient entrepris la défenſe?

D'ailleurs leur attachement aux cinq Propoſitions dans leur ſens propre & naturel étoit ſi conſtant, que même après leurs condamnations : ils n'ont point diſcontinué d'en enſeigner la Doctrine. Un détail immenſe de faits de toute eſpéce établiſſent ſi notoirement cette vérité que l'Auteur s'eſt cru, avec raiſon, diſpenſé d'entrer en preuve ſur ce point. " Donc, con- » clut-il, ces Meſſieurs ont ſoute- » nu, devant & après la Bulle, la » Doctrine hérétique des cinq Pro- » poſitions. „

Mais bien-tôt le langage des Apologiſtes changea avec les circon-

ſtances. Les cinq Propoſitions furent condamnées & M. Arnaud * ne rougit point d'avancer, *qu'il n'y a jamais eu de Théologiens qui ayent ſoutenu ces Propoſitions condamnées.* Le Janſéniſme ne fut plus à les en-croire, & un certain public ne les en crut que trop, qu'une chimere, qu'un vain fantome. Premiere variation du Parti.

Elle ne fut point l'ouvrage du hazard ou de l'inconſtance des premiers Janſéniſtes. C'étoit une reſſource qu'ils s'étoient préparée d'avance. En aſſignant dans l'Ecrit à trois colonnes un ſens hérétique, quoique forcé, à chacune des Propoſitions, ils avoient eu en vûë. 1o. De faire tomber ſur ce ſens la condamnation dont ils ſe voyoient ménacés, & d'en éluder par là l'effet. 2o. de ſe mettre à l'abri du reproche d'erreur dans la bonne opinion, qu'ils avoient d'abord eu des Propoſitions, & de variation

* Deuxiéme Lettre de M. Arnaud pag. 85.

dans l'acquiescement qu'ils paroîtroient avoir pour la décision du Saint Siége. Ils se ménageoient par-là le droit de prétendre qu'ils avoient toujours condamné les Propositions prises dans le sens Calviniste ; sens, qui selon eux, étoit l'objet de la censure.

L'Auteur leur enleve cette frivole ressource en démontrant l'absurdité de la double prétention sur laquelle elle est appuyée. 1°. Imaginer que le Pape a censuré les Propositions dans le sens de Calvin, c'est le faire prononcer sur ce qui n'étoit point l'objet de la contestation, & ne pas prononcer sur ce qui en faisoit la matiére unique, c'est-à-dire sur le vice ou l'orthodoxie de ces Propositions prises au sens de Jansénius ; c'est lui faire condamner le sens forcé & laisser le sens naturel ; procédé que lui attribuoit en termes formels un Ecrivain du Parti dans un Ouvrage intitulé *Via pacis* ; mais procédé démenti par le bon sens, & par la maxime de M. Ar-

naud déja deux fois citée, *que quand on censure des Propositions, c'est toujours dans leur sens naturel.* 2°. Les raisonnemens déja analysés, & de nouveaux témoignages des Partisans même de Jansénius démontrent qu'ils n'avoient vû jusques à la condamnation, de sens vrai & réel, dans les Propositions, que celui de Jansénius, donc cette docilité du Parti au Décret d'Innocent X. si vantée par M. Arnaud,* étoit nécessairement chez ces Messieurs, ou un changement de sentiment, ou une supercherie.

L'Auteur vient ensuite à la seconde variation : les Partisans de Jansénius sentirent bien, que cette distinction chimérique de sens divers ne pourroit faire assez longtems illusion au public ; que les termes de la Bulle, que leur propres Ouvrages & leurs procédés la feroient bien-tôt évanouir. Ils en vinrent donc à une autre espéce de dis-

* Autre Lettre de M. Arnaud page 89.

tinction bien plus propre à dérober au public la connoissance de leur mauvaise foi. Ce fut la fameuse distinction du fait & du droit. Nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter le langage même de l'Auteur pour la développer.

" Les Propositions sont-elles hé-
» rétiques ? C'est la question de
» droit. Sont-elles de Jansénius,
» en contiennent-elles en abrégé
» toute la Doctrine ? C'est ce qu'on
» appelle la question de fait......
» Jusqu'à la Bulle d'Innocent X.
» on convenoit de bonne grace,
» que les cinq Propositions étoient
» de Jansénius ; mais on nioit qu'el-
» les fussent hérétiques. Si tôt qu'el-
» les furent condamnées les Janséni-
» stes en convenant qu'elles étoient
» hérétiques, cesserent de convenir
» qu'elles fussent de Jansénius. "

L'Auteur pour faire sentir la mauvaise foi de ce procédé montre d'abord, que les Propositions ont été condamnées dans le sens de Jansénius. 1°. Parce que ce

sens, comme on l'a déja vû, étoit l'objet de la contestation. 2°. Parce que la Bulle d'Innocent X. dit expressément dans le dispositif de censure, que *sur les grandes contestations élevées en France au sujet du Livre de Jansénius, & de quelques unes de ses Opinions, les Evêques de France nous en ont entr'autres déféré cinq &c.*

Il montre ensuite par les témoignages du Parti même, que les Propositions étoient de Jansénius. Le plus remarquable de ces témoignages est celui de l'Abbé de Bourzeis, qui dit formellement, * que les cinq Propositions *sont dans l'Augustin de Jansénius ou quant aux termes ou quant aux sens.* Le Livre de *la Grace victorieuse* en fournit encore une preuve bien complette. Selon cet Ecrit † la Doctrine des cinq Propositions se réduisoit à la question unique de la Grace victorieuse. C'étoit dans le sens de cette

* Dans l'Ecrit intitulé *In nomine Domini* pag. 3.

† Pag. 18, & 75.

Grace que Jansénius les avoit enseignées. Voilà donc Jansénius enseignant la Grace irrésistible, & rapportant à ce principe tous les autres Articles détaillés dans les cinq Propositions. L'Auteur démontre par une saine Logique comment elles suivent nécessairement de ce principe.

La conduite du Parti fournit enfin sur les faits en question une preuve aussi péremptoire que ses Ecrits. « Tous les chefs du Parti, dit l'Au- » teur, étoient tellement convain- » cus que la Doctrine des cinq Pro- » positions étoit celle de Jansénius, » qu'ils formerent sur ce plan leurs » Sectateurs & leurs premiéres éle- » ves. Témoin les Religieuses du » Port-Royal. On sçait quelle fut » leur constance à ne vouloir point » accepter le Formulaire .... Elles » étoient persuadées, que c'étoit si- » gner la condamnation de Jansé- » nius, que de signer l'hérésie seu- » le des cinq Propositions. „ *Que fait donc votre Formulaire*, disoit la Sœur Euphemie dans une Let-

tre à M. Arnaud, *sinon de faire croire que nous sommes convenus de tout, & que nous condamnons la Doctrine de Jansénius, qui est clairement condamnée par la derniere Bulle.*

Cependant les Défenseurs de Jansénius, dit l'Auteur, " n'en » vinrent pas tout à coup à nier ab- » solument le fait de Jansénius, & » l'héréticité de son Livre. Ce ne » fut qu'à l'extrêmité, & lorsque les » condamnations réitérées de la » part de Rome ne leur permi- » rent plus de les tergiverser. Jus- » ques-là ils se renfermerent dans » le doute & l'indécision sur le » fait. „ Cet Article comme tous les autres est prouvé par les textes les plus clairs des Ecrivains du Parti.

Aléxandre VII. pour dissiper les doutes affectés du Parti sur l'esprit de la condamnation portée par Innocent X, ou pour rendre au moins inutile le prétexte, que ce prétendu doute fournissoit à leur dès-obéïssance, par un nouveau Décret déclare en termes exprès,

que les *cinq propoſitions ont été extraites du Livre de Janſénius & condamnées dans le ſens de l'Autenr après le plus mur examen, que c'eſt dequoi il a été témoin s'étant trouvé à toutes les congrégations tenues ſur cette grande affaire.*

Mais la nouvelle Bulle & les explications qu'elle donnoit n'eurent, auprès de ceux qui ſe plaignoient des obſcurités, des équivoques de la premiere, que l'effet ordinaire en pareille rencontre. Loin de diſſiper à leur gré les prétendues ambiguités, elle ne ſervit qu'à faire éclorre de nouvelles chicannes & à produire une nouvelle variation. Elle décernoit des peines Canoniques contre les réfractaires. Les Partiſans de Janſénius, pour ſe mettre à l'abri de ces peines, ſe retrancherent dans le ſilence reſpectueux. *C'eſt*, diſoient-ils, *tout ce que les Supérieurs Eccleſiaſtiques étoient en droit d'exiger ſur un fait non revelé.* Leur obſtination détermina à dreſſer un formulaire. L'autorité des deux Puiſſances

Puiſſances concourut pour en preſcrire la ſignature. On y affirmoit avec ſerment le fait & le droit, l'héréticité des cinq Propoſitions, & leur attribution au Livre de Janſénius. Les Défenſeurs de Janſénius plierent ſous l'autorité de cette Loi. *Le plus grand nombre*, dit l'Hiſtorien Janſéniſte du fameux * Cas de conſcience, *ne fit aucune difficulté de ſigner; quelque créance qu'il eût ſur le fait.*

Pour étourdir leur conſcience, & ſe diſculper en quelque ſorte auprès d'un petit nombre de zélateurs moins ſouples, qui cenſûroient cette lache hypocriſie, ils ne rougirent point de recourir à ces équivoques, à ces reſtrictions mentales peu de temps auparavant l'objet de leurs déclamations les plus vives de leurs invectives les plus améres, & dont les Caſuiſtes les plus relachés n'avoient jamais admis, avoient même toujours proſcrit l'uſage dans les conjonctures

* Tôme 1. Page 6..

où il ſeroit queſtion de rendre témoignage de ſa foi & de ſa ſoumiſſion à l'Egliſe. C'étoient cependant *les honnêtes gens* du parti qui choiſirent cette honteuſe reſſource. *Ces Théologiens*, dit l'Hiſtorien * que nous venons de citer, *que M. Arnaud appelle les honnêtes gens, vouloient qu'on fut obligé de ſouſcrire*, (il devoit ajoûter *avec ſerment*) *mais non pas de croire les faits propoſés par l'Egliſe, regardant comme ſoumis & comme ſinceres ceux qui ſignoient ainſi, &c.*

Pour ſe garentir des reproches que méritoit cette duplicité, ils imaginerent un nouvel expédient & il produiſit une nouvelle variation. Ce fut de ne ſigner le Formulaire qu'avec une reſtriction ſur le fait.

Le Pape Clement IX s'éleva fortement contre cette pratique illuſoire. La crainte des peines Canoniques & du procès qu'on alloit commencer contre eux, détermi-

* Ibid pag. 9.

na les chefs du parti à une nouvelle ſupercherie. Ils firent entendre dans leurs Lettres au Pape qu'avec bien des répugnances ils s'étoient conformés aux intentions de ſa ſainteté, tandis que dans les ſignatures faites aux greffes de leur Officialité ils y contrevenoient formellement.

Cette impoſture ſuſpendit les procédures dont ils étoient menacés, & devint entre les mains du parti un titre de droit pour ne ſigner plus le Formulaire qu'avec la reſtriction excluſive du fait.

Innocent XII informé de ce ſcandale, s'éleve en vain contre l'abus. Deux Brefs qu'il écrit pour l'abolir, par les interprétations burleſques que les réfractaires leur donnent, ſe tournent en moyens de les perpetuer; & un nombre conſidérable de graves Docteurs prononcent pour la légitimité de cet uſage, dans la déciſion du fameux Cas de conſcience. Voilà où leurs variations avoient conduit au com-

mencement de ce ſiécle les déffenſeurs de Janſénius & de ſa doctrine. Un nouvel incident changea l'état des diſputes & amena de nouvelles variations. Ce fut la condamnation du Livre des Refléxions Morales. C'eſt ce qui fait la matiere du ſecond chapitre des variations du Janſéniſme.

L'Auteur y avance d'abord, ce qui de ſon aveu doit paroître un paradoxe, *que le Parti n'a pû ſans ſe contredire embraſſer la doctrine du P. Queſnel & rejetter la Bulle Unigenitus.* Et il en porte la preuve juſques à la démonſtration » M. » Arnaud, dit-il, M. Paſchal & tant » d'autres de la même ſecte dont » on a les écrits n'avoient ils pas » proteſté cent & cent fois que les » Janſéniſtes ſouſcrivoient à l'hé- » réticité des cinq propoſitions dans » leur ſens naturel & qu'ils les con- » damnoient par-tout où elles pou- » voient ſe trouver? Après des pro- » teſtations ſi ſolemnelles & tant » de fois réïtérées, le Parti pou- » voit-il ſans ſe démentir adopter

» & défendre un Livre qui re-
» nouvelle ſi expreſſément la doc-
» trine des cinq propoſitions, qu'il
» ne faut que des yeux pour l'y ap-
» percevoir.

» Car il n'en eſt pas des 101
» propoſitions comme des cinq fa-
» meuſes de Janſénius. Celles-ci ne
» ſont dans le Livre, à l'exception
» de la premiere, qu'autant qu'el-
» les en ſont le précis & l'abrégé.
» Les Janſéniſtes retranchés ſur
» la queſtion de fait, abandonnoient
» celle de droit.... Mais ici la diſ-
» tinction du fait & du droit ne
» peut avoir lieu. Les 101 propo-
» ſitions de Queſnel ſont mot pour
» mot dans ſon Livre. Chacun en
» convient. L'adopter par conſé-
» quent c'eſt faire profeſſion ou-
» verte de Janſéniſme, c'eſt s'ôter
» la reſſource des Arnauds, des
» Paſchals, des autres chefs du
» Parti, qui ſoutenoient n'être
» point hérétiques, uniquement
» parce qu'ils anathématiſoient
» la doctrine des cinq propoſi-
» tions.

L'Auteur convient qu'avant l'affaire du Quenelisme, bien des écrivains du Parti avoient renouvellé les erreurs de Jansénius. » Mais » après tout, dit-il, ce n'étoient » que des particuliers, au lieu que » dans l'affaire présente, c'est le » parti tout entier qui s'est uni & » confédéré, si je l'ose dire, pour dé» fendre dans le livre des Réfléxions » Morales la même doctrine qu'ils » avoient anathématisée dans les » cinq propositions.

L'Auteur après avoir donné à cette premiere observation toute l'étendue qu'elle éxigeoit la termine ainsi. » Que le P. Annat » avoit bien raison de dire à l'un » des principaux écrivains du Par» ti, l'aveu le désaveu, l'oüi & le » nom vous sont indifférens. Au» jourd'hui c'est une chimere que » votre hérefie parceque vous n'o» seriez la produire, tant elle est » odieuse à tout le monde; quand » vous en aurez essuyé la honte, & » que l'on ne se souviendra plus » de la censure, ce sera l'esprit des

» premiers ſiécles. Notre ſiécle voit
» l'accompliſſement de cette fatale
» prédiction.

Autre contradiction. » Les Par-
» tiſans de Janſénius, dit l'Auteur,
» n'avoient pas lieu d'être plus con-
» tens de la condamnation des cinq
» propoſitions, que les Queneliſtes
» de la Bulle Unigenitus. Cepen-
» dant les premieres n'eurent gar-
» de de s'élever contre la Bulle
» d'Innocent X. Ils étoient trop
» habiles pour ignorer cette ma-
» xime fondamentale, que M. l'Ar-
» chevêque de Sens appelle avec
» raiſon la maxime de tous les ſié-
» cles, & qui ſe lit, dit ce Sçavant
» Prélat, juſques dans les ouvrages
» du Parti. Ils n'ignoroient pas,
» dis-je, que toute ſecte condam-
» née par le jugement des Evê-
» ques de la nation où elle à pris
» naiſſance, & dont la condamna-
» tion eſt confirmée par le Sié-
» ge Apoſtolique, eſt regardée
» dans les autres Egliſes comme
» une ſecte dont on doit crain-

» dre la société & dont la con-
» damnation est irrévocable.

L'Auteur pour rendre cette vérité plus respectable au Parti, & mettre dans un plus grand jour ses contradictions, rapporte ensuite les témoignages de Pascal & d'Arnaud, témoignages qui, réduits à leur juste valeur, annoncent le même principe qu'établit M. de Sens. On pourroit encore ajoûter à ces autorités, celle du P. Quesnel qui dans son édition de S. Léon s'exprime à peu près comme cet illustre Prélat.

3°. Contradiction. L'Auteur montre par les témoignages de M. Arnaud & de sainte Beuve l'éloignement qu'avoit le Parti dans ces premiers temps pour l'appel de la Bulle d'Innocent au futur Concile. La Constitution *Unigenitus* étoit cependant, en 1717. lorsque les appels commencerent, revêtue d'une plus grande autorité extérieure, que n'étoit la Bulle d'Innocent X. lorsque le parti s'y soûmit.

L'Auteur enſuite par des argumens courts & décisifs détruit les vaines exceptions du parti pour autoriſer ſon appel; fait voir l'inſuffiſance des motifs ſur leſquels on a fondé l'appel, montre que les Janſéniſtes alléguoient les mêmes prétextes contre la Bulle d'Innocent X, ſans croire que de pareils titres fuſſent un fondement légitime pour appeller d'une Bulle dogmatique du S. Siége; démarche dont, dit l'Auteur après le P. Alexandre, *il n'y a jamais eû d'exemple depuis que l'Egliſe eſt Egliſe, excepté de la part des Heréſiarques.*

Il en conclut que la conduite modérée des premiers Partiſans de la doctrine de Janſénius, fait la condamnation des Appellans de la Conſtitution *Unigenitus.*

Quatriéme contradiction. Entre les modernes & les anciens Défenſeurs du Janſéniſme, leurs principes divers ſur l'Egliſe. M. Ni-

cole dit positivement * *qu'il est nécessaire de former sa créance sur la plus grande autorité visible, que cette autorité résidera toujours dans l'Eglise Chrétienne, parce qu'il n'y en aura jamais de plus grande, & de plus visible que la sienne. Que s'il est quelque doctrine qu'il faille rejetter, on doit la rejetter, non sur son examen particulier; mais sur l'autorité du corps de l'Eglise.*

M. Arnaud disoit, * * *c'est une des preuves que l'Eglise Catholique est la véritable Eglise, de ce qu'elle a des voyes courtes & abrégées pour faire connoître les vérités de la foi.*

Qu'on lise les ouvrages de M. de Montpellier, & tant d'autres publiés en faveur de l'Appel, on y verra cette Eglise enseignante, ce corps des premiers Pasteurs &

* Réflexions sur l'Evangile du mardi de la seconde semaine de Carême.

** Perpet. de la foi. T. 1. C. P. 48.

leur chef tantôt devenu une société *comme celle de la Tour de Babel, livrée à l'égarement & à la confusion, tantôt se réunir pour proscrire par un jugement solemnel le premier article du symbole, le premier commandement de la loi, énerver la discipline, favoriser le relâchement, ne plus conserver*, c'est l'expression de M. de Montpellier, *que l'apparence de l'autorité.* Dès-lors *plus de plus grande autorité visible, plus de voyes courtes & abrégées* (aujourd'hui) *pour faire connoître les vérités de la foi.*

Cinquiéme & derniere contradiction dans l'usage que firent les premiers Partisans du Jansénisme de l'argument des miracles & celui qu'en font les opposans à la Bulle.

Les premiers alléguerent en leur faveur des miracles opérés à Port-Royal, par la sainte Epine sur quelques Religieuses Jansénistes. Qu'en conclurent-ils? Qu'ils eussent droit de s'élever contre la Bulle d'Innocent X? Point du-

tout. Ils en inféroient * le contraire. Ils en concluoient que ces graces étoient une preuve *de l'humble ſoumiſſion de Port Royal aux Conſtitutions & aux Décrets de l'Egliſe Romaine* ; *que s'il y avoit eû , dans leur procédé de la duplicité & de la corruption d'eſprit , ils n'auroient dû attendre que des chatimens de la juſtice de Dieu.* » Et aujourd'hui » c'eſt parce que l'on eſt appellant » & réappellant de la Bulle *Unigenitus* que l'on ſe prétend fa» voriſé des graces du Ciel. Croi» ra-t-on que ce ſoit le même Par» ti, qui dans un tems ait fait » enviſager ſes miracles pour une » preuve de ſa ſoumiſſion aux Conſ» titutions des Papes, & dans un » autre pour une preuve de la ca» nonicité de ſon Appel, & de ſa » déſobéïſſance. Quelle monſtrueuſe oppoſition dans la diverſité de ces concluſions !

L'Auteur finit ainſi. » Telles

* Réponſe au Rabat-joye des Janſéniſtes p. 9.

» sont les variations du Parti Jan-
» séniste depuis son origine jusqu'à
» présent. Quelque nombreux qu'en
» soit le détail, il ne faut pas croi-
» re que nous les ayons épuisées
» toutes, il en est une infinité
» d'autres, que quelque plume
» plus habile pourra relever un
» jour. Le peu que nous en avons
» dit ici suffit pour faire connoître
» ce que c'est que la secte Jansé-
» nienne, & pour en détacher
» ceux qui s'y seroient engagés
» sans connoissance de cause : pour
» les autres qui défendent opiniâ-
» trement l'erreur, il n'est point
» d'écrit qui puisse les ramener.
» Dieu seul peut opérer ce miracle
» de conversion.

Il est à souhaiter que l'Auteur n'abandonne à personne le soin d'exposer dans un plus grand détail, & de placer dans un nouveau jour les variations du Parti qu'il attaque. Son éxactitude dans les faits; la justesse & la solidité des argumens qu'il en tire, l'air vrai, naturel & persuasif avec

lequel il les développe, le rendent plus propre que tout autre à traiter avec succès un sujet si utile à la Religion. *

ARTICLE LXXIV.

LETTRE D'UN THEOLOGIEN Réformé &c. Suite de l'Article LX. au mois de Juin.

CE que M. de la Chapelle se flatte d'avoir établi, & légitimement conclu, par les raisonnemens singuliers de sa troisiéme Lettre, il en retrace d'abord le

* Comme il n'y a point d'errata à la fin de cet ouvrage, nous nous croyons obligés d'avertir qu'il s'est glissé une faute dans l'impression de la page 27. On y lit ligne 5. aussi bien que dans l'Apostille qui est à la marge *Clement IX. &c. dans sa Bulle Vineam Domini sabaoth &c.* Il faut transposer l'unité, & la mettre après le X. C'est Clement XI, & non pas Clement IX. qui est l'Auteur de cette Bulle occasionnée par le cas de conscience.

précis dans la quatriéme. Il fait enſuite une expoſition peu exacte, & peu fidélle du ſyſtême Catholique, qui eſt celui du P. Scheffmacher, ſur la néceſſité d'avoir, & de reconnoître un interprete infaillible de la parole de Dieu, pour s'aſſurer que la foi a toute la certitude & toute la prudence, qui la rendent vraye, divine, & ſalutaire. Enfin, il entreprend de réfuter ce ſyſtême ſelon l'idée qu'il en a préſentée. Ce ſont encore ici des raiſonnement tiſſus d'écarts perpétuels de raiſon. On nous permettra de les mettre dans tout leur jour. Le plaiſir qu'il eſt naturel de ſentir, quand on voit la vérité attaquée par des efforts auſſi ridicules qu'impuiſſans, nous a donné trop de goût pour l'examen de ſa dialectique.

Le P. Scheffmacher, parlant des Dogmes conteſtés parmi ceux qui ſe diſent Chrétiens, avance que (a) *tout Proteſtant ne peut avoir aucune certitude, qui le raſſure dans*

(a) Let. 2. pag. 6.

l'interprétation d'une infinité de textes, qu'on cite de part & d'autre, & qui sont pour la plûpart susceptibles de deux & souvent de plusieurs sens. Le Docteur Allemand soutient, que *lorsqu'il s'agit d'expliquer des textes de la nature de ceux, dont il vient de parler, un Protestant ne peut trouver dans lui-même dequoi se rassurer contre tout doute, & contre toute crainte de donner dans le mauvais sens.* La Dialectique réformée de M. de la Chapelle lui fait conclurre de ces paroles, que selon son adversaire, (*b*) *ce qu'il y a d'obscur dans l'Ecriture nous rend inutile ce qu'il y a de plus clair, à moins que le tout ne soit expliqué par un interprete infaillible;* & cela, même hors le cas du doute & de la controverse, par rapport à toute sorte de textes, qui contiennent quelques vérités proposées à croire, quoiqu'ils l'expriment si clairement, que personne ne se soit jamais avisé, & ne puisse avoir la

(*b*) Let. 4. pag. 148, 149.

pensée d'en disputer. *De telle maniere*, continuë M. le Ministre, en nous rendant compte de la pensée du P. Scheffmacher, *que la foi ne peut être prudente & vraye, & par conséquent salutaire, qu'autant qu'elle est fondée sur l'autorité*; il veut dire, sur la déclaration expresse *de cet interprete infaillible, qui explique* en termes formels *ce qu'il y a d'obscur, & qui décide* par un jugement présent & actuel *ce qu'il y a de clair.* Ne vous figurez point, que la disposition à se soumettre, & se conformer dans le cas futur du doute & de la controverse, à l'autorité de cet interprete infaillible, puisse suffire. Le Fidéle particulier, qui est dans cette disposition en lisant les endroits les plus clairs du texte sacré n'y voit goûte, son intelligence ne peut prévenir le jugement & la définition de l'interprete infaillible, il est incapable de s'assurer qu'il rencontrera le même sens, qui sera déclaré par ce jugement & cette décision. *Cela suppose nécef-*

ſairement, dit fort bien M. le Paſteur de la Haye, *qu'il n'y a que l'interprete revétu du privilége de l'infaillibilité, qui puiſſe entendre clairement l'Ecriture, & que tous les autres Chrétiens ne ſçauroient parvenir à cette intelligence par leur examen particulier, quelques efforts qu'ils y faſſent, quelques ſecours qu'ils obtiennent, & quelles que ſoient d'ailleurs leurs lumieres.* Reliſés les paroles du P. Scheffmacher; le ſeul cas du doute & de la controverſe y eſt formellement marqué; & M. le Miniſtre conclut, que ce Pere parle des endroits de l'Ecriture ſi clairs, que l'intelligence de leur vrai ſens, non-ſeulement eſt inconteſtable; mais même n'eſt pas en effet conteſtée. Avoués, que le Théologien Proteſtant n'a pas oublié la régle de ſa Logique, qui eſt de tirer une concluſion contradictoire à celles qui lui ſervent de prémiſſes.

Seroit-il bien poſſible, que dans cette Lettre non plus que dans la précédente, nous ne trouvaſſions

pas un raisonnement supportable? Examinons avec quelqu'indulgence celui qui suit. M. le Ministre voudroit sçavoir du P. Scheffmacher, pourquoi la foi des Protestans, qui n'ont & qui ne connoissent point d'interprete infaillible de l'Ecriture, manqueroit plûtôt des qualités réquises pour faire un véritable Fidéle, que celle de tout autre? Il suppose, (*a*) *qu'un Mahométan du Mogol rencontrât, par hazard, l'Histoire de Jesus-Christ, écrite en langue Persane, par le Jésuite Jérôme Xavier, & que cette lecture le rendit Chrétien à brûler.* Il suppose encore *qu'un Juif, qui entend le Grec ou le Latin, confronte le Vieux avec le Nouveau Testament, & que cette confrontation le rende Chrétien à la Portugaise.* Ce sont ses expressions. Il ne tenoit qu'à M. le Ministre de fonder sur ces deux hypotheses un argument très-juste. Il pouvoit dire : ce qu'il y a d'obscur dans la parole de

(*a*) Page 153.

Dieu n'a point rendu inutile à ce Mahométan, & à ce Juif converti ce qu'il y a de plus clair. On auroit tort de nier, que la foi de l'un & de l'autre eut toute la certitude, & toute la prudence réquise pour la rendre vraye, divine & salutaire. Cependant rien ne leur a été expliqué ni décidé par un Interprete infaillible; donc il est faux, que l'explication & la décision actuelle d'un Interprete infaillible soit nécessaire pour s'assurer, que la foi a toute la certitude & la prudence qui la rendent vraye, divine, & salutaire. Si M. de la Chapelle avoit raisonné de la sorte, nous lui dirions: Enfin vous avez fait un bon sillogisme; mais à qui en voulez-vous? Et qui a jamais prétendu, qu'il falloit dans tous les cas & dans toutes les circonstances une explication, & une décision actuelle de l'Interprete infaillible, pour faire un Acte de foi? Si vous raisonnez bien maintenant, cela empêche-t-il, que votre Dialectique ne vous ait égaré

dans le précédent sillogisme ? Mais M. de la Chapelle a le malheur de n'être point conséquent même quand il veut poursuivre le fil d'une fausse conséquence.

M. le Pasteur de la Haye continuë à assurer, que la proposition du P. Scheffmacher sur la nécessité d'une explication, & d'une décision actuelle de l'Interprete infaillible, est dans le fond tout-à-fait générale, & qu'elle regarde tous les cas & toutes les circonstances. Mais ce Pere, dit-il, a eu ses raisons pour ne la point présenter dans toute sa généralité. Afin de l'y forcer, c'est ainsi que M. le Ministre raisonne sur les deux faits, qu'il a supposés : la foi du Mahométan converti *à l'Espagnole* par la seule lecture de l'Ouvrage du Jésuite Jérôme Xavier, & celle du Juif converti *à la Portugaise* par la seule confrontation du Vieux & du Nouveau Testament, pourroit être divine, & non pas simplement humaine : donc la foi d'un Protestant peut être divine, & non pas

humaine, & celui-ci, pour croire comme il faut, n'a pas plus beſoin que les deux autres de l'explication & de la déciſion de l'Interprete infaillible. C'eſt-à-dire, des gens, qui ſe rendent à toutes les vérités, qui leur ſemblent clairement énoncées dans les Livres de la Religion Chrétienne qu'ils ont en main, & qui n'y voyent rien de plus clairement énoncé, que l'autorité infaillible de l'Egliſe; qui ſe perſuadent ſagement, que ce qui leur paroît clair, eſt ce que l'Egliſe croit & enſeigne ſur les mêmes points, & quant à ce qui leur ſemble obſcur, & qu'ils n'entendent pas bien, diſpoſés à recevoir avec reſpect les inſtructions, & les éclairciſſemens que leur donnera l'Egliſe; ces gens-là ſur la ſimple lecture de leurs Livres parviennent à former un Acte de foi, divine, & non pas ſimplement humaine; donc, un Proteſtant, qui ferme les yeux pour ne pas voir dans l'Ecriture Sainte l'autorité infaillible de l'Egliſe clairement établie, qui rejette cette

autorité, & lui préfere ſon jugement particulier, lorſqu'il eſt queſtion d'éclaircir un doute, & de finir une controverſe, ce Proteſtant parvient auſſi à former un Acte de foi divine, & non pas ſimplement humaine. Le raiſonnement de M. le Miniſtre revient encore à ceci. Des perſonnes, qui reçoivent la parole de Dieu de la meilleure maniere qu'ils peuvent, & qui ſont diſpoſées à la recevoir par le canal, que Dieu a choiſi pour la leur tranſmettre dans toute ſa pureté, croyent véritablement à la parole de Dieu, & ont une foi divine; donc un homme, qui reçoit la parole de Dieu comme il veut & qui refuſe de la recevoir par le canal, que Dieu a choiſi pour la lui tranſmettre dans toute ſa pureté, croit véritablement à la parole de Dieu, & à une foi divine. La Dialectique de M. de la Chapelle va ſon train, & elle ira juſqu'au bout.

C'eſt ce que nous oſons aſſurer ſans faire exception de la grande

difficulté, qui a obligé le P. Scheffmacher, dit M. le Ministre, (a) *de restraindre sa proposition à la Communion Protestante ; voulant s'épargner le chagrin de laisser entrevoir un argument , qui détruit entiérement son systême*. M. de la Chapelle promet de l'exprimer en peu de paroles cet argument, & il le fait en dix mortelles pages. Le goût de rapsodie l'a encore une fois saisi malgré lui : car on doit appeller ainsi, une érudition mal placée, & tout-à-fait inutile ; puisque notre Auteur l'employe à prouver ce que personne ne lui nie, & à nous apprendre ce que tout le monde sçait. A la fin voici à quoi il réduit son objection. *La foi d'un Juif*, dit-il, qui dans le tems, qu'aucun Prophete ne paroissoit parmi ce Peuple, *n'étoit fondée que sur la parole de Dieu, sans le secours d'aucune Interpretation infaillible, avoit néanmoins toutes les qualités requises pour être agréable à Dieu. D'où viendroit*

(a) Pag. 154.

que la foi d'un Proteſtant, qui a le même fondement, n'auroit pas auſſi les mêmes qualités ſalutaires? S'il avoit quelque choſe à ajoûter à ce peu de paroles, ce ne devroit pas être pour convaincre ſon Lecteur, qu'il y eut des tems conſidérables, où les Juifs ne virent aucun Prophéte parmi eux. Il auroit mieux appliqué ſon travail & ſes ſoins à établir trois choſes, qui étoient capables d'étayer ſa miſérable difficulté, & toutes trois néceſſaires à cet effet. C'étoit de faire voir. 1o. Qu'il y eut des Héréſies, des Sectes étérodoxes, du moins des conteſtations dangereuſes ſur le légitime ſens de la parole de Dieu durant ces longs intervalles, où la Prophétie ceſſa parmi les Hébreux. 2°. Qu'il eſt permis de confondre l'interprétation de la parole de Dieu, qui eſt un jugement & une déciſion entre les Parties, avec la ſimple inſtruction & l'enſeignement. 3°. Que lorſque Dieu ſe repoſoit de la conduite de ſon Peuple ſur le Grand Prêtre aſſiſté de

tout le Sacerdoce ; ce Corps des Maîtres en Iſraël n'étoit pas infaillible dans ſes enſeignemens, quoiqu'il fut ſubordonné à l'autorité des grands Prophétes, quand il plaiſoit à Dieu d'en envoyer. Mais M. le Miniſtre raiſonne ; comme s'il avoit démontré ces trois points, & de-là vient que ſa Dialectique enfante un petit monſtre en fait d'argument. J'appelle ainſi ſon enthymême, que j'ai rapporté ci-deſſus, & qui eſt équivalent à ces deux ſillogiſmes les plus informes qu'on ait jamais vûs.

Les Prophétes étoient Interpretes infaillibles de la parole de Dieu : or durant des tems très-conſidérales, il n'y eut point de Prophétes parmi les Juifs ; donc durant des tems très-conſidérables, il n'y eut point d'Interprete infaillible de la parole de Dieu parmi les Juifs.

La foi des Juifs dans le tems, qu'il n'y avoit chez eux aucune conteſtation ni controverſe ſur les Points de leur Religion, avoit pour fondement la ſeule parole de

Dieu, ſans le ſecours d'aucune interprétation infaillible par forme de jugement, & de déciſion entre les Parties, non pas pourtant ſans le ſecours de l'enſeignement infaillible du Corps ſacerdotal; à qui il appartenoit d'expoſer la parole de Dieu. Or la foi des Proteſtans dont les différentes Sectes ſont nées des conteſtations, & des controverſes qui durent encore, a pour fondement la ſeule parole de Dieu, ſans le ſecours ni d'aucune déciſion ni d'aucun enſeignement infaillible. Donc la foi des Proteſtans a le même fondement que celle des Juifs de ce tems-là.

Telle eſt la difficulté invincible de M. de la Chapelle. Il n'y a point d'écolier de Logique, qui ne ſifflat de pareils ſyllogiſmes, & n'en marquat le défaut. Un argument qui péche dans ſon principe & dans ſa conſéquence, qui cloche honteuſement & à faire pitié des deux côtés, eſt la redoutable machine qu'on a fabriqué à grands frais pour ren-

verser le systême du P. Scheffmacher.

Avançons. La Dialectique reformée est ici feconde. Nous allons être accablés d'une foule de raisonnemens de cette force. Le Pere Scheffmacher * parlant du doute, qui rend incertain l'objet de la foi, dit qu'il doit naturellement être produit par les contestations & les controverses qui s'élevent sur les sens des passages de l'Ecriture, qui paroissent d'ailleurs fort clairs. Il apporte pour exemple ces paroles de Jesus-Christ, *ceci est mon corps* ; & il ajoûte, que la foi divine & salutaire n'admet point ce doute. M. de la Chapelle, pour le réfuter, fait voir qu'il y a un doute, qui ne rend pas incertain l'objet de la foi, c'est celui, qui vient de l'obscurité intrinseque des passages, que tout le monde trouve fort difficiles à entendre. Il apporte pour exemple l'endroit où l'Apôtre fait

* Let. 2 Pag. 5.

mention du *baptême pour les morts*, & il ajoûte, * comme pour contredire son adversaire, que la foi divine & salutaire est compatible avec ce doute. De-là il conclut bravement que la foi divine & salutaire est compatible avec le doute, dont parle le Pere Scheffmacher. ** & qu'*il s'ensuivroit de ce qu'il dit qu'on ne peut être véritable fidelle, à moins que d'être assuré que l'on prend le vrai sens de tout ce qu'on lit dans l'Ecriture.* M. de la Chapelle attaque sérieusement cette proposition extravagante, & pour y réussir il a besoin de l'appuyer des témoignages de trois des Saints Peres. Mais il fait une dépense d'érudition bien plus grande, afin de montrer que la foi divine & salutaire n'exclut pas nécessairement toute erreur, & qu'on peut se tromper innocemment en quelque article, sans cesser d'être fidelle. C'est, s'il vous

* Pag. 168.
** Pag. 167.

plaît, à deſſein de détruire ce que ſon adverſaire Catholique aſſure d'un homme qui ſe tromperoit par ſa pure faute, & qui par-là deviendroit reſponſable de l'erreur où il tombe & de ſes ſuites. La fauſſe Logique eſt la Minerve inſéparable de cet Uliſſe, elle ne l'abandonne pas un inſtant. Elle continüe à le guider dans le diſcernement qu'il fait des perſonnes qu'on doit condamner ou excuſer, quand il leur arrive de prendre un mauvais parti dans les matieres de Religion.

Ceux, dit-il, qui ſont condamnables, ſont les Héréſiarques & leurs Sectateurs qu'on nomme ſimplement Hérétiques. Pour prouver que le Pere Scheffmacher confond mal à propos ces deux ſortes d'errans, il fait ce ſyllogiſme. * J'appelle Héreſiarques ceux *qui pervertiſſent ſciemment l'Ecriture.* J'appelle hérétiques *les Chrétiens négligens qui ſe laiſſent éblouïr, par-*

§ Pag. 173.

ce qu'ils n'examinent pas les choses par eux-mêmes, & avec les personnes les plus droites & les plus éclairées : Or le Pere Scheffmacher confond mal à propos ceux qui pervertissent sciemment l'Ecriture, avec les chrétiens négligens qui n'éxaminent pas l'Ecriture par eux-mêmes, & avec les personnes les plus droites, & les plus éclairées; donc le Pere Scheffmacher confond mal à propos les Héresiarques avec ceux qui sont simplement Hérétiques. Si M. le Pasteur de la Haye avoit fait voir; que le Docteur Allemand convenoit ou devoit convenir de ces nouvelles notions d'Héresiarques & d'Hérétiques, son syllogisme seroit concluant; mais il est conforme aux régles de sa Logique ordinaire. S'il raisonne en lui-même, & en secret suivant la méthode de la saine Dialectique, il se joüe du monde en parlant d'Héresiarques & d'Hérétiques; il vise à établir qu'il n'y en eût jamais de connus véritablement pour tels. Qui a ja-

mais été convaincu d'avoir perverti *ſciemment* l'Ecriture, ou d'avoir eû pour maîtres des perſonnes qu'il ne croyoit pas légitimement être les plus droites & les plus éclairées ? Pour ce qui eſt de ceux dont l'erreur, en fait de Religion, eſt excuſable, M. de la Chapelle prétend que ce ſont ceux qu'on ne peut accuſer ni de négligence, ni de mauvaiſe intention en éxaminant l'Ecriture, autant qu'ils en ſont capables par eux-mêmes, avec l'ayde des perſonnes les plus droites & les plus éclairées ; & il prouve de la ſorte qu'ils ſont excuſables, ſi malgré leurs ſoins & leurs efforts, ils ne peuvent éviter toute erreur dans les articles même qui ſont de quelque importance.

Une erreur invincible, dit-il, eſt excuſable. Or l'erreur de ces derniers eſt invinſible. Car une erreur eſt invincible quand on y tombe, après s'être ſervi de bonne foi des moyens qu'on avoit pour l'éviter ; or ces gens ſe ſont ſervi de

bonne foi des moyens qu'ils avoient pour éviter l'erreur. Ils ont appliqué à examiner l'Ecriture toute l'étendue de leurs connoissances & toute la force de leur esprit. Se défiant de leur suffisance à prendre le juste sens du texte sacré, ils se sont crûs sincerement assez capables, pour discerner ceux qui l'entendoient le mieux, entre les sçavans des différens partis, qui en disputoient. Ils ont eû lieu de croire que ces Sçavans là étoient les personnes les plus droites & les plus éclairées, puisqu'ils s'étoient faits la réputation d'être plus habiles que tous les Docteurs qu'avoit eû l'Eglise Romaine durant une longue suite de siécles, & plus dignes d'être consultés que le corps entier des successeurs de ceux à qui Jesus-Christ a dit, *Qui vous écoute, m'écoute*, c'est ainsi, que M. de la Chapelle *démontre clairement la fausseté de la proposition du Pere Scheffmacher, que la foi ne peut être vraye, divine & salutaire, à moins qu'elle ne soit appuyée sur l'autorité*

d'un interpréte infaillible. C'est la défense qu'il a préparée pour être produite au tribunal de Jesus-Christ en faveur de toutes les sectes, qui se rient des anathêmes de l'Eglise Romaine. Nous allons voir venir maintenant à la file cinq réflexions, par lesquelles M. le Théologien de la Haye soutient, que le systême d'un interprête infaillible n'ajoûteroit aucun dégré à la certitude d'une foi, qui est fondée sur l'autorité de l'Ecriture.

I^e^. Refléxion. * *Ce systême ne multiplie pas réellement le nombre des guides infaillibles, puisque l'unique dessein en est de réduire toute la certitude de la foi à l'autorité d'un Interpréte.* Cette réflexion est assez semblable à celle-ci : Le systême general de tous les états policés, qui ajoûte à l'autorité de la loi civile, celle du Juge interprête, Souverain de la loi, ne multiplie pas réellement le nombre des

† Pag. 172.

guides Souverains en matiere de procès, puiſque l'unique deſſein en eſt de réduire toute la juſtice à l'autorité du Juge interpréte de la loi. Cette réfléxion imitée d'après celle de M. de la Chapelle fait ſentir, que la même Dialectique préſide à ſes penſées & à ſes raiſonnemens. Il y a pourtant cette différence entre l'interpréte Souverain de la loi civile & l'intepréte infaillible de l'Ecriture, que la déciſion du premier eſt ſeulement préſumée repréſenter la déciſion qui eſt portée dans la loi; au lieu que la déciſion de l'interpréte infaillible de l'Ecriture repréſente infailliblement la déciſion qui eſt portée dans l'Ectirure. Delà-vient que la Juriſprudence des arrêts peut être différente de la Juriſprudence de la loi. Mais la foy fondée ſur les déciſions de l'Egliſe, eſt la même que celle qui eſt fondée ſur l'Ecriture, parce que l'interprête eſt infaillible. Ainſi M. le Miniſtre à raiſon, mais ſans voir pourquoi, de dire que la pa.

role de Dieu & ſon interpréte infaillible ne ſont pas deux guides, parce que la parole de Dieu en elle-même, & infailliblement repréſentée par ſon Interprête, ne ſont pas deux guides; comme le texte original de l'Ecriture ſainte, & une verſion qui repréſente infailliblement le ſens du texte original, ne ſont pas deux guides. Hâtons nous de venir aux preuves dont M. le Miniſtre appuye ſa réflexion. Il raiſonne pour cela. Nous allons voir quelque choſe de curieux. Le champ de bataille que ſa Dialectique a choiſi, eſt l'endroit de la conſtitution *Unigenitus*, qui concerne la lecture de l'Ecriture ſainte. Là il trouve le ſecret de prouver à ſa maniere, qu'on a deſſein d'anéantir l'autorité de l'Ecriture & d'en rendre la lecture inutile par le ſyſtême de la néceſſité d'un interpréte infaillible. Là il s'excrime à gauche tout à ſon aiſe, & il pouſſe ces bottes ſyllogiſtiques au Pere Scheffmacher. Ecoutons & admirons.

I. Dire que la lecture de l'Ecriture ſainte n'eſt point abſolument néceſſaire à tous les Laïques, *c'eſt arracher l'Ecriture ſainte de la main de tous les Laïques, & même à quelques égards de la main de tous les Chrétiens :* Or Clement XI, en condamnant les propoſitions du Pere Queſnel 81. 82. 83. 84, dit & décide, que la lecture de l'Ecriture ſainte n'eſt point abſolument néceſſaire à tous les Laïques; donc Clement XI en condamnant ces propoſitions, arrache l'Ecriture ſainte de la main de tous les Laïques, & même à quelques égards de celle de tous les Chrétiens.

2. Subſtituer à l'Ecriture une interprétation, qui contient infailliblement les déciſions de foi qu'on lit dans l'Ecriture, c'eſt ôter à la foi la régle infaillible de l'Ecriture : Or dire que la lecture des livres ſaints n'eſt point abſolument néceſſaire à tous les Chrétiens, & que l'interprétation infaillible ſuffit à la plus part, c'eſt ſubſtituer à

l'Ecriture une interprétation qui contient infailliblement les décisions de foi qui ſont dans l'Ecriture ; donc c'eſt ôter à la foi la régle infaillible de l'Ecriture.

3°. Suivre un interpréte infaillible d'une régle, eſt la même choſe que recevoir une interprétation infaillible de cette régle. Se déterminer par ſoi-même ſur une régle, qui a beſoin dêtre interprétée, eſt auſſi la même choſe que ſe donner par ſoi-même une interprétation faillible de cette régle. Or la foi n'eſt pas plus certaine & plus prudente, quand on reçoit une interprétation infaillible, que quand on ſe donne par ſoi-même une interpretation faillible d'une régle de foi. Donc la foi n'eſt pas plus certaine & plus prudente, quand on ſuit *un interpréte infaillible, que lorſqu'on ſe détermine par ſoi-même ſur une regle infaillible.* Ce ſeroit faire injure aux Lecteurs que de lui marquer le vice de ces trois ſyllogiſmes. Le faux ſe fait ſentir

dans la majeure du premier & du ſecond, & dans la mineure du troiſiéme.

II. Réfléxion de M. le Miniſtre. *Si l'interprétation, prétendüe infaillible, eſt écrite, elle ne ſçauroit donner plus de certitude à la foi que celle qui ſeroit uniquement fondée ſur l'Ecriture.* Mettons encore une réfléxion vis-à-vis celle-ci. Si l'interprétation, que fait de la loi le juge ſouverain en matiere civile, eſt écrite, elle ne ſçauroit donner plus de certitude au droit de la partie qui gagne ſon procès, que celle qui ſeroit fondée ſur le texte ſeul de la loi, que chacune des parties à pû conſulter auſſi bien que le Juge. Le paralelle eſt tout-à-fait juſte. L'interprétation infaillible, dont il s'agit entre le Pere Scheffmacher & M. de la Chapelle, eſt celle qui eſt contenüe dans les définitions de foi propoſées aux fidelles par le Juge de la foi. Elles ſe réduiſent toutes, ſi on y prend garde, à la ſimple affirmation, ou néga-

tion, qui détermine laquelle des deux propoſitions contradictoires, doit être reçûe comme vraye, laquelle doit être rejettée comme fauſſe. Par exemple Arius dit que ſelon les Ecritures, le verbe divin n'eſt pas conſubſtantiel à ſon Pere. Ses accuſateurs ſoutiennent que ſelon les Ecritures le verbe divin eſt conſubſtantiel à ſon Pere. C'eſt ainſi, qu'on me permette cette comparaiſon, c'eſt ainſi que *Titius* avance, devant le tribunal du Juge Civil, que ſelon la loi, un tel champ lui appartient, tandis que ſon adverſe partie aſſure que ſelon la loi, ce champ n'appartient pas à *Titius*. Le Juge de la foi déclare, que ſelon les Ecritures le Verbe divin eſt conſubſtantiel à ſon Pere, de la même maniere que le Juge Civil prononce, que ſelon la loi, le champ n'appartient point à *Titius*. Comment s'y prend M. de la Chapelle pour nous perſuader, qu'une interprétation infaillible de la nature de celle-là ne

ſçauroit donner plus de certitude à la foi, que celle qui ſeroit uniquement fondée ſur l'autorité de la ſainte Ecriture failliblement interpretée par le jugement particulier d'un chacun? Nouveaux fruits de ſa Dialectique.

1°. *Il n'y a ni Peres, ni Canons, ni Conciles, ni Décrets, ni Décretales, qui n'ayent de grandes difficultés, & qui ſouvent n'en fourmillent.* Cependant aucune déciſion de l'Egliſe n'y eſt rapportée, ſur l'intelligence de laquelle ont ait pû avoir le moindre doute, ſoit dans le tems qu'elle a été donnée, ſoit dans la ſuite. Donc, on ne verra pas plus clair dans l'interprétation écrite du Juge infaillible, qu'on ne voit dans la Bible, *& on n'y gagnera rien du côté de l'évidence & de la certitude.*

2°. *Il y a dans l'Ecriture quantité de paſſages, qui ſemblent très-clairs, & que l'interprétation a rendu plus obſcurs, bien loin d'y répandre plus de lumieres.* Ce ne ſont pas les paſſages dont le commentaire eſt appuyé

de quelque décision de l'Eglise. Donc l'interprétation écrite du Juge infaillible pourroit être sujette à obscurcir le texte sacré.

30. *A l'aide des interprétations écrites, les endroits obscurs de l'Ecriture n'en deviennent quelquefois que plus obscurs, & que moins incompréhensibles.* Ce ne sont point les endroits, dont l'explication est autorisée de quelque décision de l'Eglise; donc à l'aide de l'interprétation écrite du Juge infaillible, les endroits obscurs de l'Ecriture n'en deviendroient quelquefois que plus obscurs, que moins incompréhensibles. Parmi plusieurs traits d'érudition. M. le Ministre cite le Décret de Gratien, & il dit, que ce Livre depuis la *Réformation* à cessé d'être *la mine d'or du sçavoir Ecclésiastique.* Apparemment, que Messieurs les Réformés l'ont partagée entr'eux, & qu'une part considérable en est échûë à M. de la Chapelle. Tout bien considéré, il ne feroit pas mal de l'échanger pour la plus petite veine de la mine d'or des bons sillogismes.

4°. Voici l'Achille de M. de la Chapelle. Le déclarerons - nous manchot? Boiteux? Tous les deux ensemble? Il seroit véritablement bien triste pour lui d'avoir une si mauvaise cause à soutenir, que ses meilleures preuves fussent des argumens estropiés. J'emprunte ce tour & ce ton de commisération de ces paroles de M. le Ministre. *Il seroit véritablement bien triste pour les Protestans qu'ils fussent les seuls hommes du monde, qui ne puissent avoir une foi ferme & prudente sans le secours d'un Interprete infaillible.*

Avant que d'aller plus loin, nous prions le Lecteur de se souvenir de ce qui a été dit ci-dessus, sçavoir, que l'Interprete infaillible de l'Ecriture Sainte, qu'il faut reconnoître pour avoir une foi ferme & prudente, l'est à-peu-près comme le Juge en dernier ressort est interprete de la Loi : le Juge n'est pas interprete de la Loi à la façon des Jurisconsultes. Ceux-ci le font par d'amples Commentaires, qu'ils composent sur le droit des Nations

& celui-là par de simples Arrêts. Quand on présente au Juge civil une Cause, où les prétentions respectives des Parties sont divisées en plusieurs chefs ou articles, le Juge prononce sur chaque point s'il estime que cela soit nécessaire, ou il les enveloppe tous dans un même énoncé de l'Arrêt qu'il porte, en déboutant une des Parties de toutes ses prétentions, & les ajugeant à l'autre : par où il déclare que l'une des Parties a fort bien allegué la Loi en sa faveur, & qu'elle y étoit fondée, au lieu que l'autre l'a alléguée mal-à-propos, & qu'elle n'y étoit pas fondée; & en cela il exerce l'office d'Interprete de la Loi, comme il lui convient. Car si le Juge est Souverain, ses Arrêts sont une Regle pour expliquer la Loi dans la suite; s'il étoit infaillible, les Jurisconsultes & les autres, qui auroient cru voir dans la Loi un sens contraire à la disposition des Arrêts, seroient obligés d'avouër qu'ils se sont trompés, & de s'attacher au sens

qui est conforme à la disposition des Arrêts. De-là il est aisé de conclure en quoi consiste la clarté qui est réquise dans l'interprétation de la Loi, telle qu'on la reçoit par le ministére d'un Juge. On doit y voir très-clairement, qui a perdu ou qui a gagné sa cause; quels sont les chefs ou articles sur lesquels l'un l'a emporté & l'autre a eu le dessous; de quels effets le Juge prétend que son Arrêt soit suivi. Un Plaideur se plaint, parce qu'il n'est que trop clair que c'est lui, & non pas un autre qui a perdu son Procès, & qui l'a perdu non sur un ou deux articles; mais sur plus de cent, dont on l'a déclaré déchû sans aucune équivoque. Il conçoit le dessein de surprendre son Juge, en le sollicitant de vouloir bien donner un second Arrêt, en interprétation du premier. Quoi? Il trouve donc ce premier obscur? Rien moins. Les explications qu'il demande, ne sont point de la nature de celles qui éclaircissent ce qui est obscur; mais de celles qui

obſcurciſſent ce qui eſt clair. Il voudroit, que ce ſecond Arrêt rendit douteux s'il a perdu ou gagné, ſi c'eſt lui ou ſa Partie qu'on a condamné. Diſons-le ouvertement l'Achille de M. le Miniſtre eſt un argument tiré des diſputes ſur la Conſtitution *Unigenitus* Nous le produiſons après un préliminaire, qui en découvre déja le défaut énorme : en vain M. le Dialectitien Réformé l'a voulu cacher ſous le voile des menſonges de l'Auteur des Anecdotes. Expoſons le fil des ſillogiſmes dont l'argument eſt compoſé.

Il n'y a jamais eu d'interprétation écrite ſi claire ou ſi reſpectable, que la Conſtitution *Unigenitus* (c'eſt M. le Paſteur de la Haye qui parle :) or *cette Piéce a ſes obſcurités* ; donc *il n'y eut jamais d'interprétation écrite ſi claire & ſi reſpectable, qui n'eut ſes obſcurités, & qui n'ait pû être conteſtée*. La mineure eſt prouvée par le ſillogiſme ſuivant.

Une Piéce a ſes obſcurités,

quand elle a besoin d'explication; or la Constitution *Unigenitus* a besoin d'explication; donc la Constitution *Unigenitus* a ses obscurités. La mineure est prouvée selon la Dialectique de M. de la Chapelle par le sillogisme suivant.

Les Défenseurs du Livre du Pere Quesnel souhaiteroient, que par des explications de la Bulle, on obscurcit la condamnation d'une Doctrine qui leur plaît. Or ils expriment ce désir en disant, que la Bulle a besoin d'explications; donc la Bulle a besoin d'explication. C'est ainsi que notre Auteur se flatte d'avoir démontré qu'*il n'y eut jamais d'interprétation écrite, si claire ou si respectable, qui n'ait pû être contestée, & qui ne l'ait été quelquefois.* Et la démonstration est si parfaite, dit-il, *que celles de la Géométrie ne sçauroient avoir plus de clarté.*

III. Réfléxion. *La certitude ne sera pas plus grande si l'interprétation se fait de vive voix.* M. le Pasteur de la Haye ne nous donne sur ce sujet que des discours en l'air mê-

lés de rapſodie. Il avouera lui-même, que s'il a mal raiſonné dans ſa Réfléxion précédente, tout ce qu'il ajoûte ici eſt parfaitement inutile.

IV. Réfléxion. *Ecrite ou non écrite, l'interprétation doit tirer de la parole de Dieu les droits, & les preuves de ſon infaillibilité prétenduë.* M. de la Chapelle ne peut ſe diſpenſer d'admettre cette autre Réfléxion, qui eſt toute ſemblable à la ſienne : écrite ou non écrite, l'interprétation de la Loi que donne le Juge civil, doit tirer de la Loi les droits & les preuves de ſa certitude. Cela étant, admirés comment raiſonne M. le Dialectitien Réformé, pour finir la querelle, & faire voir que *d'honnêtes gens ne dévroient plus diſputer. La raiſon eſt claire*, dit-il, *& l'argument ſans replique.*

Si l'autorité de l'Ecriture ſert de preuve à celle de l'Interprete, comme l'autorité de la Loi ſert de preuve à celle du Juge civil Interprete de la Loi ; *on ne ſçauroit croire au dernier, ſi on ne croit point à l'autre.*

C'eſt-à-dire,

C'eſt-à-dire, on ne ſçauroit croire au Juge interprete de l'Ecriture, ſi on ne croit pas à l'Ecriture : de même qu'on ne ſçauroit croire au Juge civil Interprete de la Loi, ſi on ne croit pas à la Loi. *Par conſéquent* (admirez cette conſéquence) *la foi fondée ſur cette Ecriture expliquée par les particuliers eſt vraye, divine, ferme, prudente & ſalutaire, dans le plus haut dégré de certitude ;* de même que la certitude du droit d'un chacun fondée ſur la Loi, qui ſeroit expliquée par les particuliers, ſera vraye, légitime, ferme, prudente & ſalutaire à tout le monde dans le plus haut de certitude poſſible en ce genre. *Donc, encore le ſiſtême d'un* Juge *Interprete infaillible de l'Ecriture tombe à terre, & devient parfaitement inutile ;* comme le ſiſtême d'un Juge civil Interprete ſouverain de la Loi tombe à terre, & devient parfaitement inutile, au moyen de l'interprétation qu'y donnera chaque particulier, & l'on n'a pas plus beſoin d'un Juge Interprete infailli-

ble de l'Ecriture dans la Religion, que d'un Juge Interprete souverain de la Loi dans les Etats.

Dans cet endroit comme en beaucoup d'autres, M. le Ministre fait souvenir le Lecteur de l'argument hétéroclite, par lequel il prétend être convenu avec le P. Scheffmacher, que la Bible est la regle unique & commune de la foi de tous les Chrétiens. Il est bon de l'avertir, que les Controversistes Catholiques sont étonnés, qu'il se flatte de les avoir fait penser autrement, que ceux d'autrefois sur *le Trésor des Traditions non écrites*; quoiqu'il ne leur ait opposé jusqu'ici que des raisonnemens pitoyables. De l'aveu du P. Scheffmacher, dit-il, *c'est une chimere, que le Trésor, aussi ancien que l'Ecriture des Traditions non écrites*; donc dans le sistême du Docteur Allemand, comme dans le nôtre, l'Interprete ne peut tirer de ce Trésor ancien, de nouveaux articles de foi. Il est évident sans doute à M. de la Chapelle; mais il l'est à

lui ſeul, que d'un tréſor d'articles de foi auſſi ancien que l'Ecriture, on ne peut tirer que de nouveaux articles de foi. De-là notre Auteur procéde à la diſtinction, & à l'examen de deux ſortes de preuves, que l'Ecriture doit fournir à l'Interprete infaillible. Il faut qu'elle prouve, dit-il, 1°. ſes droits à l'infaillibilité qu'il s'attribuë, & 2°. l'infaillibilité de chaque explication qu'il donne. Pour faire le cas que mérite ce qu'il conclut de ces deux Propoſitions, il ſuffit de l'entendre raiſonner.

1°. *L'examen par l'Ecriture eſt néceſſaire*, dit-il, *pour ſçavoir, ſi les prétentions de l'Interprete à l'infaillibilité ſont bien fondées*; de la même maniere qu'il eſt néceſſaire d'examiner par la Loi civile, les prétentions de ces hommes, qu'on appelle Juges ſouverains ou ſupérieurs, au droit qu'ils s'arrogent d'interpréter ſouverainement la Loi civile. Quel argument veut fonder ſur ce principe M. le Paſteur de la Haye? Un raiſonne-

ment merveilleux, qui pourvû qu'on ait oublié parmi les hommes les régles d'une ſaine Dialectique, eſt capable de couvrir de confuſion *tous les Controverſiſtes Romains*. Son diſcours débaraſſé des termes & des tours captieux, dont il a tâché de l'embroüiller, ne ſe réduit-il pas à ce ſyllogiſme ?

L'Ecriture ſuffit ſans le ſecours d'un Interprete infaillible, pour faire un excellent acte de foi ſur la néceſſité, & l'exiſtence d'un Interprete infaillible.

Or ce qui ſuffit pour faire un excellent acte de foi ſur la néceſſité, & l'exiſtence d'un Interprete infaillible, ſuffit auſſi pour faire un excellent acte de foi ſur toutes les autres vérités que l'Ecriture, à cauſe de la foibleſſe, & de la faillibilité de l'eſprit humain, a ſoumis à la déciſion d'un Interprete infaillible.

Donc l'Ecriture ſuffit, ſans le ſecours d'un Interprete infaillible, pour faire un excellent acte de foi ſur toutes les vérités que l'Ecritu-

re, à cauſe de la faillibilité de l'eſprit humain, a ſoumis à la déciſion d'un Interprete infaillible. Quelles conſéquences !

Mettons en paralelle avec ce ſyllogiſme un autre du même goût. La comparaiſon fait ſentir le prix des choſes.

La Loi civile ſuffit ſans le ſecours d'un Juge Interprete ſouverain de la Loi, pour aſſurer l'autorité de ce Juge.

Or ce qui ſuffit pour fixer l'autorité du Juge Interprete ſouverain de la Loi, ſuffit auſſi pour aſſurer le droit des particuliers dans tous les autres points, que la Loi civile a ſoumis à la déciſion de ce Juge.

Donc la Loi civile ſuffit, ſans le ſecours d'un Juge Interprete ſouverain de la Loi, pour fixer le droit des particuliers dans tous les points, que la Loi a ſoumis à la déciſion de ce Juge.

2°. Autre raiſonnement de la même trempe & auſſi concluant. *L'examen eſt néceſſaire pour s'aſſurer, que ce que l'Interprete* infaillible *expli-*

que de l'Ecriture, eſt pour le moins ſuſceptible du ſens qu'on y donne. Apparemment que M. de la Chapelle feroit une propoſition à-peu-près ſemblable touchant les interprétations de la Loi civile, que donne un Juge ſouverain. Il ne ſeroit point d'avis qu'on fut obligé de préſumer, que ce que ce Juge explique de la Loi, eſt ſuſceptible du ſens qu'il y donne. Il regarde comme une injuſtice, qu'on ſoit forcé d'acquieſcer aux Arrêts des Cours ſupérieures, avant que de s'être aſſuré par l'examen, que le texte de la Loi eſt ſuſceptible du ſens, qui lui eſt donné par la diſpoſition de ces Arrêts. Cependant M. le Miniſtre s'eſt apperçû, que ſa penſée pouvoit paroître ridicule, & pour ſe diſpenſer d'en convenir lui-même, il fait deux raiſonnemens: qui donnent un relief incomparable à celui qu'il a voulu éviter.

1°. M. le Théologien Réformé conſidérant, que Balaam fut un Prophéte prévaricateur & infidéle, auſſi bien que les deux Prophétes

dont il eſt parlé dans le 3. Livre des Rois ; & de plus , que Saint Pierre renia ſon Maître par lâcheté dans la Maiſon de Caïphe, & que ce même Apôtre mérita que Saint Paul lui réſiſtât en face , parce qu'il étoit répréhenſible ; M. de la Chapelle, dis-je, ſe repréſentant tous ces faits, eſt demeuré convaincu , *que des hommes peuvent être infaillibles en certaines choſes , ſans l'être en tout & par tout.*

Or le même M. de la Chapelle eſt convaincu d'ailleurs , qu'il eſt queſtion entre lui & le P. Scheffmacher d'un Interprete infaillible, dont la néceſſité & l'infaillibilité eſt ſuppoſée établie par le témoignage de l'Ecriture , afin qu'on y ait recours dans tous les cas, où il y aura des doutes à éclaircir , & des controverſes à finir ſur le véritable ſens de l'Ecriture ; qu'il s'agit par conſéquent d'une infaillibilité dans tous ces cas , dont on pourroit diſputer.

De ces deux convictions le Sçavant Paſteur de la Haye conclut,

que *l'examen est nécessaire pour s'assurer que ce que cet Interprete infaillible explique de l'Ecriture, est susceptible du sens qu'on lui donne.*

20. Moyse défend au peuple d'Israël d'écouter un homme qui le porteroit à l'idolâtrie, parut-il faire de véritables prédictions. S. Paul dit aux Galates : (a) *Quand ce seroit nous-mêmes, qui vous annoncerions un autre Evangile, que celui que nous avons annoncé, ou quand ce seroit un Ange venu du Ciel; qu'il soit anatême.* Corneille de la Pierre Jésuite avouë que " s'il s'éleve en » quelque endroit un Dogme nou» veau, on doit examiner, s'il est » conforme à la foi reçûë & ancien» ne de l'Eglise Catholique ; qui fut » prêchée par S. Paul & par les » Apôtres, & que si ce Dogme se » trouve contraire à cette foi de l'E» glise Catholique, il doit être esti» mé hérétique & anatématisé. ,,

Or il est évident, que Moyse ordonne aux Israëlites, que malgré l'évenement de quelques prédictions de ce prétendu Prophéte,

(a) Galt. 1. 8.

ils refusent de l'écouter sur la simple idée, que ses discours ont une opposition manifeste avec les enseignemens du Législateur Interprete infaillible de la parole de Dieu : il est évident, que S. Paul veut qu'on lui dise anatême à lui-même, & à un Ange venu du Ciel, s'il arrivoit par impossible, que celui-ci contredît l'enseignement commun des Ministres Interpretes infaillibles de l'Evangile de Jesus-Christ : il est évident, que Corneille de la Pierre parle d'un examen, qui consiste dans la simple & claire intelligence de la contradiction des nouveaux Dogmes avec la foi reçûë & ancienne de l'Eglise, qui ne peut être que la même foi qu'on professe actuellement dans l'Eglise : & pour tout dire en un mot, ni Moyse, ni S. Paul, ne parlent pas plus d'un examen par l'Ecriture, que Corneille de la Pierre; tous trois s'accordent à parler des enseignemens reçûs de vive voix par le ministére des Interpretes infaillibles de la parole de Dieu.

De ces deux prémiſſes M. de la Chapelle conclut néanmoins : donc l'examen par l'Ecriture eſt néceſſaire pour s'aſſurer, que ce qui eſt prononcé par l'Interprete infaillible eſt ſuſceptible du ſens qu'on lui donne.

V^e^. Et derniere Réfléxion du Miniſtre. Le ſiſtême du P. Scheffmacher *jette la foi dans la plus grande incertitude du monde, s'il ne fixe pas avec la derniere évidence l'Interprete prétendu infaillible.* Nous avons montré que le P. Scheffmacher n'y a point manqué, & qu'il a déclaré en termes formels, que cet Interprete infaillible étoit *le corps des Evêques joints à leur chef.* Mais M. le Miniſtre en finiſſant cette Lettre veut encore régaler le Lecteur de ce trait de ſa Dialectique. Le P. Scheffmacher, dit-il, confeſſe que dans l'Egliſe Romaine, on n'eſt point d'accord, ſi c'eſt le Pape ou le Concile qui eſt l'Interprete infaillible : or ſelon moi, la Chapelle, non pas ſelon ce Pere, on ne peut fixer l'Interprete infaillible

que dans le Pape ou le Concile ; donc le P. Scheffmacher confesse, qu'il est indécis dans l'Eglise Romaine, quel est le siége de l'interprétation infaillible. Il n'y a rien au-dessus de ces raisonnemens burlesques, que la chimére des trophées, que M. le Dialecticien Réformé croit ériger à sa cause, en les enfantant.

ARTICLE LXXV.

RECHERCHES GEOGRAPHIQUES sur quelques Villes de l'ancienne Gaule.

Des milles de l'Itinéraire d'Antonin.

CEsar dans ses Commentaires de la guerre des Gaules paroît avoir réduit les distances itinéraires au mille Romain, qui est à la lieuë commune de France comme 13. à 40. Mais les milles de l'Itinéraire d'Antonin sont des mesures Gauloises dont deux sont une lieuë commune d'aujourd'hui, ce

qui sera clair par la comparaison suivante.

Antonin de l'édition de Cologne faite par les soins du P. Schot pag. 86. compte 25. milles de Soissons à Reims, il y a au moins douze de nos lieuës de 25. au dégré. Pag. 87. la distance de Pontoise (*Brivam Isaræ*) à Paris est de 15. milles, on sçait qu'il y a sept lieuës. Enfin pag. 83. les seize milles de Décise à Nevers font précisément les huit lieuës, que nous comptons. Ainsi du reste. Donc les milles de l'Itinéraire d'Antonin peuvent être évaluées à une demie lieuë commune de France.

Route d'Autun à Paris pag. 83.

Cela posé examinons la Route d'Autun à Paris, & tâchons de trouver la position de chaque endroit.

Alisincum M. P. XXII.

C'est *Arlesi* à onze lieuës d'Au-

tun. Les Lettres R, & L, étoient d'égal valeur chez les Anciens. Crotilde & Clotilde, Frodoart & Flodoart &c. Quant à la terminaiſon en y des Bourguignons, elle rend l'*Ac* des Gaulois comme le P. le Méneſtrier l'a obſervé. Clugny, Coligny, Poligny, ſont *Cluniacum*, *Coloniacum Poliniacum &c.* au lieu d'*Aliſincum* je propoſe de lire *Aliſiacum.*

La Table de Peutinger nomme ce premier gitte *Aquis Niſinei*, il y a apparence que c'eſt *Aniſi* auprès d'*Arleſi* à une égale diſtance d'Autun.

Decetiam M. P. XIV.

C'eſt *Deciſe* à ſept lieuës d'*Arleſi.* Il eſt vrai que l'édition du P. Schot marque 24. milles au lieu de 14. mais c'eſt une faute qui ſe rectifie par la Table de Peutinger, & encore à la pag. 104. où on trouve ſur la route de Bordeaux à Autun 14. milles de Déciſe à *Aliſincum.*

Nevirnum M. P. XVI.

C'eſt *Nevers* à l'embouchûre de la petite Riviére de *Nievre* dans la Loire à 8. lieuës de Déciſe. Nevers dans la Table de Peutinger eſt appellé *Ebirno.*

Condate M. P. XXIV.

Ces 24. milles faiſant douze lieuës nous déſignent que *Condate* eſt *Coſne* qui eſt environ à cette diſtance de Nevers.

Brivodurum M. P. XVI.

Briare à ſept lieuës de *Coſnes.* Les Anciens Géographes n'expliquent pas autrement *Brivodurum.* Mais la Table de Peutinger nous en donne une preuve préciſe, car elle marque *Maſſava* à égale diſtance de Nevers à *Brivodunum* : or *Maſſava* eſt *Meſves*, entre Nevers & Briare. C'étoit un Village du Territoire d'Auxerre nommé *Maſva*

dans le quatriéme continuateur de la Chronique de Fredégaire (*Voyez le Grégoire de Tours de D. Ruinart Col.* 693.)

Belca M. P. XV.

J'ignore la poſition de *Belca* à ſept lieuës de Briare.

Cenabum M. P. XXII.

La Table de Peutinger eſt conforme ; d'où on doit conclure qu'au tems d'Antonin, & de l'Auteur de la Table Peutinger, il y avoit dans la Gaule une Ville nommée *Cenabum* ou *Genabum* à trente-ſept milles de Briare, ce n'étoit donc point *Gien* qui n'en eſt éloigné que de deux lieuës. On pourroit ſoupçonner que c'eſt *Orleans* ; mais ſi l'Empereur Aurélien a donné ſon nom à l'ancien *Genabum* comme on le croit communément, pourquoi trouvons-nous au quatriéme ſiécle long-tems après cet Empereur une Ville nommée *Genabum* & non *Aurelia* ou *Aure-*

lianum? Bien plus, il résulte du sixiéme Chapitre de la vie des Peres de Grégoire de Tours qu'il y avoit encore vers l'an 543. une Ville dans les Gaules du nom de *Genabum*. GENABENSEM GALLIARUM URBEM. Et certainement dans ce siécle personne ne se seroit avisé de nommer Orléans *Urbs Genabensis*. Il faut donc conclurre, que la Ville qui portoit le nom de *Genabum* n'étoit pas précisément *Orléans*; mais en suivant l'Itinéraire pas à pas, elle devoit être un peu plus bas sur le bord de la Loire à 18. lieuës de Briare, en tirant vers Beaugenci, ou entre *Orléans* & *Montpipeau*. Et ne peut-il pas se faire que les caprices de la Loire, que la situation plus heureuse d'Orléans ayent enfin ruiné, décrédité *Genabum*? Ne voyons-nous pas des endroits médiocres hériter du commerce & de l'opulence d'une Ville voisine? Ainsi j'estime que *Genabum* étoit à une lieuë au-dessous d'Orléans.

Salioclitam M. P. XXVI.

Le texte ne porte que 24. milles, & Antonin à ce calcul ne compteroit que 48. lieuës faisant 28. milles de *Genabum* à Paris (*Salioclitas* étant à moitié chemin dans cet Itinéraire) cependant des bords de la Loire à Paris il y a bien au moins 26. lieuës, c'est pourquoi au lieu de XXIV milles, je propose de lire XXVI. faisant une légere transposition. Vous trouverez que c'est *Saclas* auprès d'*Estampes.*

Lutetiam M. P. XXVI.

Cette distance confirme la position de *Saclas* à égale distance de Paris, & de *Genabum*, ville très-voisine d'Orléans. On peut s'étonner, que pour aller de Nevers à Paris, on passât par Orléans, ou auprès, le chemin le plus court étant par Briare, Montargis, Némours, Fontainebleau, &c. Cela est bon pour aujourd'hui, qu'on a rendu cette

Route praticable à travers les bois & les rochers ; mais la Route ancienne étoit par Orléans, témoin Grégoire de Tours au commencement du huitiéme Livre de l'Hiſtoire des Francs ; car il rapporte, que le Roi Gontran allant de Châlons-ſur-Sône, ſa réſidence ordinaire, à Paris, pour y tenir ſur les Fonds de Baptême le fils de Chilpéric, paſſa par Nevers & Orléans.

Poſition du Noviodunum Eduorum *de Céſar.*

Les Ecrivains des derniers ſiécles veulent que ce ſoit *Nevers.* La choſe me paroît fort douteuſe, car 1°. l'étymologie y réſiſte. *Noviodunum* ſignifie *Neuffort Neuſchâtel*, Nevers vient du nom celtique originaire de la Riviere de *Niever*, que nous prononçons *Nievre* comme *Hannovre* & *Pipre.* 2°. Nous voyons dans Céſar au ſeptiéme Livre de la guerre des Gaules, qu'après avoir levé le ſiége de *Gergovia*, deux jeunes Seigneurs de *Bibracte*

(Bevrai près d'Autun) lui demanderent la permiſſion d'aller à cette Capitale, ſous prétexte d'empêcher la révolte, & que, chemin faiſant, ils pillerent & brûlerent *Noviodunum.* Or le chemin de *Gergovia* à *Bevrai* n'étoit pas de paſſer à Nevers ni près de-là ; mais par Moulins, Bourbon-Lanci, ou un peu au-deſſous, Luſi &c. C'eſt actuellement un chemin Militaire : donc *Noviodunum* ſembleroit plûtôt avoir été ſitué à une ou deux lieuës au-deſſous de Bourbon-Lanci.

Remarque.

Un Hiſtorien du Nivernois, qui tient les premiers rangs dans les dignitez comme dans la Littérature de cette Province, non content de poſer *Noviodunum Eduorum* à Nevers, veut encore faire figurer cette Ville avec les Villes épiſcopales des Gaules au quatriéme ſiécle. Il croit, que c'eſt de Nevers qu'il eſt dit dans les ſouſcriptions du Concile d'Arles tenu

en 314. *ex eadem Provinciâ*, (Lugdunenſi) *civitate niveduno Evotus Epiſcopus: Pitulius Exorciſta.* (Voyez ſon ſiſtême au Mercure de Décembre 1738.) Je n'y ſçaurois voir la moindre apparence. Car 1°. Nevers au quatriéme ſiécle s'appelloit *Nevirnum* & non *Noviodunum* comme il réſulte de l'Itinéraire d'Antonin, & de la Table de Peutinger. 2°. Nevers ne ſe trouve pas même au nombre des Villes épiſcopales des Gaules au commencement du cinquiéme ſiécle, ſuivant la Notice, que le P. Sirmond a fait imprimer ſous ce titre *Noticia Provinciarum & Civitatum Galliæ Honorii Auguſti temporibus condita.* L'Hiſtorien du Nivernois, dit, que cette omiſſion n'eſt pas générale dans tous les Manuſcrits, & par-là il s'engage en quelque façon à nous en indiquer un meilleur, que celui dont le Pere Sirmond s'eſt ſervi. Quel eſt donc ce *Nivedunum*? C'eſt *Nion* en Suiſſe, Ville dépendante du Canton de Berne, entre Lauſane & Genêve.

Son Evêché a été transféré à Belley en Bugey. Elle étoit originairement de la suffragance de Lyon, comme l'observe le P. Labbe dans sa Géographie Episcopale, Ouvrage solide, & qu'on ne peut se dispenser de lire en ce genre de littérature. Voici ses termes. *Lugdunensi Metropolitano Lugdunensis Prima, Augustodunensis sivè civitatis Eduorum, Cabillonensis, Lingonensis, Matisconensis, quibus addendi sunt Episcopi maximæ Sequanorum, Aventicensis, qui postea Lausanæ consedit, Aug. Rauracorum, seu Basiliensis, Bellicensis antea Neviduni, ut volunt, Vindonissensis &c.*

Apostille.

Un ami à qui j'ai communiqué cette Dissertation m'a objecté qu'elle avoit besoin d'être étayée dans quelques endroits. J'en conviens. Mais cela me méneroit un peu loin ; & mon intention, quant à présent, est de donner seulement un léger Essai, & non point un

Ouvrage détaillé & raiſonné dans les formes. J'aurois pû, par exemple, apporter une raiſon de convenance de la poſition de *Condate* Coſnes ; c'eſt qu'en vieux langage, qui dérive vrai-ſemblablement du Celtique *Condé* ſignifie jonction de deux Riviéres. Or Coſnes eſt ſitué à la jonction d'une petite Riviére avec la Loire. On appelle en Hainaut la jonction de l'Haiſnè & de l'Eſcaut *Condé* : c'eſt ailleurs Candé, comme l'embouchûre où la Vienne ſe joint à la Loire, ſe nomme Cognac chez les Gaſcons, &c.

Je ſoumets cette petite Remarque & la Diſſertation entiére aux lumiéres, & à la ſagacité de Meſſieurs les Journaliſtes de Trévoux, qui auront la bonté de faire du tout l'uſage qu'il leur plaira. R. d. R.

ARTICLE LXXVI.

*LETTRE DE L'AUTEUR du Traité de la véritable Religion, en Réponse à celle que M. ***, lui avoit écrit après la lecture de ce Traité.*

LE seul point qui vous a fait quelque peine, Monsieur, en lisant le Traité de la véritable Religion, qui parut en 1737. chez Hippolyte-Louis Guerin, ruë Saint Jacques à Saint Thomas d'Aquin, se réduit à la nature des objections qui y sont proposées, & à la méthode que l'Auteur a suivie pour les résoudre. * Vous lui reprochez amérement d'avoir porté jusqu'au

* Outre cette difficulté, on se plaint encore de ce que l'Auteur a supprimé plusieurs preuves importantes employées jusqu'ici par les Théologiens en faveur de l'Existence de Dieu; par exemple, celle qui est tirée du consentement des Peuples à reconnoître cette grande vérité.

dernier période la force des objections, que les Athés, les Incrédules & les Impies forment contre la Religion, & vous ne pouvez l'excuser de ce que, n'adoptant pas toujours les réponses que l'on fait ordinairement à ces Objections, il s'est inviolablement attaché à ce seul principe: *Toute personne judicieuse est dans l'obligation indispensable de souscrire aux vérités démontrées, quoique ces vérités soient quelquefois sujettes à des difficultés impénétrables. Pourvû qu'on fasse voir qu'elles ne contredisent point la vérité révélée.*

Nous ne pouvons disconvenir, Monsieur, que plusieurs personnes dont nous respectons les talens & les lumiéres, n'ayent pensé de même en lisant le Traité dont il s'agit; mais cette Critique a-t-elle toute la solidité que l'on s'imagine? Nous espérons que vous conviendrez vous-même qu'elle est precipitée, & qu'elle n'est point judicieuse, lorsque nous aurons exposé avec quelqu'étenduë. 1°. les raisons, qui nous ont déterminés à mettre

dans tout ſon jour ce que l'incrédulité la plus ſubtile a jamais propoſé contre la Religion, & contre ſes différens Dogmes. 2°. Les motifs qui nous ont porté en examinant les Objections des Incrédules, à rejetter quelquefois les réponſes ordinaires des Philoſophes & des Théologiens, & à nous contenter de prouver ſimplement qu'on ne devoit pas ſacrifier à ces Objections les vérités de la Religion.

I.

L'éclairciſſement entier, parfait & total de la vérité exige, qu'on propoſe dans toute leur force, & ſans aucun déguiſement les difficultés de ceux qui s'oppoſent à ſa lumiére.

1°. Un habile Avocat, qui eſt chargé d'une Cauſe doit expoſer avec ſoin, & avec toute l'exactitude dont il eſt capable toutes les raiſons, qui établiſſent le droit de ſa Partie; mais il ne doit pas avoir moins d'attention de mettre dans

tout leur jour celles qui établissent les prétentions de sa Partie adverse, afin de faire triompher par des réponses solides le bon droit & la justice de la Cause dont il prend la défense; la raison de ce principe, est que la vérité devient d'autant plus lumineuse, que son éclat brille avec d'autant plus de vivacité, & qu'elle confond l'erreur avec d'autant plus de force & de rapidité, que l'on démontre plus clairement que les Objections les plus fortes doivent plier devant elle, & qu'elles ne sont pas capables de suspendre & d'arrêter l'acquiescement de l'esprit qui lui est dû. Un Auteur, qui entreprend d'écrire sur la Religion doit donc se servir de cette méthode : pour établir les différens Dogmes qui la composent ; il ne suffit pas de produire les raisons, qui en prouvent la vérité, il faut encore repousser les attaques, que ses ennemis leur portent. Un Avocat seroit justement soupçonné de vouloir faire illusion aux Juges, & on le taxe-

roit avec raiſon de déguiſement, ſi pour répondre aux Objections de ſa Partie adverſe, il les affoibliſſoit ; il en eſt de même d'un Théologien ; il s'expoſeroit à des reproches d'autant plus triſtes, que ſon but principal en prouvant la vérité de la Religion eſt d'écarter d'elle tout ce qui pourroit faire douter de la ſolidité de ſes preuves, & d'annoncer qu'elle n'a beſoin ni de fineſſe ni de ſubtilité pour établir ſon regne & ſon empire.

2°. Le nombre des incrédules eſt conſidérable, & il eſt aſſez ordinaire de les voir dans le monde propoſer avec complaiſance d'un air léger, & ſuffiſant les difficultés les plus conſidérables contre les miſtéres de la Religion. Ils mépriſent toutes les preuves que l'on a données, & ils ont même compaſſion de ceux qui ont aſſez de ſimplicité pour s'en contenter. Le ton déciſif & inſultant avec lequel ils parlent, joint à la lueur éblouiſſante de ce qu'ils diſent, fait ordinairement impreſ-

ſion ſur les eſprits, & ébranle la foi des ſimples, & même quelquefois des Sçavans. Souvent les uns & les autres ſont frappez de la nouveauté des difficultés qu'on leur propoſe, & ne ſçachant pas exactement la maniére d'y répondre; ou ignorant abſolument la ſolution qui leur convient, l'Incrédule ſe trouve avoir la ſupériorité. Il eſt donc avantageux pour prévenir cet inconvénient d'expoſer toutes les difficultés des incrédules. Ce détail ôte à ces Objections le caractére de nouveauté, & met un homme en état de prévenir les mauvaiſes impreſſions, que ces Objections peuvent faire ſur l'eſprit des foibles & des Sçavans.

3°. La raiſon ſubordonnée à la foi, eſt le flambeau de l'homme, ſon guide, ſon Docteur & ſon maître; Dieu ne la lui a donnée, que pour ſe conduire par ſon impreſſion. Ce ſentiment eſt ſi profondément gravé dans le cœur de tous les hommes, qu'il n'en eſt aucun, qui entreprenne de ſe juſtifier dans

toutes ſes démarches par les lumiéres, que lui fournit ſa raiſon. Or rien n'eſt plus important pour l'homme, que le choix de la vraye Religion, & par conſéquent, il n'eſt rien de plus néceſſaire pour lui, que d'en étudier les preuves, & la force ou la foibleſſe des réponſes, que l'on apporte pour repouſſer les attaques de l'incrédulité. Tout homme qui écrit ſur la vérité de la Religion eſt donc indiſpenſablement obligé, & de produire les raiſons qui prouvent la ſolidité des preuves qui l'établiſſent, & de détruire en détail les vains raiſonnemens, que ſes ennemis forment contr'elle : ſans cela il s'expoſe à ce reproche ſi uſité des incrédules, *on déguiſe & on altére nos difficultés & nos Objections.* Ce reproche quand il eſt mérité, eſt ſans doute nuiſible à la vérité ; puiſqu'il met obſtacle à l'établiſſement de ſon régne ; mais il y a plus, il eſt injurieux à la Religion en ce qu'il ſuppoſe, qu'elle n'oſe paroître devant le tribunal de l'Incrédule,

lorſqu'il déploye toutes ſes forces ; & qu'elle a tout à craindre des combats qu'il lui livre.

4°. L'Apôtre Saint Paul ne ſe contente point d'établir la gratuité de la vocation à la foi, il ſe propoſe lui-même avec la derniere force les Objections ſérieuſes par leſquelles on attaque ce Dogme. Loin de les déguiſer ou de les altérer, il les pouſſe juſqu'au dernier période, & il ne craint point de les expoſer à la connoiſſance de tous les fidéles. Seroit-il poſſible après un tel exemple de reprocher à l'Auteur du Traité de la Religion d'avoir trop développé les difficultés des incrédules ; ſi ce reproche eſt ſolide, il retombe à plomb ſur la méthode de Saint Paul. S'il s'eſt propoſé lui-même les difficultés les plus épineuſes & les plus délicates, que l'on peut faire contre le miſtére de la gratuité de la vocation à la foi ; ce n'eſt pas ſans raiſon, s'il ſe les eſt fait à lui-même dans les Lettres qu'il écrit, plûtôt que de les taire, ou d'attendre qu'on

les lui proposât, son bût a été sans doute de prévenir les Chrétiens contre ces sortes d'Objections, & il a voulu leur apprendre qu'il est des vérités qu'il faut croire humblement, & qu'il faut adorer en silence, quoiqu'elles soient sujettes à des difficultés insolubles, & impénétrables à l'esprit humain. Telles ont aussi été nos intentions en travaillant sur la vérité de la Religion. Notre bût principal a été de prouver qu'elle est établie sur des principes si évidens, que toute personne raisonnable est nécessairement obligée de s'y soumettre, & que quelque considerables, & quelque frapantes que soient les difficultés, que les incrédules peuvent proposer, elles ne peuvent être capables d'arrêter l'acquiescement de l'esprit qu'elle mérite, parce qu'il n'appartient pas à une créature quelque excellente qu'elle puisse être, de vouloir concilier des vérités dont le Créateur a voulu lui cacher la compatibilité.

I I.

Il y a deux maniéres de proposer des Objections. On peut les exposer dans toute leur force : mais avec plaisanterie, avec enjouëment, & d'un ton décisif, impie & insultant, soit pour insinuer le poison qu'elles renferment & le faire goûter, soit afin d'inspirer de l'horreur pour les vérités contre lesquelles on les propose. On peut aussi les exposer dans toute leur force, leur énergie, & sans aucun déguisement; mais avec simplicité, & sans ce sel licentieux, agréable aux impies, aux libertins & souvent aux honnêtes gens du monde.

Bayle a suivi la premiére méthode. Théologien sans Religion, entraîné par le plaisir de réjouir ses Lecteurs, il s'est rendu ingénieux à mettre les tours les plus séduisans de l'élocution la plus vive, & la plus délicate, pour introduire le Pyrronisme, même sur les véri-

tés les plus sacrées de la Religion : on ne peut sans doute trop s'élever contre son effronterie. L'Apôtre Saint Paul a suivi la seconde méthode dans la proposition des Objections, & il n'a pas certainement suivi une route dangereuse pour la foi. On ne peut donc nous faire un crime de l'avoir imité en ce point ; est-il possible de se proposer un guide & un modéle plus sûr.

I I I.

Il seroit fort avantageux pour l'éclaircissement de la vérité, que l'on pût résoudre d'une maniére directe toutes les Objections, que ses ennemis forment contr'elle ; la victoire qu'elle remporteroit alors sur l'erreur feroit beaucoup plus d'impression sur les esprits. Toute réponse directe en effet développe dans la derniere précision tout ce que l'esprit d'erreur peut opposer à l'établissement du vrai, & dissipe d'une maniére lumineuse toutes les ténébres, & les nuages dont il est

quelquefois environné. Rien n'eſt plus touchant pour un homme, qui s'applique à la connoiſſance de la vérité, que de ſe voir en état de faire diſparoître tous les obſtacles, qui s'oppoſent à ſon éclairciſſement; eſſentiellement raiſonnable, la nature le porte à aimer la lumiére dès qu'elle ſe préſente à lui, il éprouve au fond de ſon cœur, qu'il eſt auſſi doux pour lui de l'avoir trouvée, qu'il eſt conſolant de s'y livrer: il faut pourtant l'avoüer; les eſprits les plus profonds, les plus ſubtils, & les plus attentifs ne peuvent pénétrer dans la derniére exactitude la nature & l'eſſence de toutes les vérités, qui leur ſont connuës. Triſte ſituation de l'homme! ſes lumiéres ſont ſi foibles & ſi bornées, que les choſes qui ſemblent être le plus à portée de ſa connoiſſance, ſont ſouvent du nombre de celles à la pénétration deſquelles il ne peut eſpérer de pouvoir naturellement parvenir. Il n'eſt rien de plus intime à nous-même, par exemple, que notre ame & ſes facultés, &

cependant il n'y a rien, pour ainsi-dire, surquoi nos connoissances soient plus bornées. Les questions que l'on fait sur la nature de l'ame, sur ses idées & sur ses facultés, sont une preuve de ce que nous avançons; les Philosophes les plus subtils & les plus pénétrans n'ont pû encore les éclaircir, & qui peut espérer qu'on les verra jamais sortir de l'obscurité qui les environne? Cependant envain profiteroit-on de ces obscurités, & de ces ténébres pour établir le Pyrronisme universel. Il est certaines vérités dont il ne faut jamais se départir, quoiqu'on ne puisse les débarrasser de tous les nuages, qui semblent les obscurcir. La raison exige qu'on s'arrête au point démontré, & qu'on ne profite point de la nuit, qui les couvre, pour en nier la réalité & l'existence. On ne peut disconvenir, par exemple, que la matiére ne soit divisible à l'infini, & cependant aucune personne sensée ne profite des difficultés impénétrables par

leſquelles on combat ce point Philoſophique, pour en tirer la vérité.

Ainſi il eſt abſolument néceſſaire pour détruire le Pyrroniſme, de faire voir, 1°. Que c'eſt à tort qu'il prétend établir une incertitude abſoluë ſur les matiéres de raiſonnement, en ſoutenant comme un principe fondamental qu'il y a toujours une eſpéce de conflit de juriſdiction entre les preuves & les Objections dont on fait uſage en traitant ce point. 2°. Il faut prouver évidemment qu'il y a des principes ſupérieurs, qui engagent le Philoſophe raiſonnable à ſacrifier certaines raiſons à d'autres, & que ces principes ſupérieurs doivent le déterminer à ſe ſoumettre à la vérité qu'ils établiſſent, & porter l'eſprit à ne faire aucune attention aux raiſons contradictoires, qui ſemblent détruire la vérité que les principes ſupérieurs ont établie; c'eſt par-là qu'il eſt clair, par exemple, que toutes les raiſons qui démontrent que la matiére eſt diviſible à l'infini, doivent faire plus d'impreſ-

sion sur les esprits, que toutes les raisons contraires qui semblent prouver qu'elle n'est point sujette à cette division. D'où vient? C'est que les raisons qui prouvent la divisibilité de la matiére à l'infini sont prises de l'essence même de la matiére, au lieu que celles qui la combattent ne sont prises que des absurdités, qui paroissent naître de ce Dogme Philosophique. Or il est essentiellement conforme à la raison de se rendre aux raisonnemens, qui sont fondez sur la nature des choses, & de reconnoître la foiblesse de son esprit, à la vûë de ceux qui ne résultent que des absurdités, qui paroissent naître des vérités démontées. L'impuissance où l'on se trouve de les faire disparoître, doit faire sentir simplement à l'homme, qu'il n'est pas né pour pénétrer toutes les vérités. Qu'il apprenne donc à respecter le vrai qui lui est connu, & à saisir uniquement le juste point de vûë dans lequel il lui est connu; mais qu'il sçache aussi qu'il ne lui est pas per-

mis de ſe révolter contre le vrai qui lui eſt connu, lorſqu'il ne peut le vanger des attaques qu'on lui porte ; en un mot, qu'il s'humilie à la vûë de la foibleſſe de ſes lumiéres, & qu'il adopte le point de la vérité qu'il connoît, ſans vouloir trop pénétrer. Nous pouvons vous aſſurer, Monſieur, que cette matiére eſt traitée avec étenduë & ſolidité dans le Traité de la véritable Religion Tome V. pages 126, 134, 161, 169, 181, 193, 210, 220. Vous y verrez l'ordre qu'il faut mettre entre les preuves, & leur nature ; quelles ſont celles qui doivent marcher les premiéres, & qu'on doit écouter préférablement aux autres, quand il ſe trouve entr'elles une eſpéce de conflict de juriſdiction : Enfin, comment une preuve eſt eſſentiellement preuve, & pourquoi l'Objection de l'adverſaire ne peut faire raiſonnablement une preuve pour ſoutenir ſon ſentiment.

IV.

Nous ne croyons pas, Monſieur, qu'on puiſſe ſe refuſer à la ſolidité des principes que nous venons d'établir; & par conſéquent on ne peut nous blâmer d'avoir fait uſage de cette méthode dans la diſcuſion des matiéres de Religion. Il eſt vrai, que les Dogmes de la foi ſont d'un autre ordre, & ont un dégré d'élévation ſuperieure aux points, qui ſont du reſſort de la pure Philoſophie; mais la méthode de les traiter doit toujours être la même; parce qu'il n'y a qu'une maniére de raiſonner & de prouver, qui s'applique aux différentes matiéres que l'on traite, lorſque l'on veut ravir le conſentement, & convaincre ſans replique.

Tout le monde convient en premier lieu, que le Chriſtianiſme renferme des Dogmes. Il y en a qui ſont appuyez & ſur la raiſon & ſur la révélation: comme l'exiſtence de Dieu. Il y en a d'autres

dont la révélation toute ſeule nous donne la connoiſſance ; comme la Trinité & l'Incarnation.

En ſecond lieu, il eſt ſans difficulté, que dans l'examen de l'une ou l'autre eſpéce de ces Dogmes, la raiſon qui déſire toujours de tout approfondir, propoſe des difficultés impénétrables à l'eſprit humain, & voici ce que cette même raiſon éclairée dicte dans la diſcuſſion de ces deux genres de vérités.

Lorſqu'il s'agit de points qui ſont du reſſort de la raiſon, le Philoſophe raiſonnable, & le Théologien ſenſé doivent ſuivre la méthode que nous avons indiquée ; parce qu'en s'y conformant ils terraſſent l'incrédule, & ils lui ôtent toute occaſion de s'élever avec confiance contre de prétendus dénouëmens, qui ne peuvent ſervir qu'à faire ſentir le foible des conjectures hardies, que certains Théologiens hazardent quelquefois pour réſoudre ces difficultés, & qui par-là ſont plus capables de faire triompher l'Incrédule, que de le confon-

dre. Il faut dire à-peu-près la même chose de la discussion des Dogmes, qui sont simplement du ressort de la révélation. Dès qu'ils sont prouvez par l'autorité de la parole de Dieu, il ne faut point écouter les raisons de pur raisonnement, que les incrédules forment contr'eux. Dieu, doit-on dire, a parlé, & par conséquent la raison doit se taire; puisque la raison elle-même nous apprend la justice de ce sacrifice. Cette maniére de combattre les incrédules est la plus solide, & la seule qui soit sans replique. Saint Paul lui-même l'a employée en établissant le Dogme de la gratuité de la vocation à la foi. Non content d'établir cette vérité, il se propose les difficultés de raison les plus fortes & les plus frapantes, que l'on fait ordinairement contre ce Mistére; mais loin d'en entreprendre la solution par la voye du raisonnement, il se contente de dire pour toute réponse, qu'il faut que l'homme se taise, & qu'il ne lui appartient

pas de ſonder les Miſtéres de l'Eternel.

V.

Tels ſont, Monſieur, les principes qui nous ont engagé à porter juſqu'au dernier période la force des Objections des incrédules, & à ſuivre dans nos réponſes la méthode dont nous venons de parler. *Pour peu qu'on liſe avec attention & de ſuite notre Traité de la véritable Religion, & qu'on rapproche avec ſoin les différens endroits*, où il s'agit de répondre aux Objections des incrédules, on demeurera convaincu que l'incrédulité eſt confonduë ſans replique, par l'exactitude que nous avons eûë de ſuivre la route dont nous venons de parler.

Je ſuis &c.

Nous croyons devoir obſerver ici, que les raiſons qui viennent d'être alléguées ne diſpenſent point un Théologien de répondre aux Objections propoſées par l'Incré-

dule, pour le convaincre, que ſi les vérités qu'il attaque ſont au-deſſus de la raiſon, du moins elles ne la contrediſent pas. Tous les Dogmes de notre ſainte Religion ſe prouvent en deux maniéres, négativement & poſitivement. La preuve poſitive qu'on en donne s'établit par la révélation ; & la négative par la réponſe aux Objections. Les laiſſer ſans réponſe, ce ſeroit donner lieu de croire & de dire, qu'elles contrediſent la raiſon, & par conſéquent qu'elles ne ſont point révélées.

ARTICLE LXXVII.

LETTRE D. P. C. I. A. M. L. P. D. M.

N'En doutez pas, Monſieur, on peut faire en Artifice un ſpectacle de couleurs bien diverſifié & bien entendu. Et ce ſpectacle, ne croyez pas badiner, ſeroit un vrai Clavecin oculaire. Un Clavecin de couleurs n'eſt qu'une di-

verſité de couleurs préſentées à l'œil avec ſuite, accord & intelligence. Vous avez vû mes Lanternes diapaſonnées par les dégrés des couleurs & des lumiéres. Et il y a pluſieurs années que j'ai pris acte de feux & de lumiéres capables de compoſer un ſpectacle harmonieux de couleurs.

Il n'eſt pas nouveau de faire des feux, des lumiéres, des fuſées mêmes coloriées. La limaille de fer mêlée avec la poudre fait un feu blanc & vif : auſſi l'employe-t-on dans les Etoiles, Lances, Soleils &c. La limaille de cuivre donne du verdâtre ou bleuâtre, le ſalpêtre du rougeâtre, le ſoufre du citrin, la poix du rouge-noir &c. Avec un peu d'entente des couleurs on va plus loin.

Mais ce n'eſt pas avec des fuſées qu'on peut le plus briller en nuances. La fuſée a une ſervitude. Il faut qu'elle monte. Les drogues colorifiques peuvent altérer cette diſpoſition à monter par leur quantité, & même par leur qualité.

On peut cependant charger leurs têtes ou leurs pots, comme on dit en termes de l'Art, d'Etoiles, de Serpenteaux, de Pluyes, de Feux de toutes couleurs. Et je ſuis ſurpris depuis long-tems qu'on ne nous donne que des Etoiles blanches, celles du Ciel ayant leurs teintes. Car Mars eſt rouge, Saturne plombé, Vénus bleuâtre, le Soleil même jaunâtre &c.

Le plus beau & le plus ſûr ſeroit dans les feux bas, que leur immobilité & leur durée rendent bien plus traitables; les illuminations ſur-tout avec la cire, le ſuif, la réſine, les diverſes huiles ſont très-ſuſceptibles de diverſité & d'entente de couleurs. Naturellement les diverſes huiles donnent diverſes teintes, & on peut y aider beaucoup avec des drogues.

Par les Lanternes ſur-tout on peut faire des merveilles avec des verres, des cornes, des gazes, des taffetas, des papiers même huilés ou plûtôt vernis : ſur-tout ſi l'on donnoit à ces Lanternes la mobi-

lité qu'ont les miennes. J'oſe dire que ce ſeroit-là un ſpectacle.

Les illuminations & les autres feux d'artifice ſeroient peut-être quelque choſe de plus vif. Des gerbes coloriées feroient des choſes charmantes. Des ſoleils rouges, verds, bleux &c. ſur-tout ſi la diverſité des couleurs regnoient avec entente dans les rayons d'un même ſoleil, ſeroient tout ce qu'il peut y avoir de plus brillant. Les lances bien diverſifiées & bien entendues les vaudroient bien. On pourroit colorier auſſi les ſerpenteaux, lardons, pôts-à-feu, trompes &c.

L'intelligence des couleurs eſt ici le plus néceſſaire. J'en ai donné la liſte & l'ordre : je les répete. Il y en a 12. ni plus ni moins. *Bleu*, *Céladon*, *Verd*, *Olive*, *Jaune*, *Aurore*, *Orangé*, *Rouge*, *Cramoiſi*, *Violet*, *Agathe*, *Gris*. On peut les diverſifier par le clair obſcur. Voilà tout.

ARTICLE LXXVIII.

REPONSE DE L'AUTEUR des Leçons de Physique à l'Auteur de la Démonstration Physico-Mathématique de la fausseté des petits tourbillons &c. inserée dans le Journal de Trvoux du mois de Juin 1739.

QUoiqu'il n'y ait aucun danger, que cette prétenduë démonstration fasse la moindre impression sur l'esprit des Lecteurs, qui seront au fait des Leçons de Physique ; parce qu'en la lisant, ils ne seront nullement frappez de ce sentiment d'évidence auquel on ne peut se refuser, & qui accompagne toujours une Démonstration, lorsqu'on est au fait du sujet dont il s'agit ; j'ai crû néanmoins qu'il ne seroit pas inutile d'y faire quelques remarques. Je suppose, pour être court, qu'on ait devant les yeux l'Article 57. du Journal du mois de Juin 1739.

I. Les Neutoniens prendront quels avantages il leur plaira ſur les Cartéſiens, c'eſt à quoi on doit être fait depuis qu'ils paroiſſent ſur la ſcene. M. Clarc à néanmoins marqué en termes précis ce qu'ils exigeoient, que les Cartéſiens fiſſent pour déſarmer entiérement les Neutoniens.

“Si M. de Leibnitz, dit-il, dans » ſa 5. Réponſe, ou quelqu'autre » Philoſophe, peut expliquer par » les loix du mouvement, com- » ment la Terre & les autres Pla- » netes s'approchent, & s'éloignent » alternativement du Soleil, dans » un milieu non réſiſtant, avec » une force qui croiſſe & décroiſſe » en raiſon inverſe du quarré de » la diſtance (car nous ne nions » pas que cet effet n'ait une cauſe, » que les Philoſophes peuvent par » conſéquent chercher) bien loin » d'être contredit, tous les Sça- » vans l'en remercierons.„

Il ne s'agit donc ici uniquement que de trouver la cauſe mécanique de cet effet, & non tout ce qu'il

qu'il plaît à l'Auteur d'indiquer ſur ce ſujet. Mais, pour trouver cette cauſe, il faut avant toutes choſes l'*imaginer*; car ce n'eſt pas en vain, que l'Auteur de la nature nous a doués de l'imagination, & le déreglement qui ſurvient ſouvent à cette faculté n'eſt pas aſſurément une raiſon de s'en dépouiller entierement.

L'Auteur de la démonſtration a donc tort de blâmer le P. Maleb. d'avoir ſubtilement imaginé le principe d'où procede la ſolution du problême propoſé aux Cartéſiens par les Neutoniens. Ce principe au reſte n'eſt autre choſe que le mouvement circulaire de Deſcartes, étendu à toutes les parties de la matiere, groſſes & petites; d'où naiſſent des Tourbillons de divers genres, emboités les uns dans les autres: Tourbillons ſphériques, qui ſelon les loix les plus ſimples & les plus certaines de la Méchanique, ſe défendent également de toutes parts, comme on l'a démontré dans les Leçons de Phyſi-

que. De ſorte que puiſqu'un Auteur blâme le P. Mallebranche d'avoir fait uſage de ſon imagination en cette rencontre, je ne déſeſpere pas que, ſous prétexte qu'il y a des gens aveugles, il ne ſoutienne bien-tôt que c'eſt un défaut d'avoir des yeux.

II. On ne dit pas que tant les petits que les grands tourbillons ſe ſoient formez d'eux-mêmes, en conſéquence des loix du mouvement. Comme Dieu ne fait rien en vain, Dieu n'a pas pris la peine de former d'abord un cahos de mouvement inconcevable, pour en tirer un autre qui ſe conçoit diſtinctement, & qui eſt incomparablement plus ſimple que ne ſeroit le premier. On veut au contraire que ce mouvement en tourbillons ſoit la premiere forme que la matiere, & chacune de ſes parties, ayent reçûes au moment de leur création. Et que Dieu n'en ait formé qu'autant qu'il lui a plû d'en produire.

Or il eſt démontré chez tous les

Mathématiciens qu'un corps qui ſe meut en rond, lorſqu'il n'y a rien d'ailleurs, qui s'oppoſe à ſon mouvement, ſi ce n'eſt la réſiſtance qui le contraint de circuler, ne perd point de ſon mouvement en circulant, quoiqu'il faſſe des efforts continuels pour ſe mouvoir en ligne droite. D'où il ſuit que ces grands & petits tourbillons emboités les uns dans les autres, qui dès l'inſtant de la création, n'ont reçû immédiatement de la main de Dieu que l'étenduë, l'impénétrabilité, & le mouvement en rond, doivent conſerver ce mouvement. Car ceux de chaque eſpece étant tous ſuppoſés égaux en grandeur & en force, il eſt impoſſible de concevoir que l'un l'emporte ſur l'autre.

III. On ne manquera pas tout auſſi-tôt de dire qu'il n'arirvera donc jamais rien de nouveau dans l'Univers, & que tout y demeurera ſans ceſſe dans un parfait équilibre. Mais je réponds que Dieu qui a voulu qu'il y arrivat ſans ceſſe quelque

chose de nouveau, à donné à la matiere entiere, en la mettant en un tal mouvement, un *certain branle* par lequel il a évité cet équilibre général, & qui a été, est & sera à jamais la cause universelle & particuliere de tous les événemens purement naturels, qui arrivent dans la matiere. De sorte que c'est dans le choix parfaitement libre de ce premier branle que consiste la Providence ordinaire de Dieu ; & que ce n'est que parce qu'il a prévû dans le détail que tout ce qui arriveroit en conséquence des loix génerales du mouvement combinées avec ce premier branle, rempliroit ses desseins, qu'il s'est déterminé à le préférer à tout autre, sans néanmoins se démettre du pouvoir d'y faire les changements convenables aux occurrences particulieres.

IV. Or posons qu'en conséquence de ce premier branle, un tourbillon s'agrandisse; comme il ne peut le faire qu'aux dépens de ceux qui

l'environnent ; & qu'en s'agrandiſſant, ſa ſuperficie perd de ſa force, tandis que la ſuperficie des autres en acquiert ſelon les loix de la circulation, il eſt évident qu'à moins que par quelque cauſe que ce puiſſe être, la force de ce tourbillon ne devienne conſidérablement ſupérieure à celle des autres, ni les uns ni les autres de ces tourbillons ne ſeront totalement détruits. Et comme en vertu du mouvement Circulaire Univerſel des plus grandes & des plus petites parties de la matiere, ces parties changent perpétuellement de ſituations entr'elles ; Il s'enſuit qu'il n'y a nullement à craindre, que jamais la matiere parvienne à un équilibre abſolu ; & qu'il n'y ait pas ſans ceſſe de nouveaux Phénomênes.

Ces quattres articles étant bien compris, il ne ſera pas difficile de découvrir les paralogiſmes des prétenduës Démonſtrations de l'Auteur, ſans que je m'arrête à entrer ſur ce point dans un grand

détail. Je dirai ſeulement que l'héthérogenéïté de la matiere, quoi qu'utile à la conſervation des tourbillons, n'y eſt pas abſolument néceſſaire, comme nous l'avons montré; & eſt un effet qui réſulte du mouvement circulaire en tourbillons ſpheriques d'une matiere dans les parties de laquelle il n'y a aucune liaiſon entr'elles. Les ondulations que produiſent deux ou pluſieurs pierres jettées dans un baſſin plein d'eau, ne ſont point des tourbillons: ainſi elles peuvent ſe croiſer, ſe confondre en une ſeule, ſans qu'il en ſoit de même des tourbillons. Le mouvement en tourbillon eſt violent, cependant il eſt démontré durable & perpétuel. Je ne répondrai point aux aſſertions pures & ſimples de l'Auteur, & qui ne ſont appuyez ſur aucune raiſon, quoi qu'elles ſoient tirées de démonſtration. Et je finirai cette Lettre en l'exhortant de nous propoſer de meilleures difficultés ſur l'éxiſtence des petits tourbil-

lons, en nous montrant diſtinctement que la cauſe de la peſanteur n'a pas été découverte & déduite des loix des Méchaniques dans les Leçons de Phyſique; car il ne s'agit plus maintenant de ce que n'a pas fait M. Deſcartes ni le P. Maleb. Mais de ce qu'on penſe aujourd'hui qu'ont fait les Carthéſiens ſur ce point.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ARTICLE LXXIX.

ITALIE.

DE BRESSE.

NOtizie Iſtoriche e Critiche intorno alla vita, alle Invenzioni, & agli ſcritti di Archimede *ſiracuſano, del Co.* Giom-Maria

Mazzuchelli *Bresciano* In Brescia CIↃIↃCCXXXVII.
Presso Gian-Maria Rizzardi, in-4o.

M. le Comte *Mazzuchelli* commence à se produire dans la carriere littéraires par ces sçavantes *Recherches sur la Vie, les Inventions & les Ecrits d'Archiméde de Syracuse.* Cet Essai donne lieu d'espérer qu'il se distinguera dans les Arts pacifiques, où sa profession, ou du moins celle du Chevalier *Fréderic* son pere semble l'appeller, comme ses Ancêtres se sont distingués depuis plusieurs siécles par des exploits Militaires au service de la République.

FRANCE.

DE PARIS.

Mémoires Historique & Généalogique sur la Maison de Bethune. Par M. Dubuisson. A Paris de l'Imprimerie de Prault pere 1739.

C'est la seconde édition de ce *Mémoire*, ou plûtôt la seule que

l'Auteur avouë & reconnoiſſe ; la ſeule ſur laquelle il ſouhaite que le Public le juge, puiſque la premiere n'avoit point été faite par lui, & qu'elle a été ſupprimée. " Il » m'étoit échappé quelques omiſ» ſions, quelques erreurs, *dit M.* » *Dubuiſſon ;* je les ai reconnuës & » corrigées. Le Mémoire qui les » contenoit a été ſupprimé, un au» tre lui a été ſubſtitué ; „ & c'eſt lui que nous annonçons.

M. *Guerin*, qui avoit commencé par la troiſiéme Décade, ou la ſeconde Guerre Punique à donner ſa Traduction de *Tite-Live*, eſt rentré dans l'ordre naturel, en publiant, en trois nouveaux volumes, la premiére Décade, contenant l'origine de *Rome*, & ſes premiers progrès dans l'*Italie*. La ſeconde Décade ſupplée par *Freinſhemius* eſt ſous preſſe : la quatriéme ſuivra de près. Et pour donner une Hiſtoire Romaine complette & ſuivie, le Traducteur s'engage à continuer les ſupplémens de *Freinſhemius*, juſqu'à la bataille d'*Ac-*

tium. C'est à-peu-près tout le dessein de *Tite-Live.* Les bornes prescrites à ces Mémoires, ne nous permettent pas d'en dire présentement davantage ; nous en parlerons le mois prochain en détail. Cet Ouvrage est imprimé & se vend chez *Louis Dupuis*, ruë S. Jacques, près la Fontaine S. Severin, à la Fontaine d'Or.

Le même *Dupuis* a réimprimé *l'Histoire du Ministére du Cardinal Ximenés*, par M. *Marsolier* beaucoup plus correcte, & considérablement augmentée par l'Auteur. Par ces deux endroits, cette édition mérite la préférence ; &, si cette *Histoire* a été si justement estimée, on la lira encore avec plus de satisfaction, dans l'état où on l'a présente aujourd'hui.

On vient d'achever au Louvre, l'impression des deux premiers volumes du Catalogue de la Bibliothéque du Roi, & on commencera à les débiter vers le 15. du mois prochain. Ce sont deux *in-fol.* dont l'un est pour les Livres im-

primés, & l'autre pour les manuscrits. Celui des imprimez comprend, les Textes & les Versions de l'Ecriture Sainte, les Interprétes & les Commentateurs, les Liturgies, les Conciles & les Peres de l'Eglise. L'autre contient le Titre & la Notice des M S S. Hébreux, Samaritains, Coptes, Egyptiens, Arméniens, Arabes, Persiens, Turcs, Chinois, Tartares, Siamois & Indiens. On a mis à la tête du Catalogue des Livres imprimez, un Mémoire Historique sur la Bibliothéque du Roi. Le troisiéme & le quatriéme volumes sont sous la Presse.

Bibliotheca Bibliothecarum nova, ubi quæ innumeris pœne Manuscriptorum Bibliothecis continentur, ad quod vis Litteraturæ genus spectantia & notatu digna, describuntur & indicantur. Autore R. P. D. Bernardo de Montfaucon, *Benedictino Congregationis S.* Mauri. Parisiis, *apud* Briasson *via* Jacobæa *ad insigne Scientiæ* 1739. deux volumes *in-folio.*

C'est le plus ample Catalogue de Manuscrits qui ait encore paru. Il contient ceux des principales Bibliothéques de l'Europe, & de plusieurs Bibliothéques ou Cabinets particuliers. Don *Montfaucon* entre même dans le détail des Ouvrages contenus dans chaque volume, quand ces Ouvrages en méritent la peine. Il marque en plusieurs endroits l'antiquité & le mérite des Manuscrits. Des Tables disposées au commencement & à la fin de cette nouvelle Bibliothéque en facilitent l'usage.

M. *Pluche* a encore publié deux nouveaux volumes sous le titre d'*Histoire du Ciel considéré selon les idées des Poëtes, des Philosophes & de Moyse; où l'on voit* 1°. *L'origine du Ciel Poëtique.* 2°. *La méprise des Philosophes sur la fabrique du Ciel & de la Terre.* 3°. *La conformité de l'xpérience avec la seule Physique de Moyse. A Paris chez la veuve Etienne ruë S. Jacques* 1739. 2. vol. *in*-12.

L'Ouvrage est divisé en quatre

Parties ; dont la premiere donne l'Hiſtoire du *Ciel Poëtique* ; la ſeconde examine *le Monde des Philoſophes* ; la troiſiéme expoſe *la Phyſique de Moyſe* ; la quatriéme enfin contient *les conſéquences de l'Hiſtoire du Ciel.* La premiere Partie eſt une Mythologie nouvelle & ſinguliere, où l'Auteur trouve l'origine des Fables & de l'Idolâtrie dans les noms qui furent donnés aux tems les plus reculés, aux Etoiles & aux Planetes, & dans les caractéres ſymboliques dont on ſe ſervoit pour inſtruire le Peuple des mouvemens céleſtes, qui amenent la diverſité des Saiſons, & qui annoncent les travaux néceſſaires à la vie, & les fonctions diverſes propres de chaque tems de l'année. « Ce n'eſt » point, *dit-il*, l'Idolâtrie qui a » livré à l'Aſtronomie les noms, » que celle-ci employe : c'eſt l'A» ſtronomie qui a inventé les noms, » les caractéres & les figures, que » la cupidité & l'ignorance ont » convertis en autant de Puiſſan» ces dignes de reſpect ou de crain-

» te. En un mot le Ciel des Poë-
» tes, ou le premier fond de tou-
» te la Mythologie Payenne, n'eſt
» dans ſon origine qu'une écriture
» très-innocente, mais priſe groſ-
» ſiérement, & dans le ſens qu'el-
» le préſentoit à l'œil, au lieu d'ê-
» tre priſe dans le ſens qu'elle étoit
» deſtinée à préſenter à l'eſprit. „
Dans les autres Parties, l'Auteur toujours peu favorable aux ſyſtêmes Philoſophiques, combat ceux qui ont eu le plus de vogue ſur la formation du monde, & les cauſes des mouvemens qui s'y conſervent, & qui produiſent tous les effets ſenſibles. Il nous rappelle à Phyſique de Moyſe, ſeule conforme à l'expérience & aux faits, ſans conjectures, ni ſuppoſitions arbitraires.

Le but de tout l'Ouvrage eſt de faire connoître par le parallele que nous venons d'indiquer, juſqu'où l'eſprit humain peut & doit porter ſes vûës & ſes recherches dans l'étude de la Nature; de l'appliquer aux choſes utiles & de pratique;

de nous précautionner contre ce goût dominant pour les Fables, qui nous présente par tout, dans la Peinture, la Sculpture, la Musique, les Spectacles, dans les ornemens des Maisons, dans les Jardins, dans les Places, dans les monumens publiques des objets propres à corrompre la raison & les mœurs. Si les Réfléxions de M. *Pluche* sur ce sujet paroissent un peu outrées, n'est-ce pas en effet que l'abus dont il se plaint n'a que trop prévalu?

Le sieur *le Bas* Graveur du Roi, à *Paris* au bas de la ruë *de la Harpe*, vis-à-vis la ruë *Percée* a gravé *le Pot au lait*, Tableau de *Philippe Wouvverman.* Cet Ouvrage ne le céde point en beauté aux autres Estampes gravées par le même Auteur.

Le P. *du Halde* vient de donner le XXIV. Recueil des *Lettres Edifiantes & curieuses, écrites des Missions Etrangeres par quelques Missionaires de la Compagnie de Jesus.* Par le compte que nous en

rendrons, ou par la Lecture du Livre même, on verra que ce volume ne remplit pas moins ce titre, que les volumes qui l'ont précédé. Les curieux & ceux qui ont du zéle pour la Réligion, y trouveront également dequoi se satisfaire.!

Supplément au Corps Universel Diplomatique du Droit des Gens, contenant l'Histoire des anciens Traités, ou Recueil Historique & Chronologique des Traités répandus dans les Auteurs Grecs & Latins, & autres Monumens de l'Antiquité, depuis les tems les plus reculés jusqu'à l'Empire de Charlemagne. Par M. *Barbeyrac*, Docteur en Droit, & Professeur en la même Faculté dans l'Université de *Groningne*; pour servir d'Introduction au Corps Universel Diplomatique : un Recueil des Traités d'Alliance, de Paix, de Trève, de Neutralité, de Commerce & de Garantie, des Conventions, Pactes, Concordats, & autres Contrats &c. qui avoient

échappés aux premieres recherches de M. *du Mont*; continué jusqu'à présent par M. *Rousset*; enrichi d'une Table génerale des Matieres contenuës dans le Corps Diplomatique dans le Supplément: avec le Cérémonial Diplomatique des Cours de l'Europe, ou Collection des Actes, Mémoires & Relations qui concernent les Dignités, Titulatures, Honneurs & Prééminences; les Fonctions publiques des Souverains; leurs Sacres, Couronnemens, Mariages, Baptêmes, Enterremens, les Ambassadeurs, leurs Immunités & Franchises, leurs Démêlés &c. Recueilli en partie par M. *du Mont*: mis en ordre & considérablement augmenté par M. *Rousset*, Membre des Académies des Sciences de *S. Petersbourg* & de *Berlin. Ce Recueil a cinq volumes in-folio, dont l'*Ouvrage de M. Barbeyrac *en fait un*, le Recueil des Traités *deux*, *& le* Cérémonial Diplomatique *deux autres.*

Montalant Libraire à *Paris*,

Quay des Auguſtins vendra cet Ouvrage entier, ou ſéparément celui de M. *Barbeyrac*, à ceux qui ne voudront que cette Partie, & l'un & l'autre en grand ou en petit papier, ſelon que chacun le ſouhaitera.

On trouve chez de Bure l'aîné, Quay des Auguſtins à S. Paul, les deux derniers volumes du Cardinal Lambertini, *De Servorum Dei Beatificatione, & Beatorum Canonizatione.* Ce que nous avons dit du premier & du ſecond, fait connoître le mérite de ce grand & ſçavant Ouvrage; ce que nous dirons de ceux-ci confirmera l'idée que nous en avons donnée.

Traité ſur les Lettres de Change, contenant l'Analyſe & Démonſtration inſtructive de la valeur des termes qui la compoſent, de leurs effets & conſéquences &c. Par M. Fuleman. *A* Paris, *chez* Hourdel, *à l'entrée du Quay des* Auguſtins, Girard, *Grand'Salle du Palais*: Charles-Antoine Jombert, *ruë S.* Jacques, *à l'image* Notre Dame. 1730. in-8°. *pages* 334.

On voit bien, que ce Traité eſt d'un homme intelligent dans une matiére qui n'eſt pas à beaucoup près entenduë de tout le monde. Auſſi n'eſt-elle pas également néceſſaire à toutes ſortes de perſonnes. Cependant, comme il en eſt peu qui ne ſoient quelquefois obligées de faire uſage des Lettres de Change, pour recevoir, ou pour faire tenir de l'argent, & qu'il eſt difficile de s'en paſſer, il eſt important de ſçavoir la forme qu'elles doivent avoir, & ce qu'il faut obſerver, pour qu'elles ayent leur effet. C'eſt ſur quoi inſtruira le Traité que nous annonçons, lequel entre dans un grand détail de cas divers, & des différentes eſpéces de Lettres de Change.

Hiſtoire Héroïque pour l'inſtruction d'un jeune Prince : traduit du Celtique en François, ſur un très-ancien Manuſcrit de la Bibliotheque du Roi. Par M. le Chevalier de Runffend. *A* Londres 1739. brochure *in*-12.

Ce titre ne trompera perſon-

ne, ni pour la ſource qu'on lui donne, ni pour le lieu de l'impreſſion. Hiſtoires ou Contes Perſans, Arabes, Indiens, &c. anciens ou modernes; le tour eſt uſé : il ne faut les chercher que dans la tête, & le loiſir de ceux qui s'amuſent à les imaginer, & à les écrire. Cette prétenduë *Hiſtoire Héroïque* n'a pas au moins le défaut commun à preſque tous les Ouvrages de même eſpéce. On peut la lire ſans autre danger que de s'ennuyer & de perdre ſon tems.

Grégoire Dupuis imprime actuellement la Religion Chrétienne prouvée par les faits, par M. l'Abbé *Houtteville* de l'Académie Françoiſe. Cette réimpreſſion qui ſera de beaucoup augmentée paroîtra vers la S. Martin en trois vol. *in*-4°. Les deux premiers volumes étant faits & le troiſiéme ſous preſſe.

TABLE DES ARTICLES DU mois d'Août premiere Partie. 1739.

ART. LXXI. Œuvres Mêlées de M. l'Abbé *Nadal.* 1517
ART. LXXII. Recueil de Divers Ecrits pour servir d'Eclairciſſemens à l'Hiſtoire de *France.* Par M. *Lebœuf.* 1544
ART. LXXIII. Abregé Hiſtorique des détours & des variations du Janſéniſme. 1570
ART. LXXIV. Lettres d'un Théologien Réformé &c. (M. *de la Chapelle.*) 1598
ART. LXXV. Recherches Géographiques ſur quelques Villes de l'ancienne Gaule. Par M. R. de R. 1643
ART. LXXVI. Lettre de l'Auteur du Traité de la véritable Religion, en réponſe à celle que M. *** lui avoit écrite après la lecture de ce Traité. 1655
ART. LXXVII. Lettre D. P. C.

A. M. L. P. D. M. 1676

Art. LXXVIII. Réponse de l'Auteur des Leçons de Physique à la Démonstation Physico-Mathématique de la fausseté des petits tourbillons &c. 1679

Art. LXXIX. Nouvelles Littéraires. 1687

Fin de la Table de la I. Partie.

Errata pour le mois de Juillet 1739

Page 1373. Lig 11. avant *lisez* ; auparavant.

Page 1382. Ligne 24. d'une lune Critique, *lis.* d'une saine Critique.

1384 Lig. 18. supplée, *lis.* suppléé.

1385 Lig. 4. &, *lis.* est.

Ibid. Lig. 11. Jean Roland *lis.* Toland.

1389 Lig. der. ils nous insultent, *ôtez* nous.

1387 Lig. 8. font le même methode, *lis.* font la même méthode.

1391 Lig. 9. *Deprane* ou *Depranum*. lis. *Drepane*, ou Drepanum.

1393 Lig. 9. & ἴχειν. χεῖν *lis.* ἴσχειν, σχεῖν.

1434 Lig. 14. extrêmement florissantes,

des Sciences & des beaux Arts. 1703
lis. comme extrêmement florissantes.
Lig. 16. sous leur décadence, *lis.* sur leur décadence.
1437. Lig. 20. représentoit, *lis.* presentoit.
1445 Lig. 18. donne *lis.* donna.
1447 Lig. 16. Waafride, *lis.* Walafride.
1452 Lig. 25. Heric, *lis.* Heldric.
1470 Lig. 20. se rende, *lis.* se rend.
1477 Lig. 6. Chevalier *lis.* Chancelier.
1489 Lig. 21. D'Anna, *lis.* D. Anna.
1509 Lig. 24. terminerent, *lis.* terminent.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier le présent *Journal*, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. LEROUGE.

De l'Imprimerie de C. ROBUSTEL.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Août 1739.

Seconde Partie.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701. à Trévoux, & dédiés à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

Août 1739
Seconde Partie.

Imprimé à Paris, & se vend
A LYON,
Chez PLAIGNARD, rue Merciere.

M. DCC. XXXIX.

Avec Approbation & Privilége du Roy.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois, en blanc, & brochés 16 s.

Années.

1701.	9. vol.	1721.	12. v.
1702.	12. v.	1722.	12. v.
1703.	12. v.	1723.	12. v.
1704.	13. v.	1724.	12. v.
1705.	12. v.	1725.	12. v.
1706.	12. v.	1726.	13. v.
1707.	12. v.	1727.	12. v.
1708.	12. v.	1728.	12. v.
1709.	12. v.	1729.	12. v.
1710.	12. v.	1730.	12. v.
1711.	12. v.	1731.	12. v.
1712.	12. v.	1732.	12. v.
1713.	12. v.	1733.	12. v.
1714.	12. v.	1734.	12. v.
1715.	12. v.	1735.	14. v.
1716.	12. v.	1736.	15. v.
1717.	12. v.	1737.	13. v.
1718.	12. v.	1738.	13. v.
1719.	12. v.	1739.	10. v.
1720.	5. v.		

MEMOIRES

POUR L'HISTOIRE

des Sciences & des beaux Arts.

Août 1739.

Seconde Partie.

ARTICLE LXXX.

SUITE DE L'APOLOGIE de S. Bernard. Suite de l'Article XXX. du mois de Mars. *Par le P. Merlin Jésuite.*

LA cause d'Abélard n'est point encore finie. Il en reste la partie la plus intéressante pour les Sçavans, & la plus capable de piquer leur curiosité, je veux dire, l'exposition nette & précise

de ſon ſiſtême de Doctrine. Juſqu'ici on ne l'a examiné que par parcelles. On s'eſt borné à diſcuter des propoſitions détachées. On n'en a point étudié la liaiſon, & le rapport. On ne s'eſt pas mis en peine de remonter juſqu'à la ſource, & de déduire chaque erreur de ſon principe. Il eſt important pour l'honneur de Saint Bernard, que le corps du monſtre, qu'il a combatu, paroiſſe avec l'aſſemblage de tous ſes membres; qu'il ſoit rendu ſenſible & palpable, & qu'il ceſſe enfin de paſſer pour un phantôme. Nous vivons dans un ſiécle étrange, où les particuliers s'arrogent le droit, & ſe croyent en état de revoir les Cauſes Eccléſiaſtiques, déja depuis long-tems décidées pardevant les Tribunaux légitimes, & finies dans les ſiécles les plus reculés. Qu'oſez-vous faire? Vous n'avez en main que la moindre partie des piéces du Procès, des Mémoires & des témoignages ſuſpects, les griefs calomnieux de la perſonne condamnée, un libelle

furieux écrit par un de ses Disciples, qui a été contraint lui-même de blâmer & de rétracter son Ouvrage. N'êtes-vous pas téméraire de prononcer là-dessus, tandis que vous ignorez ce que les Puissances légitimes, qui ont connu de l'affaire, avoient à vous repliquer? Ressuscitez donc les Juges, ou respectez leurs Arrêts.

Le premier pas, que fit Pierre Bérenger pour revenir de son aveuglement, fut d'avouer que les Dogmes soutenus par Abélard (*a*) étoient susceptibles d'un mauvais sens. J'entreprend de montrer, que ce mauvais sens est évidemment celui de l'Auteur. Pour le prouver, je pourrois me contenter de remettre aux yeux du Lecteur ce que j'ai déja représenté du principe général de la Doctrine de cet homme, qui est celui des impies de nos jours; sçavoir, qu'on ne doit rien croire que par des raisons naturelles; rien de ce qui est

(*a*) Apud. Abæl. Epist. 17. pag. 320.

au-dessus de l'intelligence humaine. On voit, que cela est incompatible avec la plûpart des vérités de nos Mystéres, & que c'est enseigner équivalement qu'il ne faut pas les croire. Il n'y a donc que l'héréticité des Propositions d'Abélard qui cadre avec ce principe; & Saint Bernard avoit grand sujet de s'écrier, *quid magis contrà fidem, quam credere nolle quidquid non possis ratione attingere?* L'Historien Apologiste prétend qu'on trouve *dans ce reproche l'éloge d'Abélard & que cela nous montre un des plus beaux génies de l'antiquité.* (*a*) N'a-t-il point vû qu'en parlant ainsi, il souscrivoit à l'accusation d'hérésie, que le saint Abbé intentoit à ce novateur, & que quelqu'un, qui voudroit insinuer que l'incrédulité tournoit à sa louange, ne parleroit pas autrement? En effet si les explications, qu'Abélard donne de nos Mystéres, n'en détruit pas la réalité & la substance, c'est le Théologien le plus inintelligible, le plus grand diseur

[*a*] Vie d'Abél. Tom. 2. pag. 192.

de mots, le plus ſuperficiel & le plus plat raiſonneur. Il n'eſt ni clair, ni ſuivi , ni ſubtil, ni profond. Il n'a de force & de nerf dans ſes Diſſertations, qu'autant qu'il creuſe juſqu'aux derniers fondemens de la foi, pour les enlever & les diſſiper. La ſeule héréticité met dans ſes Ecrits du jour, de l'ordre, de la correſpondance & du concert. Elle en forme un corps de Doctrine, qui eſt lié, qui ſe ſoutient & ne ſe dément point, qui eſt le pluspropre à éluder l'autorité,& à faire indignement de la foi le jouet d'une raiſon orgueilleuſe & ébloüie de ſes foibles lumiéres. Pour en expoſer le plan, je ſuis contraint de remonter à l'origine du Nominaliſme, dont Abélard fut un des plus fameux Partiſans.

Origine du Nominaliſme.

Les Hiſtoriens ſont partagés ſur le premier Auteur de cette ſecte : Les uns veulent que ce fut Roſcelin, & d'autres Jean

le Dialectitien. Aventin appelle Roſcelin Breton ; l'Auteur anonyme, qui a écrit un fragment de l'hiſtoire de France depuis le regne du Roi Robert juſqu'à celui de Philippe premier, le nomme *Compendienſis* de Compiegne ; S. Anſelme dit qu'il étoit Clerc ; Abélard le fait Chanoine de l'Egliſe de S. Martin, & il ne peut entendre que l'Egliſe de S. Martin de Tours. Or comme il eſt d'ailleurs très-clair, que tous ces écrivains parlent du même homme, il faut que ce ſoit un Breton, qui ait été reçû dans le Clergé de Compiegne, & qui enſuite ſoit devenu Chanoine de S. Martin de Tours. Le même Aventin aſſure que Roſcelin fut fondateur de la ſecte des Nominaux. » Je trouve encore, dit-il, parmi » les hommes de Lettres de ces » temps-là Roſcelin Breton, maî- » tre de Pierre Abélard, fonda- » teur d'un nouveau Licée, qui » le premier établit la ſcience des » mots & des termes, & trouva

»une nouvelle maniere de Phi-
»losopher. Il fut cause qu'on
»commença à distinguer deux
»sortes d'Aristoteliciens ou Peri-
»pateticiens, c'est à sçavoir les
»vieux, qui se flattent d'avoir la
»science des choses, & que pour
»cela on nomme réalistes; & les
»nouveaux qui ne reconnoissent
»point cette science : on les ap-
»pelle nominaux, parceque réser-
»vés à prononcer sur les choses,
»prodigues de noms & de notions,
»ils semblent tout réduire à la
»science des termes. » Otton de
Frisingue s'accorde avec Aventin
à dire, que Roscelin fut le pre-
mier qui introduisit dans la Lo-
gique la science des termes. Ce-
pendant la vérité est que le No-
minalisme doit son origine à Jean
le Dialectitien. » Il y avoit, dit
»l'Historien anonyme, des sophis-
»tes très-forts dans la Dialecti-
»que : Jean, qui prétendoit que
»l'art sophistique, c'est-à-dire la
»Logique n'avoit pour objet que
»les mots, Robert de Paris,

» Roſcelin de Compiegne, Ar-
» nolfe de Laon, ceux-ci furent
» les Sectateurs de Jean, & ils
» eurent eux mêmes pluſieurs diſ-
» ciples. » C'eſt ainſi qu'un éleve célebre éclipſe ſouvent le maître, & paſſe pour avoir trouvé ce qu'il a reçû; parce que le public adjuge ordinairement le mérite d'une invention nouvelle à celui qui la fait mieux valoir. Peut-être auſſi qu'afin de rendre les Nominaux odieux, leurs adverſaires contribuerent à faire oublier Jean, & qu'ils affecterent de leur donner pour pere & pour fondateur Roſcelin, qui avoit été condamné comme un hérétique; car, dit Aventin, le Nominaliſme excita une guerre civile dans la Philoſophie Peripateticienne, ſurtout depuis que le fameux Guillaume Ocam l'eut reſſuſcité. Les Thomiſtes & les Scotiſtes réunirent leurs forces pour le combattre.

Les Nominaux étoient les beaux eſprits de ce temps-là, les Philo-

sophes à idées claires & à la mode. Les noms, dont ils faisoient l'objet de leur Logique, étoient des termes intellectuels, fruits de la précision & de la comparaison. Le regard d'un même rapport dans plusieurs choses faisoit une unité de nom où de notion. Le regard de divers rapports dans une seule chose faisoit une distinction de nom ou de notion. Par exemple la faculté de penser n'étoit pas chez eux une forme unique, qui subsistât sans que personne y prit garde, dans tous les êtres raisonnables; mais c'étoit une opération de l'esprit, qui consideroit tous les êtres raisonnables par rapport aux mêmes fonctions de penser. Les facultés de penser & de vouloir n'étoient point des formes diverses dans un seul être raisonnable; mais c'étoient des opérations de l'esprit, qui considéroit un être raisonnable, par rapport aux différentes fonctions de penser & de vouloir. Guerre déclarée, sans aucune paix ni tre-

ve aux défenſeurs des formes & des modes, qu'on prétendroient introduire dans la nature indépendamment de l'eſprit. Point d'unité ſinon individuelle, ni de diſtinction ſinon réelle de la part des choſes. Il étoit réglé, que le genre humain ne ſeroit un dans tous les hommes; & que dans un homme particulier, l'homme qui ſent, & l'homme qui penſe, ne ſeroient deux, que par la grace & la permiſſion de l'eſprit.

Les exploits de ces Athletes dans l'arêne Philoſophique leur inſpirerent la hardieſſe de s'embarquer dans la mer Théologique, & pluſieurs y firent un triſte naufrage. On défia les Nominaux d'expoſer le dogme de la Trinité ſelon leur ſyſtême, & on leur demanda ſi les attributs notionnels de Pere, de Fils, & de Saint-Eſprit n'étoient nullement diſtingués de la divinité avant l'opération de l'eſprit; & ſi par reſpect pour ce myſtére, ils n'étoient pas diſpoſés à faire grace à une petite

diſtinction formelle, ou virtuelle, qui étoit néceſſaire. Comme ils ne répondoient qu'en tournant en ridicule les virtualités & les formalités de leurs adverſaires ; on inſiſta, & on dit : Indépendamment de votre penſée & de toute opération de votre eſprit, le Pere éternel communique à ſon Verbe la divinité, & ne lui communique point la paternité ; donc cette paternité, quoique réellement identifiée avec la divinité, eſt néanmoins diſtinguée en quelque ſorte de la divinité, indépendamment de votre penſée & de l'opération de votre eſprit. De même la divinité qui eſt une, & commune aux trois perſonnes divines, s'eſt incarnée avec le Verbe, & cependant le Pere & le Saint-Eſprit ne ſe ſont point incarnés, & le ſeul Verbe s'eſt fait homme ; donc les qualités notionelles du Pere & du Saint-Eſprit, quoique réellement identifiées avec la divinité, qui leur eſt commune avec le fils, ſont

diſtinguées en quelque ſorte de la divinité. Le myſtére de l'incarnation s'eſt accompli indépendamment de votre penſée & de l'opération de votre eſprit ; donc il faut que vous admettiez cette diſtinction entre les qualités notionnelles des perſonnes divines & la divinité, indépendamment de votre penſée & de l'opération de votre eſprit. Le parti le plus ſage pour les Nominaux étoit d'avoüer, que leur ſyſtême n'étoit point fait pour expliquer les myſtéres de la Religion, qui ſont au-deſſus de la raiſon humaine. Ils étoient orgueilleux, comment pouvoient ils ſe taire, tandis que leurs adverſaires parloient ? Ils avoient traité de jargon pitoyable le langage de ceux là en Philoſophie, ils étoient engagés d'honneur d'en avoir un en Théologie qui leur fut propre ; & Roſcélin pour le rendre plus raiſonnable & plus plauſible que celui des autres Sectes, donna atteinte au myſtére.

Il enseigna que les trois personnes dans Dieu étoient trois choses séparées l'une de l'autre, comme le font trois Anges & trois ames humaines : avec cette différence, que les trois personnes divines n'ont qu'une même volonté & une même puissance, & parlà ne font qu'un seul Dieu. Il ajoutoit qu'il ne tenoit qu'à établir par l'usage cette façon de parler, il y a trois Dieux, pour dire catholiquement qu'il y en a trois. Sa seule preuve étoit que le Pere & le Saint-Esprit se seroient incarnés avec le Fils, si dans Dieu les trois personnes divines sont une seule & même chose, & ne sont pas plûtôt trois choses séparées par elles-mêmes l'une de l'autre, comme trois Anges & trois ames humaines, en sorte néanmoins qu'elles ayent une même puissance & une même volonté. Il est clair que cette erreur à pû naturellement tomber dans l'esprit d'un Dialectitien de la secte des Nominaux, qui

n'admettent dans les choses aucune distinction indépendante de la précision de notre esprit, sinon celle que dans l'école on nomme réelle. L'argument de Roscelin doit être ainsi exposé & developpé. Dieu le fils s'est incarné, sans que Dieu le Pere & Dieu le Saint-Esprit s'incarnât; donc la divinité entant que propre du Fils s'est unie à l'humanité, sans que la divinité entant que propre du Pere, & entant que propre du Saint-Eprit s'unit à l'humanité; donc la divinité entant que propre du Fils, est distinguée de la divinité entant que propre du Pere, & entant que propre du Saint-Esprit. Cette distinction est indépendante de la précision de notre esprit: Car l'union hypostatique s'est faite indépendamment de la précision de notre esprit; donc la distinction qu'il faut admettre entre la divinité entant que propre du fils, & la divinité entant que propre du Pere & propre du Saint-Esprit,

eſt une diſtinction indépendante de la préciſion de notre eſprit. Or ſelon les Nominaux toute diſtinction indépendante de la préciſion de notre eſprit, eſt une diſtinction réelle; donc la diſtinction qu'il faut admettre entre la divinité entant que propre du Fils, & la divinité entant que propre du Pere & propre du Saint-Eſprit eſt une diſtinction réelle; donc les trois perſonnes divines ſont trois choſes réellement diſtinguées entant que chaque perſonne eſt Dieu; donc il y a trois Dieux, & l'uſage ſeul empêche qu'on ne parle ainſi.

* Regnault Archevêque de Rheims crut que Roſcelin valloit la peine qu'on aſſemblat un Concile à Soiſſons pour le condamner. Le Novateur y fut cité. Il s'étoit préparé de loin à la défenſe, & pour s'en ménager de ſûrs moyens, il avoit oſé imputer

* Vide Acta Conc. Sueſſ. Ad an. 1092.

ſes dogmes à Lanfranc, qui étoit mort Archevêque de Cantorberi, en odeur de ſainteté, & avec la réputation d'un des plus grands Docteurs de ſon ſiécle. C'eſt une audace ordinaire aux hérétiques de ſe choiſir quelque Patron parmi les écrivains illuſtres, que la mort a mis hors d'état de rejetter leurs hommages. Rien dans la doctrine de Lanfranc n'approche de l'erreur, dont il eſt queſtion. La vie ſainte qu'il a mené, dit S. Anſelme, l'excuſe aſſez de ce crime, quoiqu'il ait la bouche férmée, pour le nier & ſe défendre. A quoi penſoit Roſcelin d'en rendre complice S. Anſelme luimême, & de le joindre à Lanfranc, lui qui vivoit, & que cette calomnie excita à s'élever avec force contre la nouveauté, qu'on vouloit accréditer à l'abri de ſon nom. Cependant le Concile s'aſſembla l'année 1092. & le Saint Abbé du Becque crut avoir beſoin de prévenir l'Evêque de Beauvais, qui y devoit aſſiſter, ſur ce que

Roſcelin ou ſes accuſateurs pouvoient dire contre Lanfranc & contre lui-même ; & à cet effet il envoya à l'Evêque ſa profeſſion de foi. Roſcelin comparut, fut convaincu, condamné & forcé d'abjurer ſes erreurs. L'Abbé Feydit les a renouvellées de nos jours dans le premier tome d'un ouvrage extravagant, qu'il a intitulé, Altération du Dogme Théologique par la Philoſophie d'Ariſtote. Ce premier tome eſt demeuré unique, parce qu'il attira à l'Auteur des diſgraces qui lui firent perdre l'envie de continuer ſon deſſein.

Pour Roſcelin, il ſortit du Concile de Soiſſons avec les mêmes ſentimens qu'il y étoit entré. Il ſe contraignit ſeulement un peu durant quelque tems ; mais il inſinua en ſecret, il défendit avec ardeur dans des diſputes particulieres, les Propoſitions, qu'on l'avoit obligé de rétracter. Il débita même, & il tâcha de perſuader d'autres erreurs, qui n'étoient pas moins in-

ſenſées. Yvres de Chartrés l'ayant appris, lui écrivit une Lettre pleine de charité, pour l'exhorter à ſe convertir véritablement & ſincérement. Ce fut ſans fruit. Bien-tôt la perſévérance & l'obſtination de Roſcelin dans l'Héréſie fut connuë de tout le monde; & Saint Anſelme, qui d'Abbé du Becque étoit devenu Archevêque de Cantorberi, en ayant eu nouvelle, acheva à cette occaſion un Ouvrage, qu'il avoit autrefois commercé contre cet Hérétique, touchant la foi de la Trinité & de l'Incarnation. Roſcelin diſoit, que la ſeule crainte de la mort l'avoit engagé à ſe dédire, & à condamner ſes opinions. On ne le laiſſa point dogmatiſer depuis en repos. Maltraité par ſes Confréres les Chanoines de Saint Martin de Tours, dépouillé de ſes biens, exilé de France, il ſe réfugia en Angleterre, où il déclama ſi furieuſement contre Saint Anſelme, que banni de ce Royaume, il eut bien de la peine à en ſortir la vie ſau-

ve. De retour en France, il se convertit, ou feignit au moins d'être changé. Car s'il tenta de séduire encore quelqu'un, il ne trouva plus personne, qui voulut l'écouter. Les Nominaux avoient absolument abandonné son Parti, & ils détestoient sa Doctrine comme une horrible impiété. Cependant des personnes sages les tenoient toujours pour suspects d'errer dans la foi, & Saint Anselme ne balançoit point à traiter le Nominatisme d'Hérésie. *Illi utique, nostri temporis Dialectici (imò Dialecticè Hæretici,) qui non nisi flatum vocis putant esse universales substantias, & qui colorem non aliud queunt intelligere quam corpus, nec sapientiam hominis aliud quam animam, prorsus à spiritualium rerum quæstionum disputatione sunt amovendi.*

Roscelin ne pouvoit assez s'étonner, que les principes de sa Philosophie continuassent d'être communément en honneur dans la France, & qu'on en abhorra les conséquences, qu'il croyoit néces-

ſairement déduites. Il ſoupçonna qu'on s'étoit détaché du Dogme de la diſtinction réelle des perſonnes divines. Il pratiqua les Diſciples d'Abélard, dont la réputation avoit élevé la Secte au comble de la gloire ; & il vérifia le ſoupçon qu'il avoit conçû. Le moment de cette découverte lui déplût. Les brillans ſuccès d'un éleve, qui avoit trahi ſa cauſe, bleſſoient plus ſes yeux, que ne lui cauſoit de peine l'infamie de ſa condamnation avec toutes les diſgraces qu'elle lui avoit attirée. Il eſpéra ſatisfaire ſa jalouſie, & venger ſon dépit ; & ayant pris la réſolution de ſe déclarer la Partie & l'Accuſateur d'Abelard, (*a*) il déféra ſon Livre de la Trinité à Geoffroy Evêque de Paris. Salabert Prêtre d'Agen dans la Diſſertation qu'il a donné au Public en faveur de la Secte des Nominaux, ſemble révoquer trois choſes en doute. 1o. Si Roſcelin

(*a*) Epiſt. 21. Abæl. ad Guil. Par. Epiſc. pag. 334.

fut

fut véritablement Hérétique. 2°. S'il fut Maître d'Abélard. 3°. Si ce dernier fut de la Secte des Nominaux. Trois Articles, qu'il faut examiner avant que de passer outre.

Comment cet Auteur prouve-t-il qu'il n'est pas certain que Roscelin fut Hérétique ? Il ne s'inscrit point en faux contre les témoignages de Saint Anselme, d'Yves de Chartres & d'Abélard, qui font tous trois mention du Concile de Soissons, où Roscelin fut condamné. Que peut-il donc dire ? Il prétend qu'Abélard n'a rien allégué pour sa défense, soit dans l'Histoire de ses malheurs, soit dans son Apologie, qui ne serve également à la justification de Roscelin, & de plus que le Concile de Soissons qui condamna Roscelin, ne fut point confirmé par le Saint Siége, comme le fut le Concile de Sens, qui condamna Abélard. Le moyen est admirable pour conclurre, que Roscelin n'étoit pas plus Hérétique qu'Abélard, & que par conséquent, il l'étoient

l'un comme l'autre. Ainſi ce dernier ſe trouve convaincu d'Héréſiie par ſa propre bouche; car il tourna à ſon avantage les attaques que lui porta un adverſaire tel que Roſcelin. Il fut charmé qu'un homme ſi décrié ſe fit le dénonciateur de ſon Livre de la Trinité, dont il ſçavoit que pluſieurs Catholiques n'étoient pas contens. *Je l'ai compoſé*, dit-il, *principalement contre l'Héréſie, qui l'a rendu infame, & dont il a été convaincu dans le Concile de Soiſſons. Il me ſemble*, ajoûte-t-il, *que j'ai maintenant droit de me conter au nombre des gens de biens; l'ennemi, qui ſe déclare contre moi, a oſé écrire contre Robert d'Arbriſſelle ce grand Prédicateur de l'Evangile de Jeſus-Chriſt, & il s'eſt déchaîné contre Anſelme de Cantorberi ce ſublime Docteur de l'Egliſe.* Ces reproches contre Roſcelin n'ont-ils plus de force depuis qu'Abélard a été condamné par un autre Concile de Soiſſons, par le Concile de Sens, par le Pape Innocent II. & depuis qu'il a oſé écrire contre S.

Norbert, & contre S. Bernard?

Aventin dit, que Roſcelin fut Maître d'Abélard,& Otton de Friſingue, dit expreſſément, que Roſcelin fut le premier Maître d'Abélard. Pourquoi Salabert refuſe-t-il de les croire? Le fait n'eſt pas vrai-ſemblable, dit-il; la raiſon eſt, qu'il n'eſt pas poſſible qu'Abélard, qui paroît ſage & modéré dans la plûpart de ſes Ecrits, eut tenu une conduite ſi peu meſurée avec ſon Maître, quelque mauvais ſentiment en matiére de foi qu'il eut reconnu dans lui, & quelque injure qu'il eut ſoufferte de ſa part. Ne ſe fut-il pas contenté, ajoûte-t-il, de l'avertir en particulier, ſelon le précepte de Jeſus-Chriſt, & de le faire avec tout le reſpect, qui convient à un Diſciple? Attaqué & bleſſé par ſon Maître, ne devoit-il pas enſevelir dans un profond ſilence les outrages qu'il avoit reçûs, & défendre ſa cauſe, ou ſi l'on veut, celle de la catholicité ſans aigreur, ſans aucune parole injurieuſe? A-

béłard n'a point tenu cette conduite à l'égard de Roſcelin ; donc conclut Salabert, il n'a jamais été Diſciple de Roſcelin. Eſt-ce ſérieuſement qu'il nous renvoye aux Ecrits d'Abélard, pour y voir des preuves de ſa modération & de ſa ſageſſe ? Je m'étonne qu'il n'ait pas cité en particulier la maniére dont Abélard a traité Saint Norbert, Saint Bernard, l'Abbé & les Moines de Saint Denis, le Légat Conon, & les Evêques du Concile de Soiſſons, où il fut condamné. Je m'étonne, que pour démontrer qu'Abélard eut été plus reſpectueux envers Roſcelin, & qu'il l'eut ménagé davantage, s'il l'avoit eu pour Maître, le Nominal d'Agen n'ait point penſé à copier la Peinture, qu'Abélard fait de ſes deux autres Maîtres Guillaume de Champeaux & Anſelme de Laon. Il n'eſt pas ſurprenant, quoiqu'en penſe M. Bayle, (*a*) qu'Abélard ait honte de s'avouer le Diſciple de Roſcelin, &

(*a*) Article d'Abélard.

qu'il affecte de ne le nommer nulle part dans l'Histoire de sa vie. Il n'avoit garde de confirmer & d'appuyer le reproche, qu'on lui faisoit, de ne penser pas catholiquement sur le Mystére de la Trinité, en comptant parmi ses Maîtres un homme, qui de l'aveu de tout le monde avoit erré en ce point, & dont personne n'avoit pris la défense, quand il fut condamné à ce sujet.

Il est vrai qu'Abélard se moque du Nominalisme de Roscelin en ces termes : (*a*) *Hic sicut Pseudo Dialecticus, ita & Pseudo-Christianus, cùm in Dialecticâ suâ nullam rem partes habere æstimet, ita divinam paginam impudenter pervertit, ut eo loco quo dicitur Dominus partem piscis assi comedisse, partem vocis quæ est piscis assi, non partem rei intelligere conatur.* Salabert croit voir évidemment dans ces paroles, que jamais Abélard ne fut Nominal. Mais celui-ci attribuoit à Roscelin un Nominalisme grossier, pour

(*a*) Epist. 21.

ſauver le ſien & lui faire vogue ; car de la maniére, dont Abélard raconte, qu'il diſputa contre Guillaume de Champeaux touchant la nature des univerſaux, il eſt évident, que le premier ſoutenoit le ſentiment des Nominaux, & le ſecond celui des Formaliſtes. Peut être auſſi qu'Abélard content de retenir les Principes de cette Secte, ne ſe trouvoit plus en état d'en ſoutenir le nom, qui étoit devenu extrêmement odieux. Il eſt même vrai-ſemblable, que voulant tourner en ridicule le ſeul Roſcelin, il fait ici ſemblant d'attaquer la Secte des Nominaux, Abélard ſçavoit mieux que perſonne qu'aucun Nominal ne nioit que les Corps euſſent des parties ; mais que ces Philoſophes nioient ſeulement que les attributs des ſubſtances individuelles fuſſent des parties métaphyſiques, diſtinguées en quelque ſorte que ce fut, avant la préciſion de l'eſprit. Il ne s'eſt jamais lui-même écarté de cette Doctrine. Mais il eut beau tra-

vailler à la relever & à l'illuſtrer ; elle reſta encore long-tems ſuſpecte dans les Ecoles Catholiques ; (*a*) & Louis XI. par Edit du premier jour de Mars de l'année 1473. proſcrivit tous les Livres des Nominaux. Cependant quand on ſe fut bien aſſuré, qu'ils nioient de bonne foi les mauvaiſes conſéquences, que leurs adverſaires tiroient de leurs principes ; l'Edit fut révoqué par cette Lettre de M. le Prevôt de Paris.

A Monſieur le Recteur & Meſſieurs de notre mere l'Univerſité de Paris.

Monſieur le Recteur, je me recommande à vous, & à Meſſieurs de notre mere l'Univerſité, tant comme je puis. Le Roi m'a chargé faire déclouer & déſermer tous les Livres des Nominaux, qui ja pieça furent ſcellés & cloués par Monſieur d'Avranches ès Colléges de ladite Uni-

(*a*) Salabert.

versités à Paris, & que je vous fisse sçavoir, que chacun y étudiât qui voudroit; & pour ce je vous prie, que le fassiez sçavoir par tous lesdits Colléges. Monsieur, notre Maître Bérenger vous en parlera de bouche plus au long, & les causes qui meuvent le Roi à ce faire, en priant Dieu, Messieurs, qu'il vous donne bonne vie & longue. Donné au Plessis-du-Parc, ce 25. jour d'Avril. Votre fils & serviteur J. d'Etouteville.

J'ai à montrer maintenant, que pour conserver le Nominalisme, & pour éviter les difficultés, qui avoient rendu Roscelin Trithéïte, ou défenseur de l'Héréſie qui admet trois Dieux, Abélard donna dans le Sabellianisme. Cette derniere erreur consiste à nier la distinction réelle des trois Personnes divines. L'Auteur de la nouvelle vie d'Abélard l'attribuë à Roscelin. (*a*) Je ne puis croire que ce soit par un mécompte innocent,

(*a*) Liv. 2. pag. 122.

ni trop deviner quel eſt en cela le fin de ſa ſupercherie. *Cet homme*, dit-il, *plein d'érudition, mais d'un eſprit dangereux & hautin renouvelloit toutes les erreurs de Sabellius. Il ſoutenoit que le Pere s'étoit incarné, & le Saint Eſprit auſſi bien que le Fils, puiſque tous trois n'avoient qu'une même eſſence & une même nature. Pour ſauver cette abſurdité, il vouloit qu'en multipliant les Perſonnes, on multipliât les natures, ou bien qu'on avouât que cette diſtinction de Perſonnes n'étoit qu'une diſtinction de noms & non point de choſes.* Ni S. Anſelme, ni Yvres de Chartres, ni jamais perſonne n'a accuſé Roſcelin de Sabelliſaniſme. Notre ingénieux Ecrivain, qui défére plus à l'autorité d'Abélard qu'à toute autre, ne dévoit pas le contredire ni le démentir, quand ſon témoignage s'accorde avec celui de tout le monde? « La déteſtable Héréſie, dit-» il, qui a porté Roſcelin à con-» feſſer & à prêcher trois Dieux, » a été confonduë par les Peres

»du Concile de Soissons. „ (*a*) *Cujus Hæresis detestabilis tres Deos confiteri & prædicare Suessionensi Concilio convicta est.* En avançant d'un côté que Roscelin soutenoit le Sabellianisme, & de l'autre qu'Abélard a eu en vûë de le réfuter dans son Livre de la Trinité, veut-il qu'on désespere de trouver le Sabellianisme dans les Ecrits d'Abélard ? C'est en vain, on y rencontre les vestiges plus ou moins marqués de cette impiété à chaque Page, avec l'affinité que notre Auteur reconnoît entre le Nominalisme & le Sabellianisme. Sabellius lui-même instruit de la Dialectique des Nominaux n'auroit pas exposé sa Doctrine avec plus de clarté & de justesse ; il n'auroit pas mieux enseigné, qu'on doit entendre sous les noms des trois Personnes Divines trois idées de la divinité, qui se font par la précision de l'esprit. En voici un extrait en forme de

(*a*) Epist. 21.

Catéchisme, tel qu'il auroit pû être fait à l'usage de quelqu'Eglise Sabellienne.

Systême de la Doctrine d'Abélard.

Demande. Qu'est-ce que la foi ?

Abélard répond. C'est la croyance des vérités qui ne tombent point sous les sens corporels. (*a*) *Est quippe Fides existimatio rerum non apparentium, hoc est sensibus corporis non subjacentium.*

D. Quel est le motif de la foi ?

Abél. C'est l'argument, ou la raison, qui prouve ce qui est proposé à croire. (*b*) *Fides est argumentum non apparentium. . . . . . argumentum est ratio, quæ rei dubiæ faciat fidem.*

D. Quelle est la foi Catholique ?

Abél. Celle qui est nécessaire au salut ; d'autres disent celle de l'Eglise universelle. (*c*) *Benè Atha-*

(*a*) Pag. 977.
(*b*) Pag. 981.
(*c*) Pag. 982.

nasius, cum præmisisset, hæc est fides Catholica, & velut statim id adaperiens, unde scilicet dicatur Catholica, & veluti exponens ait, quam nisi quisque fideliter firmiterque tenuerit, salvus esse non poterit. Sunt & qui velint fidem Catholicam ad differentiam fidei Catholicorum non ubique &c.

D. Sur quoi est appuyé la certitude de la foi Catholique.

Abél. Sur le suffrage de la raison. Car on ne croit point une vérité, parce que Dieu l'a dite, mais on la reçoit, parce qu'on est convaincu que la chose est ainsi. (*a*) *Non quia Deus id dixerat creditur, sed quia hoc sic esse convincitur, recipitur.*

D. Quel est le principal objet de la foi Catholique.

Abél. Les vérités qui concernent la nature divine. On doit être particuliérement instruit comment dans une même & unique sustance on croit trois Personnes,

(*a*) Pag. 1060.

le Pere, le Fils, & le Saint Esprit ? sur quelle raison est fondée, & de quelle utilité est cette distinction de plusieurs Personnes en un seul Dieu. (*a*) *Qualiter videlicet in unâ & eâdem penitus divinitatis substantiâ tres personæ credantur, Pater scilicet, ac filius, & spiritus sanctus ; & quid rationis vel utilitatis hæc in uno deo habeat personarum distinctio.*

D. Que concevons-nous par les noms des trois Personnes de la Trinité ?

Abél. Nous concevons que Dieu est le souverain bien & qu'il est infini en perfection. (*b*) *Cum prædicatur Deus esse Pater, Filius, & Spiritus Sanctus, eum summum bonum, atque in omnibus perfectum hâc distinctione Trinitatis intelligamus.*

D. Qu'entendez-vous par Dieu le Pere, & que désigne ce nom ?

Abél. Ce nom désigne la Majesté de la puissance Divine. (*c*)

(*a*) Ibidem.
(*b*) Pag. 985.
(*c*) Ibidem.

Patris nomine Divinæ Majeſtatis potentia deſignatur.

D. Qu'entendez-vous par le Verbe ou le Fils de Dieu, & que ſignifie ce nom ?

Abél. Il ſignifie la ſageſſe de Dieu : (*a*) *Filii ſeu Verbi appellatione ſapientia dei ſignificatur.*

D. Qu'entendez-vous par le S. Eſprit, & qu'exprime ce nom.

Abél. Il exprime la charité & la volonté bienfaiſante de Dieu. *Spiritus Sancti vocabulo charitas ſeu benignitas exprimitur.*

D. Pourquoi, quand nous demandons à Dieu de nous faire la grace de nous aider dans nos actions, & de concourir à nos entrepriſes, faiſons-nous mémoire de la Sainte Trinité en diſant, *au nom du Pere, & du Fils, & du Saint Eſprit* ?

Abél. Cela veut dire, au nom de la puiſſance de la ſageſſe & de la charité de Dieu. Par cette formule nous marquons, que quoi-

(*a*) Ibidme.

que Dieu fasse, tout sera bien fait; parce que ce sera indivisiblement l'effet de sa puissance, de sa sagesse, & de sa charité souveraine. * *Cum ad aliud per nos operandum divinam imploramus gratiam; ante, commemorationem Trinitatis facimus, dicentes*, In nomine Patris, & Filii, & Spiritus sancti.... *Ut videlicet divinam potentiam, & sapientiam, & benignitatem commemorando, quæcumque Deus efficiat, egregiè fieri demonstremus.*

D. Quelle raison faut-il apporter de l'indivisibilité d'agir qu'on attribüe aux trois personnes divines?

Abél. Celle-ci. Tout ce que Dieu fait, il l'éxecute par sa puissance, qui est le Pere; il le régle par sa sagesse qui est le Fils; il l'ordonne par sa bonté, qui est le Saint-Esprit. * *Ideò est autem trium personarum opera indivisa,*

* Pag. 986.
* Pag. 989.

id est communia dicuntur, quod quidquid potentiâ geritur, id sapientia moderatur, & bonitate conditur.

D. Chacune des personnes divines n'est-elle pas toute puissante ? Et si elle l'est, pourquoi dites-vous que le Pere est la puissance ?

Abél. Les trois personnes divines ayant une même & unique nature, & leur action étant indivisible, chacune d'elles est toute puissante, sage & bienfaisante. Mais chacune n'est pas la puissance, la sagesse, la bonté. Parce que ces trois attributs, entant que l'un n'est pas l'autre, sont la même chose que les propriétés notionelles, qui distinguent les trois personnes divines. Car il est bien clair, que quoique chacune puisse faire & fasse ce que fait l'autre, chacune pourtant n'est pas, ni ne peut pas être ce qu'est l'autre & de la maniere dont elle l'est. * *Quid-*

* Pag. 990.

quid itaque una persona facere potest, & alia potest, & ideo unaquaque omnipotens dicitur; sed non quidquid una esse potest, necesse est & alteram esse.

D. Vous prétendez donc que le Pere est dit non engendré parce qu'il est la puissance.

Abél. Sans doute. La puissance simplemenr & précisément entendüe, est puissance en tout genre, elle est une puissance pleine & sans bornes; & comme cette puissance est l'attribut propre du Pere, il faut que lui seul puisse exister par lui-même, & qu'il n'ait pas besoin que l'existence lui soit communiquée par un autre. * *Ut cum videlicet ipse Pater omnia facere possit quæ Filius & Spiritus sanctus, hoc insuper habeat, ut à se ipso solus ipse queat existere, nec necesse habeat ab alio esse.*

D. Et le Fils est-il engendré du Pere, parce qu'il est la Sagesse?

* Pag. 991.

Abél. Cela ne souffre point de difficulté. Comme la vision est une puissance contre l'aveuglement, la sagesse est une puissance qui résiste à l'ignorance & à la tromperie; elle est donc une sorte de puissance, & par conséquent elle est contenüe dans la puissance pleine & sans borne, comme un fils dans le sein de son Pere; dire que la sagesse est une sorte de puissance, c'est assurer d'elle, par rapport à cette puissance pleine & sans borne, ce qu'on dit d'un fils, qu'il est de la substance de son Pere, & qu'il en est engendré. Il y a, selon Boëce, une véritable génération de l'espece par le genre, & elle est telle que le genre n'éxiste pas néanmoins avant l'espece, & que l'un n'est pas plus ancien que l'autre. Voilà pourquoi le fils de Dieu est coéternel à son Pere. * *Divina sapientia de divinæ potentiæ dicitur esse subs-*

* Pag. 1083.

tantiâ, cum videlicet esse sapientiam seu potentiam discernendi, sit esse potentiam quamdam, quod est filium de substantiâ Patris esse, vel ab ipso genitum esse.... Boëtius in libro divisionum, genus in species quasi in quasdam à se quodammodo procreationes dividi asserit. Cum autem species ex genere creari seu gigni dicitur, non tamen ideo necesse est genus species suas tempore vel per existentiam præcedere, ut ipsum prius esse contigerit quam illas.

D. Pourquoi ne dit-on pas que le Saint-Esprit est engendré, mais plûtôt qu'il procéde du Pere & du Fils?

Abél. Parce que la charité ou la volonté bienfaisante de Dieu, qu'on appelle le Saint-Esprit, n'est en Dieu aucune puissance ni aucune sagesse; & par conséquent la génération de l'espece par le genre ne peut lui convenir, ni à l'égard du Pere qui est la puissance, ni à l'égard du Fils qui est la sagesse. Le

Saint-Eſprit procéde néanmoins du Pere & du Fils, parce que la puiſſance & la ſageſſe divine s'étendent par la divine charité vers toutes les choſes qui en ſont l'objet. * *Benignitas quippe ipſa quæ hoc nomine demonſtratur, non eſt aliqua in Deo potentia ſive ſapientia..... Procedere itaque Dei eſt ſe ſe ad aliquam rem per affectum charitatis extendere.*

D. Le Saint-Eſprit n'eſt-il pas de la ſubſtance même du Pere & du Fils, & s'il ne l'eſt pas, comment dit-on, qu'il leur eſt conſubſtanciel?

Abél. Le Saint-Eſprit n'étant aucune puiſſance ni aucune ſageſſe, mais ſeulement la charité, il n'eſt proprement ni de la ſubſtance du Pere qui eſt la puiſſance, ni de la ſubſtance du Fils qui eſt la ſageſſe. On dit néanmoins qu'il eſt de la ſubſtance de l'un & de l'autre, & il en eſt en ce ſens que la puiſſance & la ſageſſe

* Pag. 1085.

divine s'étendent par la divine charité vers toutes les choses qui en sont l'objet. * *Differt in eo generatio à processione, quod is qui generatur, ex ipsa Patris substantia est, cum ipsa, ut dictum est sapientia, hoc est ipsum esse habeat, ut sit quædam potentia. Ipse verò charitatis affectus magis ad benignitatem animi quam ad potentiam attineat, unde bene filius ex Patre gigni, hoc est ex ipsa Patris substantia propriè dicitur...... Spiritus quamvis ejusdem substantiæ sit cum Patre & Filio ... minimè tamen ex substantia Patris aut filii, si propriè loquimur esse dicendus est, quod oportet ipsum ex Patre vel filio gigni: sed magis ex ipsis habet procedere, quod est Deum se per charitatem ad alium extendere.*

D. Pourquoi faut-il que le Saint-Esprit procéde du Pere & du Fils?

Abél. Parce que tout l'effet

* Ibid. In fine.

de la volonté bienfaisante & de la charité de Dieu doit venir de sa puissance & de sa sagesse. Car Dieu veut & fait les choses, parce qu'il peut les accomplir & les accomplir d'une excellente maniere. S'il ne pouvoit les accomplir, il les voudroit en vain, & s'il ne pouvoit les accomplir d'une excellente maniere, il ne feroit pas des ouvrages parfaits. * *Ex Patre autem & Filio Spiritus procedere habet, quia bonus ipse affectus sive effectus aliud faciendi vel disponendi ex potentiâ ipsius & sapientiâ provenit : cum ideo scilicet velit Deus aliud & faciat, quia & potest illud adimplere & solerter efficere ; nisi enim posset aliud, frustrà illud vellet, quia efficaciâ careret. Et nisi solerter posset illud efficere, non haberet egregium effectum.*

D. La distinction des personnes en Dieu est-elle bien établie par cette doctrine?

* Pag. 1086.

Abél. Parfaitement bien. On ne peut pas dire que le Fils est le Pere, ni que le Pere est le Fils, ni que le Pere ou le Fils sont le Saint-Esprit, ni que le Saint-Esprit est le Pere ou le Fils. Dire que le Pere est le Fils, ou que le Fils est le Pere; ce seroit dire que la puissance ou la sagesse divine se sont engendrées elles-mêmes. Dire que le Pere ou le Fils sont le Saint-Esprit, & que le Saint-Esprit est l'un des deux, ce seroit dire que la puissance ou la sagesse procéderoient d'elles-mêmes. * *Si dicamus ibi filium esse patrem, tale est ac si dicamus ipsam Dei Patris sapientiam esse genitorem ipsius sapientiæ patris..... Similiter si dicamus patrem esse filium tale est ac si dicamus divinam potentiam se ipsam genuisse..... Non quemadmodum bonus affectus ex potentiâ ejus & sapientiâ procedit, ita potentia ipsa sive sapientia ex se ip-*

* Pag. 1088. 1089.

ſis procedere poſſunt, quod eſſet Patrem vel filium eſſe ſpiritum ſanctum.

D. La proceſſion du Saint-Eſprit telle que vous la définiſſez, paroît n'être rien autre choſe, que l'action de Dieu au dehors ou ſur les créatures. Le croyez-vous ainſi ?

Abél. C'eſt ma penſée. Le Saint-Eſprit eſt la volonté bienfaiſante, ou la charité de Dieu; & on ne dit point que quelqu'un ait de la bienvaillance, ou de la charité pour ſoi-même; ou ſi on le dit, on ne dit pas au moins qu'il ſe faſſe reſſentir à ſoi-même les effets de ſa bienveillance & de ſa charité. Or la bonté & la charité, dont il eſt ici queſtion, & qui eſt l'attribut notionel du Saint-Eſprit, doit ſur-tout être entendüe des effets; ſans quoi le Saint-Eſprit ſeroit une ſorte de puiſſance, & il ſeroit engendré du Pere. * *Hæc ejus bonitas magis*

* Pag. 1085.

ſecundum

ſecundum ipſum charitatis effectum accipienda eſt. Dieu n'ayant beſoin de rien, ne peut être porté par un mouvement d'affection à ſe faire du bien, quand même ce mouvement ſeroit poſſible dans quelqu'un à l'égard de ſoi-même. La charité divine a pour unique objet les créatures. * *Maximè autem Deus, cum nullius indiget, erga ſe ipſum benignitatis affectu commoveri non poteſt, ut ſibi aliud ex benignitate impendat, ſed erga creaturas tantum.* C'eſt pourquoi Dieu ſort en quelque façon de lui-même, pour s'approcher des créatures, par l'efficace de ſa volonté bienfaiſante & de ſa charité envers elles, ce que je crois être la proceſſion du Saint-Eſprit. * *Quodam itaque modo Deus à ſe ipſo ad creaturas exire dicitur per benignitatis affectum, ſive effectum, cum hoc ipſum quod benignus eſt, aut benigne aliquid ex chari-*

* Pag 1086.
* Ibidem.

tate agit, ſecundum affectum vel effectum quem in creaturis habeat, dicatur.

D. Toute l'eſſence du Saint-Eſprit eſt donc d'être l'ame du monde.

Abél. Platon l'a dit, & il a bien dit. * *Bene autem ſpiritum ſanctum animam mundi, quaſi vitam univerſitatis poſuit.*

D. Cependant la foi Catholique nous enſeigne que le Saint-Eſprit eſt plus ancien que le monde, qu'il eſt coëternel au Pere & au Fils.

Abél. Je l'enſeigne de même, & je trouve que ſon éternité eſt exprimée dans ces paroles de la Geneſe, * *ſpiritus Domini ferebatur ſuper aquas.*

D. Il reſte à ſçavoir ſi vous croyez que la matiere du monde eſt éternelle & increéée, il ſemble qu'elle doit l'être, afin que le Saint-Eſprit le ſoit ſelon

* Pag. 1014.
* Pag. 997.

vous, puisqu'il est essentiellement l'action de Dieu au dehors & l'ame du monde.

Abél. Je n'ai point parlé de la création de la matiere.

Ce Plan fidelle de la doctrine d'Abélard sur la Trinité vérifié par ses propres paroles, fait voir clairement, qu'il fut sans difficulté & avec justice atteint & convaincu de Sabellianisme au Concile de Soissons; que la conduite des Peres fut très-éclairée, en condamnant l'ouvrage au feu, & l'Auteur à l'y jetter de ses propres mains, en jugeant convenable que pour toute rétractation on l'obligeât à lire publiquement de mot a mot, comme un enfant le symbole de S. Athanase, que son hérésie détruisoit dans les principaux articles. L'exposé de ce systême affreux justifie tout ce que S. Bernard à dit de plus fort contre un homme, qui par une obstination insurmontable ne cessa point d'y demeurer attaché après sa premiere condamnation,

& fit tous ſes efforts pour le publier de nouveau au bout de vingt années. Ce qu'il y a d'étrange & qui paſſe même toute ſurpriſe, eſt que l'Auteur de la nouvelle vie d'Abélard, qui a été ſi ſoigneux de recueillir & de copier éxactement toutes les invectives, où l'homme de Dieu peint Abélard des plus noires couleurs, ait été ſi peu curieux de s'aſſurer par une lecture attentive des œuvres d'Abélard, ſi ce dernier n'avoit pas bien mérité d'être traitté de la ſorte. Cet écrivain en a uſé, comme s'il avoit eû le même intérêt que d'autres à décrier S. Bernard, les Conciles & les Papes. Pouvant s'aſſurer de la vérité par ſes propres yeux, tenant en main les livres d'Abélard, il a partie deviné, partie jugé ſur le rapport d'autruy & comme par oüi dire, quelles penſées y étoient contenües, quels ſentimens y étoient établis.

Dans l'examen qu'il a fait des 14 chefs d'accuſation, qui ont

été produits au Concile de Sens, * il a confronté négligemment les titres ou ſommaires avec les paſſages des écrits d'Abélard, qui y ſont joints ; & comme ces derniers même ne ſont que les indications des endroits où chaque erreur eſt plus amplement développée, il n'a point lû ceux-ci avec un ſuffiſante attention.

Premier chef d'accuſation.

Comparaiſon de la Trinité avec un Cachet.

Trois ou quatre pages de Lecture ſont néceſſaires pour concevoir combien le premier chef d'accuſation eſt conſidérable, & quelle horreur mérite la comparaiſon impie de la Trinité avec un Cachet de cuivre. Le ſommaire tel que l'a fait Saint Bernard eſt auſſi-tôt vérifié; je ne ſçai pourquoi l'Hiſto-

* Vie d'Abéard Tom. 2. Liv. 5. Pag. 147.

rien Apologiste ne l'a point traduit exactement. *Horrenda comparatio de sigillo areo & de genere & specie ad Trinitatem.* On reconnoît évidemment qu'Abélard ne prétend point proposer des similitudes fort imparfaites de l'idée qu'il a du Mystére. On voit qu'il met entre la puissance de Dieu, sa sagesse, & son action bienfaisante sur les Créatures, la même différence précisément qu'il y a entre la matiére du Cachet, sa figure, & l'action de cacheter. L'explication étenduë & détaillée qu'il fait des rapports, qui se trouvent entre les deux membres de la comparaison, ne laisse aucun lieu de douter que la puissance, la sagesse, & l'action de Dieu sur les Créatures ne soient les trois Personnes divines de la Trinité d'Abélard, & qu'elles ne soient distinguées l'une de l'autre, que par la seule précision de l'esprit. De plus comme la matiére du Cachet *æs sigilli* est comparée au Pere, & la figure du Cachet *sigillum* comparée au Fils; de mê-

me l'action de cacheter *sigillans* est comparée au Saint Esprit ; on conçoit avec une pareille évidence, & que l'action du Cachet cessant, il n'y a plus de *sigillans*, & que si Dieu n'a point agi éternellement sur les Créatures, le Saint Esprit n'a point toujours existé. En un mot, Abélard est Hérétique, si selon l'Evangile, il faut reconnoître une autre Trinité, que celle de Platon.

Second chef d'accusation.

Le Saint Esprit n'est pas une puissance, ni de la substance du Pere & du Fils.

Saint Bernard n'avoit compris dans son sommaire, que le second membre de sa proposition, (*a*) *quod spiritus sanctus non sit de substantiâ Patris.* Au reste ceux, qui, à ce sujet reprochent aux Adversaires d'Abélard ; aux Conciles qui l'ont

(*a*) Ibid. pag. 138.

condamné, au Pape qui a confirmé la condamnation, de n'être point entré dans la pensée de l'Accusé, ne se sont point donné la peine d'examiner de bien près quelle consubstantialité Abélard admet entre les Personnes divines, quelle génération du Fils par le Pere, quelle procession du Saint Esprit. Ils n'ont point remarqué sur-tout l'abus, que ce Novateur fait de la Doctrine des Appropriations. Il établit les qualités, qu'on attribuë par appropriation aux trois Personnes divines, pour leurs premieres propriétés notionelles, & pour le fondement de la distinction qui est entr'elles. La consubstantialité qu'il confesse est celle de Sabellius; c'est la consubstantialité qu'ont entr'eux ces trois attributs la puissance, la sagesse, & la bonté dans un même sujet. La génération du Fils par le Pere, est celle d'une puissance particuliere & spécifique, qui est logiquement engendrée par la puissance en général. La procession du Saint Esprit est

l'action de la puissance & de la sagesse divines, qui concourent à rendre efficace la bonté de Dieu envers les Créatures, comme la matiére & la figure du Cachet concourent à l'action de cacheter. Abélard met & distingue dans son Sabellianisme deux sortes de consubstantialités, l'une proprement dite, l'autre improprement dite. La derniere est celle qui a été expliquée ci-dessus. La premiere a été imaginée par Abélard pour conserver les termes Catholiques de Génération & de Procession, & en marquer la différence. Cette consubstantialité proprement dite, résulte de la génération Métaphysique ou Logique de l'espece par le genre. Voilà, pourquoi Abélard, dit, que le Fils étant la sagesse, & la sagesse étant une sorte de puissance, le Fils est proprement de la substance du Pere; mais que le Saint Esprit n'étant point une puissance, mais une action bienfaisante de Dieu sur les Créatures, il n'est point proprement de la sub-

ſtance du Pere & du Fils. Si l'Hiſtorien Apologétique, avoit eu ſoin de confronter ce ſecond chef d'accuſation avec l'Extrait du texte d'Abélard qui y eſt joint ; il auroit vû, que de la maniére dont il excuſe cet article, il eſt à cent lieuës de la penſée d'Abélard.

Troiſiéme chef d'accuſation.

Dieu ne peut faire que ce qu'il fait &c.

Au regard du troiſiéme chef d'accuſation, qui eſt cette propoſition, *Dieu ne peut faire que ce qu'il fait, & ne peut faire ce qu'il ne fait pas*, notre Auteur avouë, *que c'eſt un des principes de la Théologie d'Abélard; qu'il la prouve & la déduit amplement en pluſieurs endroits de ſes Ouvrages.* Il convenoit donc de montrer par ces mêmes Ouvrages, qu'il n'enſeigne pas viſiblement le ſens Hérétique que ſes termes préſentent, au lieu d'aller chercher dans les penſées de plu-

sieurs Théologiens, qui n'ont jamais rien dit de pareil, le sens qu'on attribuë à Abélard pour le faire penser catholiquement. L'impossibilité de donner aucune interprétation favorable aux termes dont il use, devoit sauter aux yeux, par la liaison manifeste, qu'Abélard établit entre cette erreur monstreuse & sa Doctrine Sabellienne sur la Trinité. Je ne dirai pas seulement, qu'il déclare, que Dieu produit dans les Créatures le bien le plus parfait & le meilleur, par la raison que le Fils qu'il a engendré est égal à lui. (a) *Hâc ratione quâ convincitur, quod Deus Pater tam bonum genuit Filium, quantum potuit, cum videlicet aliter reus esset invidiæ: clarum est etiam omnia quæ facit, quantum potest egregia facere, nec ullum commodum quod conferre possit substrahere velle.* J'ajoûterai, que selon lui la néceſſité de produire le bien le plus parfait, & le meilleur est si grande par rapport

(a) Pag. 1113.

à Dieu, que sans cela le Saint Esprit ne procéderoit pas du Pere & du Fils. De sorte que cette question, *Dieu peut-il faire autre chose que ce qu'il fait, & peut-il faire ce qu'il ne fait pas ?* revient à celle-ci, *le Saint Esprit peut-il procéder du Pere, & ne pas aussi procéder du Fils ?* Voyez si ce n'est pas ce qu'expriment ces paroles, que j'ai déja rapportées ? (a) *Ex patre autem & Filio procedere habet, quia bonus ipse affectus sive effectus aliud faciendi vel disponendi ex potentiâ ipsius & sapientiâ provenit : cum ideo scilicet velit & faciat, quia & potest illud adimplere & solerter efficere. Si enim posset aliud, frustrà illud vellet, quia efficaciâ careret. Et nisi solerter posset efficere, non haberet egregium effectum.*

(a) Pag, 1086.

Quatriéme chef d'accuſation.

La fin de l'Incarnation de J. C. n'a pas été de délivrer le genre humain &c.

Sur ce quatriéme chef d'accuſation, *la fin de l'Incarnation de J. C. n'a pas été de délivrer le genre humain, mais d'éclairer le monde des lumieres de la ſageſſe.* Le nouvel Apologiſte, dit, *ſi Abélard avoit avancé cette Propoſition auſſi crument qu'elle eſt expoſée, il n'y a point de doute qu'elle ne méritât le titre & la qualité d'Héréſie.* Mais pour ſe perſuader qu'Abélard ne l'avoit point avancée auſſi crument qu'elle eſt ici expoſée, il falloit rayer du Livre ſecond de ſon Commentaire ſur l'Epître aux Romains les paſſages, que Saint Bernard en a tirés, pour vérifier cet article. Le Précurſeur du Socianiſme (car c'eſt à juſte titre qu'un Ecrivain Proteſtant nomme ainſi Abélard) ſe propoſe d'expliquer en quel ſens

l'Apôtre peut dire, *que nous sommes justifiés & réconciliés par la mort du Fils de Dieu*; & pour montrer que ce n'est point par une rédemption, une expiation, une satisfaction proprement dite, il apporte en preuves des difficultés, dont les Freres Polonois ses Plagiaires sur ce sujet, comme sur la Doctrine de la Trinité, se sont fait honneur, & qu'on peut voir dans son Livre Pag. 552. & 553. & dans le premier volume de la nouvelle édition de Saint Bernard Pag. 641. J'ai craint de les rapporter dans un lieu, ou leur réfutation seroit un hors d'œuvre. Mon dessein exige que je me contente de démontrer l'hérécicité du sentiment d'Abélard.

Il oppose manifestement sa pensée au Dogme Catholique, & la déclare en ces termes: (*a*) *Il nous paroît néanmoins que nous avons été justifiés par le sang de Jesus-Christ, & que nous avons été réconciliés avec*

[*a*] Pag. 553.

Dieu par cette grace singuliere qu'il nous a faites, & qui consiste en ce que son Fils a pris notre nature, & que dans cet état, il nous a instruit par ses paroles & par ses exemples jusqu'à la mort; qu'il a redoublé notre attachement à lui par les liens de l'amour, afin que la considération d'un si grand bienfait nous enflammant d'une charité véritable, nous ne refusions & nous ne craignons d'embrasser aucune souffrance pour l'amour de lui. Nous ne doutons point, que non-seulement les hommes de ce tems: mais encore les anciens Peres n'ayent été enflammés de la plus ardente charité, par la foi de ce même bienfait qu'ils attendoient. Notre rédemption, continuë Abélard, *est donc ce grand amour, que nous inspire la passion de Jesus-Christ: amour, qui non-seulement nous délivre de la servitude du péché; mais encore nous acquiert la liberté des enfans de Dieu, afin de nous engager à faire nos actions par amour plûtôt que par crainte.* Ces dernieres paroles sont omises par Saint Bernard. Elles sont remar-

quables en ce que l'Hiſtorien Apologiſte y a cru voir la juſtification d'Abélard ; quoiqu'elles fourniſſent une évidente conviction de ſon Héréſie : les voici en Latin. *Redemptio itaque noſtra eſt illa ſumma in nobis per paſſionem Chriſti dilectio, quæ nos non ſolum à ſervitute peccati liberat, ſed veram nobis filiorum Dei libertatem acquirit, ut amore ejus potius quam timore cuncta impleamus.* L'Auteur de la vie d'Abélard commet une prévarication criante en traduiſant ce Paſſage de la ſorte. (*a*) *Notre rédemption conſiſte donc dans cet amour extrême, que Jeſus-Chriſt nous a témoigné par ſa Mort & Paſſion. Amour, qui non-ſeulement nous a délivré de la ſervitude du péché ; mais qui nous a encore acquis la liberté des enfans de Dieu &c.*

L'Hiſtorien Apologiſte a ſubſtitué l'*amour extrême que Jeſus-Chriſt nous a témoigné par ſa Mort & Paſſion*, au grand amour que nous inſpire la Paſſion de Jeſus-Chriſt,

[*a*] Pag. 158.

Abélard, dit, que notre rédemption consiste dans le second, non pas dans le premier. Il y a dans le Latin *summa in nobis per Passionem christi dilectio*, non pas *in nos*. Le Précurseur du Socinianisme parle de l'amour qui est en nous, & dont nous formons les actes. Il dit, que cet amour nous délivre de la servitude du péché, *liberat*; qu'il nous acquiert la liberté des enfans de Dieu, *acquirit*; non pas *liberavit* & *acquisivit* comme suppose la traduction infidelle. Abélard parle de cet amour, dont les liens ont été serrés & ont redoublé notre attachement à Jesus-Christ, quand nous avons lû ou entendu les Discours qu'il a faits pour nous instruire, & les exemples de vertus qu'il nous a donnés jusqu'à sa Passion; *nos tam verbo quam exemplo instituendo usque ad mortem, nos sibi amplius per amorem astrixit*. Il parle de cette charité véritable, dont nous enflamme la pensée d'un si grand bienfait, & qui nous engage à ne refuser & à ne craindre aucune

souffrance pour l'amour de lui, *ut tanto divinæ gratiæ accensi beneficio nil jam tolerare vera reformidet charitas*; de cette charité dont les anciens Patriarches ont été enflammés avant nous par la foi de ce même bienfait des instructions & des exemples de Jesus-Christ. *Quod quidem beneficium antiquos Patres etiam hoc per fidem expectantes in summum Dei amorem, tanquam homines temporis gratiæ non dubitamus accendisse.* Abélard ne s'éloigne point en cet endroit de la Doctrine qu'il avoit enseignée peu auparavant, & qui a mérité la censure des Docteurs de Paris. Il entend, disent-ils, par ces paroles de Saint Paul, *pour montrer sa justice dans la rémission des péchés passés*, la charité & la justice, qui est en nous; quoiqu'on doive les entendre principalement de la charité & de la justice, par laquelle Jesus-Christ a satisfait pour nous. *Pag.* 549. *L.* 22. *Verba hæc Pauli, ad ostensionem suæ justitiæ, de charitate & justitiâ nobis infusâ intelli-*

git Abælardus, cum de charitate Christi & justitiâ, quâ satisfecit pro nobis intelligi præcipuè debeant.

Cinquiéme chef d'accusation.

On ne peut pas dire en parlant exactement que Jesus-Christ est une troisiéme Personne de la Trinité.

Le cinquiéme chef d'accusation est une suite du quatriéme, & l'un & l'autre est une conséquence de la Doctrine d'Abélard sur la Trinité. On ne peut nier les satisfactions de Jesus-Christ, comme fait Abélard dans l'article précédent, sans être au moins suspect de Socinianisme ou de Nestorianisme sur le Mystére de l'Incarnation: est-il naturel de supposer, que ce Philosophe-Théologien n'ait point oublié, en traittant l'un de ces deux articles, sa maxime générale de n'enseigner rien d'incompréhensible, & qu'il l'ait perdu de vûë en expliquant l'autre? D'ailleurs il tient, que le Verbe

divin n'eſt autre choſe que la ſageſſe divine, qui étant une ſorte de puiſſance, eſt engendrée de la puiſſance univerſelle de Dieu, comme une eſpece l'eſt de ſon genre. Le Verbe divin n'eſt donc diſtingué du Pere, que par la préciſion de l'eſprit. De plus Abélard dit, que le Pere & le Saint Eſprit ne ſe ſont point incarnés avec le Fils, & en ce point il veut paroître déteſter le Sabellianiſme très-ſérieuſement. Jeſus-Chriſt donc en qualité de Fils de Dieu ſera préciſément la ſageſſe divine, qui s'eſt appropriée les paroles & les actions d'un homme, & on ne reconnoîtra pour les effets de cette union de Dieu avec cet homme, que ceux qui conviennent à la ſageſſe, tels que ſont les inſtructions & les exemples de mœurs. *Abélard*, dit-on, *(a) n'avouoit-il pas que Jeſus-Chriſt fut Fils de Dieu, & la Sainte Vierge Mere de Dieu? Ne diſoit-il pas expreſſément, qu'en Jeſus-Chriſt*

(a) Vie d'Abél. tom. 2. p. 164.

la nature divine & la nature humaine ſont unies par le lien d'une ſeule perſonne ? Eſt-ce ainſi que parle un Neſtorien ? Neſtorius lui-même a quelquefois parlé de la ſorte ; on l'a pourtant condamné ſur les endroits où il parle autrement. Les paroles qu'on allégue pour la juſtification d'Abélard ſont tirées du troiſiéme Livre de ſa Théologie où il paroît s'attacher à la Doctrine du Symbole de Saint Athanaſe. (*a*) Le Concile de Soiſſons n'a pas laiſſé de juger, qu'il détruiſoit les Dogmes propoſés par ce Symbole ſur les choſes qu'il a avancées ailleurs, ſoit contraires à cette ſainte confeſſion de foi, ſoit propres à en éluder les expreſſions par des ſens figurés & équivoques. Ainſi il eſt queſtion d'examiner en elle-même la Propoſition, qui fait le ſujet de ce cinquiéme Article.

(*b*) Je veux bien qu'elle ſoit *la même dans le fonds que celle qui*

(*a*) Abæl. p. 1128. 1129.
[*b*] Vie d'Abél. ibid. pag. 165.

avoit fait tant de bruit dans le sixiéme siécle sous le Pontificat d'Hormisdas, & qui pensa diviser par un horrible Schisme les Eglises d'Orient & d'Occident. La dispute avoit été excitée par les Discours & les Ecrits de quatre ou cinq Moines, qui *prétendoient qu'on ne pouvoit être bon Catholique, ni condamner Nestorius, sans assurer en même-tems qu'un de la Trinité avoit souffert & avoit été Crucifié.* Que n'ajoûte-t-on, que la Proposition fut aussi-tôt réprouvée & proscrite par le Pape Hormisdas, parce qu'elle étoit rélative à l'erreur d'une Secte d'Eutychiens, qui la soutenoient, & qui faisoient entendre que la divinité même du Verbe avoit souffert & avoit été crucifiée; mais qu'ensuite l'équivoque étant ôtée & le sens Catholique étant établi, comme les Nestoriens abusoient de la condamnation qui avoit été faite, la même Proposition fut authentiquement approuvée par le Pape Jean I. & reçûë de l'Eglise universelle. Abélard,

qui le ſçavoit bien, s'éleve après tant de ſiécles contre un langage, qui déplaiſoit à ces Hérétiques; n'eſt-il pas dès-lors ſuſpect de Neſtorianiſme? Doit-on ſe borner au ſimple ſoupçon, quand la maniere dont il l'attaque eſt rapprochée de ſes principes, & de tant de veſtiges du ſens Neſtorien, que l'on rencontre dans ſes Ecrits? Pour paroître vouloir de bonne foi le juſtifier, ſon nouveau Défenſeur devoit traduire plus fidellement le Sommaire fait par S. Bernard de ce chef d'accuſation. *Quod neque Deus & homo, neque homo perſona quæ chriſtus eſt, ſit tertia perſona in Trinitate.* Telle eſt la prétenduë verſion : *on ne peut pas dire en parlant exactement, que Jeſus-Chriſt eſt une troiſiéme Perſonne de la Trinité.* Il eſt à remarquer que ces mots *tertia in Trinitate perſona* ne ſignifient point dans le ſtile d'Abélard une troiſiéme Perſonne de la Trinité; mais une des trois Perſonnes de la Trinité. Pour n'y avoir point pris garde, l'Apologiſte dit, qu'on

ne trouve ni Peres ni Scholastiques, qui ayent jamais avancé que Jesus-Christ étoit une troisiéme Personne de la Trinité. D'ailleurs la traduction du Titre ou Sommaire, supprime évidemment le Nestorianisme marqué, qui est contenu dans les passages d'Abélard, dont le saint Abbé de Clairveaux avoit prétendu donner le précis.

Je vais extraire les Propositions principales de ces Passages, que l'on pourra consulter dans leur entier & en Latin à la page 643 du premier volume de la derniere édition des œuvres de S. Bernard. *C'est une expression figurée de dire que Jesus-Christ est une des trois personnes de la Trinité. Car le nom de Jesus-Christ signifie Dieu & l'homme: Or il est faux que Dieu & l'homme soit une des trois personnes de la Trinité. Il est faux que la personne, qui est Jesus-Christ, soit une des trois personnes de la Trinité.* N'est-ce point-là le pur Nestorianisme? *Il y a une personne dans Jesus-Christ, qui est celle de*

de l'homme & qui n'eſt point celle du Verbe? On dira peut-être, que par ces mots l'homme & la perſonne de l'homme, Abélard entend l'humanité; mais il faudroit uſer trop ſouvent de cette benigne interprétation, pour qu'elle fût légitime & véritable: * Il dit encore que *le Seigneur s'eſt uni à un homme exempt de tout peché, & que cet homme n'a point obtenu un ſi grand privilege par ſes mérites, mais par la grace du Seigneur qui s'eſt uni à lui.* Il traite ailleurs cette queſtion: *Si cet homme, à qui le Verbe s'eſt uni, eſt Fils adoptif de Dieu comme les autres Elûs.* (*b*) Abélard ne parle jamais autrement. Mais quoiqu'il décide, que l'homme en Jeſus-Chriſt n'eſt pas Fils de Dieu adoptif, ſon Neſtorianiſme eſt évidemment & inconteſtablement confirmé, par la raiſon qu'il juge à propos de rendre de ſa déciſion. Cette raiſon n'eſt

* Pag. 552.
(*b*) Pag. 505.

pas fondée sur ce qu'en Jesus-Christ l'humanité est dépouillée de sa personalité propre & naturelle, & qu'elle ne subsiste que par la personnalité même du Verbe. Abélard, qui a banni l'incompréhensibilité du Mystére de la Trinité, ne la souffrira point dans celui de l'Incarnation. " Ceux qui deviennent Fils par adoption, dit-il, » ne l'étoient pas avant que de le » devenir de cette maniére. Or » est-il, que cet homme conçû & » né sans péché, à qui le Verbe » s'est uni, quoiqu'on l'appelle » Fils de Dieu par grace selon l'hu» manité, a eu néanmoins la qua» lité de Fils de Dieu dès le pre» mier moment de son existence, » il ne l'a donc point reçûë par » adoption. „ (a) *Qui enim adoptantur & sic Filii efficiuntur, utique prius erant non eo modo Filii quo facti sunt. At vero homo ille à Verbo assumptus omnino sine peccato & natus & conceptus, statim ex quo extitit Fi*

[a] Ibid.

lius Dei per gratiam dicitur. Nos vero alii qui cum peccato nascimur, & Filii iræ dicimus, renati baptismo per adoptionem esse incipimus quod prius non eramus. Ille itaque licet per gratiam secundum humanitatem Filius dicatur, non tamen per adoptionem hoc accepit, qui hoc ex quo fuit habuit Ce raisonnement rend Adam, considéré avant son péché, égal à Jesus-Christ en qualité de Fils de Dieu. L'un ne seroit pas Fils de Dieu par adoption plûtôt que l'autre. Il n'y a point de Nestorien, qui ne souscrivit à cela. Abélard les auroit tous convertis, & fait Catholiques comme lui.

Sixiéme chef d'accusation.

Dieu n'a pas donné plus de graces à celui qui est sauvé, qu'à celui qui ne l'est pas, avant que le premier eut coopéré à la grace.

Le titre Sommaire du sixiéme chef d'accusation se réduit aux paroles ci-dessus énoncées. Ce que

notre Auteur rapporte de plus n'en eſt pas, & doit être retranché. Il y a même à redire à la traduction de ce texte Latin, *quod Deus non plus faciat ei qui ſalvatur antequam cohæreat gratiæ, quam ei qui non ſalvatur*, les mots *faciat* & *cohæreat* ne ſont pas exactement rendus. La différence du Latin au François eſt viſible & ſera expliquée dans la ſuite. Mais de plus l'Apologiſte a encore négligé de prendre garde, que ce titre ou ſommaire *quod Deus non plus faciat &c.* pour être entendu dans le ſens d'Abélard, doit être confronté avec les extraits de ſes Livres que Saint Bernard y a joints. Il eſt évident que ce Novateur a voulu contredire les Dogmes de la néceſſité de la grace intérieure, qui prévient la volonté pour chaque bonne action, & de la néceſſité du don ſpécial de la perſévérance finale pour l'acquiſition du ſalut. Il appelle ces Dogmes le ſentiment particulier de quelques-uns. (*a*) *Sic iterum ſolet quæri illud*

[*a*] Apud Bern. edit. 1690. p. 642.

quod à quibusdam dicitur, scilicet utrum omnes homines ita solâ misericordiâ salventur, ut nullus sit qui bonam voluntatem habere possit, nisi gratiâ dei præveniente, quæ cor moveat, & bonam voluntatem inspiret, & inspiratam multiplicet, & multiplicatam conservet. " S'il est vrai, » ajoûte-t-il, que l'homme ne peut » de lui-même opérer aucun bien, » ni en aucune façon s'élever par » son libre arbitre, & sans le secours » de la grace actuelle, jusqu'à se » rendre participant de la grace ha» bituelle & sanctifiante ; il n'y a » point ce semble de raison à le » punir des péchés qu'il commet. „ *Quod si ita est quod homo ex se nihil boni operari possit, aut aliquo modo ad divinam gratiam suscipiendam per liberum arbitrium sine auxilio gratiæ se erigere, pro ut dictum est non possit, non videtur ratio quarè si peccat puniatur.* " La chose n'est pas ainsi ; » reprend-il, il faut dire tout le » contraire pour atteindre à la vé» rité. Il faut dire, que l'homme » peut par la force de sa raison,

»qu'à la vérité il a reçûë de Dieu, » s'attacher à la grace que Dieu lui » offre: car Dieu ne fait pas plus » en faveur de celui qui ſe ſauve, » avant que celui-ci s'attache vo- » lontairement à la grace, qu'en » faveur de celui qui ne ſe ſauve » pas. „ *Quod ita non èſt, ſed longè aliter dicendum, pro ut veritas ſe hábet. Dicendum eſt ergo quod homo per rationem, à deo quidem datam, gratiæ appoſitæ cohærere poteſt: nec Deus plus facit illi qui ſalvatur, antequam cohæreat gratiæ, quam illi qui non ſalvatur.* Cette grace que Dieu offre *appoſita gratia* n'eſt point la grace actuelle, c'eſt dans la penſée d'Abélard ce qu'il veut qu'on entende ſous le nom de grace ſanctifiante; & le ſens de tout ſon diſcours eſt évidemment Pélagien. Il ne veut pas que l'on en puiſſe douter quand il compare Dieu, qui nous offre ſon amitié ou la grace ſanctifiante, avec un Jouaillier qui expoſe dans ſa Boutique toutes ſortes de Pierres prétieuſes à vendre à très-bon marché, &

qui sont achetées ou laissées, selon que les hommes ont sagement à cœur ou négligent leurs intérêts.

Cependant notre Auteur ne voit rien en cela qu'une opinion permise. *Si tous ceux*, dit-il, *qui ne parlent pas de la grace comme Saint Augustin, quand il ne s'agit point de questions qui ont été décidées contre les Pélagiens & les semi-Pélagiens, étoient Hérétiques, que deviendroient tant de Théologiens, qui ne suivent pas en tout ses maximes* ? L'Historien Apologiste est étonnant. Il entreprend de défendre ou d'excuser cet article d'Abélard comme n'intéressant en rien les questions décidées contre les Pélagiens & les sémi-Pélagiens, & c'est lui-même qui nous indique les endroits d'Abélard, qui ont rapport à l'accusation de Saint Bernard, & où la négation de la grace est aussi clairement & incontestablement exprimée qu'elle le fut jamais dans les Ecrits de Pélage & de Célestius. « Pour enflammer, dit Abé- » lard, le désir qui nous porte à

» Dieu, & pour nous faire cher-
» cher avec ardeur le Royaume cé-
» leſte, quelle eſt cette grace pré-
» venante, qui nous eſt néceſſaire?
» Point d'autre, ſinon, de nous
» expoſer le bonheur auquel il nous
» invite, & de nous montrer le
» chemin qui peut nous y condui-
» re. „ (a) *Ad deſiderium itaque noſtrum in Deo accendendum quam præire gratiam neceſſe eſt, niſi ut beatitudo illa ad quam nos invitat, & via quâ pervenire poſſimus exponatur atque tradatur?* " Dieu donne
» cette grace de doctrine & de con-
» noiſſance aux réprouvés auſſi bien
» qu'aux Elûs en les inſtruiſſant,
» par exemple, également les uns
» & les autres; de ſorte que par
» la même grace de la foi, qu'ils
» ont reçûë, l'un eſt excité à faire
» de bonnes œuvres, l'autre, que
» ſa nonchalance empêche de les
» pratiquer, eſt rendu inexcuſable. „
Hanc autem gratiam tam reprobis ipſe quam electis pariter impertit, utroſ-

[a] Pag. 654.

que v. de hoc instruendo, ut ex eâdem fidei gratiâ quam perceperunt, alius ad bona opera incitetur, alius torporis sui negligentiâ inexcusabilis reddatur. Il n'est pas étonnant qu'Abélard dise que la grace de la foi est donnée également aux Réprouvés & aux Elûs. Il n'entend par cette grace que la créance des vérités, qui ne tombent pas sous les sens. (a) *Existimatio rerum sensibus corporis non subjacentium.* Il ne reconnoît point d'autre grace actuelle. « Cette foi, dit-il, qui opére dans » l'un par l'amour, & qui dans » l'autre est inutile, lâche, & oy- » seuse, c'est la grace de Dieu qui » prévient les Elûs. „ (b) *Hæc itaque fides quæ in illo per dilectionem operatur, in illo iners, segnis atque otiosa, gratia dei est quæ unumquemque electum prevenit &c.* " Il n'est pas né- » cessaire, ajoûte-il, qu'à toutes les » actions particulieres, qui succé- » dent de nouveau chaque jour,

[a] Pag. 981.
[b] Pag. 654.

»Dieu nous expoſe ou nous propo»ſe (il ne dit pas nous donne) une »autre grace que la même foi, & »quelle foi ? Celle par laquelle »nous croyons que nous recevrons »une ſi magnifique récompenſe de »nos bonnes œuvres. „ (*a*) *Nec neceſſe eſt, ut per ſingula quæ quotidiè ſuccedunt nova opera, aliam Deus gratiam præter ipſam fidem exponat, quâve gratiâ credimus pro hoc quod facimus tantum nos præmium adepturos.* Si ce n'eſt pas-là le pur Pélagianiſme, il n'y en a jamais eu.

Septiéme chef d'accuſation.

Dieu ne peut ni ne doit empêcher le mal.

(*b*) *Cette propoſition*, dit notre Auteur, *quoiqu'un peu dure, eſt une ſuite de la maniére de parler de la troiſiéme.* Il eſt vrai. Elle eſt donc auſſi évidemment une impiété que la troiſiéme.

(*a*) Ibidem.
(*b*) Vie d'Abél. Tom. 2. p. 169.

Huitiéme chef d'accuſation.

Quand on dit que les enfans contractent le péché Originel, cela doit s'entendre de la peine temporelle & éternelle qui leur eſt dûë à cauſe du péché du premier homme.

Notre Auteur prend le parti d'excuſer encore Abélard ſur cet article. (a) *Qui prendroit*, dit-il, *cette propoſition toute ſeule, & détachée des principes qu'Abélard a établis auparavant, ſeroit obligé d'avouer qu'elle eſt Hérétique ..... Mais il faut ſçavoir ce qu'il entend par la coulpe & par la peine, & auſſi-tôt cette prétenduë Héréſie s'évanouira.* C'eſt-à-dire, que l'Hiſtorien de la vie d'Abélard tient pour Catholique ſes principes, *qui ſont que la coulpe ou le péché proprement dit, eſt-ce déreglement de notre propre volonté, qui nous fait mépriſer Dieu & ſes ordonnances*, & que *la coulpe ou le péché*

(a) Pag. 176.

improprement dit, est le chatiment que mérite ce déreglement de la volonté. Exposons toutes les conséquences qu'Abélard a tiré de ces principes.

1°. Quand l'action libre du péché est passée, la coulpe ou le péché proprement dit ne subsiste plus, il ne reste que l'assujetissement à la peine. *Cum aliquis dicitur habere peccatum vel cum peccato adhuc esse, qui tamen per voluntatem malam non peccat, sicut est aliquis iniquus dormiens: tale est ac si adhuc eum obnoxium pœnæ proprii peccati fateamur.*

2°. Quand on dit, que les péchés de quelqu'un ne sont pas encore remis, cela signifie, qu'on a droit de lui faire souffrir la peine qu'il a mérité par ses péchés, & de même quand on dit, que ses péchés lui ont été remis, cela signifie qu'on le tient quitte de la peine dûë à ses péchés. (a) *Peccata dimitti, id est pœnæ peccatorum condonari.*

(a) Pag. 591.

3°. Jesus-Christ en mourant nous a délivré de nos péchés en ce sens, qu'il nous a déchargé de l'obligation de souffrir la peine de nos péchés. *Ut peccata nostra moriendo tolleret, id est pœnam peccatorum.* Il est clair par tous ces endroits qu'Abélard rejettoit la tache habituelle, qui reste après le péché, comme une chose inintelligible, & qu'il ne reconnoissoit sous le nom de péché, que la faute ou l'action passagere, d'où l'usage avoit fait passer ce-même nom à son effet, qui est l'obligation de subir le chatiment.

4°. Le péché originel avec lequel nous naissons, n'est rien autre chose selon Abélard, que l'obligation où nous sommes d'encourir la damnation, lorsque nous sommes destinés à une peine éternelle pour la faute de notre origine, c'est-à-dire, pour la faute de nos premiers parens, qui sont les auteurs de notre origine. * *Est ergo originale pecca-*

* Pag. 597.

tum cum quo naſcimur, ipſum damnationis debitum, cum obnoxii æternæ pœnæ efficimur propter culpam noſtræ originis.

5°. Conſéquemment à toute cette Doctrine Abélard dit, qu'un adulte, par la juſtification, qui lui eſt procurée avant le Baptême ne reçoit point la rémiſſion des péchés, & qu'un enfant qui eſt baptiſé avant l'uſage de la raiſon, * n'eſt point juſtifié, quoiqu'il reçoive la rémiſſion des péchés. Il diſtingue la rémiſſion des péchés de la juſtification qu'un adulte acquierre par le vœu du Baptême, & la rémiſſion des péchés auſſi bien que l'innocence qui eſt propre d'un enfant, il la diſtingue de la juſtification. On voit qu'il ne tient perſonne ni véritablement criminel ni véritablement juſte, que par les actes libres de ſa volonté, *ſicut autem ante baptiſmum aliquem ex fide id eſt dilentione juſtum jam dicimus, cui tamen in baptiſmate nondum ſunt*

* Pag. 555.

peccata dimissa id est pœna eorum penitus condonata ; sic est post baptismum parvulos & qui nullius discretionis sunt, quamvis remissionem perceperint peccatorum, nondum tamen justos esse dicimus.

6°. (*a*) Non-seulement Abélard répete par tout, que le péché originel ne consiste, que dans l'assujettissement à la peine dûë au péché d'Adam ; mais toutes les raisons qu'il apporte pour justifier la conduite de Dieu, qui punit sur des enfans innocens les péchés d'autrui, ainsi qu'il s'exprime *aliena peccata* ; ces raisons disent, démontrent qu'il ne reconnoît dans ces enfans aucune coulpe, aucune tache, aucun crime que l'assujettissement à la peine.

(*a*) Pag. 588. 590. 592. 594. 597.

Neuviéme chef d'accuſation.

(a) *Les accidens qui reſtent après la conſécration de l'Eucharistie ne ſont pas attachés à la ſubſtance du Corps de Jeſus-Chriſt; mais ils ſont en l'air.*

Cet article a pour titre dans la liſte de Saint Bernard *quod Corpus Domini non cadit in terram.* Cette propoſition ne ſe trouve pourtant pas dans les textes d'Abélard cités immédiatement après; mais il y a une lacune conſidérable; & on ne doit point douter qu'Abélard n'ait effectivement aſſuré, que le Corps du Seigneur ne tomboit point à terre, quand un pareil accident arrivoit à une Hoſtie conſacrée. C'eſt-là principalement ce que Saint Bernard expoſe à la cenſure des Evêques. Il avoit droit de tenir pour ſuſpecte une expreſſion ſemblable de la part d'un homme

[a] Vie d'Abélard pag. 176.

qui ne devoit pas plus s'accommoder de l'incompréhensibilité du Mystére de l'Eucharistie, que de celle des Mystéres de la Trinité & de l'Incarnation.

Dixiéme chef d'accusation.

* *Ce n'est pas l'action extérieure, mais la volonté & l'intention qui rendent les hommes bons ou mauvais.*

Abélard prétend que l'action extérieure n'augmente point la malice du péché, qui est dans la volonté & dans l'intention, si ce n'est peut-être, dit-il, que durant l'action, il ne survienne quelque dégré à la volonté & à l'intention. Ce *peut-être* marque que cela n'arrive pas toujours; & voilà ce que S. Bernard reprend.

* Pag. 179.

Onziéme chef d'accusation.

* *Les Juifs, qui ont lapidé Saint Etienne, & crucifié Jesus-Christ par ignorance & par zéle pour la Loi, n'ont point péché en cela, & ne seront point damnés pour cette action; mais pour leurs péchés précédens, qui ont mérité un tel aveuglement.*

Il faut l'avouer, dit notre Auteur, *cette proposition est insoutenable.* Mais ajoûte-il? *Et c'est la seule jusqu'à présent, qui mérite le nom d'erreur.* Voilà bien des propositions insoutenables renfermées dans une seule.

Douziéme chef d'accusation.

Le pouvoir de lier & de délier que Jesus-Christ a accordé à ses Apôtres, n'a point été communiqué à leurs successeurs, si ce n'est à ceux qui ont reçû le Saint Esprit.

Cet article, dit l'Historien d'A-

* Pag. 180.

bélard, * *ne se trouve point dans ses Ouvrages; mais il y a des propositions toutes contraires.* Dans quels Ouvrages d'Abélard sont ces Propositions contraires? On entend parler de son Livre contre les Heréfies; ne sçait-on pas que ce Livre lui est faussement attribué, & que les Docteurs de Sorbonne commis pour revoir & examiner ses Ecrits, attestent que la copie manuscrite de ce Livre ne porte point son nom & que rien ne ressemble moins à son stile, ni à sa façon de parler & de penser? D'ailleurs, quand on est convaincu, comme on doit l'être, qu'Abélard a donné au Public plus d'Ouvrages qu'il ne nous en est resté[1], & qu'on voit que S. Bernard produit en plein Concile aux yeux de son adversaire les propres paroles de cet homme, en présentant les Traités même où elles se lisoient; de quel front user d'une si frivole défense, que de dire que ces passages ne se trouvent

* Pag. 186.

point maintenant dans les Ouvrages d'Abélard ? De plus, pourquoi déguiſer & altérer l'accuſation ? Non-ſeulement Abélard diſoit, que le pouvoir de lier & de délier n'avoit point été communiqué aux ſucceſſeurs des Apôtres, il corrompoit encore le ſens du texte de l'Evangile en l'interprétant de la ſorte : tout ce que vous lirez ſur la terre, c'eſt-à-dire, dans la vie préſente, ſera lié dans le Ciel, c'eſt-à-dire, dans l'Egliſe préſente. (*a*) *Quæcumque ligaveris ſuper terram, id eſt in præſenti vitâ, erit ligatum & in cœlis, id eſt in præſenti Eccleſiâ.*

Treiziéme chef d'accuſation.

(*b*) *Ni la ſuggeſtion, ni le plaiſir involontaire qui la ſuit ne ſont point péché ; mais le conſentement à une mauvaiſe action & le mépris de Dieu.*

Abélard nie, que cette Propo-

[*a*] Apud Bern. ubi ſuprà.
[*b*] Pag. 189.

sition soit de lui. * *Il faut l'en croire*, dit son nouvel Apologiste, *puisqu'on ne la trouve point dans ses Ouvrages.* Sur quel principe vous plaît-il de décider, que Saint Bernard a pû calomnier, & qu'Abélard n'a pû mentir?

Quatorziéme chef d'accusation.

La toute puissance appartient proprement & spécialement au Pere.

Nous avons, dit notre Auteur, *suffisammeut expliqué cet article, en faisant voir le sens orthodoxe qu'on peut donner à la Proposition.* Et on a fait voir dans cet Ecrit le sens horrible, que lui donnoit effectivement Abélard.

Je ne puis mieux faire sentir le génie hérétique d'Abélard, & l'héréticité réelle de sa Doctrine, qu'en représentant pour finir, l'idée que s'en est formé son Apologiste. *Voilà*, dit-il, *où se réduisent les Hérésies, qu'on imputoit alors à Abélard. C'est*

* Pag. 190.

au Sçavant Lecteur à en juger. Je dirai seulement, qu'on ne peut pas se dispenser d'avouer, que sa maniere de parler, & d'expliquer certains Dogmes de la Religion étoit nouvelle, qu'il donnoit trop à la raison, & vouloit approfondir des Mystéres incompréhensibles. Abélard a vû que ces Mystéres étoient véritablement incompréhensibles, tels que nous les croyons. Il n'a prétendu les faire comprendre qu'en substituant un sens Hérétique au sens Catholique. *Mais*, continuë notre Auteur, * *il faut aussi considerer, qu'il est venu dans un tems, ou cette sorte de Théologie étoit en usage, & que l'on vouloit alors traiter les questions de la foi, comme l'on traite celles de la Philosophie.* Cet *on*, ne doit désigner que Roscelin, Pierre de Brays, l'Apostat Henri, Arnaud de Bresse, Abélard, & Gilbert de la Porrée condamnés par les Evêques, & combatus par tous les Théologiens Catholiques de ce tems-là. *De plus*, ajoûte-t-il, *c'est le caractére des génies sublimes de vouloir*

se faire jour au travers des ténébres les plus épaisses, & de ne rien avancer qu'on ne tâche de rendre plausible : le Phœbus est incompatible avec le bel esprit. La sublimité du génie, qu'on louë ici dans Abélard, consiste à soumettre à ses lumiéres les choses de la foi, & à traiter de *Phœbus* l'adorable obscurité de nos Mystéres. *On ne sçauroit disconvenir*, ajoûte-t-on, *qu'Abélard ne raisonne juste sur les matiéres qu'il traite.* Il est vrai, qu'à force d'être conséquent, il se démontre Hérétique avec la derniere évidence, & notre Auteur n'a pû l'excuser que par des explications, qui renversent tous ses raisonnemens. Enfin, on ne sçauroit disconvenir *qu'il n'ait un don de pénétration admirable, qui va droit aux plus grandes difficultés sans se rebuter, jusqu'à ce qu'il les ait réduites à un point.* Ou par l'anéantissement entier du Dogme la raison humaine *n'a plus lieu de se révolter*, ni de se captiver sous le joug de la foi.

C'est une calomnie manifeste & horrible de traiter de fausse Prophétie la prédication que fit Saint Bernard de la seconde Croisade.

Saint Bernard, dit M. Bayle, *fut plus heureux à exterminer les Hétérodotes, qu'à ruiner les Infidelles, & cependant il attaqua ces derniers, non-seulement avec les armes ordinaires de son éloquence ; mais aussi avec les armes extraordinaires de la Prophétie. Il grossit par ce moyen les troupes de la Croisade, plus qu'on ne sçauroit dire ; mais toutes les belles promesses, dont il les avoit repuës, s'en allerent en fumée ; & lorsqu'on voulut se plaindre qu'il avoit mené à la boucherie sans sortir de son Pays une infinité de Chrétiens, il en fut quitte pour dire, que les péchês des Croisés avoient empêché l'effet de ses Prophéties.* M. Bayle abuse visiblement du terme de *Prophétie*. On entend par ce mot, un évenement futur que quelqu'un annonce comme lui étant révélé de Dieu. Ce n'est

n'est point une Prophétie, qu'une ménace ou une promesse, que quelqu'un par ordre de Dieu est chargé de faire. Nahum & Sophonias prophétiserent véritablement la ruine de Ninive. Le vieux Tobie conçût, que l'accomplissement de leur prédiction étoit proche, & en mourant il ordonna à ses enfans de sortir de la Ville. Mais avant ce tems-là, lorsque Jonas fut envoyé de Dieu, pour crier à haute voix dans cette Capitale de l'Assyrie, *encore quarante jours & Ninive sera détruite*; ni lui ni les Habitans ne prirent ces paroles pour une Prophétie. Ce n'étoit qu'une ménace, qui néanmoins, sans la prompte & sincére pénitence des Ninivites auroit eu son effet. Les quarante jours étant passés, & Ninive subsistant, il se trouva quelque Bayle, qui insulta à la simplicité du Roi, & du Peuple, se moqua de leur vaine terreur, traita Jonas, comme celui-ci fait Saint Bernard. Ils retomberent dans les mêmes désordres. Leur perte fut absolument résoluë, & devint la

matiére d'une Prophétie réelle & véritable.

Dans le vrai, ajoûte M. Bayle, *le centre du manifeste* ou de l'Apologie de Saint Bernard, est *de dire, que les péchés des Croisés avoient empêché l'effet de ses Prophéties.* Encore une fois, jamais le Saint Abbé ne prétendoit prophétiser en cette occasion. Il l'avoit souvent fait, & avoit presque dans toute l'Europe & jusques dans l'Asie des témoins de l'accomplissement éclatant de ses prédictions. Louis le Gros Roi de France, Henri son frere, Gumar Roi de Sardaigne; Roger Roi de Sicile, Amauri Roi de Jérusalem, Alphonse Roi de Portugal, sans compter une infinité de particuliers, avoient éprouvé les effets de ce don de Dieu, que S. Bernard posséda plus qu'aucun autre Saint depuis les Apôtres. Il se contenta d'abord de déclarer, qu'il agissoit dans l'affaire de la Croisade en obéïssant aux ordres de ceux, qui lui tenoient la place de Dieu sur la terre. Il assura ensuite avec confiance, que Dieu approuvoit

ces ordres, & qu'il avouoit les paroles & les promesses que son serviteur portoit de sa part aux Princes & aux Peuples. C'est pourquoi M. Bayle nous trompe en marquant pour *le centre du manifeste* de Saint Bernard les péchés des Croisés ; & ce qui fait voir qu'il nous trompe de guaité de cœur & contre sa conscience, est ce qu'il dit dans la note qui répond au texte cité; *s'il allégue* (S. Bernard) *l'exemple de Moyse, afin de se mettre à couvert sous l'autorité inviolable d'un si grand nom, c'est parce qu'il prétendoit que les membres de la Croisade ne s'étoient pas moins souillés de crimes, que les enfans d'Israël ; & qu'ainsi les uns & les autres avoient détourné l'effet des promesses.* L'exemple de Moyse, voilà le centre de la défense de Saint Bernard. Si le Saint Abbé allégue cet exemple ; c'est qu'il prétendoit n'avoir pas plus prophétisé l'heureux succès de la Croisade, que Moyse n'avoit prophétisé l'entrée des Hébreux, qui avoient passé avec lui la Mer rouge, dans la terre promise ; c'est qu'il

prétendoit qu'il y avoit encore plus de ressemblance entre la conduite du Législateur des Hébreux & la sienne, qu'entre les péchés de ceux-ci, & les désordres que l'armée Croisée avoit commis. Grand Géometre, pourquoi nous présentez-vous un autre centre que celui que vous voyez ? *Lisez, nous dites vous*, l'Histoire des Croisades par le P. de Maimbourg. Cet Auteur avance, que l'exemple de Moyse, *dont on peut faire tres-facilement l'application* à Saint Bernard, *& qu'il se fait à lui-même en partie, le justifie pleinement.* Et vous réfutez cet Ecrivain selon votre méthode ordinaire, en plaçant le centre à sa circonférence. Vous osez dire, qu'*il n'y a point d'imposteur, qui ne se puisse cacher derriere ce retranchement.* Imaginez donc un imposteur, qui trouvât des titres, qui l'approchassent de la grandeur de Moyse, dans une entreprise, qu'il auroit autorisée, quoique le succès n'eut point répondu à ses espérances & à ses promesses.

Donnons à ce paralelle toute l'é-

tenduë qui lui convient, que l'humilité du Saint nous a enviée, mais que l'injuste malignité du siécle où nous vivons rend nécessaire. Le projet de la Croisade fut formé à l'insçû & sans la participation de Saint Bernard. Dans la grande Assemblée que le Roi Louis le Jeune tint à Bourges, pour délibérer sur le dessein qu'il avoit formé d'aller au secours des Chrétiens de la Terre Sainte, tout le monde étoit prêt de déclarer, qu'il vouloit suivre l'exemple du Monarque, * Saint Bernard fut le seul qui s'y opposa avec beaucoup de fermeté, & pour arrêter le torrent de cette devotion qu'il jugeoit précipitée, il remontra qu'on ne devoit nullement passer outre, sans avoir consulté le Pape. † *Ensuite quoique le Roi l'efit mander plusieurs fois sur ce sujet, & qu'il fut aussi pressé par les Lettres du Pape pour s'y employer; il ne voulut jamais, ni*

* Otto Fris. de gestis Frid. Lib. 1. cap. 34.
Odo de Diog. de Prof. Lud. 7. Lib. 1.
† Gaufr. Lib. 3. vitæ S. Bern. cap. 4.

parler, ni donner conseil sur une affaire de cette importance, qu'après qu'il en eut reçû commandement de sa Sainteté, par un Bref public, qui lui ordonnoit comme à la langue de l'Eglise Romaine, d'exposer aux Princes & aux Peuples les raisons, qui les y obligeoient à s'y porter. N'est-ce pas ainsi, que Moyse refusoit de se mettre à la tête du Peuple de Dieu pour le faire sortir de l'Egypte, & le conduire dans la Palestine? Le Saint Législateur obéït enfin à Dieu, & le Saint Abbé se soumis à la volonté du Pape, qui lui tenoit la place de Dieu. Mais comme on eut résolu d'un commun consentement dans l'Assemblée de Chartres, que non-seulement il feroit du voyage, mais aussi qu'il auroit le commandement général de toute l'armée, il s'opposa efficacement à cette derniere résolution, qu'il crut n'être point du tout raisonnable. Il en écrivit au Pape, & il lui fit si bien comprendre, que quand même il sçauroit la guerre, ce qui n'étoit pas, ce seroit un prodige de mauvais

préſage, que de voir un Religieux ſe mêler du commandement d'une armée, qu'on ſe contentât qu'il fit le devoir d'un homme de ſa profeſſion, en prêchant la Croiſade. Il fut même diſpenſé, à cauſe de ſa complexion trop foible de faire le voyage. Le reproche, que M. Bayle fait à Saint Bernard, d'avoir *mené à la boucherie ſans ſortir de ſon Pays une infinité de Chrétiens*, paroît-il maintenant bien fondé ?

Cependant Dieu ſe déclara manifeſtement en faveur de cette même entrepriſe. * *Tandis que le Saint Abbé prêchoit publiquement la Croiſade, le Seigneur travailla avec lui & confirma ſes paroles*, dit Geoffroi ſon Secrétaire & ſon Compagnon fidelle. *Mais par quels, & par combien de Miracles ? Par un ſi grand nombre qu'il ſeroit non-ſeulement difficile de les rapporter tous, mais même de les compter. Car on avoit alors commencé à les écrire ; mais enfin la multitude qui ſe préſenta à l'Ecrivain l'étonna, & la grandeur de l'Hiſtoire ſurpaſſa les forces de l'Hiſtorien ; puiſ-*

* Lib. 3. vitæ. S Bern. cap. 4.

que quelquefois en un seul jour le Saint Abbé guérit jusques à vingt personnes affligées de diverses incommodités, & même davantage, & à peine se passa-t-il un seul jour qu'il ne fit de semblables Miracles. Enfin Jesus-Christ fit en ce tems, par l'attouchement & les prieres de son serviteur, que ceux mêmes qui étoient aveugles dès le ventre de leur mere virent la lumiere; que les boiteux marcherent droit; que ceux qui avoient des membres secs furent guéris; que les sourds ouïrent; & que les muets parlerent, la grace rétablissant d'une maniere plus admirable ce que la nature avoit laissé d'imparfait. Ne dissimulons point ce qu'a écrit le P. Maimbourg à ce sujet. *On dit même qu'il plût à Dieu de confirmer ses prédications* (de Saint Bernard) * *par un nombre prodigieux de Miracles qu'il fit, en guerissant toutes sortes de maladies, par ses prieres, & par l'imposition de ses mains. Mais comme d'une part les Historiens qui l'assurent, n'en produisent aucuns*

* Hist. des Croisades Liv. 3. pag. 289.

preuve, s'étant contenté de le dire en général; & que de l'autre il s'en faut bien qu'en ce tems-là on fut aussi exact à examiner ces sortes de choses, où l'on a beaucoup de penchant à se vouloir faire un mérite d'une trop grande crédulité; je crois qu'il est libre à chacun d'en croire ce qu'il lui plaira, sans rien diminuer de l'éminente sainteté de Saint Bernard. Cela paroît d'autant plus raisonnable, que ce grand homme en faisant son Apologie, après le malheureux succès de ce voyage, ne se justifia point par les Miracles que Dieu fit à ses Prédications; mais par l'obéïssance qu'il devoit au Pape, qui lui avoit commandé de prêcher. Un peu plus de recherche & de réfléxion sur cet endroit de la vie de Saint Bernard auroit empêché le P. Maimbourg, d'obscurcir une vérité constante; j'aime mieux l'accuser d'un défaut d'attention, que d'une lâche complaisance pour l'incrédulité des mondains.

1°. Il avance, que Saint Bernard ne se justifie point dans son Apologie par les Miracles, que

4 H v

Dieu fit à ses prédications ; & il rapporte lui-même cet endroit de l'Apologie. *Peut-être mes calomniateurs diront-ils ; d'où sçavons-nous que les promesses, que vous faisiez venoient de Dieu ? Quels Miracles avez-vous faits pour les prouver ? C'est à quoi je ne dois pas répondre, la modestie m'en empêche. C'est à vous, Saint Pere, c'est à vous de répondre pour moi ; selon les choses que vous avez vûës, & selon celles que vous avez ouïes.* A quoi il faut joindre cette Note du Pere Mabillon. *S. Bernard entend ici les Miracles, que Dieu fit pour approuver les Prédications & les Exhortations qu'il faisoit pour porter les Peuples à la Guerre Sainte.* Le P. Maimbourg se contredit donc honteusement. Il est donc faux, que Saint Bernard n'allégue point ses Miracles pour se justifier. L'Auteur de l'Histoire des Croisades a donc tort de déclarer, qu'*il est libre à chacun de croire* de ces Miracles du Saint Abbé *ce qu'il lui plaira, sans rien diminuer de l'éminente sainteté* de ce grand homme. Car s'il n'a point

fait de Miracles, pour porter les Peuples à prendre la Croix, la modestie de son Discours est la plus hypocrite de toutes les impostures. Et de quel front dans un Ouvrage, où il donne des avis au Pape avec la derniere liberté, lui diroit-il : *vous avez entendu parler vous-même* de ces Miracles, *& vous en avez vûs.*

2°. * Le P. Maimbourg ajoûte, que les Auteurs qui assurent que Saint Bernard fit un nombre prodigieux de Miracles en prêchant la Croisade, *n'en apportent aucune preuve, & qu'ils se sont contentés de le dire en général.* Il cite les deux qu'il a lûs, mais il s'en faut bien qu'il les ait tous lûs. Le principal théâtre de ces Miracles fut l'Allemagne, que le Saint Abbé parcourut en Thaumaturge, prodiguant sur sa route les merveilles, dont les Villes conserverent des monumens authentiques. Les Chroniqueurs & les Historiens du Pays

* Goffrid. de vitâ S. Bern. cap. 4. Odo de Diog. 5.

les ont recueillis fidellement. De sorte que le mauvais succès de la Croisade ne put en éteindre la mémoire, ni en obscurcir l'éclat. * On sçait ce qu'il fit de guérisons étonnantes à Francfort, à Boppart, à Constance, à Bâle, à Strasbourg, à Spire, à Vormes, à Coblentz, à Cologne, à Aix-la-Chapelle, à Liége, à Mastric, & à son retour dans la Champagne même. Il opéra tous ces prodiges publiquement, dans les Eglises, dans les Ruës & les Places des Villes, sur les grands chemins, dans les Assemblées les plus illustres, en la présence du Peuple & des Grands, aux yeux de quelques Seigneurs incrédules qu'il convertit, dans un pays étranger où il étoit peu connu, où il n'avoit point d'amis, où il ne pouvoit se faire entendre qu'en Latin, & ne parloit au Peuple que par ces signes. *Il s'en faut bien*, dit encore le Pere Maimbourg, *qu'en ce tems-là on fut aussi exact à examiner ces sortes de*

* Vide Ann. Cist. ad an. 1145.

choses, où l'on a beaucoup de penchant à se vouloir faire un mérite d'une trop grande crédulité. Mais à quelle plus grande épreuve des Miracles ont-ils été mis, que ceux que S. Bernard fit en prêchant la Croisade ? Leur vérité a tenu contre la consternation & la désolation, que répandit en Allemagne comme en France la perte des deux plus florissantes armées, qui ayent passé d'Europe en Orient pour combattre les Infideles: Quelques efforts que l'on fit, pour en rendre Saint Bernard responsable, personne n'osa démentir ce que tant de monde avoit vû, & un si grand intérêt d'avoir été trompé par des prodiges imaginaires, n'ébranla point la conviction de ne l'avoir point été.

Le Lecteur ne sera point fâché de voir la relation qu'un Auteur contemporain a faite d'un de ces Miracles, qui fut opéré par le S. Abbé en présence de l'Empereur Conrad & de toute sa Cour: Elle est du Prêtre Hermolde Disciple de Gerolde, qui fut premier Evê-

que de Lubec en 1162 * *Hic itaque (id est Bernardus) ingressus in Theutonicam terram, venit ad celebrem curiam Francofordiæ, quo tunc forte Rex Conradus cum omni Principum frequentiâ festinus occurrebat. Cum ergo sanctus vir in Ecclesiis positus currandis ægrotis in nomine Domini propensius instaret, adstante rege & summis potestatibus incertus erat inter tantas Populorum catervas, quod quis pateretur, aut cui forte subveniretur. Aderat illic Comes noster Adolphus, certius nosse cupiens ex operatione divinâ virtutem viri: inter hæc offertur ei puer cæcus & claudus, cujus debilitatis nulla potuit esse dubitatio. Cœpit ergo vir sagacissimus intentare solerter, si forte posset in hoc puero sanctitatis ejus experimentum capere, cujus incredulitatis, veluti divinitus edoctus vir dei, remedium providens, puerum præter morem jussit sibi applicari; cæteros enim verbo tantùm consignavit. Hunc verò exhibitum manibus excepit, oculisque morosâ contrectatione visum restituit: deinde ge-*

* In Chron. slavorum de gestis ad Francof.

nua contracta corripiens jussit eum currere ad gradus, manifesta dans indicia recuperati tam visûs quam gressûs.

L'Empereur Conrad après sa défaite se souvint, que non-seulement les prodiges, mais encore les discours de Saint Bernard étoient semblables à ceux de Moyse; que le Saint Abbé comme le saint Législateur faisoit de la part de Dieu des promesses, & exigeoit des devoirs. " Il reconnut, avec beaucoup d'humilité la main de Dieu appésantie sur lui, pour les péchés de son armée, & pour la trop grande présomption, que lui-même avoit eu de ses propres forces au préjudice de la confiance qu'il devoit avoir en Dieu seul. ,, * *Inde non irascor deo sed mihi. Deus enim justus, ego verò & Populus meus stulti..... intraturus barbaras regiones si de præsenti vitam corrigerem, & de præterito piâ satisfactione deflerem, Deus correpta vitia non punisset.*

* Odo de Diog. loco citato.

ARTICLE LXXXI.

OBSERVATIONS HISTORIQUES & Critiques sur l'Abbaye de Clairvaux. Par le P. Merlin Jésuite.

LE peu de séjour, que j'ai eu l'avantage de faire à Clairvaux, m'a présenté une foule d'objets si respectables, que je me suis livré au désir de connoître plus parfaitement ce que je voyois. Un sçavant Religieux † de cette Abbaye m'a fourni obligeamment les moyens de m'en instruire ; & il me semble que je suis au fait de plusieurs choses, qui ne sont pas indignes de la curiosité des Lecteurs.

I.

Du tems de la fondation de l'Abbaye de Clairvaux.

L'éclat édifiant que fit dans le

† Dom Antoine Macuson Religieux de l'Abbaye de Clairvaux Protonotaire du Saint Siége, Ancien Professeur,

monde l'entrée de Saint Bernard dans le Monaſtére de Citeaux, avec trente jeunes Gentilshommes de ſes parens, ou de ſes amis, qu'il avoit convertis, attira bien-tôt une infinité de perſonnes, qui à leur exemple venoient ſe conſacrer à Dieu dans cette ſainte ſolitude. Le nombre en fut ſi grand, que Saint Etienne troiſiéme Abbé de cette Maiſon ſe vit contraint de former des Colonies. C'eſt ainſi que S. Bernard, dès ſa premiere démarche dans le chemin de la perfection religieuſe, commença à mériter le titre de Propagateur d'un Ordre, qu'il devoit dans la ſuite combler de gloire. Il eut part de cette ſorte à la fondation des quatre grandes Abbayes, qu'on appelle Filles de Citeaux, & l'Abbaye Mere reconnoît lui être obligée de ſa fécondité. Saint Bernard lui-même à la tête de la troiſiéme Colonie fut envoyé dans le Diocèſe de Langres, pour y chercher au hazard un établiſſement. On étoit aſſûré qu'elle

Prieur, & actuellement Maître des Novices à Clairveaux.

y ſeroit bien reçûë. Les Habitans avoient un extrême déſir de poſſéder dans leur Pays un détachement des Diſciples de ces ſaints Solitaires, qu'ils avoient vû avec regret quitter le Monaſtére de Moleſme, pour ſe retirer dans le Diocèſe de Châlons-ſur-Sône, & donner commencement à l'Ordre de Citeaux. Le ſaint homme après avoir erré quelques jours à la merci de la divine Providence, s'arrêta dans la vallée de Clairvaux, & réſolut de s'y fixer. Perſonne n'auroit ſongé à lui diſputer cet affreux déſert, tel qu'il étoit alors. Ce lieu étoit du Domaine du Comte de Champagne ou de Troyes. Saint Bernard n'eut pas de peine à obtenir de ce Prince la permiſſion de conſtruire un Monaſtére ſur ſes Terres. La demande, qu'il lui en fit, fut ſi agréable au Comte, qu'il fit don au ſaint homme & à ſes compagnons de toute la vallée de Clairvaux. Ce qu'il confirma par un titre authentique, dont on conſerve l'original dans les Archives de l'Abbaye. En voici la teneur.

In nomine sanctæ & individuæ Trinitatis, incipit Charta Comitis Hugonis. Notum sit omnibus præsentibus & futuris, quod ego Comes Trecensis, do Deo & Beatæ Mariæ, & Fratribus Claræ vallis, locum ipsum qui vocatur Clara vallis, cum pertinentiis, agris, pratis vineis, Sylvis, & aquis, nihil omnino mihi aut hæredibus meis retinens. Suivent dans la même Chartre quelques Donations des Seigneurs, qui possédoient des Terres attenantes à la vallée de Clairvaux. La Chartre poursuit : *Has Donationes confirmamus, ego Joscerannus Lingonensis Episcopus, & ego Hugo Comes Trecensis.*

Cette piéce est sans datte, par une omission, qui selon la remarque des Sçavans étoit assez ordinaire. Comment donc sçavoir l'année précise de la fondation de Clairvaux ? L'opinion commune est que Saint Bernard arriva dans la vallée de ce nom le 25. Juin l'an 1115. Le Pere Chifflet Jésuite contredit ce sentiment, & sur la foi des Tables Chronologiques de Saint Marien d'Auxerre, il prétend,

qu'on doit rapporter la fondation de l'Abbaye de Clairvaux au mois de Juin de l'an 1114. & non pas de l'an 1115. Le Pere Mabillon Bénédictin, qui est d'un autre avis, oppose à ces Tables le Livre du grand Exorde de Citeaux, & l'ancien Ecriteau qui se voit dans l'Eglise de Clairvaux au Tombeau de Saint Bernard. Ces deux monumens marquent en propres termes la fondation de Clairvaux à l'année 1115. Le sçavant Bénédictin a raison de dire, que les témoignages domestiques doivent prévaloir aux étrangers, & décider en faveur de l'opinion reçûë; d'autant plus que Saint Bernard avoit à peine achevé son année de Noviciat & fait Profession au mois de Juin de l'année 1114. & que d'ailleurs Hugues Comte de Troyes n'étoit pas encore de retour de son premier voyage de la Terre Sainte. Il est bon d'avertir, que si on s'en rapporte aux Auteurs du *Gallia Christiana*, on citera à faux la Chartre même de Huges, pour prouver que la fondation de Clairvaux se fit en

1115. Ces Auteurs l'ont inséré à la page 155. des Piéces justificatives de leur 4. Tome ; & à la fin de ce Titre ils ont ajoûté ces mots *anno* 1115. comme s'ils devoient faire partie du titre. Ce qui est une interpolation manifeste, démontrée par l'original de la Chartre, qui ne porte aucune datte, & par les Extraits que les Peres Chifflet & Mabillon en ont donnés : Extraits qui sont très-fidéles, & qui ne font mention d'aucune datte.

II.

Du tems que fut donnée la Chartre de Hugues.

Il paroît évidemment que la donation de la vallée de Clairvaux ne fut d'abord faite que de vive voix, & qu'elle se réduisit en 1115. à une simple permission de s'établir dans ce lieu. Car Saint Bernard & ses Religieux sont appellés dans la Chartre *les Freres de Clairvaux*. Ils étoient donc déja connus sous ce nom dans le Pays ; & ils ne le pou-

voient être, à moins qu'ils n'euſſent déja conſtruit leur Monaſtére, & qu'ils ne l'euſſent habité durant un aſſez long eſpace de tems, lorſque l'Acte de Donation fut dreſſé. D'ailleurs il eſt conſtant, qu'aucun canton de cette vallée n'a été défrichée que par leurs mains; & qu'ainſi les champs labourés & les vignes dont l'Acte fait mention étoient le fruit de leur travail au bout de quelques années. A quoi il faut ajoûter la raiſon du Pere Chifflet, qui eſt que cet Acte raſſemble, & confirme les Donations de pluſieurs Seigneurs particuliers faites à l'Abbaye de Clairvaux, & qu'il n'y a point de vrai-ſemblance à les rapporter toutes avec celle du Comte aux premiers tems du ſéjour de S. Bernard à Clairvaux.

Pour déterminer l'année où la Chartre fut donnée, je dirai 1°. Avec les Peres Chifflet & Mabillon, qu'elle ne peut l'avoir été plus tard qu'en 1121. Car Hugues Comte de Troyes fit trois voyages à la Terre Sainte, le premier en 1113. le ſecond en 1121, le troiſié-

me en 1125. Il ne revint pas de ce dernier voyage, ainſi il n'a pû donner la Chartre, que dans l'intervalle ou du premier voyage au ſecond, ou du ſecond voyage, au troiſiéme. Or il ne l'a point donné dans l'intervalle du ſecond voyage au troiſiéme ; puiſque S. Bernard lui écrivant en 1125. parle de la ſorte, *Poſſumuſne oblivisci antiqui amoris ac beneficiorum, quæ domui noſtræ tam largiter contuliſti* ? Si la Donation en forme & par un titre authentique de la vallée de Clairvaux eut été alors ſi récente, le ſaint Abbé ne la déſigneroit nullement par les termes d'ancienne amitié & de bienfaits accordés long-tems auparavant. Et pouvoit-il ne point faire mention de la grace la plus inſigne, qu'il eut reçû du Comte, & qui perpétuoit, qui rendoit ſtable le fruit de toutes ſes autres faveurs ? D'où il s'en ſuit, que la Chartre a été donnée dans l'intervalle du premier voyage au ſecond, & tout au plus tard en 1121.

J'ajoûterai 2°. Qu'il y a une bonne raiſon de croire, que cette Char-

tre fut expédiée l'année même 1121. Il étoit assez ordinaire en ce tems-là, quand on faisoit une Donation aux Eglises & aux Monastéres, de commencer par les mettre en possession des biens qu'on leur abandonnoit, & de les en laisser jouir durant un nombre d'années souvent assez considérable; sans aucun titre écrit en forme. Le Pere Chifflet rapporte plusieurs exemples de cette coutume observée, sur-tout à l'égard des Monastéres de l'Ordre de Citeaux. Il fait voir, par exemple, que l'Abbaye de Fontenay dans le Diocèse d'Autun, qui fut fondée en 1118. ne reçut la Chartre de sa fondation qu'en 1136. On ne songeoit à prendre cette précaution que dans une conjoncture pressante, telle que pouvoit être le départ du Fondateur pour un long voyage, ou pour une dangereuse expédition de guerre. C'est pourquoi Hugues, qui se préparoit en 1121. à un second voyage de la Terre Sainte, voulut assurer aux Religieux de Clairvaux le domaine paisible du terrain qu'ils

habitoient

habitoient & qu'ils cultivoient, en leur mettant en main ſa Chartre. De-là il eſt aiſé de comprendre combien eſt injuſte le reproche, que quelques gens mal inſtruits font à l'Ordre de Citeaux, en diſant queces Religieux doivent à la dévotion des Croiſades & de ſemblables entrepriſes, pour le recouvrement ou la défenſe de la Terre Sainte, tous les biens qu'ils poſſédent. Il eſt aiſé de vérifier, qu'ils ont reçû la plûpart de ces biens en qualité de terres ſauvages & incultes, telles à-peu-près que les premiers venus en obtiennent dans le nouveau monde; que l'Etat a l'obligation aux Moines de les avoir défrichées; qu'elles étoient de ſi peu de valeur dans ces commencemens, qu'on ne ſe hâtoit point d'en avoir des titres authentiques de donation; & enfin, que le ſeul rapport que ces donations eurent avec les Croiſades, fut d'inſpirer aux Fondateurs la penſée de faire expédier ces titres.

III.

Du nom de Clairvaux.

Les anciens Auteurs de la vie de S. Bernard disent, que Clairvaux s'appelloit anciennement la vallée d'Absynthe, & ils apportent deux raisons de cette dénomination. La premiere s'explique de la sorte. A l'Orient de la vallée de Clairvaux, il y avoit un grand chemin ou une ancienne levée faite par les Romains, qui traversoit la Riviére d'Aube, & qui de la ville de Bar-sur-Aube, distante d'environ deux lieuës, conduisoit à celle de Langres. La vallée de Clairvaux se trouvoit à portée de cette route; elle étoit propre à favoriser les brigandages, & à mettre à couvert les voleurs & les assassins par les longs détours de ses vallons, & les épaisses forêts qui les couvrent. En effet Guillaume de Saint Thierry & Alain d'Auxerre, ont écrit qu'elle étoit une retraite de brigands. Les vols & les meurtres, dit-on, qui se commettoient en ce lieu, le rendoient à l'égard des Voyageurs une vallée d'amertume, & de là est venu qu'on l'a nommée

vallée d'Abſynthe. Voilà qui eſt trop réfléchi, pour n'avoir point été cherché & imaginé. Le Peuple parle plus naturellement, quand il donne des noms aux choſes ; il auroit plûtôt appellé ce coupe-gorge la vallée de ſang ou de malheur que la vallée d'Abſynthe. La ſeconde raiſon, qu'on apporte de cette dénomination, eſt la ſeule vraiſemblable. On trouvoit autrefois de l'abſynthe en abondance dans la vallée de Clairvaux, & ſi ce qu'on m'a aſſuré eſt certain, ce fait n'eſt plus une ſimple conjecture. L'abſynthe acquiert dans tous les Jardins de ce canton une excellente qualité pour les remédes. On peut ajoûter que l'expoſition des lieux, où cette Plante croit volontiers, eſt fort ſemblable à celle de la vallée de Clairvaux, comme on va voir.

Les Auteurs contemporains de S. Bernard, qui ont écrit ſa vie, ne remarquent point que de leur tems Clairvaux fut un nouveau nom. Ils font entendre tout le contraire, en diſant que ce lieu s'appelloit anciennement la vallée

d'Abſynthe * *vallis Abſynthiatis dicebatur antiquitus.* Jean l'Hermite, qui écrivoit l'an 1180. les a mal entendus. Il retranche le mot *anciennement*, & s'exprime comme ſi depuis peu la vallée d'Abſynthe avoit changé ſon nom en celui de la vallée de Clairvaux. " Si Etienne, » dit-il, Abbé de Citeaux forma » en peu de tems les Abbayes » de la Ferté, de Pontigny, & » celle de la vallée d'Abſynthe, » que l'on appelle aujourd'hui Clair» vaux. „ *Et vallem abſyntialem quæ nunc Clara vallis dicitur.* On a cru ſur la foi de ce dernier Auteur, que S. Bernard par ſes grandes actions & l'éclat de ſa vie avoit mérité à cette vallée le nom d'illuſtre. Il eſt étonnant, que M. de Villefort dernier Ecrivain de la vie de S. Bernard ait donné dans cette erreur, qui a été relevée par les Peres Chifflet & Mabillon. Il ne faut point douter, que la réputation & la gloire du Saint n'ait confirmé à ſon déſert le nom de Clairvaux ou de vallée illuſtre, & en

* Lib. 1. vitæ S. Bern.

même-tems n'ait fait oublier l'autre nom. Mais ſelon les apparences les deux étoient auſſi anciens l'un que l'autre. On voit, que dans la donation, que le Comte Hugues fit de cette vallée à S. Bernard & à ſes Religieux, il les appelle *Freres de Clairvaux. Je leur donne*, ajoûte-t-il, *le lieu même qui ſe nomme Clairvaux.* Il eſt manifeſte que lorſque l'Acte fut dreſſé, cette vallée loin d'être célebre & illuſtre, n'étoit pas beaucoup connuë dans le reſte du monde. S. Bernard, qui s'y étoit établi tout récemment, n'avoit pû lui communiquer un nouveau nom; & en introduire l'uſage, de telle ſorte que le Prince s'en ſervit, & qu'il jugea ſur de l'employer dans un titre de donation, en ſupprimant le nom ancien. Enfin le S. Abbé lui-même n'étoit pas encore beaucoup connu; il ne commença à paroître dans l'Egliſe & à s'y faire conſidérer par ſes Ecrits & par ſes Prédications qu'en 1122. tems auquel le Monaſtére de Clairvaux étoit pour ainſi parler dans le berceau, & ſeulement dans la ſeptiéme année de ſa fondation.

On ne peut considérer durant un beau jour la vallée de Clairvaux, sans penser qu'elle mérite ce nom, & qu'elle est ainsi appellée à cause de sa situation, & parce qu'il est impossible de trouver une vallée, qui soit mieux éclairée des rayons du Soleil. Deux côteaux d'égale hauteur, l'un situé au Nord, l'autre au Midi, forment la vallée de Clairvaux : & ils s'étendent vers un troisiéme côteau, qui la sépare au couchant en deux gorges longues & étroites. Du côté de l'Orient, elle se perd dans une belle plaine, que la Riviére d'Aube arrose. Tout le matin le côteau qui est à l'Occident reçoit directement les rayons du Soleil, & les deux autres, qui s'écartent l'un de l'autre insensiblement en s'approchant de l'Orient, n'en sont point privés durant tout le jour; celui qui est au Nord les recevant plus directement, & celui qui est au Midi plus perpendiculairement, à mesure que le Soleil s'éleve. La lumiére est donc perpétuellement réjallie de *ces trois* côteaux. Les ombres, excepté celles

des bois, ne commencent à couvrir aucun endroit de la vallée de Clairvaux que vers la nuit, quand le troisiéme côteau qui est à l'Occident, dérobe tout-à-fait le corps du Soleil; car jusqu'à ce moment les rayons du Soleil couchant enfilent toute la vallée; comme ceux du levant avoient fait le matin.

IV.

De Josceran ou Gauceran Evêque de Langres.

Guillaume de Saint Thierry & Alain d'Auxerre semblent assurer, que l'Evêché de Langres étoit vacant en 1115. & que pour cette raison S. Bernard nouvellement arrivé, & établi à Clairvaux fut obligé d'aller se faire bénir par Guillaume de Champeaux Evêque de Châlons-sur Marne. *Cùm sedes Lingonensis vacaret.* Mais ils n'ont voulu marquer par cette expression, qu'une longue absence de l'Evêque Josceran; car on sçait, que ce Prélat tint le Siége de Langres depuis l'année 1112 jusqu'à l'année 1125.

qu'alors même il se démit volontairement de son Evêché entre les mains de son successeur Guillenque, & qu'il ne laissa point le Siége vacant. C'est ce qu'atteste la Chronique de S. Bénigne de Dijon, citée par le P. Chifflet. Cependant il y a des personnes difficiles qui croyent devoir moins de foi à cette piéce, que d'égard à la signification ordinaire des termes, dont se servent les Historiens contemporains de S. Bernard, *cùm sedes Lingonensis vacaret.* M. de Villefort traduit ces paroles à la lettre, ***comme alors le Siége de Langres étoit vacant***, sans déférer à l'autorité même du P. Mabillon. Il a tort. Par combien d'autres monumens est-on assuré de la fidélité de la Chronique par rapport au tems que Josceran remplit le Siége de Langres?

* En 1114. Il aida à terminer un différend entre les Moines de S. Bénigne de Dijon, & les Chanoines de S. Jean de Besançon.

* Acta Sanct. Jun. Tom. 1. page 697.

(*a*) En 1115. il fut un des Juges qui déciderent d'un Procès qu'avoient ensemble les deux Chapitres de S. Jean & de S. Etienne de Besançon.

(*b*) En 1116. il célébra à Langres avec Guy Archevêque de Vienne & Légat du saint Siége un fameux Synode, qui fut tenu en pleine campagne. La même année il assembla deux autres Synodes, l'un après les Fêtes de Pâques, l'autre après la Moisson.

(*c*) En 1119. Il fut établi Juge par le même Guy devenu Pape sous le nom de Callixte II. entre l'Abbé de Molesme, & celui de S. Pierre-le-vif de Sens, sur quelques démêlés qu'ils avoient ensemble.

En 1121. l'Evêque Joscerau signa avec le Comte Hugues & scella d'un sceau commun à l'un & à l'autre la Chartre importante dont nous avons parlé.

Voilà bien des signes de vie, que

(*a*) Callixti 2. Epist. ad Anseric Bizunt.

(*b*) Conc. Reg. Tom. 6. p. 2. p. 1939.

(*c*) Ibid. pag. 1955.

cet Evêque a donné depuis l'année qui précéda la fondation de Clairvaux ; & il eſt facile de voir en quel lieu hors de ſon Diocèſe il étoit, lorſque S. Bernard ſe fit bénir, ſoit l'année 1114. comme veut le Pere Chifflet, ſoit l'année 1115. comme a raiſon de prétendre le P. Mabillon. Le ſaint Abbé arriva le 25. de Juin à Clairvaux. Il lui falloit au moins un mois pour s'y établir, avant que de ſonger à la cérémonie de ſa bénédiction. Elle ne pût donc ſe faire que vers le mois d'Août. Or l'Evêque Joſceran étoit à Beſançon le 13. d'Août de l'année 1114. où il conféroit avec l'Archevêque Guillaume d'Arguelle touchant l'affaire des Chanoines de S. Jean avec les Moines de S. Bénigne. Il étoit à Tournus le 15. d'Août de l'année 1115. où il aſſiſta au Concile qui termina le Procès des deux Chapitres de Beſançon.

V.

De Hugues Comte de Troyes.

Ce Prince & ſes deux prédéceſſeurs ſont omis dans la ſuite Généa-

logique des Comtes de Champagne, qui se trouve dans toutes les éditions du Moreri. Cette faute & quantité d'autres fort grossieres du même article n'ayant point été corrigées par l'Auteur du nouveau Supplément, je vais tâcher de le faire en ce qui touche le sujet que je traite, c'est-à-dire, par rapport aux Princes de la Maison de Blois jusqu'à Thibaut II. insigne bienfacteur de Clairvaux.

Etienne I. de la Maison de Vermandois troisiéme Comte étant mort sans postérité vers l'an 1019. Eudes Comte de Blois, de Chartres, & de Tours son cousin s'empara malgré le Roi Robert des Comtés de Troyes & de Meaux. Il est aussi très-vrai-semblable, qu'après la mort de Hugues fils aîné du Roi Robert Comte de Bar-sur-Aube du chef de son épouse Alix de Vermandois, Eudes s'assura aussi de l'héritage du Comté de Bar-sur-Aube, & qu'à cette occasion, il prit le titre de Comte de Champagne. Il fut tué en une bataille près de Bar-le-Duc en 1037. &

laissa trois enfans Thibaut, Etienne, & Simon. Il avoit eu ce dernier fils d'Adele sa seconde épouse. Cette Princesse se retira à Bar-sur-Aube avec son fils en bas âge. Thibaut fut Comte de Blois, de Chartres, & de Tours, Etienne fut Comte de Troyes, & de Meaux.

Etienne II. étant allé au secours de Thibaut attaqué par Godefroi Comte d'Anjou, ils joignirent leurs troupes pour faire lever à leur ennemi le siége de la ville de Tours. * Ils furent battus. Thibaut demeura prisonnier, & se vit obligé de céder son Comté de Tours pour prix de sa rançon. Etienne se sauva & mourut quelques tems après.

Thibaut I. dépouilla Odon fils d'Etienne des Etats de son pere, & se dédommagea du Comté de Tours, qu'il avoit perdu, en s'emparant des Comtés de Troyes & de Meaux † Il mourut vers l'an 1066. & laissa quatre fils Etienne, Odon, Hugues, & Philippe. Ce dernier fut Evêque de Châlons-

* Fragm. Flor. Hist. Franc. ad an 1037

† Ibidem.

ſur-Marne, les trois autres regnerent après lui.

(*a*) Etienne III. fit d'abord ſon frere Hugues Comte de Bar-ſur-Aube, ou plûtôt il lui abandonna l'héritage de Simon Comte de Bar-ſur-Aube leur oncle, qui ſe retira dans le Monaſtére de S. Claude. (*b*) Enſuite il ſecroiſa avec Godefroy de Boüillon. Avant ſon départ il mit Odon ſon ſecond frere en poſſeſſion du Comté de Troyes, ſe réſervant à lui & à ſon fils Thibaut les Comtés de Meaux, de Blois, & de Chartres. (*c*) Rebuté des longueurs du ſiége d'Antioche, il revint en France, & après la priſe de Jéruſalem étant retourné à la Terre Sainte, il fut tué au ſiége de Rama en 1101.

(*d*) Odon ou Eudes II. eſt appellé dans pluſieurs monumens Comte de Troyes, il y eſt marqué comme prédéceſſeur de Hugues ſon frere. Il mourut avant l'an 1097.

[a) Ibidem.

(*b*) Prob. Diatr. Chiffl. gen. S. Bernardi pag. 537.

(*c*) [illegible] Hiſt. Hieros [illegible]

39. 514.

Hugues à la mort de son frere Odon réunit pour la seconde fois le Comté de Bar-sur-Aube avec celui de Troyes, cette seconde réunion ranima de plus en plus l'usage d'appeller les Comtes de Troyes Comtes de Champagne. Mais ce qu'ajoûte dans sa remarque le P. Chifflet * n'est pas véritable, sçavoir, que Hugues donna lieu à ses successeurs de supprimer le titre de Comtes de Troyes, & de ne plus se qualifier autrement, que Comtes de Champagne. Car il paroît par une Chartre, qui se voit dans les Archives de Clairvaux dont la datte est de l'année 1168. que Henri I. prend la qualité de Comte de Troyes & non pas de Champagne; & il y a de bonnes preuves, que son pere Thibaut neveu & successeur de Hugues en usoit quelquefois de même. Quelques monumens ont persuadé à M. Pithou & au P. Chifflet, que Hugues ayant reconnu que son mariage avec la Princesse Constance sa premiere épouse étoit nul, le fit

* Chiffl. ibid. pag. 681.

casser, & priva de la succession de ses Etats un fils nommé Odon, qu'il avoit eu d'elle, comme étant illégitime. C'est pourquoi en partant pour son dernier voyage de Jérusalem, où il se consacra à Dieu dans l'Ordre des Templiers, il * mit en possession de ses Comtés de Troyes & de Bar-sur-Aube Thibaut, qui ne fut & ne s'appella Comte de Champagne qu'en 1125.

On n'a point assez distingué les deux regnes de Thibaut II. dit le Grand, l'un qui commença en 1101. sur le Blesois, le pays Chartrain, & la Brie, l'autre qui commença en 1125. sur les territoires dépendans de Troyes & de Bar-sur-Aube. Il est échappé de les confondre même au P. Daniel, qui a tant & si bien réfléchi sur toute notre Histoire. Ce sçavant Ecrivain est tombé dans cette faute en une occasion, où il semble qu'il lui étoit plus aisé de s'en garantir. En parlant de la conspiration des Seigneurs contre Louis le Gros en faveur de Henri Roi

* S. Bern. Epst. 31.

d'Angleterre, *il n'y eut pas* dit-il, *jusqu'au Comte Thibaut de Champagne, qui ne fut de ce complot . . . . . On y vit aussi pareillement Hugues Comte de Troyes, oncle du Comte de Champagne.* Thibaut n'eut jamais un pouce de terre en Champagne, tandis que Hugues fut Comte de Troyes, & aucun de nos anciens Historiens ne l'appelle Comte de Champagne pour ce tems-là. Le P. Daniel a donc mal rendu ces paroles de l'Abbé Suger, * *Comes etiam Palatinus Theobaldus cum avunculo nobili Trecensi Comite Hugone.* Une erreur assez commune l'a surpris. On croit ordinairement que *Comte Palatin* en France est dans les anciens monumens de notre Histoire la même chose que Comte de Champagne; & cette erreur est la suite d'une fausse conjecture de la raison pour laquelle les Comtes de Champagne, ont été appellés Comtes Palatins ou simplement Palatins. On dit, que la Maison Palatine d'Allemagne s'appelle ainsi,

* Sug. in vitâ Lud. grossi.

Parce que les anciens Comtes Palatins, dont elle descend, étoient des Seigneurs délégués par l'Empereur pour rendre la justice dans les Provinces, qui sont situées sur le Rhin. Comme il n'y a nulle vestige d'une pareille délégation à l'égard des Comtes de Champagne, on a imaginé qu'ils devoient ce titre au privilége d'avoir dans les terres de leur domaine un Palais ou on rendit la justice. Mais il faudroit montrer que ce privilége leur étoit particulier, & qu'en Flandres, en Normandie, en Guyenne, en Bourgogne les Souverains n'avoient pas un Palais où on rendit la justice. De plus ce Palais étoit à Troyes selon nos Auteurs; ce n'étoit donc point Thibaut, c'étoit Hugues qui étoit Comte Palatin dans le tems dont il s'agit. Il reste, que le titre de Palatin fut attaché à une Charge insigne, que les Comtes de Champagne exerçassent dans le Palais du Roi, ou au rang distingué qu'ils avoient dans ce Palais par le droit de leur naissance. On ne peut que deviner cette Charge, mais

le droit de leur naiſſance n'eſt point douteux. Ils étoient de la Maiſon de Blois, & on ſçait qu'elle étoit la même que celle de Hugues Capet. Ce titre donc n'appartenoit aux Comtes de Champagne, que parce qu'ils étoient Comtes de Blois ou Princes de la Maiſon de Blois. Il eſt naturel de conclurre de pluſieurs traits qui ſe liſent dans nos anciens Mémoires, que tous les Princes de cette Maiſon s'appelloient Palatins, & les Princeſſes Palatines; que quelque part qu'ils poſſédaſſent des Comtés, ils ſe qualifioient Comtes Palatins; * que celui qui étoit le chef de la branche aînée, étoit traité de Comte de France, & de ſecond Souverain en France après le Roi.

Je ſoumets au reſte toute cette Critique aux lumiéres du ſçavant M. Morel Lieutenant Général du Bailliage de Troyes; qui pour délaſſement des ſoins aſſidus qu'il donne aux devoirs de ſa Charge, a choiſi depuis long-tems le travail

* Chron. Vird. ad an. 1095.

des recherches sur tout ce qui regarde l'Histoire de sa Ville. Il l'a toujours honoré par le mérite de sa probité & de ses talens, & il est prêt de l'illustrer par celui d'un ouvrage, que l'on attend avec impatience.

V I.

De l'austérité des premiers Religieux de Clairvaux.

* Guillaume de Saint Thierry en parle de la sorte. " Ils vivoient
» dans une extrême pauvreté, dans
» la faim & dans la soif, dans le
» froid & dans la nudité, dans des
» veilles sans relâche, ils se nour-
» rissoient de feuilles de hêtre. Ils
» ne mangeoient que du pain d'or-
» ge & de millet : de sorte qu'en
» ayant présenté à un Religieux, qui
» passoit par le Monastére, il versa
» beaucoup de larmes sur leur mi-
» sére, & il emporta secretement un
» de ces pains, pour montrer à tout
» le monde comme un prodige ce

* Lib. 1. vitæ. S. Bern. n. 25

» que des hommes, & des hommes
» tels que ceux-là prenoient pour
» leur nourriture. „ Voilà ce qui a fait dire à M. Baillet dans ſon Hiſtoire du Carême, que *les premiers Moines de Clairvaux, nommément le Pere & les Freres de S. Bernard, & tous ceux qui habitoient l'ancien Monaſtére, n'avoient eu pour toute portion que des feuilles de hêtre avec du pain, qui ſembloit être encore moins de ſon que de terre.*

Une vie ſi rigoureuſe & ſi dure ne doit pas être priſe pour une auſtérité tout-à-fait volontaire, & cet Auteur n'auroit pas dû la prolonger pendant tout le tems que l'ancien Monaſtére fut habité, c'eſt-à-dire pendant trente ans depuis 1115. juſqu'à 1145. L'eſprit d'auſtérité & de pénitence fit ſupporter au commencement à ces Saints Religieux une nourriture ſi étrange; mais elle ne dura que pendant les ſeize ou dix-ſept premiers mois, & elle penſa les obliger de retourner à Citeaux. * Ce n'étoit que

* Eſſais de l'Hiſt. de Citeaux Tom. 4. Rem. 4.

l'effet d'une extrême disete, & d'un manquement général des choses nécessaires à la vie. Les champs, que ces laborieux Solitaires avoient défrichés & ensémencés, ne les récompensoient pas encore de leur travail. Mais la terre ne fut pas toujours ingrate, elle leur fournit enfin abondamment des légumes & des herbes, qui avec un meilleur pain qu'ils n'avoient pû faire d'abord, étoit toute leur nourriture. Sur leurs tables, dit Etienne de Tournay, * *on ne voyoit pas plus le poisson, qu'on ne l'entendoit.* Si dans la suite il fut permis d'en manger, aussi bien que du fromage, du lait, & des œufs ; on en usoit, dit le Cardinal de Vitri, que bien rarement, & comme de mets extraordinaires. Pour leurs lits, ajoûte le même Auteur, ils ne consistoient que dans une paillasse sur laquelle ils couchoient tous vétû

Ce n'étoit pas seulement à Clairvaux qu'on observoit une Regle si austére, elle se pratiquoit dans tou-

* Epist. ad Rob. Mon. Pontign.

te l'étenduë de l'Ordre de Citeaux. Cela est attesté par le saint Abbé Fastrede, qui le troisiéme après S. Bernard a gouverné le Monastére de Clairvaux. En écrivant à un Abbé de sa Filiation, qui s'étoit relâché de l'observance commune. " Est-ce-là, lui dit-il, la vie que no-» tre Pere & prédécesseur S. Ber-» nard d'heureuse mémoire nous a » enseignée à l'un & à l'autre? Est-» ce ainsi que vivoient les Abbés, » & les Religieux de notre saint » Ordre, qui nous ont donné pour » toute nourriture du pain d'avoi-» ne, des herbes cuites, sans huile, » sans beurre, & des pois & des » féves même le joûr de Pâques? » Cette même ou une semblable » austérité ne se garde t'elle pas au-» jourd'hui encore dans toutes les » Maisons de l'Ordre. „ Etienne de Tournay & le Cardinal de Vitri, qui vivoient dans le treiziéme siécle rendent le même témoignage. Cependant Philippe Harvenge Abbé de l'Ordre de Prémontré assure, que le Monastére de Clairvaux surpassoit de beaucoup tous ceux du

même Ordre par la gloire & la réputation, le fervent amour que leur acquit une humble & austére piété. Il alloit si loin, que les Novices même se trouvoient trop délicatement nourris de ces mets grossiers, qui n'avoient pourtant pas d'autre assaisonnement que celui, que la faim leur donnoit. *Regardant comme du poison tout ce qui leur faisoit plaisir à manger, ils refusoient ces dons de Dieu, à cause de la douceur & du goût qu'ils y sentoient.* Le Pape Innocent II. étant venu à Clairvaux, S. Bernard se contenta d'ajoûter à l'ordinaire de la Communauté quelques plats de poissons, qu'il avoit fait pêcher dans la Riviére d'Aube, pour être présentés au saint Pere, aux Cardinaux, & aux Evêques de sa suite. Le Pontife étant instruit que cette multitude de saints Religieux, dont la vie étoit si frugale & si pauvre, ne laissoit pas d'avoir beaucoup de peine à subsister, en fut aussi touché qu'édifié. C'est ce qui le porta peu de tems après à accorder aux Moines de Citeaux & en particulier à ceux de

Clairvaux le privilége qui les exempte de payer aucunes Dixmes. *

La Cour Romaine ne fut pas un ſpectacle dont jouirent ces pieux Solitaires ; mais ils furent eux-mêmes un ſpectacle admirable à la Cour Romaine. Dans un jour ſi ſolemnel ils tenoient les yeux attachés à terre , ſans que la moindre diſſipation les relevât ; en ſorte qu'ils furent toujours dans l'ignorance de l'admiration qu'ils cauſoient. Et ils ne parurent alors que ce qu'ils étoient continuellement. Guillaume de ſaint Thierry , qui a fait une peinture ſi belle & ſi touchante de ce qui ſe paſſoit à Clairvaux, décrit en cette maniére ce qui le frappa davantage la prémiére fois qu'il viſita cette ſainte Maiſon. " Dès que l'on deſcendoit de » la Montagne , & qu'on étoit prêt » d'entrer à Clairvaux , Dieu ſe » faiſoit ſentir de toutes parts. L'ex- » térieur des bâtimens publioit la » ſimplicité & l'humilité des pau-

* La Bulle qui eſt en faveur de l'Abbaye de Clairvàux fut donnée à Lyon en 1133.

» vres de Jesus-Christ ; qui habi-
» toient dans cette sainte vallée.
» On la voyoit remplie d'une mul-
» titude d'hommes, dont un grand
» nombre avoient été riches & ho-
» norés dans le siécle occupés au
» travail des mains. On étoit frap-
» pé de trouver en plein jour par-
» mi tout ce monde un silence aussi
» profond, que celui de la nuit.
» Rien ne s'y faisoit entendre,
» que celui des instrumens qui ser-
» voient aux différens ouvrages,
» ou le son de la psalmodie, lors-
» que les Freres chantoient les
» louanges du Seigneur. La renom-
» mée de ce grand silence, & l'or-
» dre qui étoit gardé pour l'entre-
» tenir, imprimoit un tel respect
» aux Séculiers qui survenoient,
» qu'ils craignoient eux-mêmes de
» dire un seul mot, qui ne fut pas
» assez sérieux & assez grave. De
» cette maniére en quelque nom-
» bre qu'ils s'assemblassent pour
» travailler ensemble, chacun d'eux
» en particulier étoit comme seul,
» & l'observance de la discipline,
» qui regloit leurs actions, leur pro-

»curoit la ſolitude du cœur dans la »plus nombreuſe compagnie. „

Pour maintenir ce pieux eſprit de ſilence & de ſolitude, le Pape Eugene III. en 1150. exempta les Religieux de l'Abbaye de Clairvaux & ceux de ſa dépendance, de comparoître en perſonne devant les Tribunaux Séculiers, où ils étoient ſouvent cités pour faire ferment ſoit dans leur propre cauſe, ſoit dans les cauſes d'autrui. Dans cette même vûë Innocent VIII. dans ſa Bulle, qui commence *Expoſcit* donnée à Rome l'an 1489. accorde à tous les Abbés de l'Ordre de Citeaux le pouvoir de conférer dans l'Egliſe de leurs Monaſtéres à leurs propres Religieux, & non ailleurs, ou à d'autres, les quatre Ordres Mineurs; & aux premiers Abbés qui ſont à la tête des cinq lignes ou branches du même Ordre, le pouvoir de conférer le Soudiaconat & le Diaconat, *ne Monachi dicti ordinis pro ſuſcipiendis Subdiaconatus & Diaconatus ordinibus hinc inde diſcurrere cogantur.*

V I I.

Du nouveau Monaſtére bâti à Clairvaux par S. Bernard.

L'auſtérité des Religieux de Clairvaux étoit capable de rebuter plûtôt & d'éloigner de cette Maiſon tous les hommes, que d'y attirer perſonne. Mais Dieu, dont les voyes ſont merveilleuſes & incompréhenſibles ſe ſervit de cet attrait, pour en multiplier les Habitans. On y accouroit de toutes parts, & on briguoit la faveur d'être admis dans ce ſanctuaire de pénitence. * De ſorte que le premier Monaſtére ne pouvant contenir le prodigieux nombre de perſonnes, qui ſe préſentoient pour ſe conſacrer à Dieu ſous la diſcipline de S. Bernard, le ſaint Abbé ſur les remontrances de ſes Religieux ſe vit obligé d'en conſtruire un plus grand & plus ſpatieux. Il ſe détermina à le bâtir plus avant dans la plaine & plus près de la Riviére pour avoir la

* Vita S. Bern. Lib. 2. cap. 7. n. 28.

commodité des eaux, & la facilité de donner au nouveau Monastére la largeur convenable & l'étenduë nécessaire, afin de n'être pas obligé de refuser aucun de ceux que la miséricorde de Dieu appelloit. Le nombre des premiéres Cellules que d'abord on avoit faites, l'Eglise, le Chapitre, & les autres lieux d'observances pouvoient à peine suffire pour les Novices, & pour quelques anciens qui les accompagnoient, & qui présidoient à la régularité. Quantité de nouvelles Cellules, qu'on bâtissoit tous les jours avoient augmenté l'enceinte du Monastére; mais on n'étoit point encore assez au large; car le Saint ne sortoit quasi jamais, qu'il n'amenât avec lui une multitude de personnes qu'il avoit converties. On étoit donc dans la nécessité de l'étendre davantage; & le lieu où étoit situé l'ancien Monastére ne le permettoit pas. Il se trouvoit trop resserré par les collines qui le pressoient au Midi, au couchant & au Nord.

De la colline qui est au couchant

couloit une Fontaine, * qui tombant dans la vallée rentroit en terre & au bout d'environ mille pas en sortoit. Cela n'est plus maintenant, & un beau Canal porte ses eaux de la source jusqu'à la Riviére d'Aube. Le nouveau Monastére fut placé au lieu où elle reparoissoit. Le S. Abbé ne seroit jamais venu à bout d'élever cet édifice qu'avec des peines incroyables, & qu'après bien des années, si Thibaut Comte de Champagne n'y eut contribué par ses libéralités. Entre les Seigneurs tant Ecclésiastiques que Laïques, qui eurent part à cette bonne œuvre, nul n'y apporta plus de magnificence & de profusion que ce Prince. Voilà ce qui a donné lieu à plusieurs de croire, que Thibaut étoit le véritable Fondateur de l'Abbaye de Clairvaux ; & c'est encore une faute à corriger dans toutes les éditions de Morreri. On ne peut dire avec quelle diligence fut bâtie une Maison si vaste & si spatieuse, & dont toutes les par-

* An. Cisterc. ad an. 1115. c. 2. n. 2.

ties sont si solidement construites : car c'est la même qui a duré jusqu'à nos jours. Cependant l'Eglise ne fut mise à sa derniere perfection que 21. ans après la mort de S. Bernard, comme on l'infere de la datte de sa consécration, dont la cérémonie fut faite par Gaultier Evêque de Langres, le B. Gerard étant alors le sixiéme Abbé de Clairvaux.

Quoiqu'on eut élevé un second Monastére, & qu'on y eut transporté tous les ossemens des Saints Religieux qui étoient morts dans l'ancien, on ne démolit pas entiérement celui-ci. On en conserva au moins la portion la plus précieuse, qu'on entretient encore aujourd'hui avec soin, comme un monument à la postérité de la premiere Ecole, où S. Bernard a sçû persuader, que l'austérité pouvoit être aimable, & faire plus de véritables heureux, que toutes les délices du monde.

VIII.

Du prodigieux accroissement que reçût l'Ordre de Citeaux par le ministére de S. Bernard.

La ſainte vallée de Clairvaux fut bien-tôt remplie de perſonnes de toutes les conditions & de tous les états. Des Sçavans de toute eſpece, de célébres Orateurs, de fameux Philoſophes paſſerent des Ecoles & des Académies du ſiécle en cette humble & auſtére retraite. * Henri de France fils du Roi Louis le Gros & frere de Louis le Jeune y étant entré pour conférer avec S. Bernard ſur quelque affaire où il prenoit intérêt, n'en voulut plus ſortir, & prit la réſolution de vivre & de mourir ſous la diſcipline du S. Abbé. Gunard Roi de Sardaigne, après avoir réſiſté à la voix de Dieu, qui l'appelloit au même parti, n'eut pas plûtôt appris la mort de Saint Ber-

* Eſſais de l'Hiſt. de Citeaux tom. 4. pag. 265. 449.

nard, qu'il abandonna ſon Royaume pour venir ſe dévouer ſur le ſépulchre du ſaint à l'humble habit, qu'il avoit porté, & à la rigueur de la pénitence qu'il avoit pratiquée. Pluſieurs Seigneurs du plus haut rang renoncerent dans le même deſſein à tous les avantages dont ils jouiſſoient, & à toutes les eſpérances qu'ils pouvoient ſe promettre. A la ſuite des Princes, un grand nombre de Primats, d'Archevêques, d'Evêques ſe démirent de leurs dignités, & quitterent leurs ſiéges, des Chefs d'Ordre & des Abbés ſe dépouillerent de leur juriſdiction, pour venir paſſer le reſte de leurs jours à Clairvaux, & ſe ſoumettre à une Regle ſi rigoureuſe. On avoit beſoin de bâtir tous les jours de nouvelles Cellules; & le Monaſtére malgré ſa vaſte étenduë ſe trouva encore trop étroit.

On vit avec étonnement à la mort de S. Bernard la Communauté de Clairvaux ſe monter au nombre de ſept cens & cinquante Religieux. Ce S. Abbé en avoit pourtant tiré mille & quarante, pour

peupler les quatre-vingt Monastéres qu'il fonda lui-même de son vivant, & dans chacun desquels il envoya un Abbé avec 12 Religieux. La premiere fut l'Abbaye de Trois-Fontaines au Diocèse de Châlons-sur-Marne, & la derniere celle de *Monte Ramo* en Galice au Diocèse d'Orense. Outre ces quatre-vingts Abbayes tirées du sein même de Clairvaux avant la mort de S. Bernard son premier Abbé, il y en avoit encore quatre-vingts autres, qui étoient sorties de celles dont nous venons de parler. L'idée qu'on avoit conçû par tout de ses rares talens, & de sa sainteté héroïque fit, que les Souverains dans leurs Etats, les Evêques dans leurs Diocèses souhaiterent, que les Peuples eussent pour maîtres de la vertu, des Disciples de cet homme admirable. On fonda de nouveaux Monastéres, afin qu'ils y formassent des éleves, on les employa à réformer les Maisons des anciens Ordres. Plusieurs des nouveaux établissemens briguerent l'honneur de porter le nom même

de Clairvaux, pour marquer davantage leur respect, & leur attachement à cette sainte Maison.

Ce fut alors, écrit Dom le Nain Souprieur de la Trappe, (*a*) *que le Monastére de Clairvaux semblable au grain de sénevé dans son origine, fut véritablement comme un grand arbre, qui étend ses branches de tous côtés, par la multiplication de tant de Monastéres qui en sortirent, & qui monterent du vivant de S. Bernard jusqu'à cent soixante par la réputation de ce S. Abbé, par l'éclat extraordinaire que cette Abbaye jetta de toutes parts, par l'estime générale que tout le monde en conçut.* (*b*) Jongelin, qui s'est fait une étude particuliere de rechercher la fondation de toutes les Abbayes de son Ordre, rapporte les noms de près de quatre cens Abbayes d'hommes sorties de celles de Clairvaux tant du vivant de S. Bernard qu'après sa mort. Henriqués dans le Bouquet des Saints de

(*a*) Ubi suprà tom. 3. chap. 4.
(*b*) Notit. Abbat. Ord. Cisterc. fascic. Sanct. Ord. Cisterc.

l'Ordre en compte jusqu'à cinq cens trente & une.

Outre ce grand nombre d'Abbayes d'hommes, on vit encore quantité d'Abbayes de femmes augmenter *la ligne ou la filiation* de Clairvaux, & embrasser toute la rigueur de la discipline de S. Bernard. Telles furent entre autres les Religieuses de Montreüil, qui se soumirent à une vie si austére sous la jurisdiction de ce S. Abbé & de son Abbaye de Clairvaux du tems de Guiburge leur Abbesse. Voici ce qu'en rapporte un Auteur contemporain. * « Ces Religieuses » après avoir quitté les habillemens » de lin, & les molles fourures dont » elles se couvroient, n'userent plus » que de robbes & de vêtemens » faits de grosse laine. Elles se firent » un devoir de chercher leur » subsistance dans le travail de leurs » mains, non-seulement en filant, » en faisant de la toile, mais en » bêchant la terre, en fendant le » bois, en arrachant les ronces &

* Lib. 3. de Mir. S. Mariæ cap. 17.

» les épines dans les champs, en fai-
» ſant d'autres travaux ſemblables
» dans un grand & exact ſilence :
» en ſorte qu'*elles imitoient en tout*
» *la vie auſtére des Religieux de*
» *Clairvaux.* „ Ce Monaſtére eſt plus connu ſous le nom de la Sainte Face ; parce que c'eſt-là que l'on conſerve un Saint Suaire de ſainte Véronique, dont le Pape Urbain IV. fit préſent aux Religieuſes. L'Ecrit, qu'on lit au bas de ce précieux dépôt, a fait long-tems l'objet des recherches des Sçavans ; & ils ne ſçurent au juſte ce qu'il ſignifioit, que lorſque le Czar Pierre le Grand vint en France. Alors les Ruſſiens, qui étoient à ſa ſuite reconnurent leur langue Eſclavonne, & on apprit d'eux, que le ſens de l'Ecrit étoit *imago Chriſti in linteo* ; L'image du Chriſt ſur du linge.

I X.

Erreur de fait, qui tourne à la gloire de S. Bernard.

Ce grand nombre de Monaſtéres tant d'hommes que de femmes, joint

à la réputation de S. Bernard, fut cause que de son vivant même, & long-tems après sa mort plusieurs regardoient ces Abbayes comme faisant un corps particulier, qu'ils appelloient *l'Ordre de Clairvaux*; ou bien *l'Ordre de S. Bernard.* (*a*) On lit dans les Lettres d'Alberon rapportées par Laurent de Liége dans son Livre des Evêques de Verdun, que les Abbayes de Trois-Fontaines, & de la Challade sont de l'Ordre de Clairvaux, *de Ordine Claræ Vallensis.* (*b*) Pierre de Celles, qui fut depuis Evêque de Chartres dit dans une de ses Lettres l'Ordre de Citeaux ou de Clairvaux, *Cisterciensis sive Claravallensis Ordo.* (*c*) Samson Archevêque de Rheims, à qui l'Abbaye de Mores au Diocèse de Langres est redevable de sa fondation, parlant de cette Maison, dans la Lettre qu'il écrivoit à S. Bernard l'an 1152. ne l'appelle pas autrement qu'une Abbaye de l'Ordre de Clairvaux, *Ab-*

(*a*) Spicil. tom. 12. pag. 322.
(*b*) Epist. 24. Lib. 1.
(*c*) Epist. inter Bern. 435.

batia Claræ Vallensis Ordinis; ce qu'il répete plusieurs fois dans sa Lettre. Enfin, c'est un préjugé commun non-seulement du Peuple; mais de personnes fort capables d'ailleurs, que l'Ordre de Citeaux est proprement l'Ordre des Bernardins, & que S. Bernard en est l'Instituteur. Nous lisons même dans toutes les éditions de Moreri, que M. l'Abbé de Clairvaux est *Chef d'Ordre*, *Pere d'Ordre*.

Le P. Mabillon observe, * que par l'Ordre de Clairvaux les Auteurs contemporains ne vouloient pas désigner l'Ordre entier de Citeaux, mais la ligne ou la branche de Clairvaux; & que si quelquefois ils entendoient l'Ordre entier, cette expression n'étoit point correcte. La réputation de S. Bernard, & celle de son Monastére de Clairvaux avoit entraîné le Public dans cette façon de parler peu exacte. Afin d'éviter l'erreur où quantité d'Ecrivains sont tombés, il ne sera point hors de propos de

* Præf. in Tom 1. op. S. Berd. édit. 1719.

donner une juste idée des termes, qui sont particuliers à un Corps si célebre.

On appelle dans l'Ordre de Citeaux *Filiations* tous les Monastéres, qui sont sortis immédiatement d'un autre, ou qui ont été réformés ou réunis immédiatement sous la jurisdiction d'un autre. Il y a quatre principales Filiations, qui sont les Monastéres de la Ferté, de Pontigny, de Clairvaux, & de Morimond. Ces Abbayes étant les quatre premiéres filles de Citeaux, elles ont l'avantage d'être avec l'Abbaye mere de toutes, à la tête de cinq lignes ou branches. La premiere ligne comprend tous les Monastéres, qui depuis l'établissement des quatre, dont je viens de parler, sont sortis de Citeaux soit médiatement soit immédiatement. Les autres lignes comprennent tous les Monastéres, qui sont sortis soit immédiatement soit médiatement, ou de la Ferté, ou de Pontigny, ou de Clairvaux, ou de Morimond. Les Monastéres qui ont été réunis à l'Ordre, l'ont été sous une

de ces cinq lignes, & c'est la même chose, que s'ils étoient sortis de l'Abbaye, qui est à la tête de la ligne où ils ont été adoptés. Il y a quantité de Filiations particuliéres dans chaque ligne; & l'Ordre comprend toutes les lignes & toutes les Filiations sous l'Abbaye mere de toutes.

La Filiation produit la jurisdiction ordinaire & immédiate dans la personne des Abbés qui ont Filiations, & qui par ce rapport à leurs Abbayes filles sont *Peres immédiats*, *ou Peres Abbés*. La ligne ou la branche produit dans la personne des cinq Abbés, qui sont à la tête de ces lignes ou branches, la qualité de *premiers Peres de l'Ordre*. L'Ordre produit dans la personne des Abbés de Citeaux la qualité de Chef & Supérieur général. Ainsi l'Abbé de Citeaux a non-seulement sa Filiation particuliére, dont il est Pere immédiat, & sur laquelle il exerce la jurisdiction ordinaire & immédiate; non-seulement il est à la tête de sa ligne ou branche particuliére; mais ce qui

caractérise sa place c'est qu'étant le premier des Abbés de tout l'Ordre par l'antiquité de son Monastére, duquel les autres sont sortis, il a seul la qualité de Chef & de Supérieur général de l'Ordre de Citeaux.

Deux faits sur ce point m'embarrassent. Je ne sçai s'il est d'usage, que dans le droit public & hors du gouvernement intérieur de l'Ordre de Citeaux, on traite tous les cinq premiers Peres de cet Ordre comme Chefs d'Ordre, ou si cette distinction a été accordée à l'Abbé de Clairvaux par pur honneur pour S. Bernard, & à cause de l'accroissement insigne qu'il avoit procuré à l'Ordre de Citeaux dans la ligne ou branche de Clairvaux. Voici ce qui est rapporté dans le Recueil abrégé des Actes, Titres, & Mémoires concernant les affaires du Clergé de France par M. Thomas Regnoult imprimé à Paris en 1677. * *En la Chambre Ecclésiastique des Etats Généraux de 1614, fut ordon-*

* Art. 26. chap. 12. pag. 426.

né que sans préjudice des droits & prétentions respectives des Parties, elles se rangeront, opineront, & assisteront tant en la procession que durant l'Assemblée, confusément & indistinctement, sans prétendre, ni se prévaloir des préséances l'un sur l'autre, sauf que chacun se rangera sous son gouvernement & gardera l'ordre, s'il y en a d'établi entr'eux, ou en leurs procurations; & que lesdits sieurs Abbés de Citeaux & de Clairvaux, comme Chefs d'Ordre & Titulaires, auront néanmoins la presceance. L'autre fait a encore quelque chose de plus singulier. * Il y eut au Concile de Trente une dispute sérieuse de prescéance entre l'Abbé du Mont-Cassin & l'Abbé de Clairvaux; celui-ci l'emporta, à condition qu'il reconnoîtroit les Abbés du Mont-Cassin pour enfans de S. Benoît; ce que l'Abbé de Clairvaux ne vouloit pas accorder, ne regardant ces Abbés, que comme membres de la Congrégation de Sainte Justine confirmée depuis quelque tems

* Palav. Lib. 19. cap. 2. n. 5.

par Eugene IV. Cet accord est surprenant ; car les Abbés du Mont-Cassin ne pouvoient être reconnus pour être de l'Ordre de S Benoît, sans mériter la presceance sur tous les Abbés de l'Ordre de Citeaux, l'Abbaye du Mont-Cassin étant le Chef-Monastére de tout l'Ordre de S. Benoît.

X.

Du grand nombre d'insignes Prélats, qui ont été tirés de l'Abbaye de Clairvaux.

Quand on parle aux Protestans de l'humilité & de la pauvreté Apostolique, de l'austérité de vie & de mœurs semblable à celle des premiers Chrétiens, que les Ordres Religieux ont fait revivre dans l'Eglise Romaine, & qui a duré des siécles entiers au commencement de leur institution, ils répondent insolemment, que les Fondateurs étoient des *enthousiastes*. Ce mot est devenu fort à la mode chez les étérodoxes, & la chose est très-réelle parmi eux. Il est notoire que le

Fanatisme est né, & qu'il a regné dans le sein de toutes les Héresies. Pour ce qui regarde les Fondateurs des Ordres Religieux, & leurs premiers Disciples, la calomnie se détruit par elle-même. Ce qui a été incontestablement approuvé & reçû p r tout ce qu'il y avoit de meilleurs esprits, & de personnes du plus grand sens dans le siécle où il a commencé à paroître, ne peut venir de l'enthousiasme. Or l'Histoire atteste cette vérité de la maniére de vie des premiers sujets de chaque Ordre Religieux. La seule Maison de Clairvaux en fournira la preuve. Non-seulement ce qu'il y avoit de distingué & d'illustre dans l'état Séculier & Ecclésiastique, reconnut le doigt de Dieu dans la forme de vie, que S. Bernard & ses Religieux avoient embrassé; mais son Monastére se trouva rempli en fort peu de tems de personnages du premier mérite, & on conçut qu'il falloit mettre sur le chandelier ces brillantes lumiéres, dont l'humilité avoit cherché à se cacher sous le boisseau. De-là

vient, que cette seule Maison à vû seize de ses enfans revétus de la Pourpre Romaine, un des plus grands & des plus saints Pontifes, qui soit monté sur la Chaire de S. Pierre, & onze Cardinaux avant la fin du premier siécle de sa fondation, quatorze avant la moitié du second siécle.

Pierre-Bernard de Paganelli élû Pape en 1145. sous le nom d'Eugene III. mort en 1153.

Baudouin Archevêque de Pise, premier Cardinal de l'Ordre de Citeaux, élevé à cette éminente dignité par Innocent II. en 1130. neuf ans après la fondation de Clairvaux. Il mourut en 1146.

Luc, créé Cardinal du titre de S. Jean & S. Paul, par le même Pape en 1132.

Martin Cibo, Cardinal du titre de S. Etienne au Mont-Cælius, créé par le même Pape l'an 1134.

Chrysogon, Cardinal du titre de Sainte Marie-du-Portique, créé par le même Pape l'an 1134. Il mourut en 1143.

Ces quatre Cardinaux, & le

Pape Eugene III. n'habiterent à à Clairvaux que le premier Monaſtére, c'eſt-à-dire, une des plus pauvres Maiſons Religieuſes qui fut jamais.

Conrad fils du Duc de Baviére Cardinal, créé par le même Pape Innocent II. l'an 1140.

Etienne de Châlons, Cardinal Evêque de Paleſtrine, créé par le même Pape en 1140. Il mourut en 1145.

Hugues Abbé de Trois-Fontaines auprès de Rome, Evêque d'Oſtie, créé par Eugene III. en 1150. il mourut en 1153.

Henri Moricot Piſan, Cardinal du titre de S. Nerée & de S. Achillée, créé par le même Pape en 1150. il mourut en 1181.

Bernard de Rennes, Cardinal du titre de S. Côme & de S. Damien, créé par le même Pape en 1150. il mourut en 1155.

Henri, ſeptiéme Abbé de Clairvaux, Cardinal Evêque d'Albano, mort en 1188.

Conrad, dix-neuviéme Abbé de Clairvaux & vingtiéme de Ci-

teaux, Cardinal du titre de Sainte Rufine, créé par le Pape Honorius III. en 1219. il mourut en 1227.

Jacques de Pecoraria, Plaiſantin, Cardinal du titre de Sainte Rufine, créé par le Pape Grégoire IX. en 1231. il mourut au Concile de Lyon l'an 1245.

Pierre de Bar vingt-troiſiéme Prieur de Clairvaux, Abbé de Mores, enſuite d'Igny, Cardinal du titre de S. Marcel en 1245. il mourut en 1252.

Jean de Buxieres, trente-deuxiéme Abbé de Clairvaux, enſuite quarante-quatriéme de Citeaux Cardinal, du titre de S. Laurent *in Lucinâ* créé par le Pape Grégoire XI. il mourut l'an 1376.

Jérôme de la Souchiere quarante-deuxiéme Abbé de Clairvaux, quarante-ſixiéme de Citeaux, Cardinal dit de Clairvaux créé par le Pape S. Pie V. en 1568. il mourut en 1571.

Il eſt aiſé de concevoir par ce grand nombre de Religieux de Clairvaux élevés au Cardinalat,

que celui des Archevêques & des Evêques tirés de la même Maiſon doit être prodigieux. On peut ſur cela conſulter Gaſpard Jongelin dans la Notice des Abbayes de l'Ordre de Citeaux: & on ſera ſurpris qu'une ſeule Abbaye ait fourni tant de Prélats en ſi peu de tems. Elle en étoit comme un Séminaire inépuiſable. Ce qu'il y a de plus merveilleux eſt, que la plûpart n'acceptoient ces hautes dignités, que malgré eux & par pure obéïſſance. Pluſieurs s'en excuſoient d'une maniére ſi forte, & ſi efficace à l'exemple de leur pere S. Bernard, qu'on étoit obligé de céder à leur humilité. preſque tous ceux qui ſe ſoumettoient à ces fardeaux honorables, revenoient peu d'annés après ſe cacher dans le Cloître, pour y mourir dans l'obſcurité & la ſimplicité de l'état Religieux. Ceux à qui la diſtance des lieux & leur grand âge rendoient le retour difficile, & qui étoient ſurpris de leur derniere maladie hors de leur cher Monaſtére, demandoient en expirant la grace d'y être tranſportés après la mort,

mort, ou du moins qu'on y envoyât leur cœur pour marque de leur affection & de leur tendresse. Nous voyons même, que trois Cardinaux d'abord Abbés de Clairvaux, & en suite de Citeaux, ont choisis par préférence la Maison de Clairvaux pour le lieu de leur sepulture.

XI.

De la Donation faite par le premier Roi de Portugal Alphonse Henriquez à l'Abbaye de Clairvaux.

On lit dans le Dictionaire de Moreri à l'Article de Citeaux, que par la réception de S. Bernard & de ses Compagnons cet Ordre *devint si puissant, que durant plus d'un siécle, il gouverna presque toute l'Europe pour le spirituel & pour le temporel.* Quelle idée avoit-on des sujets que ce grand homme avoit attiré dans son Ordre, & quel étoit en effet le mérite personnel de la plûpart? Une preuve éclatante de la vénération qu'on avoit pour lui, & pour sa Communauté de Clairvaux dans les Pays étrangers, est la

démarche tout-à-fait ſinguliére, que les Portugais firent en faveur de cette Abbaye du vivant de ce Saint & premier Abbé.

Dom Alphonſe Henriquez après avoir défait cinq petits Rois ou Généraux des Maures, & par-là aſſuré les conquêtes, que Henri de Bourgogne ſon pere avoit faites ſur les infidelles, fut ſalué & couronné Roi de Portugal le 27. de Juillet de l'année 1139. Comme le nouveau Roi reconnoiſſoit qu'il devoit le ſuccès de ſes armes, & ſa couronne, à la protection de la Sainte Vierge, & aux prieres de S. Bernard, il mit par un Acte ſolemnel, du conſentement de tous ſes ſujets, ſa perſonne, ſon Royaume, & ſes ſucceſſeurs, ſous la protection de Notre-Dame de Clairvaux, & il rendit ſon Royaume feudataire de cette illuſtre Abbaye, en s'engageant lui & ſes ſucceſſeurs par les termes les plus forts, de payer tous les ans à ce Monaſtére cinquante maravedis d'or pur & bon. L'Acte de donation fut dreſſé le 28. d'Avril l'an 1142. dans

l'Assemblée des Etats de la Nation Portugaise, que le Roi Alphonse avoit assemblé pour la premiere fois à Lamego. Elle est signée du Roi, de quatre principaux Officiers de la Couronne, & de quatre autres Seigneurs qui servent de Témoins. L'original se conserve à Clairvaux, & le *duplicata* dans la célebre Abbaye d'Alcobaze de la Filiation de Clairvaux en Portugal. Cette Chartre est trop importante pour lui refuser ici une place.

In nomine Dei. Quoniam decet unumquemque fidelem, de bonis sibi collatis à supremo largitore dei Ministros participes efficere, ut per eos cælestium bonorum participes efficiamur. Ideò ego Aldephonsus miseratione divinâ Portugalensium Rex noviter deo juvante creatus, quia me plus omnibus debitorem sentio, cupio me & omnia mea altissimo offerre, ut tam ego quam successores mei in perpetuum regnaturi, agnoscant habere regnum de manu domini, qui præsentialiter tradidit illud mihi, ut corde firmo & charitate perfectâ fidem Christianam ab infidelium injuriis defenderem, & sanctam Ecclesiam de regni reditibus ditarem, ut sic esset regnum sanctum, deo charum, & in perpetuum stabilitum. Et

quia jam me & omnia mea B. Petro & ejus successoribus vectigalem constitui, cupiens nunc & B. Dei genitricem apud Deum advocatam habere, de consensu vassalorum meorum, qui absque extraneo adjutorio, me in regium solium constituerunt, me ipsum, regnum meum, & gentem meam, & successores meos, sub B. Mariæ de Clara-valle protectionem, defensionem, & patrocinium constituo, & constituta fore decerno, ordinando & mandando omnibus & singulis successoribus meis, in hæreditatem hujus regni legitimè intrantibus, ut singulis annis eidem Ecclesiæ Sanctæ Mariæ de Clara-valle, quæ est Cisterciensis Ordinis, posita in regno Franciæ in Diœcesi Lingonensi, tribuant in modum feudi & vassallitii quinquaginta Marabitinos auri probati, boni, & digni quod recipiatur. Si verò contigerit per nostrum dominium aliquem hujus Monasterii Ordinis præfati intrare vel Monasterium inibi construxerit, personæ & res talis Monasterii sub tutelâ & patrocinio Regis erunt taliter, quod à nullo possint molestari, inquietari, perturbari, vel à suis bonis defraudari. Quod si contingat, in pristinam libertatem restituantur quâcumque horâ temporis vel momenti, in quo majori commoditate id fieri quiverit. Quapropter bona talium Monasteriorum & personarum erunt quasi bona regalia, & de illis erit Regi eadem cura, quam de suis debet habere. Si verò Rex aliquis vel Ty-

rannus (quem de lumbis nostris futurum non credimus) præfatas personas molestaverit , seu illarum bona subripuerit , non meam , aut earum sed Virginis hæreditatem usurpare se credat , & tanquam domino suo Infidelis , sub cujus tutelâ regnum constituimus , eodem privetur , & semen ejus non elucescat super terram. Fratribus verò in dicto Monasterio de Clara-valle , & aliis sui Ordinis , statum regni nostri deo deobvè commendare , & animam meam & parentum meorum missis & vigiliis adjuvare , & de feudo seu vassalitio altare B. Mariæ reparabunt. Abbas verò Dominus Bernardus & ejus in perpetuum successores hujusmodi feudum in perpetuum habebunt in die Annuntiationis B. Mariæ Virginis. Et ideò Virgo Mater Domini mei Jesu Christi in cujus laudem hic ordo constitutus micat , egò humilis servus tuus , Aldephonsus Rex Portugalensis , peto quatenus meum Regnum defendas à Moris inimicis crucis filii tui , & coram hanc ab omni externo dominio liberam conserves , ac de prole meâ fideles servos & feudi largitores in regni sede corrobores. Si quis vero contra hoc vassalitium & feudi testimonium aliquid attentaverit , si vassallus fuerit , à regno nostro expellatur , si verò (quod dominus non consentiat) Rex fuerit , sit à nobis maledictus , & in stirpe nostrâ non numeretur , & à Domino deo , qui nobis regnum dedit , omni dignitate spolietur , &

à suis inimicis victus & cum Juda traditore in inferno sepultus. Facta Charta in Ecclesiâ Lamecensi 4. cal. Maji anni 1142. Ego Rex Aldephonsus. Egas curiæ Præses confirmat. Petrus Pelaides curiæ signifer confirmat. Evas Ropinias Colom. Præfectus confirmat. Pelagius de Saura confirmat. Gundisalvus de Saurâ protest. Velascus protest. Rosendus Alvar protest. Alphonsus Egea protest.

Ce que dit Alphonse des biens des Monastérès de l'Ordre de Citeaux, qui s'établiront dans son Royaume, est remarquable. Il veut, qu'ils soient regardés comme des biens de la Couronne, & que les Rois en ayent autant de soin que de leurs propres biens : *bona talium monasteriorum erunt quasi bona Regalia, & de illis erit Regi eadem cura, quam de suis debet habere.* Ces paroles doivent assurer le véritable sens d'un endroit de la Lettre, que S. Bernard écrivit ensuite à ce Monarque, en lui envoyant des Religieux pour fonder le Monastére d'Alcobaze. *Illud condentes Monasterium, in cujus duratione & integritate indelebile habebi-*

tis elogium regni nostri , & in divisione redituum dividetur à vobis corona vestra. Le saint Abbé fait allusion à ces mots de la Chartre d'Alphonse *erunt quasi bona Regalia*, & il veut dire, que les biens de ce Monastére devant être regardés, comme des biens appartenans à la Couronne, la soustraction & la disposition de ces mêmes biens seroit un dommage & un vol fait à la Couronne. Cependant quelques Auteurs ont cru voir une prophétie dans la maniére dont S. Bernard s'exprime. Ils ont prétendu que le Saint vouloit dire, que si quelque Roi dans la suite usurpoit ou divisoit les revenus du nouveau Monastére, cette usurpation ou cette division retomberoit sur la Couronne de Portugal, qui en punition de ce sacrilege attentat, seroit enlevée aux Portugais, *in divisione redituum dividetur a vobis corona vestra.* Ce qui s'est vérifié, disent ces Ecrivains, après la mort du Cardinal Henri, qui le premier des Rois de Portugal avoit osé toucher aux revenus de l'Ab-

baye d'Alcobaze, dont il avoit assigné une partie à un de ses Courtisans ; ce fut alors que la Couronne de Portugal passa sur une tête étrangere. Il est étonnant que le P. Mabillon ait adopté cette interprétation, lui qui ne pense pas, que S. Bernard ait écrit ou dicté cette Lettre, & à qui elle paroît être l'ouvrage d'un de ses Secrétaires.

Quoiqu'il en soit, la Donation faite à l'Abbaye de Clairvaux s'est acquitée avec exactitude jusqu'à la fin du seiziéme siécle. Après la mort du Cardinal Roi, qui arriva en 1580. elle fut oubliée jusqu'à ce que les Portugais, ne pouvant s'accoutumer au joug de la domination Espagnol, mirent sur le Trône en 1640. Jean IV. dit le Fortuné, qui étoit Duc de Bragance, & de l'ancienne Maison d'Henriquez. Ce Prince confirma le 31. de Mai 1646. la Donation d'Alphonse ; & ordonna qu'elle seroit désormais exécutée de la maniere dont il le prescrit par sa Lettre Royale signée de lui & scellée de son Sceau

pendant. On en a l'original en langue Portugaiſe. Voici ce qu'elle contient de particulier. Le Roi reconnoît que les véritables & légitimes ſucceſſeurs à la Couronne de Portugal, ont été rétablis comme par miracle à l'excluſion des Etrangers de Caſtille; contre toute apparence & force humaine. Il ajoûte, que c'eſt par l'interceſſion & bonté de la glorieuſe Vierge Marie de Clairvaux, & de l'offrande chrétienne & rente feudale, que le Seigneur Roi Dom Alphonſe Henriquez lui fit pour cette cauſe; qu'en reconnoiſſance de cette grace il déſire d'entretenir ladite rente & fondation, comme naturel & légitime ſucceſſeur à ce Royaume. Il ordonne que les cinquante maravedis d'or ſoient offerts tous les ans à la Chapelle Royale le jour de l'Annonciation; que le Tréſorier de ladite Chapelle les remette fidellement à Dom Abbé du Couvent d'Alcobaze afin qu'il les faſſe tenir en France à Dom Abbé du Couvent de Clairvaux duquel il retirera quittance, comme il les a

reçûs. Il demande que l'Abbé de Clairvaux lui envoye une copie de l'ancien portrait de S. Bernard. Dom Claude l'Argentier Abbé de Clairvaux eut l'avantage d'accepter cette honorable Lettre du Roi Jean quatriéme, comme S. Bernard avoit reçû & accepté la Chartre du Roi Alphonse Henriquez. Les clauses ont été fidellement remplies jusqu'à ce jour, tant de la part des Rois de Portugal que des Abbés & Religieux de Clairvaux. La date de la derniere quittance est du 10. Septembre de l'année derniere 1738.

X I I.

Des sépultures qui honorent l'Abbaye de Clairvaux.

Trois Tombeaux dans l'Eglise, celui de S. Bernard au milieu, celui de S. Malachie d'un côté, & de l'autre celui des Saints Martyrs Eutrope Zozime & Bonose, sont environnés des sépulchres de cinq Cardinaux, de cinq Archevêques, & de quatorze Evêques, dont plu-

sieurs sont morts en odeur de sainteté. Il n'y en a qu'un ou deux qui soient placés hors de l'Eglise.

Sans compter Aleide mere de S. Bernard, qui repose dans une Chapelle vis-à-vis le Tombeau du Saint, un nombre prodigieux de personnes de l'Ordre, qu'on a vûs mourir de la mort des Justes, & qui sont estimés Bienheureux, ont leurs tombes en divers endroits autour de l'Eglise. Tels sont le pere, l'oncle, les freres & les autres parens de S. Bernard, tous les Religieux qui ont habité l'ancien Monastére, beaucoup d'Abbés de Clairvaux, d'Abbés étrangers, de Religieux de distinction & de nom, dont le Ménologe de Citeaux fait mémoire.

Le cœur d'Isabelle fille de Saint Louis Roi de France, le corps de Marguerite Palatine de Brie, toutes deux Reines de Navarre & Comtesses de Champagne, sont inhumées dans le Chœur de l'Eglise.

Philippes Comte de Flandres, Mathilde son épouse, & Agnés

leur fille, reposent dans une belle Chapelle bâtie par les soins de la Comtesse.

Parmi les Seigneurs, qui ont choisi leurs sépultures dans cette Terre des Saints, on remarque Regnault de Grancey Seigneur de Larrey, Evrard le vieux Seigneur de Chassenay, un Comte de Grand-Pré, Jobert de la Ferté, Hugues de Plancey, Geoffroy de Joinville, Guillaume du Châtelet l'épitaphe du dernier est entiérement effacée, mais on l'a conservée dans le Nécrologe de l'Abbaye; elle ne méritoit pas de périr.

Cy gist dou Chastellet Guillaume
Eunques ne sout pars * ne sept saumes
Et si fuit di lais les plus saiges
Et tint les quatre Bailliaiges
L'un après l'autre de Champaigne.
Diex en son Paradis le teigne.
Avec ses Saints & ses Apostres
Si en dites vos paternostres.

L'épitaphe de Geoffroi de Joinville, quoiqu'un peu longue, mé-

* Il ne sçavoit ni lire, ni écrire.

rite d'être rapportée, comme un monument précieux qu'on a trop négligé.

Diex ſires tous pouſſans je vous proie que vous faices bone mercy à jofroy Signour de joinville qui ci giſt. Cui vous donates tant de grace en ce monde, qui vous fonda & fit pluſours egliſes de ſon tans : c'eſt à ſçavoir, l'abie de cuiré (*a*) de l'ordre de Cités : item l'abie de jauvillier de premoutrei : item la Maiſon de Maacon de l'ordre de Grantmont : item la Prioulei dou Val de Onne (*b*) de moleimes : item l'Egliſe de S. Lorans dou Chatel de joinville, dont tuit cil qui ſont iſſu de lui doivent avoir eſpérance en deu, que Deus l'a mis en ſa compaignie, pour ce que li ſaint teimoignent qui fait la maiſon Deu en terre, atufie la ſeue (*c*) propre

(*a*) L'Abbaye d'Eſcurey.

(*b*) Le Prieuré de filles de Valdonne dépendant de l'Abbaye de de Moleſmes, transféré maintenant à Charenton.

(*c*) La ſienne.

maison en ciel. Il fu chevalliere li meudres de son tans, & ceste choze aparu en grans frais qu'il qu'il fit de sà mer & de là ; & pour ce que la Senechaucie de Champaigne fut donée à lui, & à ces hoirs, qui despui l'ont tenus de lui. Issi (*a*) jofroi qui fut sires de joinville qui oist (*b*) en acre, liquex fut Peire à Guillaume, qui gist en la tombe cuverte de plomb, qui fut Evesques de langres, puis arcevesques de Rains, & freires Germains Simont, qui fut fires de joinville, & Senechaus de Champaigne, liquex refut dou nombre des bons chevaliers pour les grans prie d'armes oult de sà mer & de là, & fut avec le Roy Jehan d'Acre (*c*) à panre Damiette. Icis (*d*) Simons fut Peire de Jehan Signour de joinville & Senechaus de Champaigne, qui encor vit, liquex fit faire cest escrit, auquel

(*a*) Voyez les Remarques.

(*b*) Etoit.

[*c*] Jean de Brienne Roi de Jerusalem.

[*d*] Icelui.

Deus doint ce qu'il ſcit que beſoin li eſt à l'ame & au cors. Iſcis Simons refu freires à jofroy Troullard qui refu ſires de joinville & Senechaus de Champaigne, liquex par les grains fais qu'il fit de sà mer & de là refu en nombre des bons Chevaliers; & pour ce qu'il trepaſſa en la terre ſainte ſans hoir de ſon cors, pour ce que ſa renomée ne periſt. en aporta Jehan ſires de Joinville, qui ancor vit, ſon eſcu, aprés ce qu'il out demoré en ſervice devot de le Saint roy outre mer pace de ſix ans: liquex Roys fiſt au dit Signour mont de biens, ly dis ſires de joinville mit l'eſcu à Sainct Lorans, pour ce qu'on proit pour lui, en quel ecu apert la proüeſſe dou dit jofroi en l'onneur que li roi Richard d'Aingleterre li fit en ce qu'il parti ces armes à ſeues* Icis jofroi trepaſſa de ce ciecle, en l'an de grace mil ſix

* ſiennes. Voyez M. du Cange pag. 11. de la Généalogie de la Maiſon de Joinville.

vins & douze, en mois d'aouſt. Icis jofroi, quieſcat in pace.

Remarques.

Cette Epitaphe ſe lit ſur une pierre de trois pieds & demie enchaſſée dans une muraille. Les copies qu'on en a tiré avant celle-ci contiennent bien des fautes, & (ce qui eſt étonnant) des additions conſidérables. On l'a tout récemment déchifrée, en faiſant fondre avec de l'eau chaude, & ôtant avec de l'éponge, la cire ou le maſtic qui rempliſſoit les caractéres. La piéce eſt ici repréſentée lettre pour lettre, telle qu'elle eſt gravée ſur la pierre.

L'Auteur eſt Jean ſire de Joinville, qui prit la Croix avec le Roi Saint Louis & s'attacha au ſervice de ce Monarque : ce Seigneur étant venu à Clairvaux, & ayant remarqué que Geoffroy ſon biſayeul n'avoit que cette courte Epitaphe ſur ſa tombe *Hic jacet nobilis vir Gaufridus Dns Jonivillæ* : compoſa celle-ci.

Le ſtile eſt beaucoup plus conforme à celui d'une Lettre du même Jean, qui eſt rapporté par M. du Cange, qu'au ſtile de l'Hiſtoire de Saint Louis. De ſorte que l'Epitaphe confirme le jugement, que M. du Cange a porté en diſant de la Lettre, qu'*elle fait voir clairement, que l'Hiſtoire que nous avons du ſire de Joinville eſt altérée dans ſon idiome.*

Les premiers traits de l'Epitaphe, qui concernent la fondation des Egliſes, & l'acquiſition de la Charge héréditaire de Sénéchal de Champagne, ne conviennent qu'à Geoffroy ſire de Joinville, III. du nom, qui épouſa Félicité de Brienne. Ce qui ſuit immédiatement après, appartient ſans difficulté à ſon fils Geoffroy IV. qui épouſa Helvide de Dampierre. Quelques Ecrivains modernes, trompés par la copie infidelle de cette Epitaphe, ont confondu enſemble ces deux Geoffroys.

Dans cette phraſe *Iſſi Jöfroi, qui fut ſires de Joinville, qui oiſt en*

acre, le mot *issi* n'est pas mis pour *icis* ou *icil*, qui signifie *icelui*, mais il a la même signification dans le vieux stile que l'adverbe Latin *inde*. Il vient du verbe *issir*, qui dans le langage Gaulois veux dire *sortir*; & le sens de la phrase est que Geoffroy IV. sortit ou fut fils de Geoffroy III. pour qui l'Epitaphe a été faite.

L'époque de la mort du Geoffroy pour qui l'Epitaphe a été faite ne doit plus maintenant embarrasser. Elle est très importante, & servira à corriger quantité de fautes qui sont échappées à M. du Cange, au Pere Anselme & à d'autres *Icis Geoffroy trépassa de ce ciecle en l'an de grace mil six vins & douze en mois d'Aoust.* On ne sçauroit exprimer d'une maniére moins équivoque, & moins sujette à erreur, que ce Geoffroy mourut en 1132. Ainsi, de cette Epitaphe, qui est le plus sûr de tous les anciens monumens qu'on ait pû consulter, pour travailler à la Généalogie de la Maison de Joinville,

on doit conclurre, que rien de tout ce qui eſt dit dans les Chroniques ou les vieux Actes d'un Geoffroy ſire de Joinville depuis l'an 1132. juſqu'à la fin du douziéme ſiécle, ne doit être attribué à Geoffroy III. mais qu'il appartient à Geoffroy IV. ou qu'il y a une erreur de date.

M. du Cange dit de Geoffroy III. qu'il fut ſurnommé le vieux, & qu'il étoit encore enfant en 1127. Cela ne ſe peut, puiſqu'il mourut en 1132. Si l'Epitaphe qui l'atteſte, étoit pour Geoffroy IV. l'abſurdité ſeroit bien plus inſupportable de dire, que le pere d'un homme mort en 1132. étoit encore enfant en 1127. Dans les copies de l'Epitaphe que M. du Cange a pû voir, il n'y a point d'autre faute par rapport à cette époque 1132. ſinon qu'elle eſt marquée en chifres Romains M. C. XXXII. au lieu que ſur la pierre on a gravé tout au long *mil ſix vins & douze.*

M. du Cange, que les R R. P P.

B B. ont ſuivis, marque la fondation du Monaſtére d'Eſcurey en 1144. & le Pere Anſelme celle du Prieuré de Valdonne en 1140. Il y avoit dix ou douze ans que le Fondateur étoit mort, & par conſéquent ce ſont de manifeſtes erreurs de dates. A la fondation de l'Abbaye de Jauvillier M. du Cange & le Pere Anſelme ont ſubſtitué celle de l'Abbaye de S. Urbain de Joinville. C'eſt ſur la foi des fauſſes copies de notre Epitaphe.

Enfin Jean ſire de Joinville n'étant mort que vers l'an 1318. n'a pû être que l'arriere petit-fils du Geoffroy qu'il atteſte mort en 1132. & Guillaume Archevêque de Rheims n'a pû être que ſon petit-fils & non pas ſon fils; car il mourut à Saint Flour * le 6. de Novembre l'an 1226. à la ſuite du Roi Louis VIII. qui faiſoit la geurre aux Albigeois. Si ſon pere étoit mort en 1132. il auroit eu

* Chron. Alber. Guill. Nangius.

alors au moins 95. ans, ce qu'il n'eſt pas raiſonnable de croire. Comme le Sépulchraire de Clairvaux met ſon inhumation en 1237. M. du Cange, dit, qu'il mourut en 1236. qui eſt plûtôt l'année, où le corps du Prélat fut tranſporté de Saint Flour à Clairvaux. Ce même Sépulchaire de Clairvaux veut que ce Guillaume ait été Religieux de l'Ordre, avant que d'être Evêque de Langres. Ce qui eſt de vrai, c'eſt que ce Prélat eſt inhumé dans un lieu où les ſeuls Religieux ſont inhumés, & qui eſt pour cela appellé le Cimetiére des Religieux. On lui érigea un Tombeau en forme de Mauſolée, qui s'écroula de vetuſté en 1735. M. l'Abbé Clairvaux vient d'en faire conſtruire un *neuf, qui* ne cédent en rien au précédent.

TABLE DES ARTICLES DU mois d'Août seconde Partie. 1739.

ART. LXXX. Suite de l'Apologie de S. Bernard. 1709
Origine du Nominalisme. 1713
Systême de la Doctrine d'Abélard. 1739
Examen des 14. chefs d'accusation produits au Conciles de Sens contre Abélard. 1757
De la Croisade prêchée par S. Bernard. 1800
ART. LXXXI. Observations Historiques & Critiques sur l'Abbaye Clairvaux. 1816
Du tems de la Fondation. *Ibid.*
De la Chartre de la Fondation. 1821
Du nom de Clairvaux. 1826
De Josceran Evêque de Langres. 1838
De Hugues Comte de Troyes. 1834
De l'austérité de Clairvaux. 1843

Du nouveau Monaſtére bâti à Clairvaux par S. Bernard. 1851
Du prodigieux accroiſſement de l'Ordre de Citeaux par le miniſtére de S. Bernard. 1855
Erreur de-fait qui tourne à la gloire de S. Bernard. 1860
Du grand nombre de Prélats tirés de la ſeule Abbaye de Clairvaux. 1867
De la Donation faite à l'Abbaye de Clairvaux par le premier Roi de Portugal. 1872
Des Sépultures que l'on voit à Clairvaux. 1882

Fin de la Table de la II. Partie.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier le présent *Journal*, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. LE ROUGE.

De l'Imprimerie de C. ROBUSTEL.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Septembre 1739.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701. *à Trévoux, & dédiés à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.*

Septembre 1739.

Imprimé à Paris, & se vend
A LYON,
Chez PLAIGNARD, rue Merciere.

M. DCC. XXXIX.

Avec Approbation & Privilége du Roy.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois, en blanc, & brochés 16 s.

Années.

1701.	9. vol.	1721.	12. v.
1702.	12. v.	1722.	12. v.
1703.	12. v.	1723.	12. v.
1704.	13. v.	1724.	12. v.
1705.	12. v.	1725.	12. v.
1706.	12. v.	1726.	13. v.
1707.	12. v.	1727.	12. v.
1708.	12. v.	1728.	12. v.
1709.	12. v.	1729.	12. v.
1710.	12. v.	1730.	12. v.
1711.	12. v.	1731.	12. v.
1712.	12. v.	1732.	12. v.
1713.	12. v.	1733.	12. v.
1714.	12. v.	1734.	12. v.
1715.	12. v.	1735.	14. v.
1716.	12. v.	1736.	15. v.
1717.	12. v.	1737.	13. v.
1718.	12. v.	1738.	13. v.
1719.	12. v.	1739.	11. v.
1720.	5. v.		

MEMOIRES

POUR L'HISTOIRE

des Sciences & des beaux Arts.

Septembre 1739.

ARTICLE LXXXII.

DE L'IMMORTALITÉ DE l'ame & de la vie éternelle. Par Guill. Sherlock Docteur en Théol. Traduit de l'Anglois, nouvelle édition. A Amsterdam chez P. Humbert. vol. in-8°. *pag.* 434. 1735.

VOICI peut-être un des meilleurs Ouvrages qui ayent été faits sur le sujet anoncé. Après un court avant-propos, l'Auteur dans un premier Chapi-

tre traite *du véritable fondement sur lequel notre espérance de la vie éternelle est bâtie.* Philosophe sage & exact, cet Auteur est Théologien rigide, donnant à la révélation une grande supériorité sur la raison. Dans la premiére Section ou le premier Article de ce Chapitre, il avance en Proposition, qu'on ne peut fonder la *certitude* d'une autre vie, *que sur la révélation divine.* Le mot de *certitude* fait toute la justesse de cette Proposition, qui n'exclut pas les argumens moraux, tirés du simple fonds de la raison, & de la simple Philosophie.

C'est une espéce d'infidélité ou du moins une marque visible qu'on y a du penchant, & qu'on est disposé à prêter l'oreille aux incrédules, que de trop chercher à *appuyer sa foi sur des preuves tirées d'ailleurs que de la révélation Evangélique.* La foi suffit au salut, & la révélation suffit à la foi. On suppose ici toujours la grace & les autres vertus. Il s'agit de la créan-

ce & de la persuasion de l'esprit.

Un Chrétien persuadé de l'*Evangile*, ne court aucun risque du côté de la *Philosophie des incrédules*. L'autorité divine est supérieure à toutes les subtilités de la raison humaine; & il est toujours plus évident que Dieu ne peut nous tromper, qu'il ne l'est qu'un Spinosa, qu'un Hobbes, qu'un Bayle, si l'on veut, ont raison; qu'il ne l'est que nos sens mêmes ne nous trompent point.

Un des principaux *buts de la révélation*, continuë notre Auteur, dont nous extrayons assez littéralement la suite du discours, étoit de nous *délivrer des incertitudes de la raison humaine*, & de nous donner *un fondement plus solide pour notre foi*. Qu'avoit produit toute la Philosophie avant Jesus-Christ pour l'avancement de la grande affaire du salut? Elle avoit bien pû altérer les connoissances naturelles, que nous avions de l'existence d'un Dieu & de l'immortalité de nos ames, mais voilà tout: de la con-

noissance d'un Dieu, elle étoit arrivée au Polythéïsme, au Déïsme, à l'Athéïsme. On en étoit aux excès les plus monstrueux de toutes ces Sectes, prétenduës raisonnables & purement raisonneuses, lorsque Jesus-Christ vint établir la foi sur les débris d'une raison corrompuë & tout-à-fait égarée, ou plûtôt vint rétablir la raison & la sauver de ses propres débris, par la foi.

Cette raison, qui étoit celle de ces fameux Egyptiens, Grecs & Romains, que nous admirons par tant d'autres endroits, cette raison se croyoit sage; & la premiere apparition de la foi, fût pour elle une espéce de phénomene bien singulier. Saint Paul instruit des Lettres & de la sagesse du tems, daigna à peine la ménager. Il en connoissoit la valeur, c'est-à-dire, tout le frivole & le puérile: il opposa de front, *la folie* de la croix *à la sagesse* du siécle. Et le plus singulier de cette espéce de phénomene fut, que sans autre ménage-

ment, & malgré une oppofition fi contaftée, il fit triompher celle-là de celle-ci.

M. Sherlock repréfentant Saint Paul vis-à-vis de deux hommes, qui n'étoient pourtant pas du commun, *Agrippa* Roi & *Feftus* Gouverneur Romain, remarque, que fi les *incrédules de nos jours*, qui ne fe croyent pas non plus des gens, des Philofophes, des efprits du commun *fe fuffent trouvez-là*, " il » n'y a nul doute qu'ils n'euffent » attendu de Saint Paul un Dif- » cours Philofophique fur la ma- » niére dont un corps réduit en pou- » dre, & dont les atômes fe trou- » vent difperfés aux quatre coins du » monde, reprendroit fon ancien- » ne forme & une nouvelle vie. » Quel plaifir, un pareil Difcours » n'auroit-il pas donné à ces deux » grands hommes (*Feftus* & *Agrip-* » *pa*) qui ne manquoient pas fans » doute de cette curiofité, & de » cet efprit philofophique qui re- » gnoit alors? Mais Saint Paul ne » s'amuffe point à leur expliquer

» la Résurrection en Physicien.
» Il se contente de leur dire, que
» l'apparition de Jesus-Christ sur
» le chemin de Damas l'avoit con-
» vaincu de cette grande vérité. Ce
» fut par-là que le Christianisme
» prévalut dans le monde. „

Sherlock ajoûte, que la Philosophie étant ensuite rentrée dans la Religion, y ramena, sinon l'idolâtrie, du moins le Schisme & l'Héréfie, & que *tout cela ne doit son origine, qu'à l'imprudence de bâtir notre foi sur la raison, plûtôt que sur la révélation.* Nous avertissons, que l'Auteur extrêmement sage & modéré, n'exclut absolument ni la raison, ni la Philosophie; mais qu'il les réduit à leurs justes bornes, & ne veut établir que la supériorité incontestable de la révélation sur la raison.

Nous croyons entrer dans le vrai fonds de sa pensée en disant, que selon lui, on ne doit pas tant employer le raisonnement humain pour établir la foi, que pour écarter les raisonnemens de même es-

pece dont l'Athée, le Déïste, l'Hérétique, l'incrédule se servent pour la sapper & la détruire. La foi n'a besoin que d'elle-même pour se soutenir, pour s'introduire même dans les esprits. Et la raison n'est bonne qu'à confondre ceux qui en abusent contre la foi : la raison peut désarmer l'incrédule, mais c'est la foi qui doit le persuader & le convertir.

Dans la seconde Section de ce premier Chapitre M. Sherlock examine de quel usage sont les argumens tirés de la nature, pour prouver l'immortalité de l'ame & une vie à venir. Ce sont des preuves morales & raisonnables, qui ont même un dégré de probabilité, & de vrai-semblance par dessus les argumens contraires, qui ne sont que spécieux tout au plus & plus fondés sur les sens que sur la raison. *Outre les déclarations & les promesses de l'Evangile*, dit l'Auteur, *il y a de fort bons argumens pour une vie à venir, capables de persuader ceux que le préjugé n'aveugle*

point. Capables même, ajoûtons-nous, de déconcerter & de tenir en échec les argumens de ceux que le préjugé aveugle.

Il y a, s'il est permis de le dire, une espece de révélation naturelle. Dieu s'est peint dans tous ses ouvrages, & pour le moins n'y-a-t-il rien qui soit contraire à ses attributs les plus surnaturels, c'est-à-dire, le moins connus par le raisonnement naturel. Quand on a l'esprit droit & véritablement raisonnable, on trouve dans la nature même la plus méchanique, & dans les plus grossiers objets des sens, mille traits qui se rapportent au vrai le plus élevé, le plus abstrait même. Mais sur-tout on n'en trouve aucun qui mette ce vrai en contradiction, & sur lequel on ne puisse mettre en contradiction avec eux-mêmes, ceux qui prétendent en abuser. Ceci n'est point dit vaguement; & tout-à-l'heure on va voir nettement exposés, les argumens moraux de l'immortalité de l'ame, que l'Auteur ne fait ici qu'annoncer.

Ce qu'il inculque sur-tout dans ce premier Chapitre est, que les argumens tirés de la raison, quoique bons, ne valent pas ceux qu'on tire de la révélation, qui ne sont pas même suffisans; que tout au plus ils prouvent la possibilité d'une autre vie & d'une immortalité heureuse ou malheureuse; que ce seroit prévariquer, & exposer la conversion d'un infidele ou d'un mécréant au hazard de la dispute, que de l'entreprendre uniquement avec les armes de la Philosophie; que jamais la Philosophie n'a converti personne; qu'au moins les Apôtres non-seulement ne s'en sont pas servis, mais qu'ils ont positivement déclaré, qu'ils ne vouloient & ne devoient pas même par conséquent s'en servir; ce qui semble nous imposer la nécessité de l'exclure, ou de nous en servir du moins fort sobrement, & jamais à l'exclusion des argumens tirés de la révélation.

Cette révélation n'anéantit pas la raison, elle n'anéantit qu'une

raison orgueilleuse & faussement sage, une fausse raison: c'est cette fausseté & cet orgueil de raison qu'on peut à l'aide de la révélation, démontrer avec avantage à tous ces raisonneurs, qui en usent mal. Mais quand on parle de démontrer à l'aide de la révélation; C'est toujours la raison, qui démontre & qui employe la révélation pour démontrer. C'est une erreur de dire, que la foi anéantit la raison, tandis qu'au contraire, elle la fortifie, la perfectionne, l'étend & l'empêche de s'égarer. N'est ce pas à la raison même, que la révélation s'adresse. N'est-ce pas la raison qui la reçoit, qui en juge, qui la discerne, qui y acquiesce, qui la met en œuvre & la fait valoir?

Chapitre second où l'on examine les preuves morales d'une vie à venir, & les objections des incrédules. La premiere Section de ce Chapitre, fait voir qu'il n'y a pas la moindre étincelle de raison, dans ce qu'on allégue contre la

créance d'une autre vie. 1°. Les incrédules difputent contre la nature lorfqu'ils nient une autre vie propre à conftater la différence effentielle du bien & du mal, du bon & du mauvais. Naturellement tout efprit reconnoît cette différence. Elle feroit fort inutile, fort frivole, au moins, fi elle étoit fans conféquence ou fans effet. Elle l'eft le plus fouvent ici bas.

2°. L'Auteur tourne fubtilement contre les mécréans leur principe favori *Primus in orbe deos fecit timor.* Cette crainte eft naturelle, dit-il, puifque tous les hommes l'ont. Les Athées font donc des monftres non-feulement s'ils ne l'ont pas; mais fi l'ayant, elle produit chez eux l'effet contraire d'anéantir les Dieux dans leur efprit. Réellement c'eft par la feule crainte d'une autre vie & de Dieu, que quelques efprits forts n'en veulent point croire, & renoncent au fentiment de la nature, qui va à les croire & à s'y conformer.

3°. Le remede que l'on employe

pour se guérir de cette crainte n'est pas naturel, il est même pire que le mal. Craindre une autre vie & s'y préparer, est tout ce qu'il y a de plus sage & de plus naturel. Mais la craindre & y renoncer, est un parti forcé qui ne guérit de rien, non pas même de cette peur. Notre Auteur est plein de réfléxions extrêmement vrayes & profondes sur cette matiére : l'incrédulité, dit-il, ne bannit la crainte d'une autre vie, que par une espérance tout-à-fait contraire à la nature, qui est l'espérance d'un anéantissement total; au lieu, que naturellement nous souhaitons l'immortalité.

4°. L'incrédulité d'une autre vie n'a pour but que de dépraver la nature, l'humanité; & de rendre les hommes méchans, vicieux & tout-à-fait contraires aux Loix de la société civile, du bon ordre & de toute police, quoiqu'en dise le Panégyriste de l'Athéïsme, Bayle, que notre Auteur n'a pas sans doute connu, puisqu'il ne le cite point,

lui qui étoit ſi propre à le bien réfuter. Conſidérons, dit-il, les différentes paſſions qui animent les hommes, & voyons ſi c'eſt la vertu ou le vice, qui répond le mieux au deſſein de la nature. Voilà un point de vûë admirable, qui fournit à l'Auteur les plus grandes & les plus vrayes idées. La nature ne ſe dément point, ajoûte-t-il, & il faut que ces principes de ſpéculation & de pratique s'accordent enſemble. L'incrédulité contredit le ſentiment & l'opinion de la nature, parce qu'elle renverſe tous ſes principes de morale & de mœurs.

5°. S'il y avoit égalité de certitude & d'incertitude par rapport à l'autre vie, le ſeul inſtinct de la nature choiſiroit l'eſpérance de l'immortalité. Ainſi l'incrédule combat la nature, ſon penchant, ſes déſirs, ſon inſtinct lorſqu'il combat l'immortalité. Toute la nature la lui perſuade, & il n'y a pas une raiſon vraiement naturelle, qui lui fourniſſe des armes pour un combat ſi inſenſé.

Mais la nature est la plus forte. L'impie a beau en altérer les sentimens, il ne peut en étouffer les remords. Jamais il n'éteindra cette lumiére de la raison. Les efforts mêmes qu'il fait pour cela, prouvent qu'il ne peut y réussir. Cet Athée qui dogmatise avec affectation, vous apprend qu'il n'est Athée que de bouche & de cœur ; & ce n'est que pour s'étourdir lui-même, qu'il vous étourdit de ses sophismes recherchés. Car il a beau attester la nature, il n'y a pas un mot de naturel dans ses argumens. Il en sent lui-même la foiblesse, & fait semblant d'avoir toujours quelque chose de mieux à dire, que ce qu'il dit. Or, il ne dit jamais que ce que Lucrece & tel autre scélérat célebre a dit, deux ou trois mille ans avant lui. Car l'Athéïsme n'est pas inventif, & rien n'est borné comme la Philosophie dont il a l'orgueil de se donner le relief ou le nom.

La mort ne prouve pas plus contre l'immortalité, que l'Hyver con-

tre le retour du Printems. Il ne nous eſt pas plus impoſſible de reſſuſciter qu'à la nature. Cette idée eſt ingénieuſe, en voici une tout-à-fait ſolide. Les incrédules ne veulent croire que ſur des démonſtrations. Mais ils ne prennent pas garde, que pour porter un homme de bon ſens à croire une autre vie, & à régler ſa conduite là-deſſus ; il lui faut beaucoup moins d'évidence, que pour lui perſuader le contraire.

La ſeconde Section du ſecond Chapitre, examine la premiére preuve de l'immortalité de l'ame fondée ſur la nature. 1°. L'ame eſt immortelle, indiviſible, impaſſible même dans ſa ſubſtance. L'Auteur objecte, que nous ne ſçavons ce que c'eſt que l'ame ; à quoi il réplique, que celui qui ne ſçait pas que nous ignorons l'eſſence & la nature de toutes choſes, n'eſt qu'un fort méchant Philoſophe, & qu'à cet égard nous ne connoiſſons pas mieux la matiére que l'eſprit : & que du reſte nous connoiſſons auſſi

bien l'existence de cet esprit, que de cette matiére par ses propriétés, par ses facultés, par ses opérations.

Tout ce que nous connoissons de la matiére, des corps, du mouvement, des opérations des sens, & de nos facultés corporelles les plus intérieures, ne nous donne aucune idée de l'ame & de la pensée. L'étenduë de la matiére, les mouvemens réguliers ou troublés des corps, les images des objets dans l'œil, l'ébranlement des nerfs & des fibrilles les plus délicates du cerveau, le cours le plus subtil des esprits animaux (vrais ou faux) rien de tout cela ne nous impose, & ne nous tente de le confondre avec la pensée; & jamais peut-être Athée n'a été tenté de l'imaginer. La pensée est un je ne sçai quel mouvement, une je ne sçai quelle combinaison d'atômes, je ne sçai quels. N'est-ce pas tout ce que toute cette Secte peut articuler de plus clair là-dessus. Or il n'est pas plus difficile de concevoir un esprit que cela; au contraire ne con-

cevant dans la matiére rien qui puiſſe enfanter la penſée, il eſt plus facile dimaginer une ſubſtance ſupérieure capable de cette opération, plus ſpirituelle ſans contredit qu'aucune ſorte de ſpiritualité, de ſubtilité, de fineſſe à laquelle notre imagination puiſſe exalter les corps.

La liberté que nous éprouvons dans nous-mêmes eſt peut-être encore plus inconcevable dans la matiére, que la ſimple penſée. Il eſt même démontré, que la matiére n'eſt point capable de liberté; & de ce *clinamen* qu'Epicure lui attribuoit.

2°. Par la nature du bonheur de l'homme l'Auteur entreprend de prouver ſon immortalité. Ce bonheur eſt double, & les plaiſirs du corps n'ont rien de commun avec ceux de l'eſprit, qui ſont la connoiſſance, la ſageſſe, la Religion, la vertu. On n'admire perſonne pour bien manger & bien boire, dit l'Auteur, ou ſi on envie ces facultés, on ne leur prodigue aucune ſorte de véritable eſtime,

Mais on admire les connoiſſances, la ſageſſe, la vertu. On les eſtime, on leur prodigue les plus grands éloges; & dans le fond, ſouvent même tout haut, les plus incrédules en ſont les Panégyriſtes. On mépriſe même, & on regarde comme infâmes les plaiſirs groſſiers des ſens, & les mêmes incrédules ne peuvent ſe détacher de cette idée, tant elle eſt naturelle, & enracinée dans la nature.

Or ſi l'ame n'étoit que matiére, auroit-elle la premiére idée de la ſupériorité des plaiſirs de l'eſprit ſur ceux du corps, & de l'infamie même de ceux-ci? Les plaiſirs du corps ſont très-bornés, très-paſſagers; ils dépendent de mille choſes extérieures. Ceux de l'eſprit ſont intérieurs & ſans bornes. La ſageſſe plaît toujours au ſage. Le ſouvenir d'une bonne action donne une éternelle ſatisfaction. L'ame a donc des plaiſirs indépendans du corps, & ceux du corps ſont tout-à-fait dépendans de l'ame. Celle-ci peut donc vivre ſans celui là, &

non celui-là sans celle-ci. Le corps peut donc mourir sans que l'ame meure.

3°. Le corps dépérit & tend à sa fin. L'ame au contraire se perfectionne, s'améliore de jour en jour, & paroît faite pour aller toujours en avant & ne jamais finir. Ceux qui se livrent au plaisir de l'esprit, qui aspirent à la perfection de leur ame, qui soupirent après de nouvelles connoissances, après une plus grande sagesse, aspirent à l'immortalité sans doute. Or ils entrent en cela dans les vûës de la nature, qui nous porte à la perfection du plaisir & du bonheur. Les incrédules n'ont donc que de faux argumens tirés de la nature contre la spiritualité & l'immortalité de l'ame &c.

La troisiéme Section examine la preuve de l'immortalité de l'ame, tirée du consentement du genre humain ; & il fait voir 1°. Que la créance de cette immortalité a été l'opinion générale de tous les hommes. 2°. Que ce consentement du

genre humain eſt la voix de la nature. 3°. Que la voix de la nature eſt une preuve naturelle de l'immortalité. L'Auteur ſe répéte un peu & pourroit avoir plus de méthode. En ſe répétant cependant ſur les choſes, il étale toujours une fécondité d'idées admirables.

1°. M. Sherlock remarque, qu'un petit nombre d'incrédules, qu'il peut y avoir eu en divers tems ſur l'article, ne fait pas plus d'exception à ſa preuve, que les monſtres en font à l'ordre uniforme de la nature. Cicéron faiſoit de ſon tems la même remarque, & ſoutenoit la même théſe. L'idolâtrie même ſert ici de forte preuve: La pluralité des Dieux n'étant chez elle qu'une pluralité d'hommes, conſacrés par la mort à l'immortalité. Les Athées de l'antiquité n'étoient pas plus habiles, que ceux de nos jours à faire des Proſelytes parmi le peuple, & à éteindre la créance d'une autre vie. L'Auteur remarque, que la créance du peuple eſt ordinairement une

créance

créance naturelle, & qu'il seroit aussi facile de lui donner s'il ne l'avoit pas, qu'il est impossible de la lui ôter lorsqu'il l'a.

L'Auteur avance, que les seuls Epicuriens, de tous les Philosophes, ont nié l'immortalité de l'ame. Et il fortifie cet argument par cette réfléxion, que plus les hommes ont été gens de bien, vertueux & sages, plus ils ont été persuadés de l'existence d'une autre vie.

2°. Lorsque les hommes pensent la même chose, ce ne peut-être que la nature qui les ait instruits. On ne peut pas dire, que ce soit un complot de toutes les Nations assemblées pour se donner le mot. Mais cela même, s'il étoit vrai, dit l'Auteur, formeroit *l'autorité d'un Concile fort vénérable.* Quelle folie de penser que tous les hommes, toutes les Nations se réunissent dans le projet de se tromper eux-mêmes avec leurs descendans, en se repaissant d'une idée fausse & chimérique, dont ils sçauroient qu'ils sont les inventeurs.

Du reſte la tradition qui nous a tranſmis le Dogme de l'immortalité, n'a rien de contraire à la voix de la nature, & la ſuppoſe même; puiſqu'une tradition contraire ou indifférente même à la nature, s'éteint le plus ſouvent, s'altére tout-à-fait, & pour le moins n'eſt jamais auſſi univerſellement répanduë que l'eſt & l'a toujours été celle-ci; n'y ayant pas une perſonne de la lie du peuple, pas un Villageois, pas un enfant qui n'en ait été ſpécialement imbu, & qui n'ait ſçû diſtinctement qu'il avoit une ame immortelle.

A l'occaſion de cette voix de la nature, M. Sherlock ſe jette dans une grande digreſſion, en faveur des idées innées, contre M. Locke. L'Auteur eſt profond Philoſophe. Mais c'eſt dommage, qu'il ait mêlé dans cette diſpute purement Théologique pour le fonds, une queſtion de pure Philoſophie comme celle des idées innées, & qu'il ait fondé ſa démonſtration générale de l'ame ſur un ſentiment particulier aſſez

litigieux. Locke nommément pouvoit être plus solidement réfuté sur des pensées bien plus hétérodoxes, que ne l'est celle de l'acquisition successive de nos idées, de nos connoissances, de nos perfections.

Pour entrer en matiére là-dessus M. Sherlock, dit, que s'il y a un Dieu créateur, comme Locke en convient, il faut convenir 1°. Que les idées des choses étoient en Dieu avant qu'il les fit. 2o. Que l'idée étant nécessaire à un esprit, les esprits créés entant qu'ils participent à l'esprit éternel, ont les idées naturelles des choses incorporées pour ainsi dire, & tissuës avec leur nature. En effet, ajoûte-t-il, un esprit est toujours esprit, soit qu'il soit créé ou increé.

N'est-ce point là un sophisme, même assez grossier? Et l'Auteur, qui raisonne ailleurs si subtilement & si juste, ne semble-t-il, pas vouloir ici se tromper lui-même? Il ne conclut que Dieu a les idées éternelles du monde, que parce qu'il en est Créateur, & qu'il a

dû le connoître avant que de le faire. Et tout de ſuite il conclut, parce que Dieu en qualité de Créateur a les idées innées, que nous les avons auſſi en qualité d'eſprits. Il auroit fallu pour la juſteſſe du raiſonnement prouver, ou que Dieu a les idées innées en qualité d'eſprit, ou que nous les avons en qualité de Créateurs.

C'eſt en qualité de Dieu, que Dieu connoît tout. C'eſt par la néceſſité de ſon exiſtence & de ſa nature. Ce n'eſt pas parce qu'il eſt Créateur, c'eſt au contraire parce qu'il connoît tout, qu'il eſt Créateur. Il avoit cette connoiſſance, & il l'avoit néceſſairement, avant que de rien créer. Mais qu'elle néceſſité y-a-t-il, que nous ayons les idées des choſes avant que de les acquérir par les yeux, par tous les ſens, & à meſure qu'elles ſe préſentent? De la part de Dieu les choſes ſont parce qu'il les a connuës: en nous, la connoiſſance eſt néceſſairement poſtérieure à l'exiſtence des choſes. Nous les connoiſſons

parce qu'elles font, & à mesure qu'elles font. Cela nous suffit. Cela convient aux bornes de notre nature, & l'expérience nous l'apprend ainsi. C'est passer l'objet, c'est deviner, que d'aller plus loin.

Le grand sophisme de cette hipothese d'idées innées, est de dire avec l'Auteur, *que ces vérités éternelles n'ont jamais été faites, & qu'ainsi l'esprit n'en est pas l'Auteur*. Comme si nos idées étoient éternelles, comme si nos idées n'étoient pas nos propres idées, aussi bien que les mouvemens & les propriétés de nos corps sont propres de nos corps. Le sophisme consiste à confondre le mot de vérité avec celui d'idée, & de les substituer habilement l'un à l'autre. Les vérités que nous appercevons sont éternelles; les idées mêmes que Dieu en a, sont éternelles. On peut même si l'on veut confondre ces idées de Dieu avec ces vérités: mais nos idées, les idées mêmes par lesquelles nous nous approprions ces vérités, sont aussi contin-

gentes, aussi créées que nous : si l'on veut même confondre nos vérités avec nos idées, alors les vérités que nous appercevons, seront créées, & contingentes comme ces idées & comme nous.

Nous sommes fâchés que cette parole soit échappée à un Auteur si modéré. *Ils ajoûtent, qu'il n'y a rien dans l'entendement qui n'y soit entré par les sens, selon l'axiome des anciens Athées.* C'est là un grand excès, de traiter d'Athées les Partisans d'un axiome si reçû, & sans doute si vrai. Rien ne décrédite tant la vérité & la Religion en particulier, qu'une partialité si mal entenduë, & que de vouloir que ceux qu'on combat, ayent toujours tort.

L'Auteur détruit tout son argument de la voix de la nature, dans la créance unanime de l'immortalité de l'ame, lorsqu'il dit, *En effet si l'ame n'a point de connoissance innée, c'est en vain qu'on parle de la lumiére, de la voix & du sentiment de la nature.* Faudra-t-il donc croire nos idées innées, pour faire de l'u-

nanimité des hommes ſur la créance d'un Dieu, une démonſtration naturelle de ſon exiſtence ? Tout le monde ne tient pas ces idées innées; mais tout le monde à-peu-près tient pour la bonté de cette démonſtration.

Que nos idées ſoient innées ou que nous les acquérions ſucceſſivement, c'eſt toujours naturellement que nous les acquérons, & par les forces de notre nature, ſecondée toujours de l'opération de Dieu. Et à plus forte raiſon l'unanimité eſt-elle naturelle, & une bonne démonſtration de la vérité des choſes, ſi malgré l'eſpéce de hazard ou de liberté avec laquelle nous acquérons nos idées, nous nous retrouvons toujours dans le même centre de vérité & d'unité. Il eſt bien naturel de croire un Dieu & l'ame immatérielle où immortelle, ſi quelque part que notre eſprit aille, tourne & ſe retourne, il trouve par tout cette créance, ſans pouvoir même l'éviter lorſqu'il y eſt le plus déterminé. Quel-

qu'un tranſplanté dans un Pays, qui y retrouveroit des négres à chaque pas, ne concluroit-il pas bien juſte qu'il eſt dans le Pays naturel des Négres, dans la Nigritie ?

Section quatriéme où l'on examine la preuve de l'immortalité de l'ame fondée ſur les déſirs naturels, qu'elle a pour l'immortalité & ſur la juſtice de la Providence divine. Cette double preuve eſt aſſez connuë, & l'on peut la voir dans l'Auteur même, qui l'a traitée fort bien comme la plûpart des autres. Il démêle ſur-tout avec ſoin le déſir d'une immortalité ſpirituelle dans une autre vie, d'avec cette eſpece d'amour propre & de déſir animal de la vie préſente ; qui ne prouve abſolument rien pour l'immortalité & la ſpiritualité de nos ames.

Les Chapitres au reſte ſont ici des Traités. Le total de l'Ouvrage n'en a que cinq. Nous voici au troiſiéme, où il eſt queſtion des preuves tirées de la Loi de Moyſe. Il n'eſt que trop ordinaire de penſer que la Loi de Moyſe ne con-

tenoit aucune promeſſe d'immortalité, & que ſes Livres n'en font aucune mention. Cependant notre Auteur remarque d'abord, qu'aux Saducéens près, qui étoient une Secte moderne, & que Jeſus-Chriſt réfute par leur propre Loi; tous les Juifs connoiſſoient cette immortalité & la croyoient.

Etoit-ce la ſeule voix de la nature qui la leur avoit révélée? Mais d'où vient que leur créance à cet égard étoit ſi épurée des fables, & des contes miſérables, qui infectoient cette créance chez les autres Peuples, qui pouvoient ne la tenir que de la nature & de la raiſon? Ils en avoient donc de meilleures preuves que les autres Nations, & ſans doute des preuves de révélation & de tradition. Mais de quelle tradition? Etoit-ce une tradition ſimplement orale? il falloit bien qu'elle fut écrite & écrite par Moyſe même, puiſqu'Abraham répond au mauvais riche, qui lui demandoit un avertiſſement ſpécial pour ſes freres, de la vie mal-

heureuſe, où il étoit condamné. *Ils ont Moyſe & les Prophetes &c.* A quoi bon Moyſe, s'il ne dit mot d'une vie heureuſe ou malheureuſe après la mort temporelle ?

Il dit beaucoup pour un Lecteur auſſi intelligent que notre Auteur. L'Hiſtoire ſeule de la création de l'homme, fournit des preuves très-fortes de la ſpiritualité de nos ames & de leur haute deſtination. Car cette Hiſtoire nous apprend poſitivement, que Dieu forma notre corps de terre, & qu'enſuite il lui unit par un ſouffle une ame, ame vivante ; qu'il lui donna un eſprit de vie ; qu'il la forma à ſon ſon image & à ſa reſſemblance : toutes choſes du reſte qui ne ſont dites ni des autres animaux ni d'aucune autre Créature. Et l'empire que Dieu donne à l'homme ſur tous les animaux, ne dit-il rien de ſa ſpiritualité, & de ſon eſpéce de divinité, dont l'immortalité paroît être la plus eſſentielle prérogative ?

M. Sherlock parcourt divers au-

tres endroits du Pentateuque, & avec ſa ſagacité il y découvre mille traits réels de cette ſpiritualité, & de cette immortalité. L'Hiſtoire d'Abel, de Noé, d'Enoch, d'Abraham, d'Iſaac, de Jacob, & de bien d'autres Juſtes ſont marquées de mille traits pareils, dont au reſte il eſt indubitable que les Juifs devoient avoir une parfaite intelligence. Les Juifs, dit-on, prenoient fort groſſiérement la providence ſpéciale de Dieu ſur eux, la promeſſe d'un Meſſie, & les autres promeſſes & ménaces que Dieu leur avoit faites par Moyſe, & qu'il renouvelloit ſouvent. Et ces ménaces & ces promeſſes étoient fort bornées au temporel, dans leur ſimple expreſſion.

Mais 1°. Il ne faut pas croire, que tous les Juifs les priſſent de même, & que Moyſe, Abraham, & les autres vrais Juſtes n'y viſſent beaucoup au-delà du terreſtre & du temporel. 2°. Il y avoit en effet dans tout cela quelque choſe de fort ſupérieur à la ſimple expreſſion : &

jamais un esprit sage ne se persuadera que toute l'amitié de Dieu pour Abraham, & toutes les bénédictions dont il le comble, & dont il veut qu'il soit comblé après sa mort, doivent se réduire à lui donner un fils dans sa vieillesse, si ce fils ou sa déscendance ne doit pas être pour lui le principe d'une vie bien plus heureuse, que celle qu'il ménoit sur la terre.

Que fait à Abraham que sa postérité soit éternelle sur la terre, s'il ne doit pas lui-même personnellement joüir de cette éternité dans le Ciel, en être au moins témoin, & en goûter quelque sorte de fruit propre & personnel? Ce fils promis à Abraham n'est pour lui qu'une source de chagrins pendant sa vie mortelle: l'alliance de Dieu avec lui & avec Isaac, & Jacob, n'est pas pour des Justes, comme eux, une grande faveur, si elle se réduit à ce qu'ils en ont éprouvé de douceur pendant leur vie. Leurs descendans, qui la plûpart ne les valoient pas, & qui étoient souvent

de très-méchans hommes, bien établis dans la Terre promise jouirent seuls de tout le fruit de leurs travaux, & de leurs épreuves, si ç'en étoit-là en effet tout le fruit.

Qu'il nous soit permis de le dire. Cette espéce d'affection que Dieu avoit, & qu'il a toujours d'éprouver ses amis choisis; auroit été & seroit le comble de la haine la plus bizarre & la plus rafinée, si à ces épreuves qui duroient toute leur vie, ne devoit pas succéder une vie exempte de toutes ces traverses. Et du reste les Juifs, qu'on rappelloit sans cesse aux bonnes mœurs & à l'observation exacte d'une Loi rigoureuse, par l'exemple de ces gens de bien, auroient été plûtôt scandalisés de leur exemple, & de la conduite de Dieu envers eux, s'ils n'avoient pas pénétré le mistére d'une providence divine & surnaturelle, qui mene ses favoris à une béatitude éternelle, à travers mille tribulations temporelles & passageres.

Dieu vouloit être appellé par les

Juifs le Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob. Il nous a expressément révélé, qu'en cela il ne s'appelloit que le Dieu des vivans. Or ce qu'il nous a révélé à cet égard, devoit être connu des Juifs, de ceux au moins qui n'étoient pas abrutis par les sens. En un mot Moyse ne parle pas si expressément de la spiritualité, & de l'immortalité de nos ames. Mais il dit mille choses qui la supposent, qui l'indiquent & d'où on peut en tirer de très-forts argumens ; sans rien dire du reste qui les excluë ou qui puisse fournir de véritables armes, à ceux qui voudroient abuser de son discours, pour les exclure.

On doit remarquer du reste, que les Livrés de Moyse ne sont qu'un précis de la Religion des Juifs & de leur tradition orale qui devoit être bien plus étenduë, plus détaillée, plus dévelopée, plus expliquée. Nous oublions que le Décalogue donné à Moyse sur tout le premier précepte, peut fournir de bons argumens, & en fournit un grand

nombre à M. Sherlock. Les deux Chapitres qui nous restent, font la moitié de son Livre. Nous en donnerons l'Extrait le mois suivant.

ARTICLE LXXXIII.

*LETTRE DE M.*** AU R. P. Castel.*

A Paris ce 4. Juillet 1739.

MON RÉVEREND PERE,

Il y a long-tems que je pense, qu'il n'y a que trois couleurs primitives dans la nature ; mais il y a long-tems que vous l'avez dit. Quelques Physiciens avoient senti cette vérité ; mais vous l'avez démontrée. Vos profondes recherches sur les couleurs, dont le Public va goûter les fruits, vous en assurent la gloire ; votre Optique Chromatique, prête à éclorre, sera sans doute un présent bien agréable à la Peinture, & aux Arts qui descendent d'elle.

Mais comment concilier la réduction des couleurs de la peinture à trois primitives, avec la pluralité des couleurs enfantées par le prisme ? La nature produit sans doute des effets semblables, par un principe uniforme. Il y a quelque tems qu'un Physicien illustre entreprit cette conciliation. Je n'entrerai point dans le détail de la controverse née à ce sujet, & rapportée dans les feuilles périodiques du *Pour & Contre*. Je prends une route différente, & je m'en tiens à une expérience très-simple, qui me donne lieu de croire, que le trait de lumiére blanche rompuë à travers le prisme, ne donne que quatre rayons colorés *primitifs*, c'est-à-dire, qui sortent ensemble du prisme, & dont les mêlanges produisent les autres. Je ne reconnois d'ailleurs, que trois couleurs *primitives* dans les quatre rayons.

Je laisse les Sçavans discuter à leur gré les Expériences du célébre Newton. Je ne prétends composer aucune couleur du mêlange

de deux rayons tirés de deux prismes différens. Je compte bien qu'elle pourroit être décomposée. Mais c'est en même-tems un point fondamental de l'Optique de Newton, & une vérité constante, qu'aucune des couleurs sorties du même prisme ne se décompose : que l'*Orangé*, que l'*Indigo*, que le *Verd* nez d'un premier prisme, subsistent sans mutation, étant réfractez par un second. Je pars de ce premier fait, sans en conclurre que ces couleurs soyent *simples* ni *primitives*. Je les crois formées chacune de deux rayons, & c'est peut-être un second fait.

* Newton ne reconnoît, que *cinq couleurs ordinaires* au *prisme*, le *Rouge*, le *Jaune*, le *Verd*, le *Bleu*, & le *Violet*. Ils les a considérées comme rayons *primitifs*, je ne m'éloigne pas beaucoup de lui : car, je ne lui conteste que le *verd*, & je suppose d'ailleurs son hipotheze.

* Optique p. 128, & 135. de la traduction Françoise.

ſur les couleurs, ſans l'adopter. En préſentant le priſme au trait de lumiére, on le tourne ordinairement de maniére qu'il donne toutes ſes couleurs, afin de les examiner quand elles ſont toutes formées; pour moi, je tiens le priſme de maniére qu'il donne le moins de couleurs, que je lui en puiſſe trouver, à l'effet d'examiner la formation des autres.

L'on ſe ſert quelquefois de Priſmes dont la baſe triangulaire eſt très-petite : ou ſi l'on employe un grand priſme, l'on ne laiſſe paſſer à travers qu'un petit filet de lumiére, introduit dans la chambre obſcure. Les quatre rayons *primitifs* qui ſont le *Rouge*, le *Jaune*, le *Bleu*, le *Violet* ſe trouvent alors preſſés l'un contre l'autre au ſortir du priſme : & il arrive ſouvent que par le mélange du rayon *jaune* avec le rayon *bleu*, la nature forme le rayon *verd* ; comme pour induire le Phyſicien en erreur, en lui faiſant prendre cette couleur, pour un cinquiéme rayon *primitif*.

Il n'en ſera pas de même, ſi vous prenez un priſme de grande baze, & même équilatéral, à l'effet qu'il n'y ait point de face qui manquant de largeur, rétréciſſe le *ſpectre.* En tournant un peu le priſme, en dedans ou en dehors, vous trouverez facilement une inclinaiſon, dans laquelle le ſpectre reçû au ſortir du priſme, & à peu de diſtance, ſur un papier ou carton blanc, ſera formé de quatre bandes diſtinctes de couleurs, deux d'un côté & deux de l'autre, qui borderont les deux grands côtés de ſon parallelogramme, c'eſt vers la pointe du priſme ou la lumiére fait un moindre trajet en ſe réfractant, que paſſeront les bandes *rouge* & *jaune*, & c'eſt vers la baſe du priſme ou la lumiére fait un plus grand trajet en ſe réfractant, que paſſeront les bandes *violette* & *bleuë*; le *jaune* & le *bleu* ſont en dedans; mais le milieu du parallelograme du *ſpectre* eſt occupé par une lumiére blanche indiviſée, quoique réfractée, & ſans couleurs, ce qui ne m'éton-

ne point attendu qu'elle ne confine point avec l'ombre. Les couleurs prismatiques, quoiqu'en dise Newton, ne semblent se former que dans les confins de la lumiére, & de l'ombre & une lumiére plus foible fait l'office de l'ombre auprès d'une lumiére plus forte.

Voilà un spectre pris sans *verd*, & si vous y trouvez quelques traces légeres de *verd*, ainsique d'autres couleurs; en les examinant de près vous reconnoîtrez aisément qu'elles sont accidentelles, & occasionnées par quelques ondes, irrégularités, rayeures, ou taches de la face du prisme. Vous pouvez cependant y composer à l'instant le *verd* naturel du *spectre* & cru *primitif*. Inclinés un peu plus la face du prisme d'un côté ou de l'autre; la largeur du *spectre* se rétrécira, & le *verd* prismatique naîtra de la confusion du *jaune* & du *bleu*. D'ailleurs sans changer l'inclinaison du prisme en recevant le spectre à une certaine distance, la seule divergence des rayons colorez suffira

pour rapprocher les deux bandes, qui ont passé par la pointe du prisme, & les deux bandes qui ont passé par la base, & le mêlange sensible du rayon *jaune* & du rayon *bleu* vous donnera un *verd* composé sous vos yeux & qui néanmoins soutiendra constamment l'épreuve de la réfraction à travers un second prisme sans se décomposer. Quand vous aurez fait cette expérience exactement, l'on aura bien de la peine à vous persuader que ce *verd* soit venu directement du Soleil.

Il n'est point hors de propos d'observer en passant, que la lumiére blanche du *spectre* reçû près du prisme, renferme elle seule toutes les couleurs. Interceptés avec une carte dans la chambre obscure les deux bandes colorées d'un même côté; la lumiére blanche qui confinera alors avec l'ombre de la carte remplacera ces couleurs dans un spectre entier reçû plus loin. Interceptés les quatre bandes colorées avec un carton percé à jour, & qui ne laisse passer que de la

lumiere blanche toute ſeule, elle les remplacera toutes dans le ſpectre qu'elle formera au de-là ; elle fera même plus, car ſi le ſpectre eſt aſſez rétréci la confuſion du *jaune* & du *bleu* donnera du *verd*.

Au ſurplus ne nous en tenons pas au priſme ; conſultons la nature par l'organe du verre à facettes couvert d'un trait de lumiére introduit dans la chambre obſcure. C'eſt le même Phénomene. Chaque ſpectre tombant ſur le plancher aura deux bandes colorées d'un côté & deux de l'autre ; le milieu ſera rempli d'une lumiére, qui ne ſera point devenuë couleur en ſe réfractant, & le *verd* n'y entrera que par mêlange.

Je pourrois vous propoſer encore, M. T. R. P. de faire l'expérience dont il s'agit avec un verre convexe maſqué, c'eſt-à-dire, couvert d'un papier épais ou d'un carton qui ne laiſſe paſſer la lumiére, qu'à travers un cercle ajouré ; le ſpectre eſt alors embelli des couleurs de l'Arc-en-ciel. Mais je me

réduis à vous propoſer l'expérience la plus ſimple, & peut-être la plus déciſive.

Sans chercher le côté du Soleil, regardez à travers un priſme le chaſſis de vôtre fenêtre ou plûtôt les quarreaux de ce chaſſis, qui ne peuvent vous laiſſer appercevoir que le Firmament, car les couleurs des objets terreſtres pourroient ſe mêler avec les véritables couleurs du ſpectre ; vous ne verrez jamais que le *rouge*, le *jaune*, le *bleu*, & le *violet*, le long des barreaux parallelles, qui ſervent à ſéparer les quarreaux, ſçavoir, le *rouge* & le *jaune* d'un côté, le *bleu* & le *violet* de l'autre, ſans aucun mêlange ni ſoupçon de *verd* à moins qu'il n'y ſoit introduit par quelque cauſe étrangere très-facile à reconnoître, ou qu'en tournant le priſme vous ne rapprochiez le *jaune* & le *bleu* l'un de l'autre. Je n'ai voulu, comme vous le voyez entrer dans aucun examen des Expériences de Newton, & quelque reſpect que j'aye pour ce grand homme, je n'ai garde d'entrepren-

dre cet examen. Ma pareſſe & ma raiſon me diſent également qu'il faudroit beaucoup de tems & de lumiéres. Je me réſerve ſeulement d'examiner de la meilleure foi du monde celles que l'on pourra m'oppoſer.

Cependant en parcourant ſon Optique, * ce qui eſt plus court que de l'étudier, je viens d'y trouver mon expérience; mais compliquée & bien éloignée de la ſimplicité avec laquelle elle s'offroit à mes yeux, & à laquelle je tâcherai de la ramener. Je ne tiendrai ici aucun compte de l'*Orangé* de *l'Indigo* ni de leurs différentes nuances qui ne peuvent guéres ſubſiſter comme rayons *primitifs* ſi le *verd* même eſt dégradé.

Selon Newton les couleurs, qui accompagnent la lumiére blanche du ſpectre ſont, d'un côté le *violet*, l'*indigo*, le *bleu*, & un *verd foible*, & de l'autre en ſuivant l'ordre des couleurs, le *blanc*, le *jaune pâle*, l'*o-*

* Page 185.

rangé

rangé & le *rouge*. Il avouë que ce verd foible n'eſt formé que par *l'excès des rayons producteurs* du *jaune*, qui jauniſſent la lumiére blanche, & qui ſe mêlent avec le *bleu*. Ce *verd foible* n'eſt donc point en cet endroit un rayon *primitif*, & ce que Newton appelle encore le *blanc*, n'eſt donc plus un blanc véritable, mais ſeulement une nuance claire du *jaune*, puiſque le jaune très-expanſible a dû le teindre en le traverſant pour arriver au *bleu*.

Telles ſont les couleurs dont Newton nous peint le *ſpectre* reçû avant *le point* où les rayons ſe rencontrent, & où le blanc s'évanouit. Au-de-là de ce point *le verd eſt plus chargé qu'auparavant*. Cela doit être ainſi tout naturellement, puiſqu'au-de-là le *jaune* eſt pur ainſi que le *bleu*, au lieu qu'en deça, leurs extrêmités ſe noyoient dans une lumiére blanche & dominante. Au ſurplus, je ne pourrois convenir, que toute la lumiére blanche, qui ſépare les couleurs latérales du *ſpectre* fût impregnée de *jau-*

ne; mais ce qui peut reſter de cette lumiére entre le bleu & le jaune, doit être *jauni*, dès que le *jaune* atteint le *bleu*. Telle eſt donc la compoſition naturelle du *verd priſmatique*, dont les rayons *bleu* & *jaune* ſemblent être les ſeuls *producteurs*, ſans qu'il ſoit beſoin d'avoir recours à aucun rayon *primitivement verd*.

J'ajoûte en finiſſant, mon très-Révérend Pere, que le jaune & le bleu étant effectivement ſéparez l'un de l'autre, ſi l'extrêmité de l'un ou de l'autre verdit, cet effet eſt produit par quelque iris accidentelle, qui ne ſurvient point quand le Ciel eſt clair & ſans vapeurs, & quand le priſme eſt net & ſans défaut. Mais lorſque ces deux couleurs vous ſembleront pures & diſtinctes, ſi vous appliquez une carte ſur une partie de la face du priſme qui reçoit la lumiére, ou de celle qui la laiſſe ſortir, & que le bord de la carte coupe cette face obliquement, de maniére que le ſpectre coloré reçû à peu de diſtance du priſme ne ſoit plus un

parallelogramme, mais un trapeze, le bleu qui ſe formera le long de l'ombre de votre carte ne verdira que dans l'angle aigu, où il ſe confondra avec le jaune, ces deux couleurs reſtant ſéparées au milieu du ſpectre.

Nous voilà réduits à 4. rayons *primitifs*, ſi mon obſervation eſt juſte ; le *rouge*, le *jaune*, le *bleu* & le *violet* qui naiſſent enſemble du priſme ; mais il ne faut regarder le priſme que comme un inſtrument à couleurs. S'il a un rayon *primitif* de couleur *violete*, il ne s'en ſuit pas pour cela que la couleur *violete* ſoit une couleur primitive. Nous ne pouvons d'ailleurs regarder le *violet* comme un *bleu condenſé* ; la peinture, ſi je ne me trompe, fait du *violet*, avec du *bleu* & du *rouge* : c'eſt à vous d'en décider, mon très-Révérend Pere, vous qui poſſédez ſi parfaitement la Théorie & l'Harmonie des couleurs. Pour moi en examinant les 4. rayons primitifs du ſpectre priſmatique, j'ai toujours incliné à croire, que

le *rouge* étoit animé par quelque teinte de *jaune*, & que le *violet* étoit un *rouge* éteint par une forte teinte du *bleu*, qui ſemble l'inonder. Tout nous ramene à votre ſyſtême des trois *couleurs primitives*. Voilà ce que je penſe. Oſerois-je, mon très-Réverend Pere, vous inviter à répéter l'expérience ſimple & facile ſur laquelle je me fonde, à l'effet de me tirer d'erreur, ſi j'y ſuis tombé. Je m'en rapporterai bien volontiers à votre exactitude.

J'ai l'honneur d'être, &c.

ARTICLE LXXXIV.

TRAITÉ DE L'AMOUR de Dieu, diviſé en 12. livres; avec un Diſcours préliminaire à la tête de chaque livre; & à la fin de chaque tome, un Recueil de Maximes ſpirituelles, de Sentences, & de pieuſes Affections tirées du corps de l'Ouvrage, ſelon la doctrine, l'eſprit & la méthode de S. François de Sales. A Lyon chez Placide Jaguenod ruë Turpin près les trois

Colombes. Et à Paris chez Louis-Hippolyete Guerin 3. *volumes* in-12. *pag.* 1563. *sans compter les Préfaces & les Tables.*

NOus avons annoncé cet Ouvrage au mois de Juillet 1738. dans l'Article des Nouvelles Littéraires ; mais il intéresse trop le Public pour n'en pas faire un Article à part.

Le dessein que l'Auteur s'est proposé, a été de mettre le Traité de l'Amour de Dieu de S. François de Sales en état d'être lû avec profit, & avec goût par toute sorte de personnes. Dans sa Préface, après avoir fait le caractére de l'Esprit du Saint Evêque d'une maniére qui en donne une grande idée, il rend compte de son travail, & en particulier de la difficulté, qu'il a trouvé à faire parler notre langue comme on la parle aujourd'hui, à un Auteur suranné ; mais d'ailleurs inimitable, & unique dans son genre; de le mettre au goût de notre siécle, sans toucher à son

ſtile perſonnel, qui attache, & qui entraîne le Lecteur; de ne point énerver ſa penſée, & de ne point tronquer ſa doctrine, en ſuppléant des expreſſions & des conſtructions qui, tout hors d'uſages qu'elles ſont, ont beaucoup de grace dans l'original, & s'y trouvent ſi bien placées, qu'on ne ſçauroit le lire, ſans ſe mettre de mauvaiſe humeur contre l'uſage, qui lui a fait tort en changeant.

L'idée des vertus du Saint Evêque de Genêve, qui ſe conſerve encore fraîche, & l'eſtime univerſelle qu'on a pour tout ce que ſa plume à produit, faiſoit ſouhaiter depuis long-tems, qu'on rendît à ſon Traité de l'Amour de Dieu, le même ſervice qu'on a rendu à l'Introduction à la Vie Dévote. Mais prêter ſon ſtile à un Auteur d'un mérite ſi diſtingué & ſi ſingulier, a paru ſans doute une entrepriſe redoutable, qui a rebuté ceux qui avoient eu la penſée de lui rendre ce ſervice. Les perſonnes qui prennent le plus d'intérêt

à ce qui regarde Saint François de Sales, & qui ſouhaitent le plus de voir introduire par tout ſon eſprit & ſa doctrine, ont craint de leur côté qu'on ne le défigurât en l'habillant à la moderne.

Falloit-il donc qu'un ſi excellent Ouvrage périt de pure vieilleſſe, plûtôt que de faire un effort pour le rajeunir ? Falloit-il que la piété Chrétienne fut privée d'une ſi ſucculente nourriture, qui faute d'être apprétée, lui devenoit inutile ? Les plus grands partiſans du vieux ſtile de Saint François de Sales, ont ſenti l'inconvénient, & pour y remédier, ils ont propoſé deux expédiens, qui leur ont paru tenir le milieu entre les deux extrémités, & à la faveur deſquels, laiſſant le Traité de l'Amour de Dieu tel qu'il eſt ſorti de la plume de l'Auteur, ils ont cru qu'on pouvoit procurer au Public tout le ſecours qu'on peut tirer de la lecture de l'Ouvrage.

Il faut, ont-ils dit, travailler ſur le plan de S. François de Sales,

s'attacher à sa doctrine, suivre sa morale, adopter ses principes, mettre à profit ses pensées & ses instructions. On pourroit en effet, en s'y prenant de la sorte, composer un fort bon livre ; mais qui ne seroit ni l'ouvrage du Saint Evêque, ni celui de son imitateur. Et il y a grande apparence qu'on ne contenteroit pas le public ; parce que ce n'est pas après un copiste de Saint François de Sales qu'il soupire, mais après Saint François de Sales lui-même ; c'est-à-dire, après un traité qui soit tout à la fois, l'ouvrage d'un grand esprit, la production d'un cœur embrasé d'amour pour Dieu, & le fruit de la longue expérience d'un Théologien consommé, d'un Docteur mistique, d'un Evêque, & d'un Apôtre.

Le second expédient qu'on a proposé, est de réimprimer le Traité de l'Amour de Dieu dans son vieux langage, & de mettre sur les expressions hors d'usages qu'on n'entend pas, des marques qui renvoyeroient à la marge, où

l'on trouveroit le terme propre, que tout le monde entendroit. Ce moyen pourroit suffire, si la difficulté qui arrête le Lecteur, ne venoit que de certains termes. Mais la phrase, le tour, les métaphores souvent hardies, quelquefois outrées, le stile chargé de comparaisons & de figures y contribuent aussi: & tout cela, joint à la subtilité & à l'élévation des matiéres qu'on traite, cause une sorte d'obscurité qui se répand sur tout l'ouvrage, & qui en rend plusieurs endroits inintelligibles à la plûpart des Lecteurs. Pour mettre cette vérité dans tout son jour, il n'y a qu'à en faire l'application à quelque endroit de l'ouvrage. Prenons celui que le hazard nous présente à l'ouverture du Livre. C'est le commencement du premier Chapitre du Traité. Voici comme s'exprime S. François de Sales.

L'union établie en la distinctin fait l'ordre ; l'ordre produit la convenance & la proportion ; & la convenance ez choses entieres & accomplies ;

fait la beauté. Une armée eſt belle, quand elle eſt compoſée de toutes ſes parties, tellement rangées en leur ordre, que leur diſtinction eſt réduite au rapport qu'elles doivent avoir enſemble, pour ne faire qu'une ſeule armée; afin qu'une Muſique ſoit belle, il ne faut pas ſeulement que les voix ſoient nettes, claires, & bien diſtinctes; mais qu'elles ſoient alliées en telle ſorte les unes aux autres, qu'il s'en faſſe une juſte conſonance & harmonie, par le moyen de l'union qui eſt à la diſtinction, & la diſtinction qui eſt en l'union des voix, que non ſans cauſe, on appelle un accord diſcordant, ou plûtôt une diſcorde accordante.

Il n'y a là aucun terme dont on ne comprenne le ſens : cependant, bien des gens qui liront ce commencement, ne comprendront pas ce que le Saint a voulu dire. Voyons maintenant les changemens que l'Editeur a faits pour rendre ce commencement intelligible.

L'union qui regne entre pluſieurs parties differentes, fait ce qu'on ap-

pelle l'ordre ; & l'ordre produit le rapport & la proportion qui fait la beauté des choses, lorsqu'elles ont d'ailleurs tout ce qu'il leur faut pour être completes. Une armée est belle, quand elle a toutes les parties qui lui conviennent, & que l'ordre établi entre ces parties, leur donne, malgré la différence qui est entr'elles, le rapport qu'elles doivent avoir ensemble pour pour ne faire qu'une seule armée.

Afin qu'une Musique soit belle, il ne suffit pas que les voix soient nettes, claires & distinctes ; il faut encore qu'elles s'allient les unes aux autres, pour faire une juste harmonie, qui résulte également de l'union que les viex différentes ont entr'elles, & de la différence que ces voix conservent au milieu de leur union. Ce qui a fait appeller la Musique, un accord qui subsiste au milieu des dissonances, ou plûtôt, une dissonance agréable qui forme un parfait accord.

Cette comparaison prouve que l'Editeur a pris sagement son parti, lorsqu'il a regardé le Traité de Saint François de Sales *comme un*

ancien bâtiment qu'il falloit détruire ; en réservant les matériaux, comme autant de pierres prétieuses, pour en construire un nouvel édifice. Faire parler cet Auteur original comme nous parlons aujourd'hui, sans refondre son ouvrage, a paru au P. Fellon une entreprise, qui passoit ses forces. *J'avouë franchement*, dit-il, *que la difficulté m'a épouvanté, & que désespérant de la vaincre, je n'ai songé qu'à sauver l'essentiel. Ce seroit beaucoup pour moi, qu'en traitant le même sujet, & travaillant sur le même plan que Saint François de Sales, je n'eusse pas entiérement ôté à ses sentimens & à ses pensées la noble simplicité, l'onction & la grace qu'elles ont dans cet Auteur original ; & si, ne pouvant attraper la naïveté de son stile, je ne m'en étois pas beaucoup écarté.*

Prendre pour guide l'Evêque de Genève, travailler sur son fonds, épouser ses sentimens & sa doctrine ; tout bon esprit qui a de la Théologie, peut le faire : on peut entrer dans ses vûes, suivre son des-

fein, rendre fa penfée, prendre bien fon fens, fe conformer à fa méthode. Mais fe plier & fe replier foi-même jufqu'à prendre la forme de l'efprit de ce grand homme; s'adapter à fon génie, & fe tourner à fon caractére, jufqu'à fe rendre propre la maniére dont il envifage, & dont il exprime toutes chofes; voilà la difficulté, qui a *épouvanté* le P. Fellon. Nous dirons pour lui (ce que la modeftie l'a empêché de penfer) qu'il a bien fait de ne pas fe rebuter; qu'il a vaincu la difficulté autant qu'on pouvoit la vaincre, & qu'en fauvant ce qu'il appelle l'*effentiel* du Traité de l'Amour de Dieu, il n'en a point laiffé perdre les agrémens.

Les Filles de Saint François de de Sales, juges compétans en cette matiére, qui ont fi fort appréhendé qu'on ne gâtât l'Ouvrage de leur Saint Fondateur, en voulant lui rendre fa premiére beauté, ont porté le même jugement que nous; comme on peut le voir dans l'Extrait d'une Lettre écrite de Lyon, & inférée dans nos Mémoires au

mois de Février passé. *Art.* 19. *pag.* 576. Elles ont fait la comparaison de l'ancien Traité avec le nouveau, & elles se sont mêmes convaincuës que la nouvelle édition, en les nourrissant du même suc & de la même substance que l'ancienne, ne leur donnoit aucun lieu de regréter l'onction & les charmes qu'elles trouvoient dans l'original, lorsqu'on pouvoit encore le lire.

Les graces attachés au stile d'un Auteur doivent leur naissance à l'Auteur même. Mais comme dans leur conservation, elles dépendent des idées, du goût, & de l'usage du siécle qui les a vû naître; il est nécessaire qu'elles passent avec ce siécle, lorsqu'il en succéde un autre, qui introduit d'autres idées, un nouveau goût, & un usage différent. Pour rétablir ces graces dans leur premiére beauté; il faut, qu'en leur conservant les traits essentiels & permanans, qu'elles ont reçû de leur Auteur, dont l'esprit & le caractére ne changent point, on emprunte de l'usage qui change avec le tems, les traits ar-

bitraires & paſſagers, que les années leur ont fait perdre ; ſans quoi elles ne ſeroient pas des graces pour le ſiécle où nous vivons.

Pour lire maintenant le Traité de l'Amour de Dieu dans les anciennes éditions avec le même plaiſir qu'on le liſoit autrefois, il faut commencer par ſe dépouiller de ſes idées, & pour renoncer à ſon goût, pour emprunter le goût & les idées d'autrefois ; il faut ſortir en quelque maniére de notre ſiécle, pour ſe tranſporter dans le ſiécle paſſé. C'eſt une précaution gênante, qui partage l'attention de l'eſprit ; bien des gens n'en ſont pas capables, & ceux qui pourroient la prendre, doivent être bien-aiſes qu'on leur en ait épargné la peine.

Il ſeroit à ſouhaiter, qu'on ſuivît l'exemple que nous propoſons ici, & qu'au lieu de donner au Public tant de nouveaux Livres de Dévotion, on s'appliquât à rendre utiles & agréable la lecture des anciens Auteurs, qu'on regarde comme les ſources en ce genre-là. On ſeroit peut-être mieux inſtruit, ſi

on n'avoit pas tant multiplié les instructions. Les anciens maîtres de la vie spirituelle, & ceux que Dieu a suscités dans les derniers siécles, ont tout vû, ils ont tout dit. Ceux qui ont écrit après eux, n'ont fait qu'expliquer, étendre ou abréger, ou donner un autre tour; & ils n'ont réussi qu'autant qu'ils ont puissé dans les anciens, & qu'ils se sont conformés à ces grands modéles. Cependant, de cette multitude de Livres, il ne laisse pas de résulter un inconvenient. C'est que chaque Auteur tournant les choses à sa maniére, donne un air différent à la piété, & qu'à force de la présenter sous diverses faces, on lui ôte son aimable simplicité, ce bel ornement, qui la fait briller avec tant d'éclat dans les Œuvres de S. François de Sales.

Nous n'entreprendrons point de faire l'Extrait d'un Ouvrage, qui est depuis plus d'un siécle entre les mains de tout le monde. Outre que l'Editeur nous a prévenus, en faisant lui-même l'analise de chaque Livre dans un Discours préliminaire.

Nous renvoyons nos Lecteurs à ces Discours, & nous pouvons les assurer qu'ils les liront avec plaisir. On les a jugés nécessaires pour plusieurs raisons.

I. Pour faire observer l'ordre, que Saint François de Sales a mis entre les matiéres qu'il traite. Cet ordre est caché ; peu de gens l'apperçoivent ; & quoiqu'il soit naturel, il ne le paroît pas du premier abord ; il falloit le faire sentir.

II. Pour faciliter au Lecteur l'intelligence de ce qu'il va lire, & lui proposer le fruit qu'il doit tirer de la lecture. Les comparaisons, les figures, les traits d'Histoire, que le Saint employe fréquemment pour rendre sensibles des vérités abstraites, pourroient aisément faire perdre au Lecteur la suite du raisonnement, si dans un Discours suivi, dépouillé des ornemens du corps de l'ouvrage, on ne lui montroit par avance le chemin qu'il doit tenir. III. Pour faire à mesure que les matiéres en fournissent l'occasion, des Remarques utiles,

& des Réfléxions singuliéres, qui contribuent au fruit de la lecture, & qui en augmentent le plaisir en faisant mieux connoître la doctrine, l'esprit & le caractére Saint François de Sales.

Le P. Fellon n'a rien omis de tout ce qui pouvoit servir à l'avantage & à la satisfaction de ses Lecteurs. Il a tiré du corps de l'ouvrage, les maximes spirituelles, les pensées moëleuses & sententieuses, & les pieuses affections qui y sont répanduës, & il les a rassemblées dans un Recueil à la fin de chaque Tome : *afin*, dit-il, *que les personnes dévotes puissent les avoir aisément devant les yeux, comme des régles sûres de conduite, & des méthodes excellentes pour s'unir à Dieu.*

On peut dire de cette nouvelle édition, que si elle n'ajoûte rien à la haute estime du public pour le Traité de l'Amour de Dieu, elle fera du moins bien sentir les raisons qu'on a eû de le tant estimer ; & qu'on y retrouvera avec

plaisir, non-seulement la doctrine pure, la morale saine, les raisonnemens solides, les sages conseils & les instructions pratiques de l'Evêque de Genêves ; mais encore sa noble simplicité, son éloquence naive, son stile plein d'onction ; en un mot, Saint François de Sales, toujours vif & naturel dans son expression, toujours délicat & affectueux dans ces sentimens, toujours doux, agréable, & saintement enjoué, toujours semblable à lui-même.

Cependant, nous ne sçaurions finir cet Article, sans renouveller la plainte que nous avons déja faite au sujet du titre conçû d'une maniére ambiguë, qui laisse douter si c'est S. François de Sales tout pur qu'on donne au Public, tandis qu'on le donne en effet. Nous espérons que l'empressement qu'on témoigne pour l'Ouvrage, fera cesser les raisons qui ont obligé l'Editeur à en user de la sorte, & que nous verrons bien-tôt une seconde édition, qui portera sim-

plement le nom de Saint François de Sales. On fera bien aussi d'avoir égard aux Sçavans, & aux Bibliotheques qui demandent une édition *in-quarto.*

ARTICLE LXXXV.

ELOGE

du Pere Tournemine de la Compagnie de Jesus.

LA Republique des Lettres & la Compagnie des Jésuites ont fait une perte considérable dans la personne du Pere René-Joseph Tournemine mort à la Maison Professe des Jésuites de Paris dans la soixante-dix-neuviéme année de son âge le 16. Mai 1739.

Né d'une des plus anciennes & des plus illustres Maisons de Bretagne, il apporta avec lui en venant au monde, ces qualités précieuses qui seroient l'appanage immuable d'une grande naissance, si

la nature regloit toujours ses faveurs sur les distinctions, que le bon ordre des Sociétés a établi parmi les hommes. Une mémoire heureuse, une imagination vive, féconde, un goût également sûr & délicat, un esprit étendu & pénétrant, disposerent le P. de Tournemine à se faire un grand nom dans la Littérature.

Le goût de la vertu & de l'étutude tournerent de bonne heure ses vûës du côté de la Société des Jésuites. Il y entra en 1680. à l'âge de 19. ans, après avoir fini sa Philosophie. Il y fournit avec distinction les différentes carrieres où le cours des emplois propres de son état l'engagerent successivement. Tour à tour Humaniste, Rhétoricien, Philosophe, Théologien, il forma dans ces divers genres des disciples, qui firent honneur à ses Leçons, comme ils se faisoient gloire de devoir à ses instructions le bon usage de leurs talens.

C'est dans ces fonctions variées, qu'il puisa cette multiplicité de con-

noissances diverses dont la réunion forment le sçavant universel. Les belles Lettres, l'Eloquence, la Physique, la Morale, la Métaphysique; toutes les parties de la Théologie, l'Histoire Ancienne & Moderne Sacrée & Profane, les Médailles, la Chronologie, la Géographie, la Fable &c. tout devint de son ressort.

Une moindre érudition entée sur un discernement aussi juste que celui du Pere Tournemine auroit suffi pour former un habile Critique. Ses Supérieurs démêlerent aisément ce qu'il pouvoit en ce genre; & pour le mettre à portée d'exercer cet utile talent, ils le chargerent de travailler aux Journaux de Trévoux, il le fit pendant 19. ans depuis jusques en avec ce succès auquel le Public a justement applaudi. Un stile aisé, naturel, noble, nerveux sans rudesse, brillant sans affectation, varié sans être inégal, l'ordre, la netteté avec laquelle il exposoit ses idées, rélevoient le prix de ses ob-

ſervations, & donnoient de la dignité, de l'agrément même aux diſcuſſions épineuſes où ſon ſujet l'obligeoit ſouvent d'entrer.

Ce travail le mit bien-tôt en correſpondance avec tout ce qu'il y avoit de Sçavans de quelque nom en Europe. La maniére dont il ſoutenoit ce commerce ajoûtoit à ſa réputation ; & ſes Lettres, qui étoient ſouvent des eſpéces de Traités, redoubloient l'eſtime que ſes autres Ecrits avoient déja inſpiré pour ſa perſonne.

Son ardeur pour le progrès des Sciences ne ſe bornoit point à en étendre le goût par ſon exemple, a en approfondir les objets par ſes recherches. Il ſacrifioit le plaiſir délicat de réuſſir lui-même à celui de faire réuſſir les autres. Apôtre de la Littérature, qu'on me permette ce mot, il ſe livroit ſans ménagement au plaiſir de ſeconder les talens, & les efforts de ceux, qui cherchoient à ſe ſignaler dans cette carriere. Plus empreſſé à ſe former, à ſe préparer un jour des rivaux,

que les autres ne le sont à les écarter, il applaudissoit avec plus de joye aux premiers essais d'un mérite naissant, ou aux chef-d'œuvres d'un génie supérieur & déja mur, que l'envie n'inspire de vivacité pour les censurer.

Avec de pareilles dispositions, il n'est point surprenant, que le P. Tournemine ait été pendant près de quarante ans le conseil, l'ami, le partisan déclaré de la plûpart de ceux, qui dans cet intervalle ont travaillé à se faire un nom dans la République des Lettres. Un abord facile, des maniéres nobles & aisées, une conversation vive & intéressante, un fond de complaisance inaltérable, la générosité avec laquelle il faisoit sans réserve part de ses lumiéres à quiconque cherchoit à s'instruire rendoient son commerce également utile & agréable. Voilà ce qu'étoit chez le P. Tournemine l'homme de Lettres.

Mais il n'oublioit point que cette qualité dans un homme de sa profession doit être subordonnée

à

à des vûës encore plus rélevées, & n'être envisagée que comme un moyen de rendre au Public des services plus intéressans, que celui de former des Sçavans. Le P. Tournemine sçavoit l'art de ménager sans contrainte & sans affectation, dans les entretiens ordinaires & dans son commerce littéraire, les intérêts de Dieu & de la Religion; de ramener naturellement les esprits à ces vérités, ou qui confondent l'incrédule, ou qui touchent le pécheur. On sentoit dans ces rencontres, que le cœur seul parloit chez lui, & qu'on devoit ces pieuses réfléxions à ses sentimens, & non pas aux bienséances de son état.

Tandis qu'il vécût dans des Colléges de sa Compagnie, il fut toujours chargé du soin de ces Assemblées qui s'y forment pour élever d'une maniére plus particuliére les jeunes gens dans le goût de la piété. Persuadé de l'obligation, que lui imposoit son état de travailler à la sanctification de la jeunesse, il en

fit toujours le principal objet de ſon zéle. Il ne bornoit pas même ſes inſtructions à cette partie de la jeuneſſe, qui fréquente les Colléges, il l'étendoit aux Séminaires, aux Académies, à ces Corps où la jeune Nobleſſe commence à ſe former aux Exercices Militaires. Dans toutes les ſituations où la Providence les plaçoit, ils trouvoient en lui les ſecours qu'inſpire un zéle vraiment Apoſtolique. Les Retraites annuelles qu'il donnoit, les Exhortations fréquentes qu'il leur faiſoit, le grand nombre de Confeſſions, qu'il entendoit ont produit plus d'une fois dans les conſciences des changemens dont les heureux effets ſubſiſtent encore chez plus d'un de ſes Diſciples, & dont on trouveroit au beſoin des garans bien reſpectables.

Ce n'étoit pas ſeulement auprès d'une jeuneſſe dont l'éducation, & les ſentimens préparoient à ſon zéle un ſuccès plus ſûr & plus flateur, qu'il ſe plaiſoit à l'exercer. Les Provinces & le ſimple Peuple

en devenoient l'objet dès que la volonté de ſes Supérieurs, & les ſouhaits de plus d'un illuſtre Prélat l'appelloient dans leurs Diocèſes. Il ſe livroit dans ſes Miſſions à tous les travaux, qu'on peut attendre du courage d'un Ouvrier Evangélique. Un fond d'éloquence vive, naturelle, pathétique, une facilité d'eſprit étonnante, une conſtitution robuſte & infatigable le mettoient en état de ſuffire à tout.

Plus ſévére pour lui-même, que pour les autres, il commençoit par pratiquer la Morale, qu'il leur annonçoit. Sa vie fut toujours dure, & laborieuſe. Il ne connut jamais ces douceurs innocentes, ces intervalles de repos & d'amuſement, que les plus gens de bien ne craignent point de ſe permettre quelquefois. Il ne ſe délaſſoit d'une eſpéce de travail qu'en ſe livrant à un autre.

Ce caractére de vertu ne le rendoit cependant point farouche ou inſenſible. Un cœur naturellement tendre, & compatiſſant l'intéreſſoit

vivement au malheur d'autrui. C'étoit aſſez qu'on eut beſoin de ſon ſecours, pour en être aſſuré. Il comptoit en quelque ſorte pour un ſervice l'occaſion qu'on lui fourniſſoit d'en rendre quelqu'un. Ami délicat & ſolide, il ſçavoit joindre à un attachement ſincére ces attentions, & ces ſoins qui font l'agrément & le charme de l'amitié. Auſſi avoit-il des amis parmi tout ce qu'a la France de plus diſtingué pour l'eſprit, la vertu & le rang.

Un épanchement de bile le fit languir les trois derniers mois de ſa vie. Il vit de loin, ſans s'en effrayer, la mort venir à lui. Il l'enviſagea avec fermeté, & ne penſa qu'à ſe préparer au moment où elle décideroit de ſon ſort. Il avoit toujours eu l'eſprit trop occupé de toutes les grandes vérités de la Religion pour ne pas ſe livrer dans ces momens aux vives impreſſions qu'elles devoient faire ſur un cœur comme le ſien. L'uſage fréquent des Sacremens, les ſentimens d'une patience inaltérable, d'une humble réſignation,

d'une ferme confiance en Dieu, & d'une recoissance tendre pour toutes ses bontés, le disposerent à trouver graceau près du pere des miséricordes.

Les Ouvrages que le P. Tournemine a donnés au Public sont;

1o. Un grand nombre d'Extraits, & de Dissertations sur toute sortes de sujets répandus dans les Mémoires de Trévoux, non-seulement pendant le tems, qu'il étoit chargé d'y travailler, mais encore dans des tems postérieurs.

2o. Des Réfléxions sur l'Athéïsme, mises à la tête des deux derniéres éditions du Traité de l'Existence de Dieu, par M. de Fenelon.

3o. Une Dissertation sur l'Origine des Fables.

4o. Une Dissertation sur l'Origine des François.

5o. Une autre enfin sur la derniére Cêne de J. C.

6o. Un Epître en Vers à M. le Prince de Dombes.

7o. Un Panégyrique de Saint Louis prêché devant l'Académie

Françoise, sur l'invitation spéciale qui lui en fut faite par cette illustre Compagnie.

8°. Un Sistême de Chronologie inseré à la fin de la nouvelle édition du Commentaire de Ménochius sur toute l'Ecriture; édition faite à Paris en 1719. & qu'on doit aux soins du P. Tournemine.

9°. Douze Dissertations inserées à la fin du même Ouvrage, & qui roulent toutes sur quelque point de Chronologie Sacrée, sur les années des Patriarches, sur les 70. Semaines de Daniel, sur les années de J. C. &c.

10°. Une Dissertation sur le fameux passage de Joséphe touchant J. C. on voit la premiére Partie de cette Dissertation dans le Mercure de Juin dernier.

ARTICLE LXXXVI.

HISTOIRE ROMAINE de Tite-Live. Premiére Decade, contenant l'Origine de Rome, & ses premiers progrès dans l'Italie. Traduite en François par M. Guerin,

des Sciences & des beaux Arts. 1975
Ancien Professeur d'Eloquence dans l'Université de Paris. A Paris chez Louis Dupuis, rue Saint Jacques, à la Fontaine d'Or 1739. 3. *v.* in-8°. *premier v.* 596. *pag. second, pag.* 442. *troisiéme, pag.* 462.

Plus, trois vol. in-8°. *pour la troisiéme Décade ou l'Histoire de la seconde guerre panique. Chez le même Louis Dupuis* 1739.

QUel uſage plus convenable pouvoit faire de ſon loiſir un *Ancien Professeur d'Eloquence*, que de l'employer à éclaircir par une bonne traduction un des meilleurs modéles, qu'on puiſſe propoſer dans l'art de bien parler & de bien écrire ? C'eſt continuer ſes ſoins pour l'utilité publique, & en perpétuer les fruits. Et quel autre interpréte pouvoit-on ſouhaiter à *Tite-Live*, qu'un homme engagé par état à en faire durant plus de trente années l'objet de ſes Leçons ; qui a dû par un ſi long exercice, entrer dans le génie & le caractére de ſon Auteur, ſentir les difficultés

qui s'y rencontrent, & ne rien oublier pour les applanir, & ſatisfaire par-là aux devoirs de ſa profeſſion? Car il y a bien de la différence entre lire un Auteur pour ſa propre ſatisfaction, & pour s'inſtruire, & le ſuivre pas à pas avec cette exactitude qu'exige d'un Maître la curioſité & le beſoin des Diſciples. A ſes propres lumiéres M. *Guerin* a joint celles qu'il a tirées des *ſçavantes Notes* d'un autre Profeſſeur, eſtimé avec raiſon, qui vient de donner une fort bonne édition de *Tite-Live*.

Ces préjugés ſont favorables ſans doute à l'Ouvrage que nous annonçons; mais après tout ce ne ſont que des préjugés: & comment connoître le mérite d'une traduction, qu'en la liſant, & la comparant avec l'Original? Comme celui-ci ſe trouve par tout, nous nous contenterons d'en indiquer quelques endroits, dont nous rapporterons la traduction, afin que chacun par la confrontation puiſſe juger de l'utilité & du mérite du travail de M. *Guerin*. Dans le compte que

nous rendons de cet Ouvrage, le choix ſeroit aſſez inutile, puiſqu'il ne s'agit ni des faits de l'Hiſtoire Romaine en général, ſi ſouvent remis ſous nos yeux ; & en tant de maniéres depuis quelques années, ni de *Tite-Live* en particulier, mais uniquement de la traduction de cet Auteur. D'ailleurs le Traducteur nous paroît aſſez égal dans ſa maniére, & quelques traits ſuffiront pour la faire connoître.

Le premier qui ſe préſente, eſt l'entrevuë de *Veturia*, mere de *Coriolan*, avec ce fameux Romain marchant contre ſa patrie à la tête des Volſques. Il commence dans *Tite-Live* au nombre 40. du Livre II. par ces paroles : *Tum matronæ ad Veturiam matrem Coriolani &c.* M. *Guerin* le rend ainſi. " Dans » cette extrêmité, les Dames Ro» maines vinrent en grand nombre » trouver Veturia mere de Co» riolan, & Volomnie ſa femme. » On ne ſçait ſi, en cela, elles ſui» voient le mouvement de leur » crainte particuliére, ou l'ordre » exprès des Magiſtrats : ce qu'il y

» a d'assuré, c'est que, par leurs
» instantes prieres, elles obtinrent
» de ces deux Dames, qu'elles
» iroient à la tête de toutes les au-
» tres, dans le camp des Volsques,
» portant entre leurs bras deux pe-
» tits enfans, que Volomnia avoit
» eus de Coriolan : & qu'elles tâ-
» cheroient de sauver, par leurs
» larmes, une Ville que leurs ma-
» ris ne pouvoient plus défendre,
» par la force des armes. Quand
» elles furent arrivées au camp,
» on vint dire à Coriolan qu'un
» grand nombre de femmes deman-
» doient à lui parler. Mais lui qui
» avoit méprisé la Majesté des Am-
» bassadeurs, qui venoient de la
» part de la République; & qui
» n'avoit eu aucun respect pour des
» Prêtres, qui avoient exposé à ses
» yeux tout ce que la Religion a
» de plus auguste, & de plus capa-
» ble d'inspirer de la vénération,
» paroissoit encore plus insensible
» aux prieres d'un sexe foible &
» timide. Mais un des Officiers, qui
» avoit reconnu Véturie parmi tou-
» tes les autres, à la douleur qui

» étoit peinte sur son visage, & à la
» place qu'elle occupoit entre sa bru
» & ses petits-fils, s'étant appro-
» ché de lui : *si je ne me trompe*, lui
» dit-il, *c'est votre mere, votre fem-*
» *me & vos enfans, que je viens d'a-*
» *percevoir à la porte de votre tente.*
» Alors Coriolan tout éperdu sauta
» de son Tribunal en bas, & cour-
» roit pour se jetter dans les bras
» de sa mere ; mais cette Dame,
» passant tout d'un coup, de l'hum-
» ble état de suppliante, à la fierté
» d'une mere justement irritée ;
» *Arrête*, dit-elle, *il faut, avant*
» *que de recevoir mes embrassemens,*
» *que je sçache si c'est mon fils, ou*
» *mon ennemi que je suis venu cher-*
» *cher ; & si tu me regardes ici com-*
» *me ta mere, ou comme ta prisonnie-*
» *re. N'ai-je donc tant vécû*, ajoû-
» ta-t-elle, *que pour te voir d'abord*
» *exilé, puis ennemi de ta Patrie ?*
» *As-tu bien pû te résoudre à ravager*
» *cette Terre qui t'a donné la naissan-*
» *ce & l'éducation ? Quelque grande*
» *que fut la colere qui t'avoit con-*
» *duit jusqu'ici, se peut-il faire qu'elle*

» *n'ait point été désarmée à la vûë de*
» *ces campagnes? Et, quand Rome*
» *s'est présentée à tes yeux, comment*
» *n'as-tu point fait cette réfléxion: ma*
» *mere, ma femme & mes enfans sont*
» *dans l'enceinte de ces murailles?*
» *Quoi! Si je n'avois pas été mere,*
» *Rome ne seroit pas assiégée! Si je*
» *n'avois point de fils, je mourrois*
» *libre! Et, en mourant, je laisserois*
» *la liberté à ma Patrie! Mais il*
» *ne peut rien arriver qui ne te cou-*
» *vre de honte, & ne te rende encore*
» *plus odieux, qu'il ne me rendra mi-*
» *sérable. Et, quand je deviendrois*
» *la plus malheureuse de toutes les*
» *femmes, je ne serai pas long-tems*
» *en cet état, & une prompte mort*
» *viendra bien-tôt me délivrer de tous*
» *mes maux. Je plains le sort de ceux-*
» *ci, qui sont exposés, si tu persistes*
» *dans le dessein de te venger, ou à*
» *périr d'une mort prématurée, ou à*
» *souffrir une longue servitude....*
» Coriolan ne pût résister à des
» prieres si touchantes, & à des
» objets si propres à exciter sa com-
» passion. Toute sa fermeté l'aban-

» donna. Et, après avoir une se-
» conde fois embrassé des personnes
» qui lui étoient si cheres, il les
» renvoya à Rome, & se retira
» sur le champ de dessus les terres
» de Rome, avec son armée. „

La prise de *Rome* par les Gaulois est un évenement des plus considérables de l'Histoire Romaine, & un des beaux morceaux de *Tite-Live*. Voyons comment M. *Guerin* l'a rendu; du moins jugeons-en par quelque échantillon. (*Tit. Liv. L. V. n.* 42.) " Cependant soit qu'ils
» ne fussent pas tous également dé-
» termiés à détruire la Ville, soit
» que leurs Chefs se fussent con-
» tentés d'en brûler une partie aux
» yeux des Assiégés, pour les inti-
» mider, & les porter à se rendre,
» afin de conserver le reste de ces
» demeures chéries, qui les avoient
» vûs naître; le feu ne fut pas mis
» dès le premier jour dans tous les
» quartiers, comme il arrive sou-
» vent dans une Ville prise d'as-
» saut. Qu'on imagine, si l'on peut,
» le trouble & le désespoir des Ro-

» mains, lorſque conſidérant du » haut de la Citabelle les ennemis, » qui courroient comme des fu- » rieux par la ville, & entendant » ici le fracas des édifices, qui tom- » boient conſumés par le feu, là » les hurlemens des Barbares, & » les cris des malheureuſes victi- » mes qu'ils immoloient à leur » cruauté. „.... L'endroit ſeroit trop long à tranſcrire, il ſuffira d'en donner quelques Extraits: paſſons au nombre 46.

“ Cependant le ſiége de la Ci- » tadelle alloit aſſez lentement, & » les deux partis demeuroient dans » une eſpéce d'inaction. Les Gau- » lois ſe contentoient d'empêcher » qu'aucun des Aſſiégés, ne s'é- » chappât entre les Corps-de Gar- » des, lorſqu'un jeune Romain at- » tira ſur lui les yeux & l'admi- » ration des Citoyens & des enne- » mis en même-tems. Tous les » ans à pareil jour, les Fabiens » faiſoient ſur le Mont-Quirinal » un ſacrifice qui étoit attaché à » leur famille. Fabius Dorſo, pour

» s'acquitter de ce devoir, se revê-
» tit des ornemens usités dans cette
» auguste cérémonie; & portant
» dans ses mains les Statuts de ses
» Dieux, il passa à travers des
» Corps-de-Gardes des ennemis,
» sans être effrayé de leurs cris,
» & arriva tranquillement sur le
» Mont-Quirinal; & ayant ache-
» vé le sacrifice qui l'avoit amené,
» il s'en retourna par le même che-
» min, avec une démarche assu-
» rée, sans faire paroître sur son
» visage aucune marque de frayeur
» ou d'étonnement &c.

„ Pendant que ces choses se
» passoient à Veies, la Citadelle
» & le Capitole furent dans un
» grand danger à Rome. Car soit
» que les Gaulois eussent remar-
» qué les pas d'un homme à l'en-
» droit par où étoit monté Comi-
» nius, soit qu'ils eussent trouvé
» eux-mêmes une pente plus douce
» & plus aisée au rocher de Car-
» mente; ils y firent d'abord mon-
» ter un Soldat sans armes, pour
» sonder le chemin; puis se mi-

» rent à le ſuivre, les plus avancés
» prenant les armes de ceux qui
» ſuivoient, quand le paſſage étoit
» trop rude; & à force de s'entr'-
» aider les uns les autres, en ſe
» tirant par la main, ou ſe pouſſant
» par derriere, ſelon que le terrain
» le demandoit, ils arriverent juſ-
» qu'au haut avec tant de ſilence,
» que bien loin que les Sentinelles
» s'en apperçuſſent, ils ne réveil-
» lerent pas ſeulement les chiens,
» qui de tous les animaux ſont les
» plus inquiets & les plus alertes
» au moindre bruit qu'ils enten-
» dent pendant la nuit. Mais ils n'é-
» chapperent pas à la vigilance des
» oyes qu'on gardoit dans le Temple
» de Junon, à qui elles étoient con-
» ſacrées, & qu'on épargnoit, mal-
» gré la diſette extrême des vivres.
» C'eſt ce qui ſauva la Citadelle &
» le Capitole. Car M. Manlius,
» qui trois ans auparavant avoit été
» Conſul, & s'étoit acquis beau-
» coup de réputation par ſa valeur,
» éveillé par leurs cris, & le batte-
» ment de leurs aîles, ſe jetta ſur

» ses armes, & ayant ordonné aux
» autres de l'imiter & de le suivre,
» il marcha le premier où le péril
» l'appelloit, & avant qu'aucun des
» siens l'eut encore joint, il ren-
» versa d'un coup de son bouclier
» un Gaulois, qui étoit déja arri-
» vé au haut de la colline. Et ce-
» lui-ci tombant sur ceux de ses
» camarades, qui marchoient après
» lui, les culbuta, en sorte que
» Manlius n'eut pas de peine à les
» tuer, pendant qu'ayant jetté leurs
» armes, ils s'accrochoient aux
» pointes du rocher, pour se rete-
» nir. Enfin les compagnons de
» Manlius étant venus à son se-
» cours, à coups de traits & de
» pierres, ils précipiterent tout le
» reste des ennemis jusqu'au pied
» de la colline. Le tumulte ayant
» été appaisé, les Romains don-
» nerent le reste de la nuit au
» repos, autant qu'ils en purent
» prendre dans le trouble qui les
» agitoit, après une allarme si chau-
» de, & un péril, qui tout passé qu'il
» étoit, leur donnoit encore de l'in-
» quiétude, &c. „

Finiſſons par quelque endroit de la Guerre Punique. C'eſt par où M. *Guerin* a commencé à donner ſa traduction de *Tite-Live*, quoiqu'il eut deſſein de traduire tout l'Ouvrage, dont il vient de faire paroître la premiére Décade en trois volumes, nous faiſant eſpérer que le reſte ſuivra de près. Déja il nous avertit que la ſeconde Décade, ſupplée par *Freinshemius*, eſt ſous preſſe, & que la quatriéme, qui contient tout ce qui nous reſte de *Tite-Live* paroîtra immédiatement après, en quatre volumes. Enfin, pour donner une Hiſtoire complete & ſuivie de toute la République Romaine, M. *Guerin* continuera les ſupplémens de *Freinshemius* juſqu'à la bataille d'*Actium*.

Tite-Live a regardé la guerre d'*Annibal* contre les Romains, comme une des plus mémorables qui ayent jamais été entrepriſes : *Liceat mihi præfari*, dit-il, au commencement de l'Hiſtoire qu'il en donne, *bellum maxime memorabile*

omnium, quæ unquam gesta sint, me scripturum; quod Annibale duce, Cartaginienses cum populo Romano gessere: & son Traducteur ne fait point difficulté d'assurer que ce morceau de *Lite-Live* est un des plus beaux, qui ayent jamais été écrits en ce genre. Le passage des Alpes par le Chef des Cartaginois est un des endroits des plus difficiles à rendre, & par conséquent des plus propres à faire juger d'une Traduction. *Tite-Live* le décrit au L. 21. ou premier de la troisiéme Décade, n. 32. &c. On le trouvera dans M. *Guerin*, Tome premier de la seconde Guerre Punique, page 77. & suivantes.

" Annibal ayant passé la Du-
» rance, se rendit par terre au
» pied des Alpes, sans être aucu-
» nement troublé par les Gaulois
» de cette contrée. Mais quoique
» la Renommée accoutumée à
» grossir les objets, eut déja fait
» aux Cartaginois, comme on l'a
» dit, une image affreuse de ces
» lieux, cependant lorsqu'ils envi-

» ſagerent de près ces Montagnes
» dont le ſommet touche preſque
» aux Cieux, les néiges dont elles
» ſont couvertes en tout tems, les
» Rochers inacceſſibles qui ſervent
» de retraite aux Habitans hideux
» eux-mêmes à voir, & conſervant
» à peine la figure d'hommes, les
» Troupeaux de toute eſpéce tran-
» ſis & glacés; tous les corps en-
» fin, tant animés qu'inſenſibles,
» également pénétrés par le froid
» exceſſif qu'y cauſent des glaces
» éternelles; ils ſentirent tout de
» nouveau leurs courages s'abattre,
» & leur frayeur redoubler. Lorſ-
» que les Cartaginois commence-
» rent à s'avancer ſur les premiéres
» hauteurs, ils apperçurent ces
» Montagnards perchés ſur la cime
» de leurs Rochers. Ce fut un bon-
» heur pour Annibal. Car s'ils euſ-
» ſent pris le parti de lui dreſſer
» des embuches, en ſe tenant ca-
» chés dans les vallées les plus ob-
» ſcures, ils auroient pû cauſer beau-
» coup de dommage à ſon armée,
» & peut-être la ruiner entiére-

» ment. Il fit faire alte à ses Sol-
» dats : & apprenant qu'il n'y avoit
» point de passage par cet endroit,
» il campa au milieu de mille pré-
» cipices, dans la vallée la plus
» étenduë qu'il pût trouver, après
» avoir commandé aux Gaulois,
» qui lui servoient de guides, de
» s'aboucher avec ces Montagnrads,
» dont le langage & les mœurs n'é-
» toient pas fort différentes des
» leurs. Par ce moyen il apprit,
» que ce défilé n'étoit gardé que
» pendant le jour par les Habi-
» tans, qui se retiroient chacun dans
» leurs cabanes, dès que la nuit
» étoit venuë. Dès le matin il s'a-
» vança vers les sommets, faisant
» mine de les vouloir franchir le
» jour, & à la vûë des Barbares.
» Mais quelque tems après il s'ar-
» rêta tout d'un coup, feignant d'ê-
» tre occupé de tout autre dessein,
» que de celui qu'il avoit dans l'es-
» prit. Et ayant ainsi passé le jour
» entier, il campa dans le même
» lieu, & s'y retrancha. Dès qu'il
» vit que les Habitans avoient

» abandonné cette éminence, il fit » allumer une grande quantité de » feux, comme s'il eut voulu rester » là avec toute son armée. Mais y » ayant laissé ses bagages avec la » Cavalerie, & la plus grande par- » tie de l'Infanterie; il se mit lui- » même à la tête des plus braves, » passa avec eux le défilé, & s'em- » para des mêmes sommets, que » les Montagnards avoient aban- » donnés. A la pointe du jour il se » mit en marche, & le reste de » l'Armée commença à le suivre. » Ces Barbares, au signal qu'on » avoit coutume de leur donner, » sortoient déja de leurs forts, pour » aller prendre leur poste sur leurs » Rochers, lorsqu'ils apperçurent » une partie des Cartaginois au- » dessus de leurs têtes, tandis que » les autres étoient en marche. „

Comme tout est dans le même goût, nous ne rapporterons plus que la fin de ce pénible & fameux passage des Alpes par l'Armée d'*Annibal.* (*Tite-Live*, n. 37. Pag. 89. de la Traduction.)

« Enfin Annibal ayant inuti-
» lement fatigué les hommes & les
» animaux, fut obligé de camper
» en cet endroit, après avoir écar-
» té avec des peines infinies une
» quantité prodigiouſe de nei-
» ge. Il vit bien que le Rocher,
» qu'il avoit abandonné étoit le
» ſeul chemin, qui le pût conduire
» au bas des Alpes. Mais il falloit
» néceſſairement le rompre, &
» l'ouvrir, ce qui ne pouvoit s'exé-
» cuter qu'avec des travaux in-
» croyables. Pour cet effet, il fit
» abbatre par ſes Soldats une gran-
» de quantité d'arbres, qu'on en-
» taſſa les uns ſur les autres autour
» du Rocher. On y mit le feu : &
» le vent qui ſouffloit, l'ayant allu-
» mé avec beaucoup de violence,
» les pierres échauffées par un ſi
» grand embraſement, furent en-
» core amollies par le vinaigre qu'on
» y verſa en abondance. On y fit
» enſuite avec des coins de fer des
» ouvertures qu'on eut ſoin de con-
» duire obliquement, pour trouver
» une pente plus douce, par où

» on pût faire descendre non-seu- » lement les chevaux, mais encore » les élephans . . . . . Les bêtes de » charge mourroient de faim, ne » trouvant point à paître sur des » sommets stériles, où la néige cou- » vroit même le peu d'herbages, » qui pouvoit y croître. Annibal » trouva au-dessous des côteaux » moins rudes, des forêts moins » inaccessibles, des vallons arro- » sés par des ruisseaux, des lieux » enfin plus dignes de servir d'ha- » bitation aux hommes. Il y de- » meura trois jours, tant pour fai- » re reposer ses Soldats, épuisés » par tant de fatigues, que pour » y faire paître sa Cavalerie, qui » n'étoit pas en meilleur état. De- » là il entra dans des plaines où le » climat lui sembla plus doux, » aussi bien que le génie des Ha- » bitans.

„ Ce fut ainsi qu'il arriva en Ita- » lie, après avoir employé quinze » jours à traverser les Alpes, & » cinq mois à faire tout le chemin » depuis Cartage. »

En

En voilà bien assez pour donner idée de la Traduction de M. *Guerin.* Nous supposons toujours, que pour en juger avec connoissance, & avec équité, on la comparera à l'original. Ceux qui sont accoutumés à lire les Auteurs anciens, sçavent qu'il en est peu qui ne présente des difficultés capables d'embarrasser même d'habiles gens : *Tite-Live* en a comme les autres : une traduction n'est quelquesfois pas inutile. M. *Guerin* joint à la sienne des Notes en petit nombre, pour expliquer quelques usages, pour marquer les endroits obscurs ou défectueux, pour rendre raison de la maniére dont il les a traduits.

ARTICLE LXXXVII.

DEFENSE DE LA DEMONSTRATION de la fausseté des petits tourbillons contre la Réponse &c. Voyez l'Art. LXXVIII. au mois d'Août. I. Par.

PRoposition 1. La réponse en question, prend le change ou veut le donner.

Démonstr. La Démonstration annonce & traite la question des petits tourbillons de Malebranche. La réponse dit, qu'il ne s'agit pas de cela, parce que M. Clarcke a défié les Cartésiens d'expliquer les élongations des Planetes en raison $I : D D$; & qu'il n'est plus question de Descartes & de Malebranche. La réponse se méprend donc, puisque dans la Démonstration, il ne s'agit point de Clarcke, mais de Descartes & de Malebranche; point des mouvemens des Planetes, mais tout-à-fait de l'existence des petits tourbillons. *c. q. f. d.*

Pro. 2. Il n'y a pas l'ombre de paralogisme dans la Démonstration.

Dem. La réponse a intérêt de dire qu'il y en a, & de le prouver sur-tout. Il est facile de le dire, elle le dit: il est impossible de le prouver: aussi ne l'a telle pas même entrepris. En pareil cas la vérité ne se manque jamais à soi-même. Elle est donc du côté de la Démonstration, parce que *me-*

lior eſt conditio poſſidentis. c. q. f. d.

Scholie. Il y a plus de 15. ans, que nos Mémoires ſont en poſſeſſion de la réfutation des petits tourbillons, mais avec moins d'appareil & de préciſion qu'aujourd'hui.

Pro. 3. Il ſeroit facile de découvrir le vice de la Démonſtration, ſi elle en avoit.

Dém. Elle donne une priſe infinie à la replique, s'il étoit poſſible d'y repliquer de front. 1°. Elle préſente un grand front. Elle eſt une, mais on l'a découpée en trois Propoſitions générales, & en 38. Auxiliaires, dont l'unité & l'enchaînement ſont tels, qu'aucune ne peut manquer ſans qu'elles manquent toutes. L'erreur s'envelope volontiers & ſe ménage des recoins: il n'eſt permis qu'à la vérité de s'étaler & de ſe montrer toute nuë. 2°. Elle l'eſt ici de toutes façons. On y a affecté le ſtile le plus ſimple, la Géométrie la plus populaire: point d'algebre, point de calcul, point de verbiage ſçavant,

point de discours vague. 3o. On a même le plus souvent supprimé l'*atqui* & l'*ergo*, & conçû tout par des Axiomes & des faits vulgaires. *c. q. f. d.*

Pro. 4. La Démonstration est exactement Physico-Mathématique.

Dém. Une Démonstration de ce nom, est un raisonnement ou syllogisme explicite ou implicite, dont la majeure est un Principe Géométrique, la mineure un fait Physique d'expérience ou d'observation; & la conséquence une réunion exacte des deux, le fait & le droit. Or tel est par exemple ce syllogisme, n'y en eut-il point d'autre.

Un tourbillon infiniment petit, est d'une impossibilité, du second ordre même, dans une matiére infiniment non résistante. Voilà la majeure Mathématique.

Or une matiére infiniment molle est une matiere infiniment non résistante. Mineure Physique.

Donc un tourbillon infiniment petit

est infiniment infiniment, ou plus qu'infiniment impossible dans une matiére molle. Donc. *c. q. f. d.*

Pro. 5. La fausseté des petits tourbillons est plus que démontrée.

Dém. On avoit dit, que quelquefois la Démonstration nuisoit à l'évidence. Pour cette fois l'évidence a nui à la Demonstration. Parce qu'on a supprimé les façons géométriques, les figures, les *A*, *B*, *C*, le calcul ; & qu'on a tout énoncé en axiomes d'un discours simple & familier, quelqu'un s'est imaginé que ce n'étoient pas des Démonstrations : à la bonne heure pourvû qu'on se souvienne, que l'axiome est au-dessus de la Démonstration. *c. q. f. d.*

Pro. 6. Il y a dans la Démonstration plus d'axiomes que de Propositions.

Dém. En voici quelques-uns : car on ne prétend pas tout répéter.

Axiomes Mathématiques.

1. Le mouvement courbe, eſt un mouvement violent.

2. Il eſt empêché dans tous ſes points.

3 Le mouvement naturel, eſt en ligne droite.

4. A chaque point le mouvement courbe exerce ſa pente rectiligne.

5. L'effort en eſt en raiſon inverſe du rayon.

6. Le rayon eſt en raiſon inverſe de l'empêchement.

7. La courbure eſt en raiſon inverſe de celui-là, & en raiſon directe de celui-ci.

8. L'infiniment courbe fait un effort infini ,& eſt l'effet d'une réſiſtance infinie.

9. Le reſte étant égal,la courbure eſt en raiſon inverſe de la rapidité.

10. Plus de rapidité,produit plus de droiture.

11. Le mouvement de tourbil-

lon, eſt circulaire, plan & du ſecond dégré.

12. Un tourbillonement ſphérique & de trois dimenſions, répugne.

13. Le tourbillon eſt de ſoi, cylindrique tout au plus.

14. Il eſt *axifuge* ou *axipete*, & non *centrifuge* ou *centripete*.

15. Le mouvement d'une ſphere autour de ſon centre, eſt impoſſible.

16. Il a autant de centres que l'axe a de points, & la ſphére de paralleles.

17. Chaque point de chaque parallele n'a d'effort direct centrifuge & centripete, que vers ſon centre immédiat qui eſt dans ſon plan.

18. Son effort vers le centre de l'équateur eſt indirect, ſubordonné & inférieur au précédent &c.

Axiomes Phyſiques.

19. Un trou fait en terre molle, eſt un exploit trivial chez le Peuple même.

20. Chez les Sçavans une ma-

tiére molle résiste en raison inverse de sa mollesse.

21. Infiniment molle, elle résiste infiniment peu.

22. Une pierre qui tombe dans l'eau, y fait un rond. 30. pierres trente ronds.

23. Les ronds dégénerent en un, & en point.

24. L'eau tourbillone sur un trou, autour d'une barque &c.

25. Passé le trou ou la barque, plus de tourbillon.

26. Les vapeurs tourbillonent dans une tête d'alembic.

27. L'alembic cassé, plus de tourbillon.

28. La non conspiration seule des mouvemens, les replie.

29. L'hétérogéneité produit la non conspiration & le repliment.

30. Des goûtes d'eau, d'air, d'huile, de mercure, de métail fondu, ne s'arrondissent que par-là.

31. Un corps mû plus vite par un bout, tourne autour de l'autre bout.

32. La conservation des effets

Méchaniques, en eſt une répro-duction continuelle.

33. La pierre tombe par la force qui la retient ſur la terre.

34. L'eau ſert de boëte impénétrable à une goûte d'huile.

35. Des œufs ſans coque ni pellicule preſſés & ſaſſés font &c. *occidit miſeros crambe repetita.* En Géométrie il devroit être défendu de ſe répéter. *c. q. f. d.*

Pro. 7. La réponſe eſt inſuffiſante.

Dém. A des Propoſitions articulées, à des Démonſtrations préciſes, à des Axiomes clairs, à des faits conſtans, on ne répond que par des Propoſitions, des Démonſtrations, des Axiomes, des faits du même ordre. La réponſe n'articule rien, ſuppoſe *un certain branle*, tranſporte la queſtion, n'en établit aucune, élude tout, demande d'autres difficultés ſans toucher à celles du jour, répond en un mot qu'elle ne répondra pas. *c. q. f. d.*

Pro. 8. La premiére Propoſition générale avec ſes 9. Auxiliaires, eſt avouée vraye.

Dém. La réponse convient que les petits tourbillons n'ont pû se former méchaniquement, & que leur forme propre est dûë immédiatement à la main de Dieu. Messieurs les Cartesiens & Malbranchistes se désistent donc enfin de la formation méchanique des premiers élemens, & de ce noble principe, *donnez-moi de la matiére & du mouvement, je ferai un monde. c. q. f. d.*

Pro. 9. La troisiéme Proposition avec ses 11. Auxiliaires, est avouée tacitement.

Dém. La Réponse ne fait quelque semblant d'en vouloir qu'à la seconde Proposition générale & à ses 18. Auxiliaires. Acte pris par conséquent de la vérité incontestable, & non contestée de 22. Propositions qui sont plus de la moitié de 41. *c. q. f. d.*

Prop. 10. La vérité de la premiére Proposition générale & de ses 9. subalternes, entraîne celle de la seconde générale avec les 18. suivantes.

Dem. 1°. De petits tourbillons, qui n'ont pû se faire sans la main immédiate de Dieu, ne peuvent se refaire lorsque *le certain branle* & le sassement les ont détruits, ou même simplement altérés ou agrandis, la réproduction étant ici une production tout court. 2°. Si en créant la terre, Dieu avoit laissé dans l'air des pierres, d'autres corps, de l'eau même, ces corps seroient tout de suite tombés sur cette terre, comme ils y retombent toutes les fois qu'on les éleve dans l'air. On ne peut pas dire la même chose des petits tourbillons, si leur fabrique immédiate dépend de Dieu seul. 3°. Si la pierre n'étoit sur la terre que parce que Dieu l'y a mise, ou on ne pourroit pas l'en ôter, ou elle ne pourroit y revenir, à moins que Dieu ne l'y remit. *Ergo a pari* disent les Philosophes &c. 4°. La même force méchanique qui retient une pierre sur la terre, peut l'y ramener : ainsi la même force qui conserve un tourbillon n'ayant pû le

former, il faut pour le conserver la même force qui l'a formé, & ce sera alors le *deus in machinâ* qui sied aussi mal aux Philosophes qu'aux Poëtes. *c. q. f. d.*

Corollaire ou Principe. En créant, si l'on veut, toutes choses *faites*, Dieu les a créées *faisables*, c'est-à-dire, propres à se refaire. 1o. Celles qui ne sont faisables par aucun méchanisme, comme les premiers élemens, les premieres formes des choses, Dieu les a créées formées à perpétuité, c'est-à-dire, dures & *insecables* comme on dit. 2o. Celles qui sont altérables dans leurs parties, mais indestructibles dans leur total, comme le corps de la terre, il a donné à ses parties une tendance vers le tout, tendance méchanique & dépendante de la simple structure de ces parties & des plus petits atômes. 3o. Enfin les corps faits pour se détruire & se réproduire sans cesse comme les plantes & les animaux, il a mis en eux des sémences avec tout ce qu'il faut

pour les déveloper &, s'il le faut, les renouveller totalement.

Pro. 11. *Problême.* Moyen de ſoutenir les petits tourbillons avèc & ſans hypotheſe.

Dém. L'idée en eſt ingénieuſe: on y a regret, & un Auteur comme Malbranche mérite des égards. 1°. Par hypotheſe on peut concevoir de petits bâlons, percés à jour, d'une peau fine, formée d'eſpéces de chaînons inſecables, & capables ſeulement de contraction & de dilatation. Ils ſeroient remplis d'une matiére fluide & néceſſairement tourbillonante, à cauſe du plein. Cette idée n'eſt pas tout-à-fait neuve. Autant qu'on peut s'en ſouvenir, elle eſt d'un M. le Clerc. Mais ce n'eſt que pure hypotheſe. Meſſieurs les Newtoniens n'en voudront pas, & ils feront bien, la pure hypotheſe n'étant bonne qu'en Mathématique, & la phyſique viſant de plus près à la vérité du fait. 2°. Il eſt plus naturel de concevoir avec tous les Philoſophes célebres, Deſcartes même, l'uni-

vers plein de petits corps solides, avec un mêlange intime de matiére molle & mobile dans leurs pores & interstices, à cause du plein qui n'est pas une hypothese : & dès-lors cette matiére fluide formera dans chaque pore ou interstice une sorte de petit tourbillon, ce mouvement étant celui du plein borné. *c. q. f. d.*

ARTICLE LXXXVIII.

PRINCIPES DE L'HISTOIRE pour l'éducation de la jeunesse, sixiéme année, Histoire de l'Eglise. Par M. l'Abbé Lenglet du Fresnoy. Volume in-12. *pag.* 626. *sans le Préliminaire & les Tables. A Paris chez de Bure l'aîné, Quai des Augustins, du côté du Pont Saint Michel à S. Paul* 1739.

MOnsieur l'Abbé Lenglet du Fresnoy a changé de méthode dans ce volume ; l'ayant destiné pour des personnes déja formées, il a cru qu'il ne convenoit

point de le diſpoſer, comme les précédens, par demandes & par réponſes. Il l'a diviſé par Articles, dont il a averti que chacun peut faire le ſujet de la lecture d'un jour; & quoique ces Articles ſoient aſſez courts, il y a ménagé des repos; qu'il a jugé néceſſaires à ceux, qui aiment le plus les Livres, pour délaſſer l'eſprit, qu'une trop longue application fatigueroit. Au reſte, il déclare à la fin de ſa Préface, que s'il a fait quelque faute, comme il eſt preſqu'impoſſible de n'en point faire dans un Ouvrage de détail, il ſe flatte qu'on y aura moins d'égard, qu'à ſa bonne volonté; qu'il a eu envie de bien faire, & qu'il en a pris les moyens, qui étoient en ſa diſpoſition. Ce qui nous a ſurpris dans cette Déclaration, c'eſt que l'Auteur appelle ûn Ouvrage de détail un abrégé de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de plus de dix-ſept-cens ans, qui ne remplit pas même tout un volume *in*-douze.

La Préface eſt ſuivie d'une Li-

ste des Livres nécessaires pour entrer dans un plus grand détail de l'Histoire de l'Eglise. L'Auteur y dit en peu de mots son sentiment sur chacun, & en marque les meilleures éditions; mais il nous permettra de remarquer. 1°. Que cette Liste est bien succincte, & que parmi ceux qu'il a omis, il y en a d'aussi nécessaires, pour le moins, que ceux dont il fait mention. 2°. Qu'il est assez surprenant qu'il ne cite pour l'Histoire du Concile de Trente que Fra-Paolo, & qu'il ne reprenne dans cet Historien, que la malignité de ses réflexions. On peut dire le même sur l'Historien du grand Schisme d'Occident, & sur celles des Conciles de Constance & de Bâle, pour lesquelles il ne renvoye les jeunes gens, en faveur de qui il écrit, qu'à un Auteur Protestant.

La Table Chronologique pour cette sixiéme année est placée à la fin du volume, & représente d'un côté la suite des Papes, & de l'autre celle des évenemens les plus remarquables; elle est accompa-

gnée d'un Avertiſſement, où M. Lenglet du Freſnoy déclare que juſqu'au IX. ſiécle il s'eſt ſervi pour la Chronologie des Papes, de l'édition d'Anaſtaſe le Bibliothéquaire, publiée en quatre volumes *in-folio* par feu M. Bianchini, un des plus ſçavans Prélats de la Cour de Rome, & des plus habiles Critiques de notre ſiécle ; qu'il a cru devoir abandonner pour cette Partie les Obſervations de Pearſon, du Pere Papebroëch, du P. Pagi & de M. de Tillemont, tout vrai-ſemblables qu'elles ſont, perſuadé que » comme Paris eſt le ſeul endroit, » où l'on puiſſe dreſſer une Liſte » exacte des Evêques de cette gran» de Ville, il faut de même être à » Rome, pour former une Liſte des » Evêques de cette Capitale du » Monde Chrétien. „ Il ajoûte, que les révolutions arrivées dans les trois ſiécles ſuivans ont été ſçavamment examinées par les P P. Papebroëch & Pagi, & qu'il s'en eſt ſervi ; que pour le 12. 13. ſiécles, juſqu'aux Papes d'Avignon, il a fait uſage de la derniére édition de Ciaca-

nius, faite à Rome en 1681. que depuis Clement V. qui le premier siégea à Avignon, jusqu'à l'extinction du grand Schisme sous Martin V. il a travaillé d'après M. Baluse & divers Ecrivains, qui ont traité ces grands évenemens, & que pour les trois derniers siécles, il a repris Ciaconius pour son guide. " Toujours également persua-» dé de la maxime, que c'est à » Rome seulement, que l'on peut » faire un Catalogue exact des » Souverains Pontifes. „ Sur ce principe on ne doit donc compter sûrement que sur la Chronologie des neuf premiers, & des trois derniers siécles, & si ce principe doit s'étendre à toutes les autres parties de l'Histoire, que penser de toutes celles qui n'ont point été écrites dans les Pays, dont elles traitent ? Ce que M. Lenglet pourroit dire en faveur de la sienne, qui n'a point été écrite à Rome, les autres ne le pourroient-ils pas dire aussi pour justifier les leurs ?

Notre Auteur demande ensuite

qu'il lui ſoit permis de dire en peu de mots, ce qu'il penſe de la plûpart des Ecrivains, qui ont traité particuliérement des Papes. Il y a long-tems qu'il s'eſt mis en poſſeſſion de cette liberté, & comme il eſtime qu'on auroit tort de le trouver mauvais, il trouvera bon auſſi, qu'on appelle quelquefois de ſes déciſions. Eſt-il bien vrai, que Pearſon Evêque de Cheſter, & M. de Tillemont dans leurs Remarques ſur la Chronologie des Papes des trois premiers ſiécles, n'ayent publié que de ſçavantes conjectures, & que le caractére du P. Pabebroëch fût de donner dans des ſingularités, & des hardieſſes ? Enfin, ſuffiſoit-il à un Ecrivain Catholique de dire de la nouvelle Hiſtoire des Papes, l'ouvrage le plus faux & le plus furieux, qui ſoit ſorti des Preſſes de Hollande, que l'Auteur a trop hazardé de Satyres, & que ſon Livre auroit été moins mauvais s'il avoit daigné être plus modéré. M. Lenglet du Freſnoy devoit-il faire con-

noître aux jeunes gens une Histoire, où les plus saints Papes & les plus respectables par leur doctrine, sont traités de la maniére la plus indigne; une Histoire qui n'est qu'une invective, & une satyre continuelle contre les Vicaires de J. C. sans avertir qu'elle n'est bonne qu'à les scandaliser?

Notre Auteur finit cet Avertissement par déclarer, que s'il s'est trompé, il ne l'a fait que sur l'autorité de plus sçavans hommes que ceux, qui pourroient le censurer, *& qui n'iroient pas*, dit-il, *à la ceinture de ceux, dont je me suis servi*. Ne sçait-il donc pas, qu'un ignorant peut quelquefois rélever un Sçavant? Et prétend-il qu'on croye qu'il n'a jamais suivi que les guides les plus sûrs? Si cela étoit, il devoit ce semble citer partout ses sources; mais nous doutons fort, qu'il ait trouvé nulle part, que ce fut l'Héréfie de Marcion, qui a été l'écueil, où brisa Tertullien. Jusqu'ici on a cru qu'il s'étoit fait Montaniste. Nous pre-

nons cet exemple au hazard dans sa Table Chronologique.

Tout l'Ouvrage de M. Lenglet du Fresnoy est divisé en quatre-vingt-douze Articles, dont les quatre-vingts premiers sont consacrées à l'Histoire de l'Eglise. Les dix suivans traitent des Généalogies, & les deux derniers de l'usage de l'Histoire. L'Auteur y a inseré trois Instructions; dans la premiére, qui suit l'Article onziéme, il n'est question, que des Ouvrages, qui ont été composés sur la vie de J. C. sous les noms de Concordes, & de Vies de Notre Seigneur. Dans la seconde, qui est à la fin de l'Histoire de l'Eglise, l'Auteur recommande la lecture des Livres, qu'il juge les plus capables d'instruire, d'éclairer l'esprit, & d'échauffer le cœur : M. Godeau y est encore son héros, comme dans sa Préface : il regrete beaucoup qu'on n'ait pas achevé l'Histoire de ce Prélat dans le même goût qu'elle est commencée. Au reste le nombre des Livres qu'il indique

est assez borné. Le choix est de son goût, on n'en dispute point.

L'Instruction sur les Généalogies est sur le même modéle. L'Histoire des Maisons Souveraines du feu P. Buffier, qui n'est point nommé, mais qui est désigné de maniére à n'être point méconnu, y est fort maltraitée. M. l'Abbé Lenglet du Fresnoy en veut beaucoup aux Ecrivains, qui n'ont pas les connoissances nécessaires pour traiter les sujets, dont ils parlent. Peut-on douter après cela qu'il ne soit profondément instruit de l'Histoire, de la Chronologie, de la Géographie, & des Généalogies, sur lesquels il enfante tous les jours de nouveaux Volumes ? Dans le vrai son abregé de l'Histoire de l'Eglise est bien fait, & peut-être fort utile à la jeunesse. Mais convenoit-il dans un Ouvrage de cette nature de s'écarter comme il fait quelquefois des sentimens les plus communément reçûs, comme au sujet d'Origêne, dont l'Auteur assure que la constance ne fut point

ébranlée pendant la perſécution, & qu'il fut toujours docile & ſoumis à l'Egliſe?

Il y a lieu encore de s'étonner, que dans un Abrégé de l'Hiſtoire de l'Egliſe continuée uſqu'à nos jours, il ne ſoit fait aucune mention de la nouvelle découverte du nouveau monde; ni de la converſion de tant de Peuples à la Religion Catholique, ni de l'établiſſement d'un ſi grand nombre d'illuſtres Egliſes, dont cet évenement fut ſuivi. L'Auteur a même oublié totalement la Chrétienneté du Japon, fondée par S. François Xavier, laquelle a été pendant près d'un ſiécle l'admiration de l'Univers. Il ſe contente de marquer dans ſa Table Chronologique à l'année 1622. une perſécution au Japon, ſans dire que cette perſécution, qui commença en 1587. qui étoit dans toute ſa force dès l'année 1613, a duré tant qu'il y a eu des Chrétiens dans cet Empire, & a été non-ſeulement la plus longue; mais encore la plus cruelle, & la plus

féconde en Martyrs de toutes celles qu'a essuyées l'Eglise de J. C. au jugement même des Protestans.

Il ne parle de celle de la Chine, qu'à l'occasion du Bref de Clement XI. contre les cérémonies Chinoises, & dans le peu qu'il dit des commencemens de cette Eglise, il paroît qu'il a dédaigné de s'instruire de ce qui s'est passé depuis près de deux siécles dans cette extrémité de l'Orient. Car pour peu qu'il eût consulté les sources les plus connuës, il n'auroit pas dit, que Saint François Xavier a annoncé l'Evangile à la Chine, puisque personne n'ignore que cet Apôtre mourut dans l'Isle de Sancian, à la vûë de ce grand Empire, & avant que d'avoir pû y entrer; il auroit sçû que les premiers, qui y introduisirent le Christianisme furent les P. P. Rogeri & Ricci, & plusieurs autres Jésuites, & que les P. P. Dominiquains & Augustins ne sont venus qu'après eux. Ce qu'il ajoûte de la persécution suscitée en 1711. contre les Chrétiens

Chinois

Chinois, & leurs Missionnaires, n'est pas plus exact. Il seroit sans doute à souhaiter, qu'il fut vrai de dire, que cette persécution n'a point duré, & qu'elle finit presqu'aussitôt qu'elle eût commencé; mais par malheur elle dure encore. De la Chochinchine, du Tongking, des Philippines, des Isles Marianes, du Maduré & du Carnate, où tant de Missionnaires, & de Chrétiens ont scellé la Foi de leur sang, pas un mot, non plus que de ce que nos Rois depuis Henri IV. ont fait pour soutenir la Religion dans le Levant. Tout cela appartient pourtant à l'Histoire de l'Eglise, pour le moins autant que l'affaire des Corses, sous Aléxandre VII.

L'Article 81. & le suivant renferment des principes de Généalogie fort utiles pour l'Histoire en Général, & en particulier pour celles des Maisons Souveraines. L'Auteur examine d'abord les différentes sources de la Souveraineté, & des droits qui l'établissent

dans les diverses Monarchies ; mais comment a-t-il pû ne se pas souvenir, que la Couronne de Suéde est redevenuë élective après la mort de Charles XII. Il passe ensuite à l'origine de la Noblesse, & parcourt avec beaucoup de précision les usages de toutes les Nations par rapport à cette distinction, qui s'est établie entre les familles d'un même état. Il remarque fort bien, que jusqu'au tems d'Aléxandre le Grand la Nation Grecque fut celle qui témoigna plus de zele pour récompenser la vertu, & en faire naître l'amour, pour la faire désirer & respecter parmi le Peuple ; mais que les Successeurs d'Aléxandre s'étant attachés à élever leurs favoris & leurs flateurs au préjudice de l'ancienne Noblesse, on chercha moins à faire le bien, qu'à plaire au Souverain ; que dès-lors tout les sentimens généreux, qu'inspire la noblesse du sang acquise par la vertu, disparurent de la plus grande partie de la Grece, pour se réfugier dans l'Achaie, où une

forme nouvelle de République, qu'on y établit, servit d'asile à la liberté & à la postérité des grands hommes, qui avoient formé la Grece ; mais que les Romains, qui soumirent cette République, n'ayant point distingué ces Héros des flatteurs des Rois de Macédoine, tout périt également.

Il remarque ensuite les vicissitudes, que la Noblesse a essuyées parmi les Romains, & dans les Etats, qui se sont formés des débris de ce puissant Empire ; puis venant au Royaume de France, il établit divers moyens pour y distinguer l'ancienne Noblesse. Ces moyens, qui sont appliquables aux autres Nations, sont fondés sur les bons principes, & accompagnés de réfléxions fort justes & fort sensées. L'Auteur, après avoir dit, qu'il est difficile de porter au-delà de l'onziéme siécle la filiation de l'ancienne Noblesse, ajoûte, qu'il y a des exceptions à faire à l'égard de plusieurs grandes Maisons, que la tradition fait remon-

ter aux premiers tems de la Monarchie ; il y auroit, dit-il, de l'ignorance, ou de la témétité à leur refuser le premier rang dans le respect, que nous devons à leur sang ; il en nomme dix, qu'il range alphabétiquement pour ne point errer dans la préséance ; ce sont les Maisons de Châlons ou Vienne, Châtillon-sur-Marne, Coucy, Harcourt, Lusignan, Melun, Montmorenci, Poitiers, Rohan, la Tour ; & il fait voir ce qui autorise cette prééminence.

Dans l'Article quatre-vingt-quatre, il parcourt les différentes Provinces du Royaume, pour y distinguer la Noblesse ; mais il ne s'attache guéres qu'à celles, dont l'origine se perd dans les tems les plus reculés, ou remontant à des Souverains, ou à des familles étrangeres illustrées de tems immémorial, L'Article suivant traite des Charges de Sénéchal, de Connétable, de Chancellier, & de Gardes des Sceaux, & l'on y voit la suite des Maisons, qu'elles ont illustrés. Il

fait la même chose dans l'Article quatre-vingt-six pour la Charge de Marêchal de France ; il nomme tous ceux, qui en ont été honorés, & il n'y a oublié que le Marêchal de Coëtlogon.

Les deux suivans traitent de l'origine de la Maison de France : l'Auteur s'attache principalement à prouver, que Robert le Fort étoit François ; il rapporte ensuite ce qu'on trouve dans les meilleurs Historiens de plus vrai-semblable sur son origine ; & il en donne la Généalogie de Saint Arnoul, telle qu'on la voit par tout. Il y joint le commencement de celle de la Maison de Portugal, qu'on n'a reconnuë, dit-il, que depuis un siécle descendre de celle de France.

L'Article quatre-vingt-neuf contient la Généalogie de la Maison d'Autriche, que l'Auteur commence à Gontran le Riche, Comte d'Altembourg, qui vivoit au milieu du dixiéme siécle, & celle de la Maison de Lorraine, dont la tige, selon l'opinion la plus commune,

eſt Gerard d'Alſace, premier Duc héréditaire de la Moſellane ou haute Lorraine, qui mourut en 1070. Il remarque cependant que le P. Vignier de l'Oratoire, & le ſçavant M. Eccard donnent à ces deux Maiſons une même ſouche, à ſçavoir, l'Ayeul d'Attie, Duc d'Alſace, qui vivoit au milieu du huitiéme ſiécle, & qu'en ſuivant cette Généalogie la Maiſon d'Autriche eſt cadette de celle de Lorraine.

M. Lenglet du Freſnoy paſſe aſſez rapidemment dans l'Article ſuivant ſur les Maiſons Royales d'Angleterre, de Savoye, de Dannemarck, de Suéde; ſur celles de Baviére, de Saxe, de Brandebourg, de Heſſe, & ſur quelques autres des plus illuſtres d'Allemagne. Dans les deux derniers Articles ſur l'uſage de l'Hiſtoire, il donne de très-bonnes maximes pour en rendre la lecture utile & agréa-
» ble. « Religion, Morale, con-
» duite de la vie, uſage du monde,
» regles du droit public, obſerva-

»tions de politique, tout eſt dans
»l'Hiſtoire, dit-il, quand on la
»ſçait lire ; „ & il le prouve par
un détail bien choiſi de faits, &
des réfléxions, qu'ils fourniſſent à
un Lecteur appliqué.

ARTICLE LXXXIX.

DÉMONSTRATION Phyſique de la cauſe de la Peſanteur, indépendament de toute hipotheſe arbitraire.

P*Remiére Propoſition.* La ſuppoſition du Plein n'eſt point ce qu'on appelle une hipothéſe arbitraire.

Démonſtration. Il faut prendre cette Propoſition comme on la donne. Le but précis n'en eſt pas de démontrer le Plein. Or elle eſt claire dans ſon ſimple énoncé. L'hipothéſe du Plein n'eſt pas nouvelle. Elle eſt plus ancienne que celle du vide. Elle a été la plus ſuivie, & elle eſt la plus naturelle, rien n'étant plus naturel que de croire ce monde

tout matériel, lié, créé du reste & capable d'être anéanti, ce qu'il ne seroit pas ou ne seroit qu'à moitié s'il étoit moitié être, moitié neant, ou moitié matiére, moitié esprit, ou je ne sçai quoi. Car le vide est le je ne sçai quoi de Messieurs les Newtoniens. *Ce qu'il falloit démontrer.*

Seconde Proposition. Physiquement parlant, la matiére du monde n'est pas toute fluide, molle & homogêne à l'infini.

Démonstration. 1°. Une matiére infiniment molle & homogêne est une matiére primitive & métaphysique, prise au sortir des mains du Créateur avant qu'il lui ait imprimé les premiéres formes, & qu'il en ait fait les premiers élemens des corps. 2°. Une pareille matiére est indifférente à toutes les formes, & bonne à toutes sortes de mondes & de corps. 3°. On a déja démontré dans ces Mémoires, qu'une pareille matiére n'a point de consistence, & ne peut former même de simples ronds.

4°. Il n'y a qu'à penser ce qu'on pourroit faire d'une matiére qui séroit tout beurre, tout lait, toute huile, toute eau. C'est bien pis d'une matiére infiniment fluide & homogêne : car l'eau même a sa consistence & ses premiers atômes, formés à perpétuité. *c. q. f. d.*

5. *Pro.* Ce n'est pas une hipothése arbitraire, de supposer la matiére de ce monde, & de tous les corps, moitié dure & moitié molle & fluide.

D. Malebranche est le seul, qui ait feint une matiére parfaitement molle dans toutes ses parties. Les Vacuistes seuls, n'admettent que des atômes insectiles. Le juste milieu pris par tous les grands Philosophes, par Descartes même, a été un mêlange de petits atômes durs, les uns ronds, les autres en écrou, & d'une matiére fluide & sans consistence. Pour peu qu'on contemple la nature avec un esprit d'analyse, on verra le monde entier se partager d'abord en espaces célestes, & comme fluides

d'un côté, & en corps céleſtes & terreſtres, qui ont une certaine ſtabilité, une certaine dureté; & enſuite chaque globe comme la terre partagée en atmoſphére fluide & globe viſible & palpable; & ce globe moitié terre aride & moitié mers; & cette terre aride moitié Campagnes moitié Lacs & Riviéres; & ces Campagnes les plus ſeches, pleines d'une terre friable & grainée, dont les grains ſont par conſéquent par tout entremêlés d'air, d'humidité même; & enfin les plus petits grains, & les plus petites goûtes d'eau pleines de pores & d'interſtices, qui ſont néceſſairement pleins de fluides plus ſubtils. Du reſte dans le ſyſtême du Plein le mêlange des ſolides & des fluides à l'infini, n'eſt pas une hipothéſe, mais un corollaire néceſſaire & géométrique pour la poſſibilité du mouvement. *c. q. f. d.*

4. *Pro.* La matiére ſolide primitive eſt coupée en atômes ſolides, qui ont leurs formes primitives inaltérables, & la matiére fluide

par tout entremêlée avec ces atômes eſt purement molle, mobile & capable de toutes les formes.

Dém. Deſcartes ſeul de tous les Philoſophes, a cru pouvoir expliquer la formation des élemens, & des premiers atômes par voye de génération, & non de création. En fait d'hipothéſes, il n'y a que celle des petits tourbillons de Malebranche, qui ſoit plus arbitraire que celle des cubes de Deſcartes. Il n'y a point d'hipothéſe, à ſuppoſer que les premiers élemens, les premiers atômes d'air, d'eau, de terre &c. ont été formés par voye de création, immédiatement par la main de Dieu, qui a bien dû comme un habile Artiſan, diſpoſer toutes choſes, faire tous les premiers arrangemens, créer les premiéres piéces, les premiéres roues, les premiers reſſorts, les premiers outils, les premiéres machines d'une machine ſi compoſée, ſi riche, ſi diverſifiée. *c. q. f. d.*

5. *Pro.* Sans autre hipothéſe, le ſeul mêlange des atômes ſolides, &

fluides produit la légereté ou l'effort centrifuge de ceux-ci, & la Pesanteur ou l'effort centripete de ceux-là.

Dém. 1o. Tous corps agités de divers mouvemens intestins dans une espace borné, se choquent, se contre-choquent, se poussent, se repoussent en tout sens hors de cet espace; & s'ils ne peuvent en sortir, ils font un effort continuel dirigé du centre de l'espace, qui est leur commun centre de gravité, vers la circonférence. 2o. S'il y a de ces corps qui soient plus mobiles, ceux-là doivent faire le plus grand effort: & l'excès de leur effort produit en eux une force centrifuge, qui change le contr'effort des autres moins mobiles, en une force centripete, qui les tient au centre & peut les y ramener. 3o. Or les corps fluides sont les plus mobiles. Donc leur contr'effort doit produire une force centripete dans les solides, qui sont moins mobiles. 4o. Et comme le mêlange est intime, & qu'il n'y a

pas d'atôme solide, qui ne soit investi & pénétré d'un fluide qui le repousse au centre &c. *c. q. f. d.*

Scholie ou remarque. Le mouvement de tourbillon, qui a enfanté tant d'hipothéses arbitraires pour expliquer par son moyen la Pesanteur, ne sçauroit jamais l'expliquer, étant invariablement *axipete* & non *centripete.* Ce n'est qu'un mouvement sécondaire & qui suppose la pesanteur. Cette Pesanteur est un mouvement si naturel, si simple, si primitif, & en même-tems si universel, qu'il doit résulter de la plus simple & plus primitive disposition de la matiére & de tous les corps. Rien n'est plus primitif que le mêlange intime des corpuscules solides de la matiére avec une matiére fluide, nécessaire pour le remplissage du monde, pour le mouvement, & pour l'action & l'inaction de la nature.

Deux actions de Dieu que notre maniére de concevoir, nous fait trouver nécessaires pour la constitution de la nature, il n'y en a qu'une de

néceſſairement antérieure au jeu de la Peſanteur. Premiere action : Dieu crée la matiére. Deuxiéme action : par le mouvement Dieu la diſtingue en corpuſcules ſolides & fluides : & dans l'inſtant l'effort ſeul de la matiére fluide, pour fuir en tout ſens les corps ſolides mêmes qui lui ſont obſtacle, ramene ceux ci vers leurs centres, & les y tient reſſerrés, ſelon les dégrés de leur ſolidité, de leur denſité. Et les quatre grandes difficultés de Newton contre les hipothéſes des Cartéſiens ſont réſoluës. 1°. La direction de la peſanteur eſt centrale. 2°. La cauſe *impellente* des corps eſt préſente à toutes leurs parties les plus intérieures. 3°. La Peſanteur eſt proportionelle à la denſité des corps péſans. 4°. La matiére fluide intérieure aux corps n'eſt point péſante ni réſiſtante, puiſqu'au contraire elle eſt comme légere & *impellente*, comme on a dit.

ARTICLE XC.

HISTOIRE GENERALE & Particuliére des Finances, où l'on voit l'origine, l'établissement, la perception & la régie de toutes les impositions; dressée sur les piéces authentiques. Par M. du Fréne de Francheville. A Paris, chez de Bure l'aîné, Quay des Augustins, du côté du Pont S. Michel, à S. Paul. 3. vol. in-4o.

Tarif de 1664. *deux volumes* in-4o. *Tome I. pag.* 938. *Tome II. pag.* 1022. 1738. *Tome III. Histoire de la Compagnie des Indes. pages* 660. 1738.

UN *corps Historique des Finances* exact & complet, autant qu'on peut l'attendre d'un Ecrivain intelligent & laborieux, est un Ouvrage qui pique la curiosité; & de toute les parties de l'Histoire d'une Nation, c'est peut-être la plus intéressante. Il n'est

personne qui n'y prenne part, parce qu'il n'est personne qui n'en ait à ce qui en fait la matiére & l'objet. Tous y contribuent, & par l'endroit qui touche le plus généralement, & d'ordinaire le plus vivement les hommes. Indépendamment même de l'intérêt qu'on y prend, est-il quelqu'un qui n'aime à s'instruire d'une partie aussi considérable de la Politique, & du gouvernement d'un Etat ; d'une partie qui est le nerf non-seulement de la guerre, comme on le dit ordinairement, mais encore de toutes les grandes affaires, des affaires humaines en général ? M. *du Fréne de Francheville* a donc entrepris un Ouvrage également utile & curieux ; mais un Ouvrage d'un grand travail, & qui suppose des recherches immenses. Il les a faites ces recherches, il a puissé dans les sources, & il assûre, que quelque vaste que paroisse la carriere, où il s'est engagé, il en a déja fourni la plus grande partie, en disposant au moins

les deux tiers des matériaux. Par les titres qu'il rapporte des parties que nous n'avons pas encore, on voit d'un coup d'œil, l'étenduë de la matiére qu'il embrasse, & qui sera l'*Histoire* complete *des Finances* : Ouvrage singulier, unique & nouveau. Par-là aussi chacun connoîtra s'il a quelques Mémoires, quelques Piéces qui ayent rapport aux titres annoncées, & il est prié de les communiquer à l'Auteur, qui mérite qu'on s'intéresse à son travail, & qu'on l'aide à le porter à sa perfection.

Des deux Parties qui paroissent présentement, la premiere contient l'*Histoire des droits de sortie & d'entrée du Tarif de* 1664. *depuis leur origine.* C'est la matiére des deux premiers volumes. La seconde est l'*Histoire de la Compagnie des Indes.*

Comme le fameux Edit de 1664. qui réduit & qui régle le Tarif d'entrée & de sortie des Marchandises, est la base de cet Ouvrage, on sera bien-aise de le trouver en

entier à la tête du premier volume- Avant ce Réglement, la multitude des droits qu'on étoit obligé de payer, les déclarations multipliées qu'il falloit faire à différens Commis, rendoient le Commerce difficile & onéreux, & causoient un dommage considérable aux Finances. C'est donc avec raison, qu'on le regarde comme un Ouvrage digne des soins & du zéle de M. *Colbert*, & comme une époque mémorable de son Ministére.

Cet Edit réunit une vingtaine de droits d'entrée & de sortie, créés successivement depuis plus de quatre siécles, dit l'Auteur; lequel, pour se conformer à l'ordre qu'on y a suivi, traite d'abord des droits de sortie, & ensuite, des droits d'entrée. Ceux qui ont quelque idée d'un pareil Ouvrage, ou qui ont seulement jetté les yeux sur celui ci, ne s'attendent pas à en trouver ici l'Extrait. Ils sçavent qu'il ne consiste qu'en des détails, qui ne peuvent être abrégés, non pas même dans la première Par-

tie, plus Hiſtorique qu'Arithmétique, & que chargée de calculs, de comptes, de chifres comme la ſeconde: & cette derniére eſt ſans comparaiſon la plus conſidérable, & la plus étenduë. Le mérite même de l'Ouvrage conſiſte dans une exactitude & une préciſion qui, préſentant tout ce qu'on cherche, ne laiſſent rien à retrancher. Tout y eſt mis ſous les yeux avec une méthode ſimple, juſte, & uniforme, commençant par l'état des droits avant la réforme de 1664. puis marquant la fixation du Tarif, & enfin les changemens arrivés depuis ce tems-là, s'il y en a eu; & cela juſqu'au premier d'Octobre 1738. Des Tables diſpoſées au commencement & à la fin de chaque Partie, en facilitent l'uſage: & d'ailleurs les matiéres étant rangées dans l'ordre alphabétique, on trouve ſans peine, & tout d'un coup ce que l'on veut ſçavoir.

Histoire de la Compagnie des Indes, avec les titres de ses Concessions & Priviléges.

Quoique la Compagnie des Indes soit une Compagie purement de Commerce, elle a néanmoins paru à M. de *Francheville* avoir assez de rapport avec les Finances, pour mériter sa place dans l'Histoire qu'il en donne. En effet outre les Concessions de Domaines, & les exemptions du Payement des droits Royaux, dont cette Compagnie, & celles qui l'ont précédée, ont été gratifiées par nos Rois, les secours considérables d'argent qu'elles en ont reçûs, font partie des Finances de l'Etat, & entrent naturellement dans leur Histoire.

Dans celle-ci l'Auteur, après avoir rappellé ce que l'on sçait de la découverte des Indes, ou des premiéres entreprises des Européens, pour y établir leur Commerce, nous fait connoître en peu de mots les Compagnies formées

dans cette vûë par les Hollandois, les Anglois, les Danois, les Suédois, & vient ensuite aux Compagnies Françoises, dont celle qui subsiste depuis l'année 1719. & qui est son principal objet, a réuni les droits, & surpassé les succès.

Dès l'an 1420. quelques Vaisseaux envoyés par *Henri* Duc de *Viseo*, avoient découvert l'Isle de *Madere*, & quelques autres le long de la côte d'*Afrique* : mais ce ne fut qu'en 1486. que *Barthélemi Diaz*, *Pierre Diaz*, son frere, *& Jean Infanté* Portugais reconnurent le Cap des *Tourmentes*, nommé depuis par *Jean* II. successeur d'*Alphonse*, le Cap de *Bonne Espérance*. En 1497. Dom *Vasco de Gama* étant parti de *Lisbonne*, par l'ordre d'*Emmanuel*, successeur de *Jean* II. pour aller en *Ethiopie* & aux *Indes*, après avoir doublé le Cap de *Bonne Espérance*, arriva au mois de Mai 1498. devant *Calicut*, à la côte de *Malabar*. L'année suivante D. *Pedro Alvarez Cabral* entreprit un semblable voyage. En

1501. D. *Juan de Nova* en fit un troisiéme : D. *Vasco de Gama*, un quatriéme, en 1502. D. *Alphonse d'Albuquerque*, depuis sur-nommé *le Grand*, un cinquiéme en 1503. Depuis ce tems cette route fut si fréquentée, que le Commerce des *Indes* devint pour les Portugais, qui le firent seuls durant un siécle, une source inépuisable de trésors, & le fondement d'une puissance à laquelle il ne sembloit pas que cette Nation pût s'élever.

Cependant les Espagnols eurent leur part aux nouvelles découvertes; & dès l'an 1519. ou 1520. le fameux *Magellan* reconnut les Isles des Larrons, & les *Philippines*, dont ils se sont mis depuis en possession.

Les Hollandois naturellement faits pour le Commerce, & qui d'ailleurs ne trouvoient pas chez eux les secours suffisans pour résister aux forces de l'*Espagne*, ne furent pas long-tems sans aller chercher dans le nouveau monde dequoi se soutenir contre la Puissan-

ce dont ils venoient de ſecouer le joug, & s'égaler en richeſſe à la plûpart des Etats de l'*Europe*. En 1592. quelques Marchands de *Zélande* s'aſſocierent pour aller traſiquer aux *Indes* Orientales. Ils tenterent la voye du Nord, le long des côtes de *Tartaries*, & du *Catay*, pour deſcendre de-là à la *Chine* & aux *Indes*. Cette tentative, comme l'on ſçait, ne réuſſit pas: mais en 159:. s'étant aſſociés avec quelques Marchands d'*Amſterdam*, ils équiperent quatre Vaiſſeaux, qui prirent ſous la conduite de *Corneille Aoutman*, la route ordinaire, & revinrent au bout de deux ans. Quoiqu'ils n'euſſent tiré aucun profit de ces premiers voyages, ils ne ſe rebuterent point, & ne ſongerent au contraire qu'à faire de nouveaux efforts. D'autres Marchands d'*Amſterdam* s'étant donc joints aux premiers Aſſociés, ils formerent une nouvelle Flotte de huit Vaiſſeaux, qui partit en 1598. pendant qu'une autre Compagnie de *Zélandre* équipoit pour le même

dessein. Ce fut en cette année 1598. que les Navigateurs Hollandois, après avoir doublé le Cap de *Bonne Esperance*, découvrirent une Isle qu'ils nommerent l'*Isle Maurice*, en l'honneur du Comte *Maurice* de *Nassau*, Prince d'*Orange*. Le Chevalier de *Fougeray* en prit possession au nom du Roi, en 1721. sous le nom d'*Isle de France*; & elle est aujourd'hui possédée par la Compagnie des *Indes*. Les années 1599. 1600. 1601. diverses Compagnies excitées par l'exemple des précédentes, ayant fait le voyage des *Indes* avec assez d'avantage, les Etats Généraux convierent tous ces Négotians, d'unir leurs intérêts : & c'est de-là qu'est venu l'établissement de la fameuse Compagnie des *Indes* Orientales de *Hollande*. En cinq mois il s'amassa un fond d'environ sept millions neuf-cent-vingt mille livres, qui fut employé à l'équipement d'une Flotte de 14. Vaisseaux, laquelle partit au mois de Février 1603. & d'une autre

de

de 13. qui partit au mois de Décembre de la même année. Quoiqu'on ſçache aſſez en général combien cette compagnie eſt devenuë floriſſante, les avantages que la *Hollande* en retire, les richeſſes qu'elle procure à l'état & aux particuliers, pour en donner quelque idée, nous dirons ſeulement qu'au retour des deux Flottes, dont nous venons de parler, en 1605. les intéreſſés toucherent quinze pour cent; en 1606. ſoixante-quinze pour cent. Cependant la Compagnie n'avoit point encore d'établiſſement dans les Indes; & ce ne fut qu'en 1607. qu'elle chaſſa les Portugais de l'Iſle d'*Amboine*, dont elle s'empara. Elle s'étendit enſuite de tous côtés, elle bâtit des Forteresses; & après toutes ces dépenſes, il ſe trouva qu'au mois de Mai 1613. chacun avoit été rembourſé de ſon principal, & avoit encore eu ſoixante de profit: c'eſt-à-dire, par exemple, dit M. de *Francheville*, que celui qui avoit mis en 1602. 4000. livres, avoit

reçû en 1613. 10400. livres de profit, & ne laissoit pas d'avoir encore sa part entiere dans le fond de la Compagnie. Le détail que continuë l'Auteur, fait voir combien une telle Compagnie bien gouvernée, & puissamment soutenuë par l'Etat, y répand de richesses, augmente ses forces, & contribuë à sa grandeur.

Presqu'en même-tems que les Hollandois entreprirent le voyage des *Indes*, les Anglois songerent à en partager le Commerce, & ils y envoyerent des Vaisseaux. Bientôt il se forma à *Londres* une Compagnie qui est devenuë très-puissante. Ses principaux Comptoirs sont *Bombaye*, sur la côte *de Malabar*, *Madras*, sur celle de *Coromandel*, & *Colcota* dans le *Gange*.

Les Danois & les Suédois ont aussi voulu profiter du Commerce des *Indes* : ceux-là ont leur principal établissement à *Tranquebar*, sur la côte de *Coromandel* ; pour ceux-ci, les desseins de *Gustave* ayant été renversés par la guerre qu'il

porta en *Allemagne*, ils ont été repris depuis quelques années.

Quoique les François eussent pris la route des *Indes* dès l'année 1535. dit M. de *Francheville*, que *François* I. par les Déclarations de 1537. & 1543. eut excité ses sujets à entreprendre des voyages de long cours, que *Henri* III. voyant que les vûës de *François* I. n'avoient point été suivies sous les Regnes de *Henri* II. de *François* II. & de *Charles* IX. à cause des guerres civiles dont ils avoient été agités, eut fait une autre Déclaration le 15. Décembre 1578. pour engager les François à la Navigation des *Indes*; cette Déclaration n'ayant pas eu plus d'effet que les premiéres, & pour les mêmes raisons, on n'entreprit proprement que sous *Louis* XIII. d'établir solidement le Commerce de la Nation dans les *Indes*. Ce fut donc le 2. de Mars 1611. que *Girard le Roy* Flamand, secondé du sieur *Godefroy* Trésorier à *Limoges* obtint du Roi des Lettres Patentes pour former une Compa-

gnie à cet effet, & c'est l'époque de la premiére Compagnie Françoise des *Indes* Orientales. Deux Marchands de *Rouen, Jacques Muisson*, & *Ezechiel de Caën* ou *de Canis*, s'étant joints aux premiers Associés, le Roi par ses Lettres Patentes du 2. de Juillet 1615. en les prenant sous sa protection, ordonna qu'ils ne feroient ensemble qu'une même Compagnie, & que les Navires qu'elle employeroit seroient nommés *la Flotte de Montmorency* du nom de l'Amiral.

M. *du Fréne* dans son Avertissement, & dans la Table Chronologique qu'il a mise à la fin du volume, corrige la datte du premier voyage des François au-de-là du Cap de *Bonne Espérance*, & marque que ce fut en 1503. & non en 1535. que se fit cette entreprise. Elle ne fut pas heureuse, & ne produisit rien pour le Commerce. Quelques Marchands François, qui trafiquoient à *Lisbone*, excités par l'exemple des Portugais équiperent à *Honfleur* un Vaisseau dont la conduite fut donnée au Sieur

Gonneville. Ce Capitaine leva l'ancre au mois de Juin 1503. & ayant doublé le Cap de *Bonne Espérance*; il fut accueilli d'une longue & furieuse tempête, suivie d'un calme, aussi pernicieux. Il fit voile vers le Sud, & découvrit une terre inconnuë, où il aborda. Les Habitans reçurent nos François avec vénération, & les traiterent avec une extrême cordialité. Après six mois de séjour, ils reprirent la route de *France.* Mais à leur arrivée, ils eurent le malheur de tomber entre les mains d'un Corsaire Anglois, à la vûë des Isles de *Jersay*, & de *Grenesay.* La Relation de leurs avantures faite par le Capitaine de *Gonneville*, & la Déclaration de leur voyage est dattée du 19. Juillet 1505. Elle est curieuse, & a déja été imprimée plusieurs fois en *France.* M. de *Francheville* en donne un assez long extrait dans sa Table Chronologique. *Gonneville* avoit amené un des fils du Roi de la *Terre Australe* où il avoit abordé. Il le fit baptiser, lui don-

na son nom , & lui procura un mariage qui le rendoit son allié. De ce mariage , continuë l'Auteur d'où M. de *Francheville* a tiré ce récit , *sortirent plusieurs enfans , l'un desquel a été mon ayeul paternel , & maintenant par l'extinction des branches aînées , je me trouve le chef & l'aîné de la famille de ce premier Chrétien des Terres Australes.* Le Livre que cite M. de *Francheville*, est assez rare. Il est imprimé en 1663. & a pour titre : *Mémoires touchant l'établissement d'une Mission Chrétienne dans le troisiéme Monde, autrement appellé la Terre Australe, Méridionale, Antartique , & inconnuë , présentés à N. S. P. le Pape Aléxandre VII. par un Ecclésiastique originaire de cette même Terre.*

On ne dit point quel fut le sort de la premiére Compagnie Françoise des *Indes* Orientales , mais il est certain qu'il s'en forma une seconde en 1642. Elle étoit composée de vingt-quatre Intéressés , à la tête desquels fut mis le sieur *Ricaud*. Elle obtint du Cardinal de

Richelieu le privilége exclusif d'envoyer des Vaisseaux dans l'Isle de *Madagascar*, & autres adjacentes pendant dix années, pour y établir des Colonies, & en prendre possession au nom du Roi. Cette Compagnie s'empara en effet l'année suivante 1643. de l'Isle de *Madagascar*, de celle de *Mascaregne*, aujourd'hui l'Isle de *Bourbon*, & de quelques autres Isles voisines. En 1648. le sieur de *Flacour* fut envoyé à *Madagascar* en qualité de Commandant Général de l'Isle, & Directeur de la Compagnie. On trouvera ici en abrégé ce qui regarde cet établissement, & le Commerce de la Compagnie, jusqu'à la mort du sieur de *Flacour*, arrivée en 1660. à la hauteur de *Lisbone*, comme il retournoit à *Madagascar* confirmé par de nouvelles Lettres dans sa Charge de Commandant. La perte de ce Chef, & de tous ceux qui l'accompagnoient; déconcerta les affaires de la Colonie, & le Commerce ne fit plus que languir, quoique le Maréchal de

la *Meilleraye*, qui avoit fait les plus grandes avances, continuât d'envoyer quelques Vaiſſeaux pour le ſoutenir.

Mais en 1664. M. *Colbert* entreprit de le rélever. Dans cette vûë il réſolut de former une nouvelle Compagnie des *Indes*, qui fut la quatriéme, à laquelle a ſuccédé celle d'aujourd'hui établie en 1719. Cet habile Miniſtre n'oublia rien pour accréditer la ſienne, & lui donner des fondemens plus ſolides, que n'en avoient eû les précédentes. Les meſures qui furent priſes à cet effet, les droits, les conceſſions, les priviléges accordés à la nouvelle Compagnie, les conditions auſquelles toutes ſortes de perſonnes pouvoient s'y intéreſſer, les Réglemens faits pour ſon établiſſement, pour la direction, & l'adminiſtration des affaires, pour l'avantage du Commerce, & des Habitans de la Colonie, les ſtatuts mêmes pour la police qui devoit y être obſervée &c. Tout cela eſt rapporté en détail dans

cette Histoire. Le Roi accordoit à la nouvelle Compagnie, " à per-
» pétuité, en toute propriété, ju-
» stice & Seigneurie, toutes les
» Terres, Places & Isles qu'elle
» pourroit conquérir sur les enne-
» mis, ou sur les barbares, avec
» tous les droits de Seigneurie,
» sur les Mines & Minieres d'Or
» & d'Argent, Cuivre & Plomb,
» & tous autres Minéraux; même
» le droit d'Esclavage; & autres
» droits de souveraineté. Qu'elle
» jouiroit de même de l'Isle de *Ma-*
» *dagascar*, ou de *S. Laurent*, &
» autres Isles circonvoisines, sans
» réserve d'aucun droit ni devoir,
» que la seule foi & hommage lige
» &c. "

Tous ces Réglemens étant dressés, & après les préparatifs nécessaires, le 7. de Mars 1665. les quatre premiers Vaisseaux de la Compagnie, portans cinq censvingt hommes, & équipés moitié en guerre, moitié en marchandise, partirent de *Brest* pour *Madagascar*, où ils arriverent le 10. de

Juillet : & ce fut alors que cette Iſle prit le nom d'*Iſle Dauphine*, pour *reconnoître*, dit la Déclaration du Roi, les graces de Dieu, ſur la famille Royale, & ſur-tout celle d'avoir donné un Dauphin à la *France*.

Le ſieur *Caron*, François, qui avoit été Préſident du Commerce des Hollandois au *Japon*, vint offrir ſes ſervices à la Compagnie. Ils furent acceptés ; il partit en 1666. & arriva à l'*Iſle Dauphine*, où bientôt après le ſieur *Marcara Avanchinz*, natif d'*Iſpahan* en *Perſe* vint le joindre par ordre du Roi, de M. *Colbert*, & de la Compagnie. L'habilité de cet Etranger donna de grandes eſpérances à la Compagnie, & il fut envoyé, avec les titres de *Conſeiller au Conſeil ſouverain de l'Iſle Dauphine*, *& Directeur de tous les Comptoirs de la Compagnie dans les Indes, la Perſe, & le Pays du Sud*. Les ſervices qu'il prétendit avoir rendus à la Compagnie, ſont rapportés dans ſes Mémoires cités par M. de *Francheville*.

Ces deux hommes s'étant brouillés irréconciliablement, les affaires de la Compagnie en souffrirent beaucoup ; & en général la mésintelligence qui se mit entre les Directeurs qu'elle avoit envoyés aux *Indes*, & leur mauvaise conduite commença la ruine d'une entreprise concertée avec tant d'appareil, & en apparence établie sur des fondemens plus durables. Le sieur *Caron*, disent les Mémoires du sieur *Marcara*, étant arrivé près des côtes de *France*, avec tous ses trésors, *eut peur qu'on ne lui fît son procès : il rebroussa chemin, & prit la route de* Portugal : *mais étant sur la Riviére, & dans le Port même de* Lisbone, *les cables vinrent à manquer tout d'un coup, son Vaisseau s'ouvrit, & il périt avec toutes ses richesses.* Pour le sieur *Marcara*, le Roi ayant fait examiner sa conduite par M. *Colbert*, le déchargea par un Arrêt de son Conseil des accusations dont on l'avoit chargé.

Quelques mesures qne l'on pût prendre, quelques réglemens que

l'on fit pour remédier à ces désordres, les guerres que la France eût à soutenir, la défiance, ou l'impuissance des Intéressés, la difficulté de faire exécuter les projets que l'on formoit, mirent enfin la Compagnie hors d'état de soutenir son Commerce.

Les anciens Intéressés, dit M. de *Francheville*, s'étoient si mal trouvés de l'Isle de *Madagascar*, qu'ils avoient cru devoir en abandonner au Roi la propriété dès l'année 1670. Cependant la situation avantageuse de cette Isle, qui servoit d'entrepos, & comme de centre au Commerce des *Indes*, faisant espérer au Roi que la Compagnie pourroit la retenir, ou la reprendre, sa Majesté le lui avoit permis par sa Déclaration du mois de Février 1685. Mais enfin elle en donna pour toujours sa démission, qui fut acceptée le 4. de Juin 1686.

Il s'étoit formé en divers tems quelques autres Compagnies pour le Commerce de la *Chine*, de la

Nouvelle France, pour celui du *Castor*, pour le *Senégal*, *Cap Verd*, & côtes d'*Afrique* ; mais comme la plûpart de ces Compagnies particuliéres n'avoient pas eu grand succès, on crut qu'une Compagnie, qui réuniroit le Commerce des quatre parties du monde, trouveroit en elle-même dequoi se soutenir contre les écueils où les autres avoient échoué. C'est sur ce principe qu'est établie depuis l'année 1719. la *Compagnie des Indes*, qui a succédé aux droits des précédentes, & qui les fait valoir avec tant d'avantages. Cependant il y a eu de tems en tems quelques changemens, extension, restriction, suppression, rétablissement des droits & priviléges de cette Compagnie, par rapport au Commerce de certains Pays, ou de certaines Marchandises. Mais le détail en seroit trop long pour un Extrait ; outre que l'on sçait en général l'état présent d'une Compagnie subsistante, & florissante. Nous nous contenterons de dire

pour fixer au moins en gros, l'idée de ses droits, qu'avec le privilége exclusif de la vente du Caffé des *Indes* & du *Levant*, du Castor de *Canada*, elle a encore celui de commercer à l'exclusion de tous les sujets du Roi, avec la propriété de tous les Comptoirs établis. 1°. Depuis le Cap *Blanc*, jusqu'au Cap de *Serralionne* : 2°. Depuis le Cap de *Serralionne*, jusqu'au Cap de *Bonne Espérance* : 3°. Depuis le Cap de *Bonne Espérance*, jusques dans toutes les Mers des *Indes*, & en dernier lieu, dans toute l'étenduë de la *Chine*.

Les personnes équitables & un peu instruites entreront sans peine dans les sentimens de M. de *Francheville*, qui prend soin en plus d'un endroit de détruire les préventions, & les fausses idées qu'on se forme de ces Compagnies de Commerce, & en particulier de celle dont il s'agit ici, & de faire sentir l'avantage qu'en retirent l'Etat en général, & en particulier les Colonies.

La plus grande partie du volume contient les titres & les preuves de cette Hiſtoire, qui en garantiſſent l'exactitude & la fidélité.

ARTICLE XCI.

METHODES POUR perfectionner, & rendre plus efficace l'uſage du Quinquina.

TOut le monde connoît la vertu du Quinquina dans les fiévres intermittentes & d'accès, tout le monde ſçait, qu'il ne convient point dans les fiévres continuës.

La Pharmacie Galenique le réduit dans une poudre très-fine.

La Chimie a cru perfectionner & exalter un Reméde ſi vanté, elle en a tiré l'extrait, la teinture, les ſels, elle en a fait des Eſſences, & des Elixirs ; mais ſes travaux ont été inutiles & infructueux, elle ne ſçait point améliorer un Reméde, elle le déchire, le tiranniſe

par la force du feu, dont elle le remplit.

On le perfectionne par ma troisiéme & cinquiéme Méthodes, dont j'ai parlé.

Pompez l'air extérieur du Quinquina dans la machine Pneumatique. L'air intérieur, en étendant & dilatant son ressort, sépare, souleve, & écarte les parties du Quinquina les unes des autres. Ce Quinquina est meilleur, que celui qui est sans préparation, & devient plus commode à prendre.

Ou préparez le Quinquina selon ma cinquiéme Méthode, dont j'ai donné la description.

Quelques Médecins n'approuvent pas le Quinquina dans toutes sortes de fiévres intermittentes, ni dans de certaines années, sur-tout si on n'a point le soin de bien préparer les Malades; ils ont quelquefois observé des stagnations, des croupissemens d'humeurs, des obstructions, des skirrhes, des enflures, des hidropisies, des fiévres lentes & hectiques, après l'usage du Quinquina.

Ma cinquiéme Méthode rend le Quiquina aperitif, sans lui ôter sa vertu fébrifuge. Bien loin d'occasionner de pareilles maladies, il les guérit, si elles se rencontrent.

Usage.

Donnez un gros de ma Préparation de Quinquina, ou dans du pain à chanter, ou dans du vin, ou dans de l'eau, de quatre heures en quatre heures dans les fiévres tierces, doubles tierces, quotidiennes, quartes, doubles quartes, pendant leur intermission, après avoir saigné, s'il est besoin, & après avoir purgé. Faites prendre du potage ou autre nourriture deux heures après chaque prise.

Si vous voulez vaincre la fiévre en peu de tems, donnez de grandes doses dans le premier jour.

Continuez d'en faire prendre deux fois par jour pendant quatre jours, ou une fois par jour pendant huit jours, après la cessation de la fiévre.

On dépenſe deux onces de cette Préparation.

Huit jours après avoir fini de prendre le Reméde dans les fiévres tiérces & doubles tiérces, & quinze jours dans les fiévres quotidiennes & quartes, il faut en reprendre, quoique l'on jouiſſe d'une parfaite ſanté, une once ou dans quatre jours, ou dans huit jours.

Enſuite on laiſſera écouler quinze jours dans les fiévres tiérces, & un mois dans les fiévres quotidiennes & quartres, pour en reprendre la même quantité, une once & de la même maniére, après avoir pris par trois jours, quatre cuillerées de l'Eſſence de tranſpiration laxative, pour déterger & nettoyer l'eſtomach & les inteſtins de ſucs inutiles, ou d'humeurs, dont la nature a fait la coction; mais évitez avec ſoin les purgatifs échaufans, ou médiocres, ou forts.

Cette compoſition peut guérir quelquefois dans deux jours, ſans retour; mais il eſt plus ſûr, & il vaut mieux en prendre par deux

fois en ſanté, que de retomber malade cinq ou ſix fois dans une année, de recommencer d'en prendre comme ſi on n'avoit rien fait, ou de ſe rebuter & languir pendant un ou deux ans.

Il y a des fiévres d'accès, qui par des ſimptômes extraordinaires ſurprennent le Médecin, font mourir le Malade, & laiſſent les aſſiſtans dans l'étonnement & la conſternation. Dans les Obſervations ſur la préparation des Remédes, je donnerai la deſcription de pluſieurs eſpéces de fiévres d'accès, qui ſont mortelles, lorſqu'on ne ſçait pas les guérir, & je donnerai l'explication de la maniére d'agir du Quinquina.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ARTICLE XCII.
FRANCE.

DE TOULON.

OBSERVATION D'UNE Lumiére Boréale, faite à Toulon, par le P. du Chatelart de la C. de J. Profeſſeur d'Hydrographie.

A Toulon, le 7. Juin 1739.

LA Lumiére Boréale a paru ici la nuit du 2. au 3. de ce mois. Vers les onze heures & demie, une grande partie du Ciel entre le Nord & le Nord-Oueſt fut éclairée d'une lueur blanchâtre, qui ſe teignit enſuite en rouge, & ſe ſoutint aſſez long-tems. Entre minuit & une heure la Lumiére quitta

le côté Oueſt, & quelques nuages contribuerent à la dérober, & elle ſe répandit beaucoup vers l'Eſt. A 2. heures du matin elle occupoit une ſorte d'arc, dont la corde s'étendoit du Nord-Nord-Oueſt au Nord-Eſt, & qui s'élevoit vers ſon milieu à la hauteur de 40. à 45. dégrés. C'étoit par tout une clarté blanchâtre & uniforme, telle que celle d'une aurore naiſſante. A 2 h. 10′. la Lumiére s'éclaircit peu à peu, & trois ou quatre minutes après, parurent vers le Nord quelques petits jets de lumiére aſſez claire, qui ſe multiplierent inſenſiblement en gagnant vers le Nord-Eſt. Ces jets n'avoient point leur baſe dans l'horiſon; mais vers le milieu de l'arc, & s'étendoient par tout juſqu'à la plus grande hauteur de l'arc. Tout s'y maintint ainſi ſans changer de couleur pendant 5. ou 6. minutes, après quoi les jets ſe déteignirent peu à peu, & tout reſta comme il avoit paru d'abord, d'uue clarté uniforme & peu vive. A 2 h. ½ deux grands

jets beaucoup plus lumineux que le reſte de l'arc, & dont la largeur pouvoit être de 3. ou 4 d. chacun s'éleverent ; l'un au N $\frac{1}{4}$ N O, l'autre au N. N. O. ils s'étendoient depuis l'horiſon preſque juſqu'à la hauteur de l'arc ; parallelles à-peu-près l'un à l'autre & perpendiculaires à l'horiſon. Il s'en forma enſuite pluſieurs moindres entre ces deux-ci, mais bien diſtingués & également clairs qui donnoient aſſez de lueur pour pouvoir lire une Lettre. Quelque tems après ces jets parurent tourner ſur le centre de l'arc en s'éloignant du Nord, & quand ils eurent gagné juſques vers le N. O. toujours bien diſtingués, & d'une lumiére aſſez vive, tout le haut de l'arc ſe teignit en rouge un peu obſcur d'abord, & enſuite beaucoup plus clair, ſans que les jets ou colonnes changeaſſent de ſituation ni de figures; ce qui faiſoit un coup d'œil brillant, & qui avoit quelque choſe de terrible. Pendant tout ce tems là un vend d'Eſt ſoufloit par bouffées, & aſſez

frais. Il y avoit beaucoup de brume dans toute la partie du Ciel entre le N. & l'O. & quelques nuages noirs qui déroberent entiérement la vûë des Etoiles. En deça du côté de l'Est, le Ciel étoit plus net. On appercevoit bien les Etoiles de Cassiopée, & celles de Cephée qui étoient levées, ou qui se levoient alors. La polaire ne parut que vers les 2 h. $\frac{3}{4}$. à 2 h. 50. environ, la lueur rouge se déteignit peu à peu, les colonnes perdirent leur clarté, & tout redevint comme on l'avoit vû d'abord, d'un clair blanchâtre & uniforme. Alors commença à paroître vers le N. E. $\frac{1}{4}$ E. l'aurore du Soleil, ce qui faisoit avec l'aurore boréale une suite de clarté assez étenduë & d'abord assez uniforme ; mais celle-là se fortifiant de plus en plus par l'aproche du Soleil, celle-ci disparut entiérement. Vénus commença à se montrer, & la véritable aurore força la feinte de se cacher tout-à-fait, tellement, qu'à 3 h. on ne voyoit dans le Ciel que ce qui

a coutume d'y paroître quand le Soleil annonce sa venuë. La Lumiére Boréale avoit paru aussi la nuit du 29. au 30. Mars, mais foible, & seulement de 9 h. à 10 h. $\frac{1}{2}$ du soir.

Le 18. de Mars à 7 h. du soir la Lune parut ici d'une pâleur extrême, environnée d'un grand anneau lumineux, autour duquel étoient d'autres anneaux de couleurs différentes, semblables à celles de l'Arc-en-Ciel, & dans le même Ordre. Les anneaux pouvoient avoir 5. ou. 6 d. de largueur Au même tems on appercevoit une sorte de bande blanchâtre d'une largeur de 7. à 8 d. qui prenoit du N. O. au S. E. passant par la Lune. Cette espéce de colonne étoit assez épaisse pour cacher les moindres Etoiles; mais elle ne déroboit pas les plus brillantes, qui paroissoient au travers de la colonne & environées chacune d'un petit cercle noirâtre. Cette colonne disparut bien-tôt, aussi bien que les anneaux colorés, qui étoient autour de la Lune,

&

& il ne reſtoit vers les 7 h. 20′. que le cercle lumineux qui environoit la Lune : le reſte ſe changea en un nuage de même couleur que la colonne, mais beaucoup plus épais. Les mêmes Etoiles cependant qui paroiſſoient à travers la colonne, paroiſſoient auſſi au travers du nuage ; mais ſans le cercle noir qui les environnoit auparavant. Quelque tems après le nuage parut coupé de pluſieurs bandes noires parallelles entr'elles, dans une direction à-peu-près E. & O. & à la diſtance d'environ 2 d. l'une de l'autre. Enſuite tout reprit la même ſituation qu'auparavant, excepté que les anneaux qui entouroient la Lune, étoient beaucoup plus petits, & que les Etoiles paroiſſoient ſans cercle au travers de la colonne. Les anneaux prirent alors la forme d'une Ellipſe dont le grand axe étoit à-peu-près parallelle à l'horiſon, la Lune étant au foyer du côté de l'Eſt, ſur les 8 h. la colonne avoit changé de ſituation, & s'étendoit du N. $\frac{1}{4}$ N E.

au S $\frac{1}{4}$ S. O. paſſant par le Zenith. Elle étoit beaucoup plus foible auſſi bien que les ſortes de cercles qui environnoient la Lune. A 8 h. $\frac{1}{4}$ la colonne & les cercles diſparurent, & la Lune reprit peu à peu ſa couleur naturelle.

DE TOULOUSE.

L'Académie des Jeux Floraux diſtribuera, le troiſiéme de Mai de l'année 1740. ſes quatre Prix.

Le premier eſt une Amaranthe d'or, de la valeur de quatre cens livres, deſtiné à un Ode.

Le ſecond eſt une Violette d'argent, de la valeur de deux cens cinquante livres, deſtiné à un Poëme de ſoixante Vers au moins, & de cent Vers au plus. Le ſujet de cette ſorte de Poëme doit être héroïque, ou dans le genre noble, & les Vers en doivent être Aléxandrins.

Le troiſiéme Prix eſt une Eglantine d'argent, de la valeur de deux cens cinquante livres, qui eſt deſ-

tiné à une Piéce de Prose, d'un quart d'heure, ou d'une petite demie heure de lecture, dont le Sujet sera pour l'année 1740.

L'élévation dégrade souvent les hommes en les faisant connoître.

Le quatriéme Prix est un Souci d'argent, de la valeur de deux cens livres. Il est destiné à une Elégie, à une Idyle, ou à une Eglogue. Ces trois genres d'Ouvrages concourent ensemble pour le même Prix, & doivent être tous trois en Vers Aléxandrins, sans mêlange de Vers d'autre mesure. Les Auteurs sont avertis de ne pas se négliger sur les Rimes.

Outre les quatre Prix ordinaires, l'Académie en distribuera à l'avenir, à commencer l'année 1740. un cinquiéme, destiné à un Sonnet fait à l'honneur de la Vierge. C'est un Lys d'argent, de la valeur de 60. livres. Ce Prix a été fondé par feu Messire Gabriël Vandages de Malepeire, Conseiller du Roi,

Doyen du Sénéchal de Toulouse.

Le Sujet de tous les Ouvrages de Poësie est au choix des Auteurs.

Les Ouvrages qui ne sont que des Imitations ou des Traductions, ceux qui ont paru dans le Public, ceux qui traitent des Sujets donnez par d'autres Académies, les Ouvrages qui ont quelque chose de burlesque, de satyrique, de contraire aux bonnes mœurs, ceux dont les Auteurs se font connoître avant le Jugement, & pour lesquels ils sollicitent ou font solliciter, n'entrent pas dans le concours pour les Prix.

Les Auteurs qui traitent des Matiéres Théologiques doivent faire mettre au bas de leurs Ouvrages l'Approbation de deux Docteurs en Théologie.

Les Auteurs feront remettre, dans tout le mois de Janvier de l'année 1740. par des Personnes domiciliées à Toulouse, à M. le Chevalier Daliés, Sécrétaire Perpétuel de l'Académie des Jeux Floraux, demeurant dans la ruë

des Coûteliers à Toulouſe, trois copies bien liſibles de chaque Ouvrage, qui ſera déſigné ſeulement par une Déviſe ou Sentence. M. le Sécrétaire en écrira la réception dans ſon Regiſtre, le nom, la qualité ou profeſſion, & la demeure des Perſonnes qui les lui auront remis, leſquelles ſigneront ſon Regiſtre, & il leur expédiera le Récépiſſé des Ouvrages.

On ne doit pas envoyer les Ouvrages par la Poſte en droiture à M. le Sécrétaire, cette voye expoſant les Auteurs à des ſurpriſes, & mettant l'Académie hors d'état de prendre les ſûretez convenables pour leur faire remettre les Prix, ſi leurs Ouvrages en ſont trouvez dignes.

Ceux qui auront remporté des Prix, ſeront obligez, s'ils ſont à Toulouſe, de venir les recevoir eux-mêmes, l'après-midi du troiſiéme jour du mois de Mai, à l'Aſſemblé publique de la diſtribution des Prix, qui ſe fait dans le grand Conſiſtoire de l'Hôtel de Ville.

S'ils ſont hors de portée de venir les recevoir eux-mêmes, ils doivent envoyer une Procuration en bonne forme à une Perſonne domiciciliée à Toulouſe, pour les recevoir de M. le Sécrétaire, en lui remettant la Procuration des Auteurs, & les Récépiſſez des Ouvrages.

On ne peut remporter que trois fois chacun des Prix que l'Académie diſtribuë. Les Auteurs qu'on reconnoîtra en avoir obtenu un plus grand nombre en feront exclus, de même que ceux qu'on découvrira en avoir remporté ſous des noms ſuppoſez.

Après que les Auteurs ſe ſeront fait connoître, on leur donnera des Atteſtations, portant qu'un tel, une telle année, pour tel Ouvrage par lui compoſé, a remporté un tel Prix, & l'Ouvrage en original ſera attaché à cette Atteſtation, ſous lecontre-ſcel des Jeux.

Ceux qui auront remporté trois Prix, l'un deſquels ſera l'Amaranthe, qui eſt le Prix deſtiné à l'Ode, pourront obtenir des Lettres de

Maîtres des Jeux Floraux, & seront du Corps des Jeux, avec droit d'assister & d'opiner, comme Juges, aux Assemblées particuliéres & publiques qui se font pour le Jugement des Ouvrages & pour la Distribution des Prix.

Ouvrages qui ont remporté les Prix au Jugement de l'Académie, la présente année 1739.

L'Ode qui a pour Titre, LES EGAREMENS DE LA RAISON SANS LA FOI, & pour Dévise, *Non decet humano judicio divina pensitari*, a remporté le premier Prix.

Le Poëme qui a pour Titre, LES INVALIDES, & pour Devise, *Non audita cano*, a remporté le second.

L'Elégie qui a pour Titre, ISMENE, & pour Dévise, *Si l'Amour s'alarme aisément, Souvent il s'appaise de même*, a remporté le quatriéme.

Le Prix du Discours a été réservé.

On verra dans le Recueil de

l'Académie les noms des Auteurs qui ont remporté ces trois Prix.

Elle aura à distribuer l'année prochaine 1740. outre les quatre Prix de l'année, & le nouveau que l'on a annoncé, deux Prix d'Ode, deux Prix de Poëme, un Prix de Discours réservez les années précédentes, & le Prix du Discours de cette année ; ce qui sera en tout onze Prix.

C'est avec un extrême regret, que l'Académie se voit forcée à réserver tant de Prix. Elle souhaiteroit que l'abondante Moisson réveillât l'émulation des Auteurs.

DE PARIS.

La Curiosité Fructueuse. Ouvrage dédié aux Curieux intéressés. A Paris chez Bauche *pere* ; *Quay des Augustins* , *&* Christophe David, *ruë de la Bouclerie. Brochure* in-8°. 1739.

“ De tous les tirans de notre » ame, *dit l'Auteur*, l'intérêt & la » curiosité sont les plus conformes » à la nature & à la raison, pour-

» vû qu'ils ſoient renfermés dans » de juſtes bornes. „ L'intérêt, ſelon lui, eſt le ſel, l'aſſaiſonnement, l'ame & le mobile de toutes les paſſions, c'eſt lui qui les met en mouvement, & qui doit les régler. Il entend toujours un intérêt juſte & raiſonnable. C'eſt ſa theſe générale, qu'il prouve par quelques exemples. Il en fait enſuite l'application à la *Curioſité*, laquelle, ſi elle n'eſt guidée par l'intérêt, n'eſt plus qu'une paſſion frivole ou pernicieuſe. Mais animée par ce motif, quels avantages n'a-t-elle pas procuré, ne procure-t-elle pas encore tous les jours aux hommes? Voilà où l'Auteur en vouloit venir. L'induction le conduit à ſa *Curioſité Fructueuſe*. Le Phyſicien, l'Aſtronome, le Voyageur, le Chimiſte, le Botaniſte, l'Anatomiſte, paroiſſent les premiers. La Navigation, qui des plus petits commencemens, des eſſais les plus foibles, s'eſt élevée à la perfection où nous la voyons, lui ſemble bien propre à prouver la poſſibilité du ſpectacle qu'il prépare, & à aſſurer

la confiance du Public. Cependant, comme il ne s'eſt point expliqué ſur l'eſpéce & l'artifice de cette *Curioſité Fructueuſe*, dont il ſe contente de donner l'idée la plus brillante & la plus ſpécieuſe, nous y ſuppléront par le Mémoire que nous joignons à cette annonce.

« Les raiſons que l'Auteur de » cette Brochure allégue pour juſti» fier le miſtére, qu'il fait de la » nature des expériences qu'il an» nonce au Public, ne ſont peut» être pas les ſeules qui lui ont fait » prendre le parti du ſilence à cet » égard, & il y a apparence, qu'il » en a eu encore d'autres qu'il ne » veut pas dire. Mais malgré cette » affectation, il n'eſt pas difficile » de déveloper ſon deſſein. Les » termes qu'il employe pour exa» gérer la grandeur, & l'utilité de » ſon entrepriſe, joints à l'époque » du tems auquel pluſieurs Auteurs » célebres ont avancé, & démon» trer une Propoſition, qu'on peut » regarder comme un Paradoxe, » puiſqu'elle n'a encore jamais eu » ſon exécution : tout cela fait aſſez

» connoître le Problême que cet
» Auteur a en vûë.

„ En effet, il n'y a guéres qu'un
» siécle, que l'on a fait la décou-
» verte des deux qualités essentiel-
» les à l'air. Celle de sa gravité, qui
» lui est commune avec toutes les
» substances qui tendent au centre
» des graves ; & celle de son élasti-
» cité, qui lui est particuliére sur
» tous les liquides avec lesquels il
» ne laisse pas d'avoir encore celle
» de la fluidité. Aussi-tôt que les
» expériences eurent confirmé ces
» deux vérités, les Sçavans ne
» manquerent pas d'en tirer des
» conséquences, qui furent le fon-
» dement d'un Problême aussi nou-
» veau que surprenant. Sturmius
» habile Mathématicien Allemand
» fut un des premiers, qui en fit
» la proposition. Presque en même-
» tems le Pere Lana Jésuite, &
» Professeur de Physique à Bou-
» logne en Italie, osa la soutenir
» en termes magnifiques; comme on
» le voit dans la Préface Italienne
» de ses Œuvres Latines. Après

» eux François de Lazis, (*Franciscus de Laziis*) en a fait une ample démonstration; & depuis le » Pere de Challes dans son *Mundus* » *Mathematicus*, ainsi que l'Abbé » de Vallemont dans sa Philosophie occulte, ont traité cette matiére fort doctement. Voici donc » leur Proposition. „

Problême.

Construire un Vase creux de telle matiére, que sa pésanteur soit moindre que celle de l'air qui y est contenu, & que par sa solidité, ainsi que par sa configuration elle puisse résister à la pression de l'air extérieur; en sorte qu'après qu'on en aura extrait l'air intérieur, soit avec la machine Pneumatique, soit par quelque autre artifice, tel que celui qu'on appelle communément la chambre vuide de Pascal, *& qu'ensuite on en aura exactement fermé l'issuë, pour en défendre l'accès à l'air qui pourroit y rentrer; la seule pression de l'air qui l'environne le fasse élever vers l'At-*

mosphère jusqu'à ce que son poids se trouvant egal à celui de la colomne de l'air superieur, il y reste ainsi flotant aussi long-tems que l'air ne trouvera point d'accès pour s'y introduire : ce qui ne sçauroit manquer d'arriver, d'autant que suivant l'hipothése, ce Vase étant pour lors moins pesant qu'un volume d'air égal au sien, la loi des graves dans toutes les liqueurs est que le plus léger prenne place audessus du plus lourd, qui est la raison pour laquelle un bateau flote sur l'eau, quand même il seroit de cuivre, ou de telle autre matiére que ce soit.

„ Il n'y a pas de doute que cette Proposition ne soit très-vraye » dans la spéculation ; mais en » même-tems très-difficile dans l'exécution. Cependant on ne sçauroit disconvenir de son utilité, » si jamais on parvient à la rendre praticable, puisqu'il s'ensuit, » que si l'on peut faire un Vase, quel » qu'il soit, qui puisse être élevé » dans l'air de la maniére qu'on » vient de le dire, quand celui-là » n'y soutiendroit au-de-là de son

» propre poids, que celui d'une » once, ou encore moins; nécessairement on pourroit donc en » construire un autre (*à minore ad* » *majus*) propre, & suffisamment » grand pour y soutenir un Navi- » re de la même capacité, ou plus » grand encore que celle des Vais- » seaux ordinaires avec lesquels on » traverse la vaste étenduë des » Mers: & il seroit pareillement » certain que ce Navire pourroit » avoir toute l'aptitude convenable » pour le transport des hommes, » des Marchandises, des Provi- » sions, & des autres choses né- » cessaires; comme aussi qu'il se- » roit susceptible des quatre espé- » ces de navigations pratiquées sur » les eaux, sçavoir, du Croc, du » Tirage, de la Rame, & de la » Voile, & enfin qu'on pour- » roit par tout, & en tout tems le » faire monter, ou descendre à son » gré à telle distance de terre qu'on » voudroit.

„ Il n'en faut pas davantage pour » établir l'utilité de cette inven-

» tion. Il eſt vrai, qu'on eſt encore » bien éloigné d'en venir-là ; mais » comme l'Auteur dont nous par- » lons, aſſure que ſon deſſein eſt » de commencer par de très-peti- » tes expériences pour paſſer en- » ſuite à de plus grandes, nous » avons lieu de préſumer qu'elles » ſeront très-curieuſes, & très-in- » téreſſantes. „

Il ſe vend chez M. de Beaurein Géographe du Roi une Carte nouvelle des Camps, & des attaques du Fort de Compiegne en 1739.

Le Poëme de l'*Education* de M. *Lavau* eſt déja connu, & par lui-même, & par le compte que d'autres en ont rendu au Public. Nous ne pourrions que répéter ce qu'ils en ont dit, & confirmer le jugement qu'ils en ont porté. Les réfléxions & une longue expérience ont mis l'Auteur en état de traiter utilement cet important ſujet. Les défauts qui empêchent la bonne éducation, ceux qu'elle doit prévenir ou corriger, lui fourniſſent les régles qu'il établit, & les leçons qu'il

donne. Cette maniére les rend plus frapantes, & plus efficaces. Les éloges ménagés avec art, & les incidens poëtiques répandus dans l'Ouvrage, ſervent à tempérer la ſéchereſſe, & à égayer le ſérieux d'un Poëme didactique.

De toutes les Piéces que l'Univerſité a publiées au ſujet de la Paix, nous ne parlerons ici que de celles, qui ſont tombées entre nos mains. L'Ode de M. *le Roy* du Collége *Mazarin* a paru la premiére. *Mars* indigné qu'un Roi Pacifique ſe refuſe aux conquêtes qu'il lui prépare, & néanmoins toujours ami de la *France*, arrête les efforts que le *Rhin* entreprend d'oppoſer à l'ardeur de nos Guerriers. Il paſſe en *Italie*, il y favoriſe nos armes, & les rend victorieuſes. Les exploits de nos Généraux dans l'une & l'autre Campagne ſont expoſés avec la force qui convient à ce genre de Poëſie. Cependant le Dieu de la Guerre ſe répent de ſes faveurs. Mécontent que Louis préfere aux ſuccès de la victoire les

avantages plus ſolides de la Paix, il ſe retire chez les Scythes. Elle paroît cette heureuſe Paix, accompagnée de Pallas, & ramene la joye, la tranquillité, l'abondance &c.

Après avoir entonné la Trompete, le même Poëte chante ſur le chalumeau des Bergers les douceurs de la Paix, & l'allégreſſe qu'elle répend de toutes parts. L'Eglogue, ainſi que l'Ode fait connoître le génie de l'Auteur, qui a donné encore ailleurs des preuves de ſa capacité & de ſon goût.

Sur un autre ton M. *Petit* Profeſſeur au Collége *Mazarin* expoſe les mêmes ſentimens dans un Poëme d'environ 120. vers hexametres. Le courage des François, qu'une longue Paix n'a point amolli, que la perte de deux de nos plus grands Généraux n'a point abattu, remportent des avantages capables de réveiller l'ardeur des conquêtes ; mais il en couteroit trop au cœur de LOUIS, s'il falloit les acheter du ſang de ſes Sujets ; il ſe

hâte de leur faire gouter les fruits d'une Paix ſolide & durable.

Prix propoſé par l'Académie de Chirurgie pour l'année 1740.

L'Académie de Chirurgie établie à Paris ſous la protection du ROI, déſirant contribuer aux progrès de cet Art, & à l'utilité publique, propoſe pour le Prix de l'année 1740. le Sujet ſuivant.

Déterminer les différentes eſpéces de Répercuſſifs, leur maniére d'agir, & l'uſage qu'on en doit faire dans les différentes Maladies Chirurgicales.

Ceux qui travailleront ſur ce Sujet, répondront au vûës de L'ACADEMIE, en rangeant par ordre, & dans leurs claſſes les Répercuſſifs, tant ſimples que compoſés, ſelon leur genre, & avec leurs différentes formules, eu égard aux eſpéces de Maladies, & aux différentes parties, où les uns doivent être appliqués préférablement aux autres.

Ils auront ſoin d'appuyer leurs ſentimens ſur l'Expérience & ſur l'Obſervation.

Ils ſont priés d'écrire en François, ou en Latin, & d'avoir attention que leurs Ecrits ſoient fort liſibles.

Ils mettront à leurs Mémoires une marque diſtinctive, comme Sentence, Deviſe, Paraphe, ou Signature ; & cette marque ſera couverte d'un papier collé, ou cacheté, qui ne ſera levé qu'en cas que la Piéce ait remporté le Prix.

Ils auront ſoin d'adreſſer leurs Ouvrages francs de port à M. PETIT, Sécretaire de L'ACADEMIE DE CHIRURGIE à Paris, ou les lui feront remettre entre les mains.

Toutes Perſonnes de quelque qualité & pays qu'elles ſoient, pourront aſpirer au Prix ; on n'excepte que les Membres de L'ACADEMIE.

Le Prix eſt une Médaille d'or, de la valeur de deux cens livres, qui ſera donnée à celui qui au jugement de L'ACADEMIE, aura fait le meilleur Mémoire ſur le Sujet propoſé.

La Médaille ſera délivrée à l'Auteur même, qui ſe fera connoître, ou au porteur d'une procuration de ſa part; l'un ou l'autre repréſentant la marque diſtinctive, & une copie nette du Mémoire.

Les Ouvrages ſeront reçus juſqu'au dernier jour de Mars 1740. incluſivement, & l'ACADEMIE à ſon Aſſemblée publique de la même année, qui ſe tiendra le Mardi d'après la Fête de la Trinité, proclamera la Piéce qui aura remporté le Prix.

Table des Articles du mois de Septembre 1729.

ART. LXXXII. De l'Immortalité de l'ame, & de la vie immortelle. Par *Guil. Sherlock.* 1901

ART. LXXXIII. Lettre de M. ***. au R. P. *Caſtel.* 1935

ART. LXXXIV. Traïté de l'Amour de Dieu diviſé en XII. Livres. 1948

ART. LXXXV. Eloge du Pere *Tournemine* de la C. de *Jeſus.* 1964

des Sciences & des beaux Arts. 2085
ART. LXXXVI. Histoire Romaine de Tite-Live, traduite par M. *Guerin.* 1974
ART. LXXXVII. Défense de la Démonstration de la fausseté des Petits Tourbillons. 1993
ART. LXXXVIII. Principes de l'Histoire pour l'éducation de la jeunesse. Par M. *Lenglet.* 2006
ART. LXXXIX. Démonstration Physique de la cause de la Pesanteur. 2023
ART. XC. Histoire générale & Particuliére des Finances, &c. Par M. du *Fréne de Francheville.* 2031
ART. XCI. Méthodes pour perfectionner, & rendre plus efficace l'usage du Quinquina. 2055
ART. CXII. Nouvelles Littéraires. 2060

Fin de la Table du mois de Septembre 1739.

Errata pour le mois d'Août 1739.
I. Partie.

PAge 1518. Lig 9. distribués, *lisez*; distribuë.

Page 1521. Ligne 13. introduits, *lis.* introduit.

Ibid. Lig. 17. ne sçauroient, *lis.* sçauroit.

1527 Lig. 6. monstreuses, *lis.* monstrueuses.

1532 Lig. 4. cependnat, *lis.* cependant.

1538 Lig. 14. Syrde, *lis.* Syrie.

1540 Lig. 8. *Asfelt*, *lis.* Asfeld.

1540 Lig. 3. œuvres, *lis.* œuvre.

1571 Lig. 26. article, *lis.* articles.

1576 Lig. 8. eu avoient, *lis.* avoient eu.

1581 Lig. 4. 3. de censure, *lis.* de la censure.

1583. Lig. 14. les tergiverser, *effacez*, les.

1609 Lig. 16. éterodoxes, *lis.* hétérodoxes.

1616 Lig. der. servi, *lis.* servis.

1620 Lig. 25. s'excrime. *lis.* s'escrime.

1622 *Lig.* 25. *infaillible*, lis. *faillible.*

1626 Lig. 8. lis. *plus incompréhensibles.*

Errata pour la II. Partie du mois d'Août 1739.

Dans l'Epitaphe de Geoffroy de Joinville.

PAge 1885. Lig. 12. prémou. *lis.* prémon.
Pag. 1886. Lig. 3. frais , *lis.* fais.
Pag. 1887. Lig. 2. iſcis , *lis.* icis.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier le présent *Journal*, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. LEROUGE.

De l'Imprimerie de C. ROBUSTEL.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00670 4353